

République et canton de Genève

Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2013

Conseil d'Etat

Durant la dernière année de la législature 2009-2013, le Conseil d'Etat a poursuivi son action gouvernementale en se concentrant particulièrement sur les domaines des finances publiques cantonales, de la sécurité publique, de la mobilité et de l'aménagement avec l'adoption du plan directeur cantonal 2030. Le gouvernement s'est également investi dans plusieurs dossiers tels que le projet de nouveau campus Biotech et pour un soutien au Human Brain Project (HBP), qui occupera une partie du site de Sécheron, ou la mise en œuvre progressive de la nouvelle constitution cantonale entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013.

Finances publiques

Réforme des caisses de pension publiques

L'année 2013 a permis d'achever le processus d'assainissement et de fusion des deux principales caisses de pension publiques genevoises. La Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration cantonale (CIA) et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) se sont unies le 1^{er} janvier 2014 pour former la nouvelle Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), dont le plan de prestations moins généreux que les précédents devrait assurer l'équilibre à long terme.

La réforme était dictée par la nécessité de prendre en compte l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des rendements. Ces facteurs conjugués avaient ramené le taux de couverture cumulé de la CIA et de la CEH à 52,8% fin 2012. Il était aussi impératif de se conformer à la révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, qui impose de disposer dès 2014 d'un plan assurant une capitalisation de 80% sur quarante ans fixé dans une loi cantonale. Sans cela, les caisses publiques genevoises n'auraient plus pu fonctionner en capitalisation partielle. Contraintes d'atteindre dans des délais relativement brefs une capitalisation intégrale, elles auraient dû mobiliser d'importants moyens financiers auprès de l'Etat et réduire drastiquement les prestations aux futurs rentiers.

Le plan financier de la CPEG repose sur une hausse progressive du taux de cotisation, des rentes moins généreuses qu'auparavant et une

élévation de l'âge de la retraite à 64 ans, au lieu de 62 ans à la CIA et 60 ans à la CEH. L'âge de la retraite est toutefois fixé à 61 ans pour les assurés exerçant des métiers reconnus comme pénibles physiquement. La nouvelle caisse demeure en primauté des prestations et maintient le financement aux deux tiers par l'employeur. Ce plan a pu être mis en œuvre par le biais d'une loi prévoyant parallèlement une recapitalisation immédiate de la CIA à hauteur de 800 millions de francs, dont 763 millions à la charge de l'Etat, qui ont été intégralement provisionnés dans les comptes 2012.

Contestée par référendum, la loi instituant la CPEG a été approuvée par 75% des votants le 3 mars 2013. Le Conseil d'Etat a dès lors adopté le règlement général de la CPEG et le règlement électoral, textes qui seront dès 2014 sous la responsabilité du comité de la nouvelle caisse. Il a aussi édicté un règlement sur la pénibilité.

Après avoir mené à bien cette réforme, précédée en 2010-2011 par celle de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de la police et de la prison, le Conseil d'Etat s'est consacré à la réforme du dernier pan de la prévoyance publique cantonale, en déposant le 19 juin 2013 trois projets de loi concernant les retraites des magistrats du pouvoir judiciaire, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes. Ces textes visent à supprimer les caisses propres aux trois catégories de magistrats au profit d'une affiliation à la CPEG et permettront une mise en conformité avec les nouvelles prescriptions de la LPP.

Abolition programmée des statuts fiscaux cantonaux

Depuis 2010, le Conseil d'Etat se prépare à la perspective de l'abolition des statuts fiscaux cantonaux qui favorisent les sociétés, suisses ou étrangères, dont l'essentiel des activités commerciales se déploie à l'étranger. D'importants efforts de communication ont permis de sensibiliser largement l'ensemble des milieux concernés ainsi que la population aux enjeux liés à la disparition programmée de ces statuts prévus par le droit fédéral, que l'Union européenne ne tolère plus et que l'OCDE remet également en cause. A Genève, les sociétés concernées profitent d'un taux effectif d'imposition de leurs bénéfices situé autour de 11%, au lieu du taux de 24% qui s'applique aux sociétés ordinaires. La différence ne porte que sur l'impôt

cantonal et communal, toutes les sociétés étant taxées de la même façon au niveau de l'impôt fédéral.

Genève est particulièrement menacé par l'abolition des statuts, dès lors que de nombreux quartiers généraux de sociétés multinationales s'y sont installés au cours des dernières décennies, et que le canton est devenu l'une des premières places mondiales du négoce de matières premières. Les taux ordinaires d'imposition dans notre canton n'étant compétitifs ni au plan suisse, ni à l'échelle internationale, l'abolition des statuts sans mesures substitutives aboutirait à doubler la charge fiscale des sociétés concernées, ce qui les amènerait inévitablement à se délocaliser. L'importance du risque a été mesurée par une étude du CREA réalisée en juin 2012 sur mandat du Conseil d'Etat. Cette étude démontre que le départ de ces sociétés entraînerait la destruction de quelque 50'000 emplois, plongeant ainsi le canton dans une crise profonde et durable. Sur le plan des recettes fiscales, la perte s'élèverait à plus d'un milliard de francs en ne tenant compte que des impôts des entreprises directement concernées et de leurs collaborateurs.

Face à ce risque majeur, le gouvernement s'est donné les moyens de définir et communiquer rapidement une stratégie pour éviter le pire. Un dialogue régulier a été mené avec l'ensemble des milieux concernés et une délégation du Conseil d'Etat a été constituée pour suivre le dossier. La stratégie rendue publique le 11 octobre 2012 se fonde sur une forte réduction de l'impôt sur le bénéfice pour l'ensemble des sociétés, à 13% au lieu du taux de 24% qui s'applique aux entreprises ordinaires. Dans l'environnement fiscal actuel, un tel taux doit être considéré comme une mesure conservatrice, propre à garantir le maintien à Genève des sociétés concernées avec leurs emplois, sans probablement permettre d'en attirer de nouvelles.

Le coût d'une telle mesure a été estimé à 457 millions de francs pour le canton et les communes (base 2008). Le Conseil d'Etat a d'emblée souligné qu'une telle perte ne sera pas soutenable pour Genève – comme pour les autres cantons urbains – sans d'importantes compensations de la Confédération. Cet effort est parfaitement légitime, dès lors que la Confédération subirait des pertes massives de recettes fiscales en cas de départ des sociétés à l'étranger, dont 640 millions uniquement en ce qui concerne Genève.

Le 17 mai 2013, le Département fédéral des finances a présenté son rapport intermédiaire relatif à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Celui-ci confirme la nécessité de revoir la législation de manière à se conformer aux exigences internationales, tout en préservant durablement la compétitivité de la Suisse et les recettes fiscales dont la Confédération et les cantons ont besoin. Le rapport retient le recours à des baisses conséquentes de l'impôt sur les bénéfices dans les cantons, combinées avec des solutions techniques telles que l'IP Box, un dispositif qui permet d'offrir des taux réels très avantageux pour les revenus générés par la propriété intellectuelle. Pour Genève, une baisse très conséquente des taux demeure toutefois inévitable, compte tenu de l'impossibilité d'appliquer les principes de l'IP Box aux sociétés de négoce. La Confédération admet en tous les cas la nécessité de prévoir des compensations pour atténuer les pertes de recettes fiscales subies par les cantons.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances et la Conférence des gouvernements cantonaux ont estimé que ce rapport intermédiaire représentait une base de travail solide. Les cantons de Vaud et Genève ont adopté le 13 juin 2013 une position commune en insistant sur l'importance d'adopter un système qui ne puisse plus être contesté au niveau international et demandant que la Confédération consacre au moins 1,5 milliard pour la compensation des pertes des cantons, complétées par des mesures transitoires en faveur des cantons les plus touchés.

Le rapport intermédiaire a été suivi par la publication, le 19 décembre 2013, du rapport de l'organe de pilotage fédéral relatif à la RIE III. Ce dernier confirme, tout en les précisant, les grandes lignes tracées dans le document intermédiaire du 17 mai. La stratégie suivie par les autorités genevoises s'en trouve confortée. La publication du rapport a ouvert une phase de consultation des cantons, qui doit déboucher sur l'élaboration d'un projet de loi fédérale qui sera également mis en consultation, probablement au cours de l'été 2014. Une fois bouclées les négociations entre Berne et Bruxelles, le nouveau dispositif devra être intégré à la révision de la fiscalité suisse des entreprises, puis transposé dans le droit des cantons. A priori, la mise en œuvre du nouveau système d'imposition des sociétés devrait se faire à l'horizon 2018-2019.

Amélioration du cadre de la gestion et de la surveillance

L'année 2013 a été marquée par des avancées significatives dans l'amélioration et le renforcement du cadre de la gestion de l'Etat, de sa surveillance et de la prise en compte des risques.

Le projet de loi de refonte complète de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), déposé devant le Grand Conseil le 4 avril 2012, a été adopté le 4 octobre 2013 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Outre un grand nombre de mises en cohérence, la nouvelle loi intègre les principes d'un budget établi par politique publique et par programme. La révision précise le mécanisme de gestion financière conjoncturelle (équilibre des comptes à moyen terme) et les conditions du déclenchement du frein au déficit. Elle complète en outre ce mécanisme par un frein à l'endettement, consistant à rendre graduellement plus difficile le vote de nouveaux investissements en fonction de seuils d'endettement de l'Etat, de sorte à éviter un dérapage incontrôlé de la dette. La loi concrétise ainsi les objectifs de la nouvelle constitution (article 156, frein à l'endettement). L'objectif à terme du mécanisme est de ramener progressivement l'endettement de l'Etat à une valeur ne dépassant pas une année de revenus.

Le 10 avril 2013, le Conseil d'Etat a d'autre part déposé un projet de loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), élaboré en collaboration avec des membres des commissions des finances et de contrôle de gestion du Grand Conseil. Cette dernière commission a adopté le projet lors de sa séance du 14 octobre 2013. L'objectif de la nouvelle loi est d'accroître sensiblement la cohérence du système et de clarifier le rôle des différents acteurs intervenant dans la surveillance de l'Etat. Le dispositif prévoit qu'un service d'audit interne assistera le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans leurs tâches de surveillance. La révision des comptes sera confiée à un mandataire extérieur. La Cour des comptes sera maintenue dans son rôle (audits de légalité et de gestion), mais sera également chargée de l'évaluation des politiques publiques, conformément à la nouvelle constitution.

Soucieux de doter l'administration cantonale d'une approche systématique face aux risques financiers et non financiers, le Conseil d'Etat a adopté le 2 octobre 2013 un concept de gestion des risques pour l'Etat de Genève. Ce concept est accompagné d'un règlement,

adopté le 18 septembre 2013, reposant sur la LGAF et sur la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. Le concept de gestion des risques constitue un outil d'aide à la décision s'inspirant des standards internationaux les plus connus en la matière. Il doit permettre de faire évoluer le dispositif de contrôle interne qui s'est développé depuis 2006 afin de répondre aux exigences de l'Etat de Genève. Ces avancées font suite à l'engagement par l'Etat, en octobre 2012, d'un responsable de la gestion globale des risques.

Aménagement du territoire

Adoption du plan directeur cantonal 2030

Chaque jour, quelque 110'000 personnes résidant dans le canton de Vaud ou en France viennent à Genève pour y travailler. Ce nombre atteint 280'000 si l'on y ajoute celles et ceux qui viennent y étudier, consommer, se détendre ou se cultiver. C'est plus du double de la population de la ville de Lausanne.

Ces chiffres attestent bien sûr le dynamisme économique de notre canton. Ils donnent aussi la mesure du retard qu'il a pris au cours des deux dernières décennies en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructures de transport. Alors que Genève a créé pas moins de 40'000 emplois en dix ans, nous n'avons construit durant la même période qu'un peu plus de 13'000 logements. S'agissant des infrastructures de transports publics, la situation budgétaire du canton au début des années 2000, après une décennie de crise sans précédent, n'avait guère permis d'investissements décisifs.

La réponse à ces enjeux cruciaux est donc double, touchant l'aménagement du territoire et la politique d'agglomération. En matière d'aménagement du territoire, l'année 2013 a permis l'adoption d'un nouveau plan directeur cantonal 2030 permettant de préparer un potentiel constructible de quelque 50'000 nouveaux logements. Ce plan directeur a été adopté par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2013 à une confortable majorité. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a revu sa copie par rapport à la première mouture du projet de plan directeur, qui avait été largement rejetée par les communes dans la phase de consultation. Une seconde ronde consultative auprès des exécutifs communaux au cours de l'année 2012 a ainsi abouti, le 20 février 2013, au dépôt d'une version plus aboutie que le Grand Conseil a pu

traiter et compléter en respectant le délai légal de six mois.

Le plan directeur cantonal 2030 ne se restreint pas à déterminer le potentiel de nouvelles constructions. Il définit également la méthode privilégiée pour y parvenir. C'est ainsi que, conformément à la tradition genevoise et à la législation fédérale récemment entrée en vigueur, le potentiel de logements se trouvera essentiellement dans la mutation de zones déjà urbanisées, pour en améliorer tant la densité que la qualité des espaces publics. La construction de logements pour toutes les catégories de la population doit se faire en tenant compte de l'impératif de protection de l'environnement naturel et de la zone agricole, qui constituent notre patrimoine collectif. S'agissant de la zone villas, il n'est prévu d'en déclasser en zone de développement que les parcelles appropriées à un tel développement, en raison de leur proximité avec les axes de transports structurants. La densification de la zone villas par les propriétaires est par ailleurs permise grâce à l'adoption d'une nouvelle loi par le Grand Conseil, fin 2012, qui autorise des densités accrues sous condition de qualité architecturale.

De même, le plan directeur cantonal marque l'ambition de «construire pour nos enfants», en ouvrant des pistes pour assurer que les futurs logements construits aillent en priorité à celles et ceux qui en ont besoin. Des modifications législatives ont été soumises au Grand Conseil en ce sens s'agissant de la propriété par étages en zone de développement. De son côté, le Conseil d'Etat encourage les communes à construire elles-mêmes, au moyen de fondations immobilières, une part significative des logements.

Région

Grand Genève: concrétiser les ambitions

Les difficultés rencontrées aujourd'hui déjà par les habitants de la région en raison de l'insuffisance des infrastructures de transports publics nécessitent une action concertée. C'est précisément le sens du projet d'agglomération de première génération et de celui de deuxième génération, qui à l'échelle du Grand Genève visent à coordonner les politiques d'aménagement et d'infrastructures entre trois territoires aux contraintes politiques et légales distinctes: les cantons de Vaud et de Genève, et la partie française du Grand Genève comprenant les institutions de l'Arc syndicat mixte, des

départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat français.

Le 28 janvier 2013 a été lancé le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) «Projet d'agglomération franco-valdo-genevois». Cette nouvelle structure, inédite en droit suisse, constitue le premier GLCT chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Elle s'articule autour d'une assemblée, organe politique composé des huit autorités des territoires impliqués, en collaboration avec l'Etat français et la Confédération. Le GLCT assure la gouvernance du Grand Genève, notamment en lançant et organisant les études et démarches nécessaires à réaliser les politiques et mesures programmées dans le projet d'agglomération de deuxième génération, validé en juin 2012.

Transfert multimodal au niveau régional

La qualité des mesures proposées dans le cadre de ces projets d'agglomération est clairement reconnue par la Confédération, qui a accordé au projet d'agglomération 1 un taux de financement de 40% des mesures concernées (soit un cofinancement de 186 millions de francs), et qui dans le cadre de l'examen préalable du projet d'agglomération 2, prévoit également un taux de financement de 40% des mesures proposées pour un cofinancement à hauteur de près de 200 millions de francs. Dans le contexte de forte concurrence entre les différentes agglomérations pour l'obtention de fonds fédéraux, le fait que le Grand Genève obtienne les taux de soutien les plus élevés démontre que la Confédération a conscience des besoins importants de notre région.

Le projet d'agglomération 2 du Grand Genève prévoit, parmi différentes mesures, la concrétisation du tram d'Annemasse, le prolongement du tram de Meyrin jusqu'à Saint-Genis ainsi que la réalisation d'un tram visant à desservir les Cherpines et Perly-Certoux ainsi que Saint-Julien en Genevois. Côté ferroviaire, des aménagements complémentaires au CEVA, tels que le doublement des voies côté français ou l'allongement des quais à Genève-La Plaine, font partie de la liste.

Dans le contexte de la collaboration transfrontalière visant à améliorer la qualité de vie des habitants, le transfert modal de la route en faveur des transports publics constitue un élément essentiel. C'est pourquoi la France a signé

le protocole d'intentions de financement du CEVA France, portant sur 234 millions d'euros, et quelque 150 millions d'euros pour l'achat de dix-neuf rames de train. De son côté, le canton de Genève prévoit de participer au financement d'infrastructures transfrontalières par le biais d'un financement spécifique d'au maximum 240 millions d'euros sur dix ans. Les infrastructures concernées, se trouvant sur territoire français, devront être financées de manière paritaire et avoir une importance majeure pour le fonctionnement de l'agglomération. Un premier projet de loi (PL 11115) a été déposé par le Conseil d'Etat, approuvant un crédit d'investissement de 3'129'406 francs pour participer à la construction de cinq parkings-relais.

Ces P+R situés sur territoire français permettront de capter les flux frontaliers de transports individuels motorisés pour les rabattre sur les lignes de transports collectifs à destination de Genève.

Le coût moyen global pour la construction d'une place de stationnement pour ces cinq P+R sera de l'ordre de 8'000 francs, dont seulement 4'000 francs pour le canton de Genève. Si ces places de stationnement avaient dû être construites sur sol genevois, le coût aurait été nettement plus élevé. Outre le coût, le canton aurait été confronté à d'importantes difficultés en matière d'aménagement du territoire, la construction de ces parkings sur territoire genevois supposant le déclassement de zones agricoles.

Ce projet de loi, adopté le 29 août 2013 par une large majorité du Grand Conseil (71 oui contre 11 non) est combattu par référendum facultatif et sera soumis au suffrage populaire en 2014.

La Métropole lémanique réaffirme ses ambitions

En juin 2013, une nouvelle étape décisive a aussi été franchie en matière de grands projets ferroviaires pour la Métropole lémanique. Le parlement fédéral a attribué une enveloppe de 6,4 milliards de francs au nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire et a intégré dans cette première phase d'aménagement, prévue jusqu'en 2025, l'extension de la gare de Genève-Cornavin et des lignes Lausanne-Genève. Grâce aux actions conjointes des cantons de Vaud et Genève, les infrastructures du bassin lémanique bénéficieront des travaux indispensables pour répondre aux besoins croissants en mobilité du deuxième pôle économique suisse.

Réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, les cantons de Genève et Vaud ont également soutenu le projet phare Human Brain Project (HBP), pour lequel l'Union européenne a décidé d'allouer un montant de près de 1 milliard d'euros sur dix ans. Lancé officiellement le 1^{er} octobre 2013, le nouveau campus Biotech sur le site de Sécheron renforce la recherche de pointe sur les neurosciences et la biotechnologie au sein des hautes écoles de la Métropole lémanique. Il assure le développement d'un véritable centre de compétence reconnu à l'échelle mondiale, pour le bénéfice de toute une région.

Mobilité

Une gare souterraine à Cornavin

A l'horizon 2030, les trains de l'Arc lémanique accueilleront deux fois plus de passagers qu'aujourd'hui, soit quelque 100'000 voyageurs quotidiens : la gare de Cornavin doit impérativement être agrandie.

Après la mise en service du CEVA et de son RER transfrontalier, la gare de Cornavin, dont l'importante rénovation touche à sa fin, ne pourra plus absorber la hausse du nombre de passagers. Pierre angulaire de l'agglomération ferroviaire dont le Conseil d'Etat a dressé les contours dans sa stratégie multimodale «Mobilités 2030», Cornavin doit voir sa capacité étendue par deux voies supplémentaires, indispensables pour assurer les développements futurs, tant démographiques qu'économiques, du Grand Genève.

Le canton, la Ville de Genève, les CFF et la Confédération ont mené de décembre 2012 à juillet 2013 une expertise indépendante visant à évaluer l'opportunité de réaliser une variante d'extension souterraine à Cornavin.

Après avoir analysé plus de vingt variantes ouvertes, l'ensemble des partenaires concernés est tombé unanimement d'accord sur l'intérêt d'enterrer les nouvelles voies dans une gare souterraine réalisable d'ici 2025 à Cornavin, sans impact majeur sur le tissu urbain existant.

Cette option permettra une exploitation ferroviaire plus stable et offrira des fonctionnalités supplémentaires par rapport à la variante en surface. Elle permettra d'anticiper la cadence au quart d'heure du RER genevois sur la ligne Genève-La Plaine, de densifier le trafic international et de préparer, sur sol genevois, le «Quart d'heure lémanique», soit le passage, dans une

phase ultérieure, de quatre InterCity, quatre InterRegio et quatre RegioExpress chaque heure entre Lausanne et Genève. Par la suite, deux autres voies supplémentaires pourront être ajoutées à cette gare souterraine, garantissant ainsi le fonctionnement du nœud genevois à long terme.

Le coût de la variante souterraine est devisé à environ 400 millions de francs supplémentaires, à celui de la variante en surface, elle-même devisée à quelque 800 millions de francs dans le cadre du programme FAIF. Cependant, les coûts globaux de la variante en surface s'avèrent globalement équivalents à ceux de la variante souterraine retenue, dans la mesure où les développements ferroviaires ultérieurs prévus par le programme Léman 2030 impliquent la construction de deux sauts-de-mouton (le passage d'une voie par-dessus l'autre), à Châtelaine et à Sécheron, en complément de l'extension en surface.

Concernant le différentiel de coûts, les autorités genevoises s'engagent à trouver une solution de préfinancement dans les deux ans, en collaboration avec la Confédération et la Ville de Genève.

Mobilités 2030 : vers une mobilité plurielle

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport final «Mobilités 2030, stratégie multimodale pour Genève» le 15 mai. Ce document intègre les avis récoltés lors d'une large consultation organisée en 2012 auprès de l'ensemble des autorités et des milieux intéressés, suite à la publication le 10 octobre 2012 d'une première version du texte.

Mobilités 2030 met en évidence – dans le contexte d'une région caractérisée par un fort essor économique et démographique – différentes contraintes spécifiques à l'agglomération genevoise : des infrastructures fortement sollicitées, une agglomération transfrontalière avec des réseaux pas toujours bien connectés de part et d'autre de la frontière, une distribution inégale des emplois et des nouveaux logements et, enfin, une urbanisation dense ne permettant pas de créer de nouvelles infrastructures au centre-ville.

Afin de maîtriser ces contraintes et d'éviter une saturation des réseaux, Mobilités 2030 préconise une évolution pragmatique du système de mobilité, basée sur le principe de multimodalité. Concrètement, il s'agit de favoriser les modes

de déplacement les plus efficaces pour chaque type de trajet et de les coordonner de façon à mettre en lien le cœur de l'agglomération et la périphérie.

La stratégie Mobilité 2030 se déploiera en trois grandes étapes : la première sera marquée par la mise en service du RER franco-valdo-genevois, avec l'achèvement du chantier du CEVA. L'horizon 2025 verra à la fois l'extension de la gare Cornavin, la densification des dessertes de transport public et le renforcement du réseau routier, avec notamment la finalisation de l'élargissement de l'autoroute.

A l'horizon 2030, il est prévu de compléter ces grandes infrastructures par la réalisation de la traversée du lac, puis la mise en service d'une nouvelle liaison ferroviaire Cornavin-Aéroport-Meyrin.

En complément au développement de ces ouvrages, Mobilités 2030 mise sur l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité qui permettront d'agir sur la demande, afin de soulager les réseaux. Dans cette optique, une nouvelle méthode, inédite en Suisse, de dialogue citoyen a été testée durant les mois de mai et juin. Le dialogue en ligne MobiLab, tenu sur un blog fermé réunissant une petite centaine de participants, usagers et collaborateurs de la direction générale de la mobilité, avait pour objectif de connecter les enjeux de Mobilités 2030 avec les pratiques quotidiennes des usagers. Basé sur les témoignages des participants, ce dialogue a généré une centaine de propositions pour corriger, modifier, améliorer, compléter ou bonifier l'organisation des déplacements quotidiens. Il en sera tenu compte dans la matérialisation de Mobilités 2030.

Sécurité

Conçue désormais comme un tout et non comme l'addition d'objectifs distincts, la politique de sécurité menée par le Conseil d'Etat, en concertation avec le Ministère public pour ce qui concerne la détermination d'une politique criminelle commune, recouvre aussi bien l'action de la police sur le terrain que les suites judiciaires données à l'intervention policière et, ultérieurement, la capacité de faire exécuter les peines prononcées.

La cohérence de la politique de sécurité ainsi envisagée s'évalue à l'aune de son maillon institutionnel le plus faible. Après avoir décidé de réformer la police, dont les structures et le fonctionnement ne correspondaient plus à l'évo-

lution constatée de la criminalité, le Conseil d'Etat a progressivement déployé, dans les délais prévus, les mesures découlant de la mise en œuvre de l'ambitieuse planification pénitentiaire adoptée à l'automne 2012, tout en veillant au développement parallèle des mesures d'accompagnement de la personne condamnée et des alternatives à la détention. Resté longtemps le parent pauvre de la sécurité, le domaine de la détention a donc, en 2013, lui aussi commencé à connaître les premiers effets d'une réforme fondamentale. Le recrutement de personnel de surveillance et d'encadrement s'est intensifié; les premières réaffectations d'établissements de détention se sont concrétisées; les crédits d'investissements ou d'étude ont été adoptés par le Grand Conseil; enfin, les effectifs de la direction générale de l'office cantonal de la détention ont été complétés en fonction des besoins identifiés.

La réforme de la police (Police 2015) est entrée dans une nouvelle phase avec le dépôt, en juin 2013, d'un projet de nouvelle loi sur la police (LPol) que le Conseil d'Etat a voulue moderne et susceptible de résister aux effets du temps par la souplesse organisationnelle et structurelle qu'elle autorisera. Il a ainsi été question, dans le respect des missions redéfinies de la police, de permettre à cette dernière d'adapter la réponse opérationnelle à une criminalité en constante évolution.

Parallèlement à cette activité normative, le gouvernement n'a eu de cesse d'intensifier les collaborations avec les autres partenaires sécuritaires concernés. L'adoption du concept de sécurité de proximité, qui consacre l'implication accrue des communes et des institutions publiques et privées dans une perspective fondamentale de prévention des actes criminels, en relation avec la promotion de la cohésion sociale en milieu urbain, est emblématique de cette démarche, tout comme la conclusion de quatre contrats locaux de sécurité. Un accord technique de collaboration avec le corps des gardes-frontière a également été conclu. De même, les collaborations policières intercantionales sont en voie de développement, avec l'extension prévue du concordat policier romand aux activités de police judiciaire. Enfin, il faut noter les discussions avancées en vue de la conclusion d'une convention avec les CFF, dans le but de garantir mieux encore la sécurité à la gare Cornavin et plus généralement dans les transports publics et les locaux réservés à ceux-ci (police des transports). Le sujet est crucial compte tenu des importants projets ferroviaires en voie de réalisation (CEVA).

Par ailleurs, le Grand Conseil a voté en fin d'année un crédit d'investissement de 1,9 million de francs en vue de réaliser un projet pilote de videoprotection dans le quartier des Pâquis. Ce projet sera mis en œuvre en 2014.

La capacité de détention administrative en vue du renvoi des personnes sans titre de séjour en Suisse a été augmentée, passant de trente à cinquante places, avec pour corollaire un accroissement du nombre de renvois.

En finalité, la diminution de la criminalité sur territoire genevois initiée en 2012 s'est confirmée en 2013.

Loi sur la culture

La nouvelle loi sur la culture, adoptée par le Grand Conseil le 16 mai 2013, est entrée en vigueur le 27 juillet 2013. Cette loi renforce le rôle du canton dans la coordination de la politique culturelle, inscrit la nécessité d'une politique culturelle concertée sur l'ensemble du territoire et d'une répartition des compétences entre les collectivités.

Outre l'organisation de la concertation, la loi définit cinq tâches principales pour le canton, à savoir le soutien renforcé aux institutions stratégiques, la formation des jeunes et celle des professionnels, l'accès à la culture, enfin le soutien à la création et au rayonnement des œuvres et des artistes. Elle introduit en outre la responsabilité de la conservation du patrimoine, de la mise à disposition de lieux culturels pour les artistes et d'une prévoyance sociale adéquate pour chacun.

La politique culturelle sera dorénavant établie sur quatre ans et comprendra la définition des objectifs dans le programme de législature, la désignation des membres du conseil de la culture et un rapport sur la politique culturelle pour le Grand Conseil à la fin de chaque législature. Un règlement d'application de cette loi devra être élaboré et adopté dans le courant de l'année 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, des discussions intenses ont eu lieu entre le canton et la Ville de Genève. Les premiers axes de répartition pour une politique concertée ont été validés le 30 octobre dans une déclaration conjointe des Conseil d'Etat et Conseil administratif, et consistent d'une part, à renforcer le partenariat public autour des institutions régionales (soutien Ville-Etat à parts égales aux grandes institutions hormis les musées; entrée du canton dans le soutien au Grand Théâtre

et à la Nouvelle Comédie), et d'autre part, à clarifier les responsabilités et les répartitions et à réorganiser le soutien à la création.

Nouvelle constitution : adaptation de la législation cantonale

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en vigueur le 1^{er} juin de la constitution du 14 octobre 2012, remplaçant la constitution fazyste de 1847. Une première phase de travaux d'adaptation de la législation cantonale au nouveau texte fondateur a été menée par le Conseil d'Etat dans le domaine des droits politiques, afin de permettre l'application des nouvelles règles aux élections cantonales de l'automne 2013.

La nouvelle constitution prévoit que la plupart des adaptations législatives soient effectuées dans un délai maximum de cinq ans, c'est-à-dire d'ici au 31 mai 2018. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un programme législatif le 18 décembre 2013.

Anticipant ce grand chantier législatif, le Conseil d'Etat a mis en place en février 2013 un collège spécialisé aux affaires juridiques, composé d'un juriste par département et présidé par le directeur de la direction des affaires juridiques. Ce collège a été chargé d'examiner les conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution sur le droit cantonal en vigueur, en procédant à un inventaire des adaptations législatives nécessaires à sa mise en œuvre.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat a dressé cet inventaire et fixé un échéancier de réalisation des adaptations législatives impératives. Il a identifié les dispositions de la constitution qui ne sont pas directement applicables, puis déterminé si les adaptations avaient déjà été opérées, étaient en cours ou devaient être prévues.

Nouvelle organisation des départements et création d'un département présidentiel

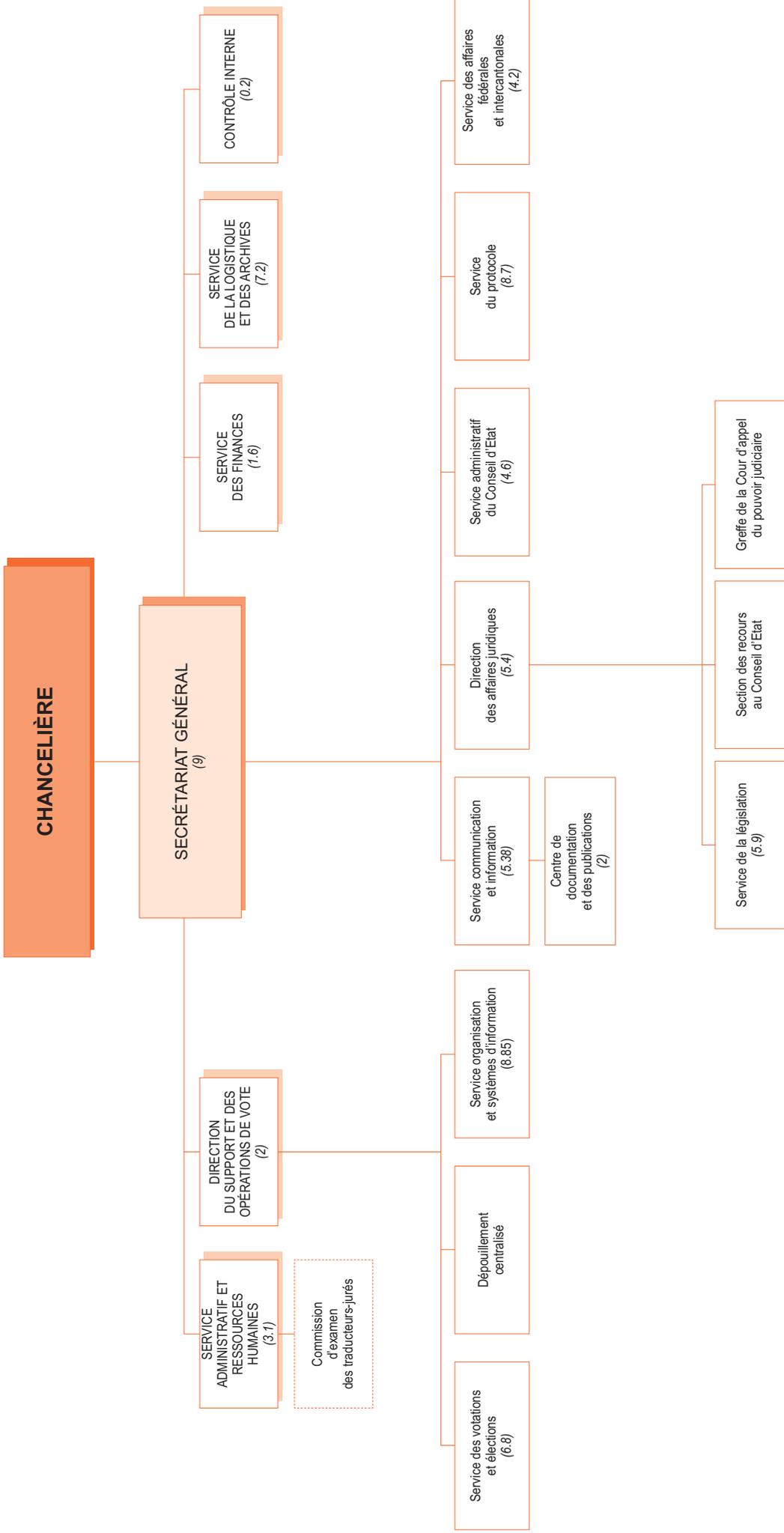
L'une des modifications introduites par la nouvelle constitution concerne l'élection du Conseil d'Etat — avec la majorité absolue requise au premier tour le même jour que l'élection du Grand Conseil — ainsi que la durée de la législature allongée, jusqu'au printemps 2018.

Sur les sept conseillers d'Etat élus à l'issue du deuxième tour, cinq accédaient pour la première

fois au gouvernement cantonal. Lors de la répartition et de l'organisation des départements, le Conseil d'Etat a suivi la logique des politiques publiques, assurant ainsi une cohérence à l'action gouvernementale. Il a également défini les missions incombant à la présidence du Conseil d'Etat qui, selon la nouvelle constitution, est désignée pour toute la durée de la législature. Il lui a associé un département présidentiel regroupant des enjeux transversaux, dont la conduite de l'importante réforme de la répartition des tâches entre communes et canton ainsi que la défense des intérêts genevois sur les plans fédéral, intercantonal et régional. Le Grand Conseil, qui pour la première fois, selon la nouvelle constitution, devait se prononcer sur l'organisation des départements, l'a approuvée.

Le Conseil d'Etat a prêté serment devant le Grand Conseil le 10 décembre 2013. Dans son discours de Saint-Pierre, il a dessiné les grandes orientations de son action gouvernementale des orientations qui seront traduites et déclinées dans son programme de législature qu'il dévoilera le 10 juin 2014 au plus tard.

ORGANIGRAMMES

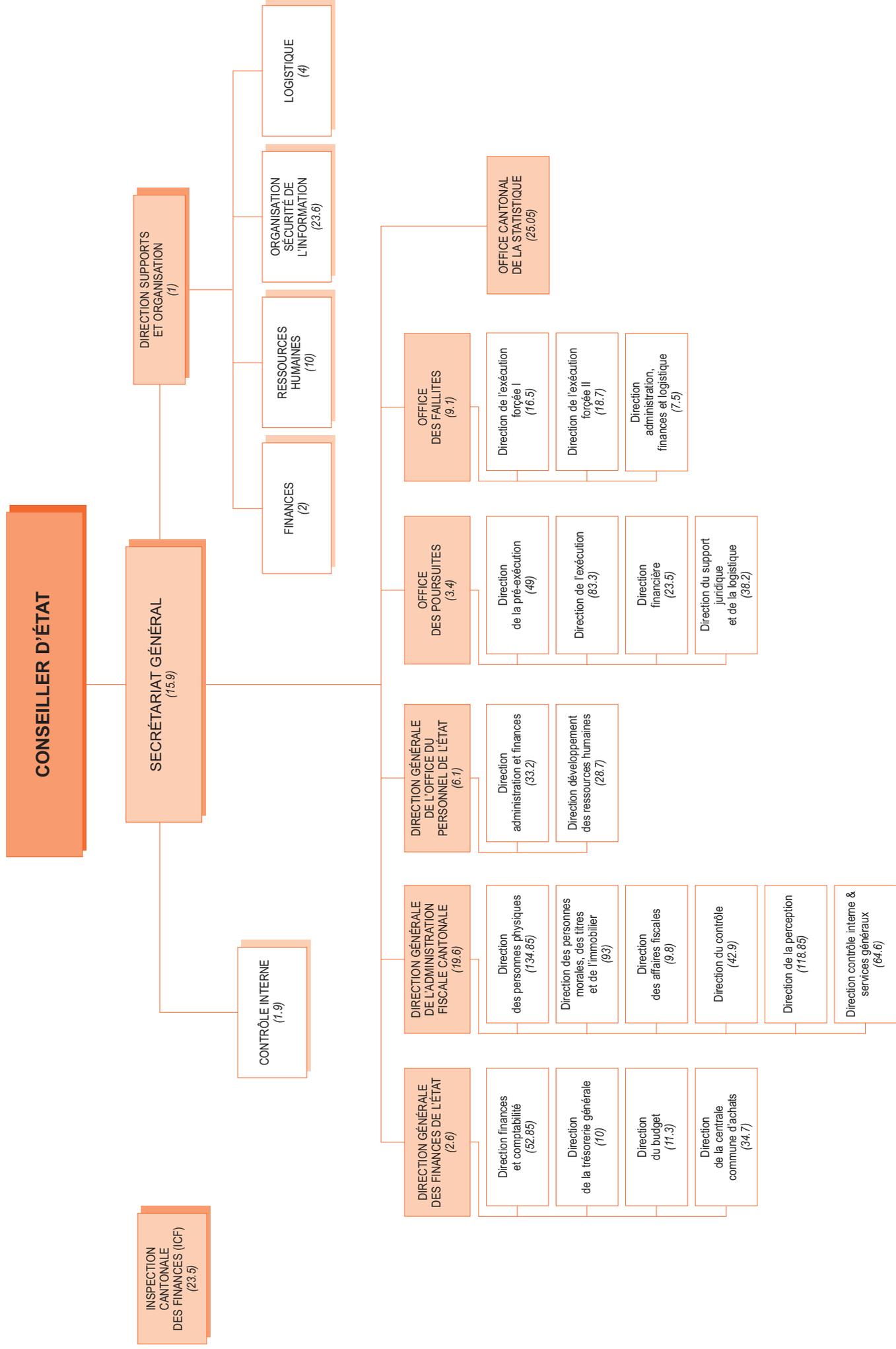


Rattachés administrativement à la chancellerie d'Etat

- Groupe de confiance (6)
- Préposé(e) à la protection des données et à la transparence (2)
- Gestionnaire risque Etat (7)

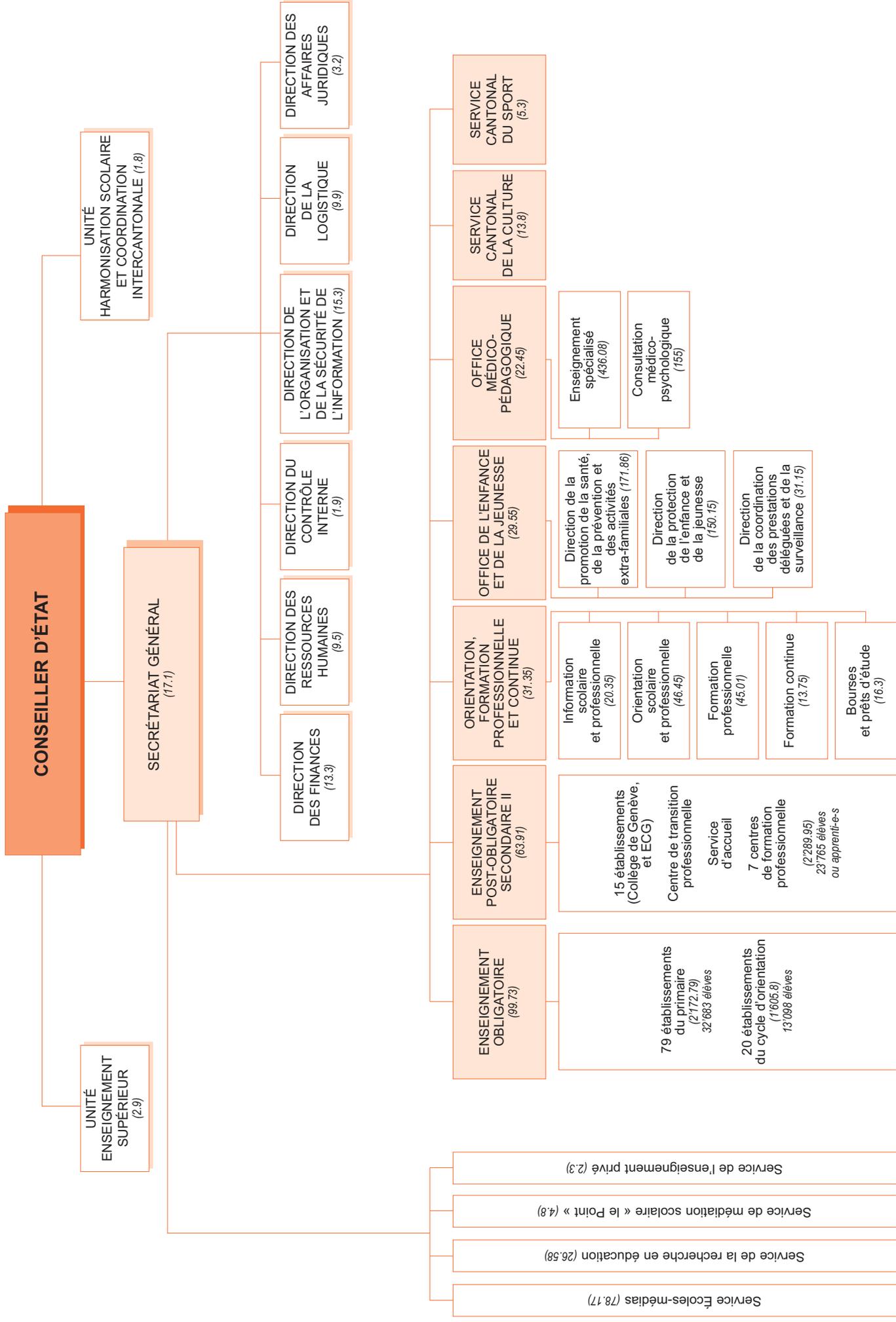
CHANCELLERIE

(organisation au 10 décembre 2013 avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2013)

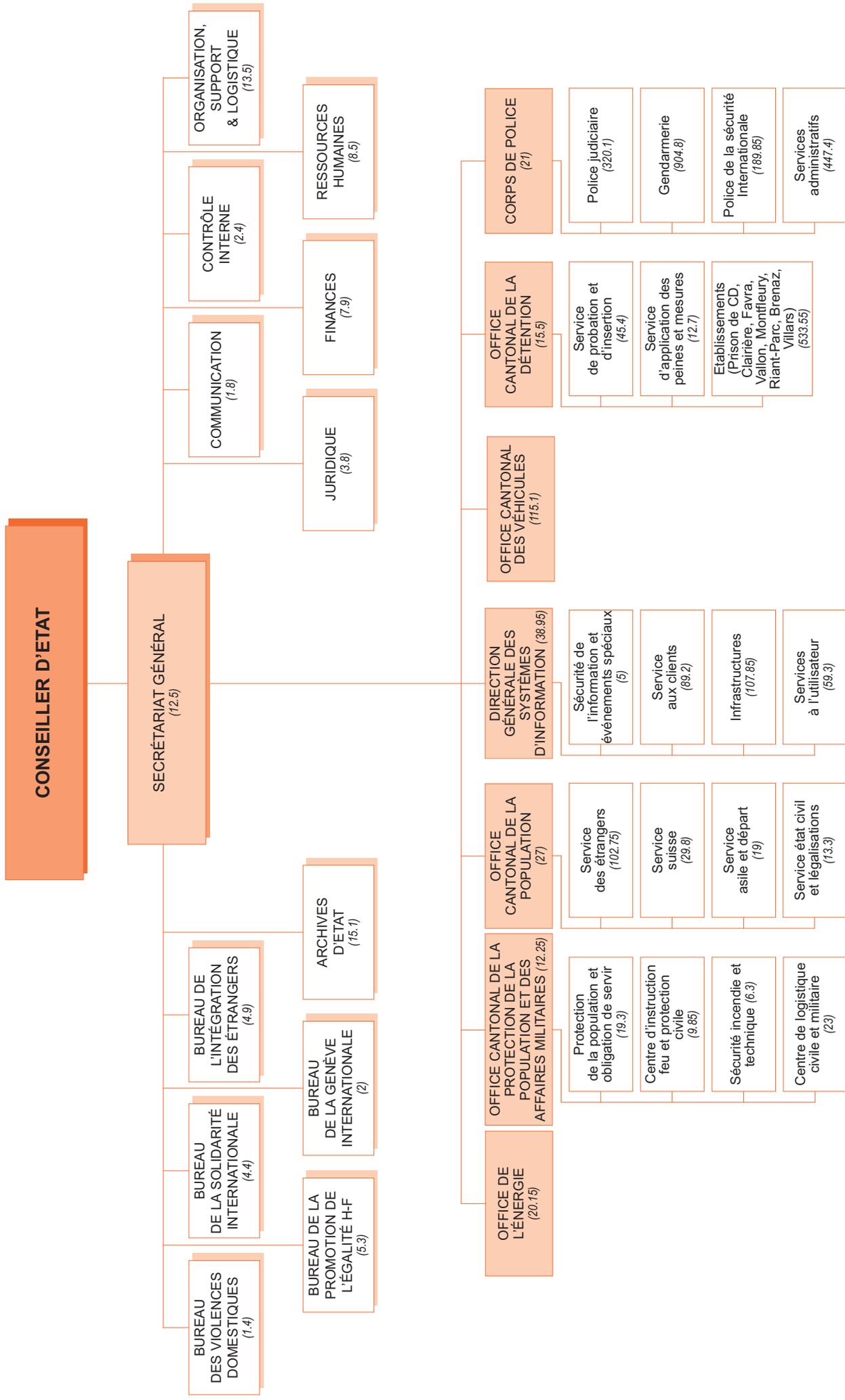


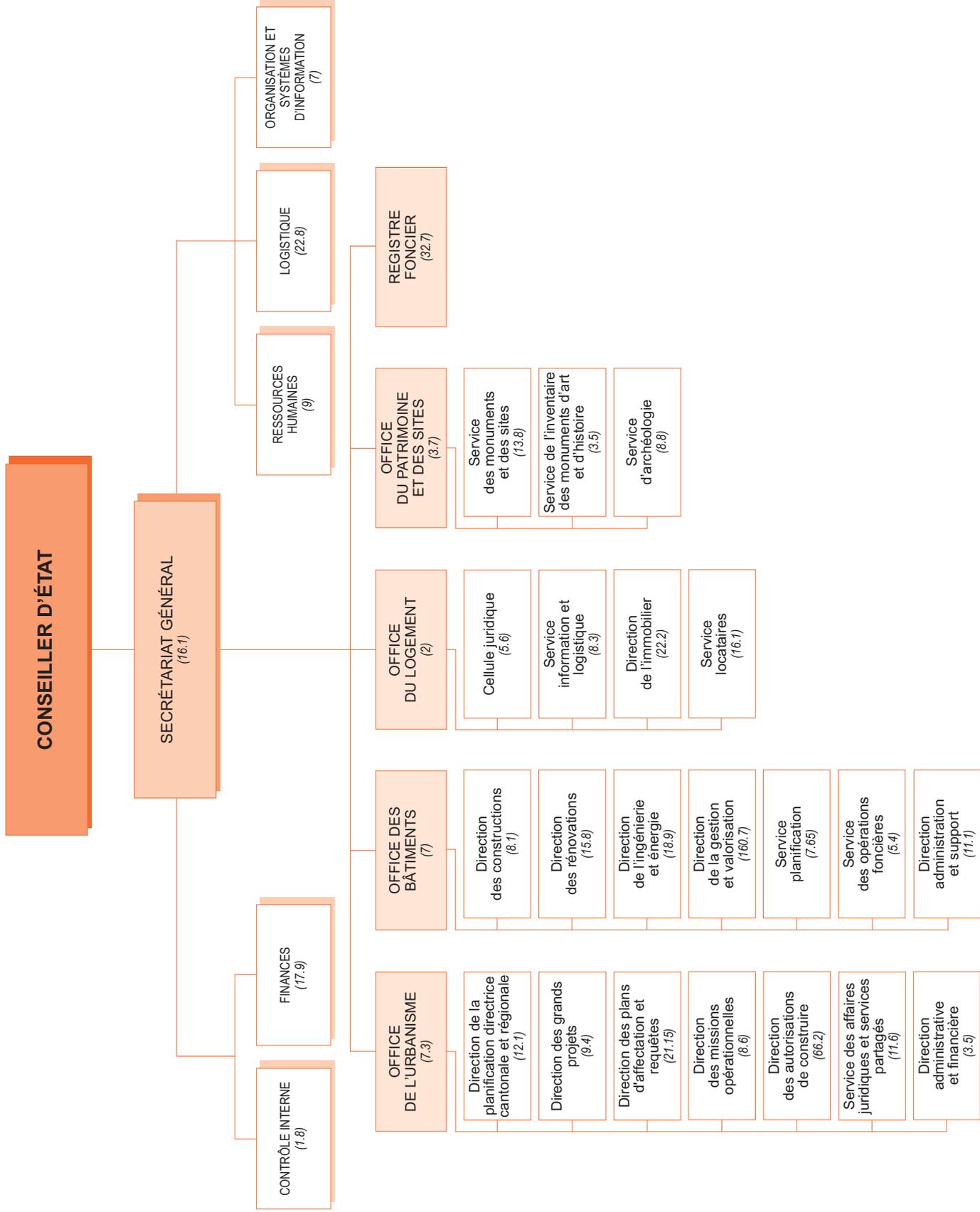
Organigramme général du département des finances

(organisation au 10 décembre 2013 avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2013)

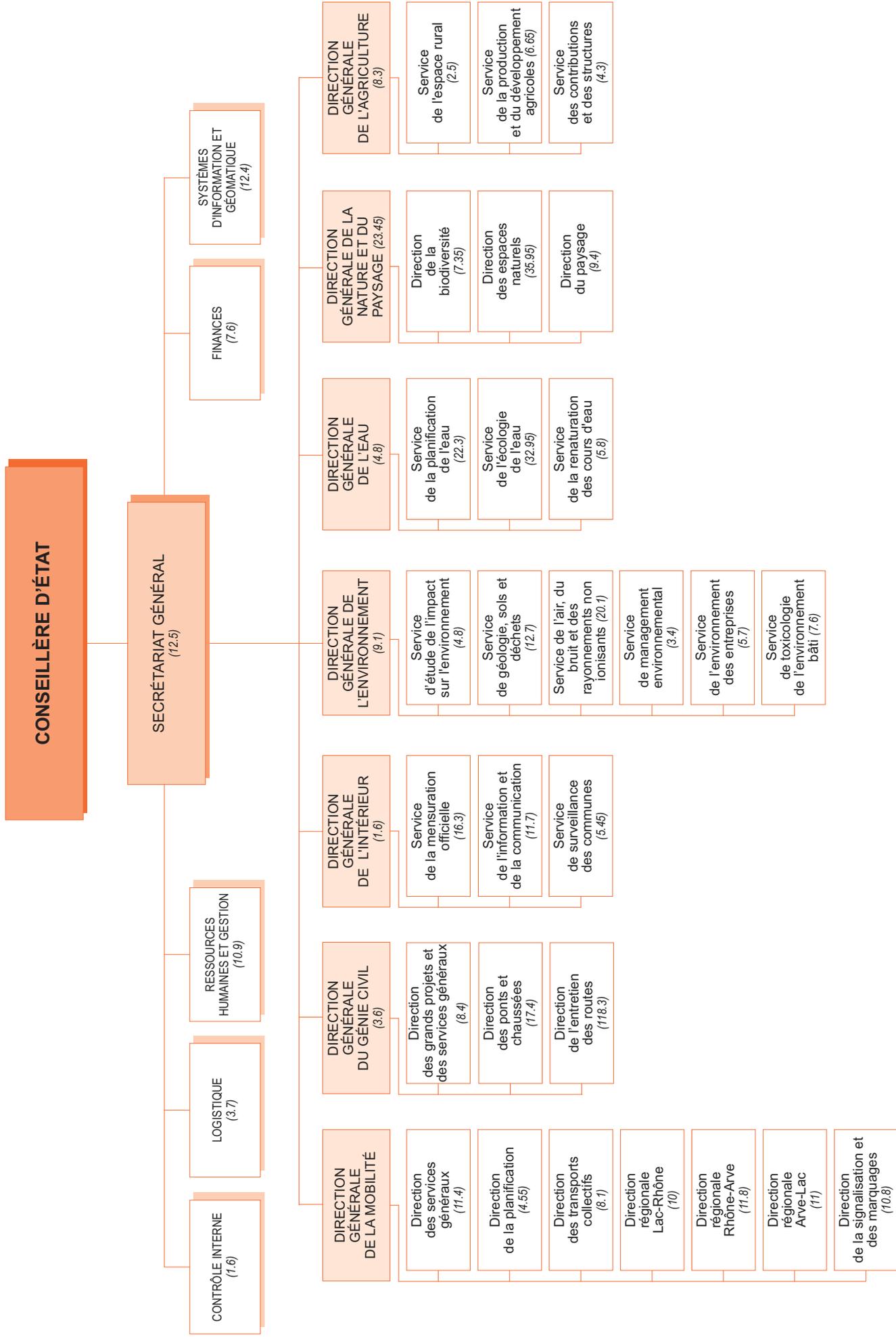


Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 (organisation au 10 décembre 2013 avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2013)

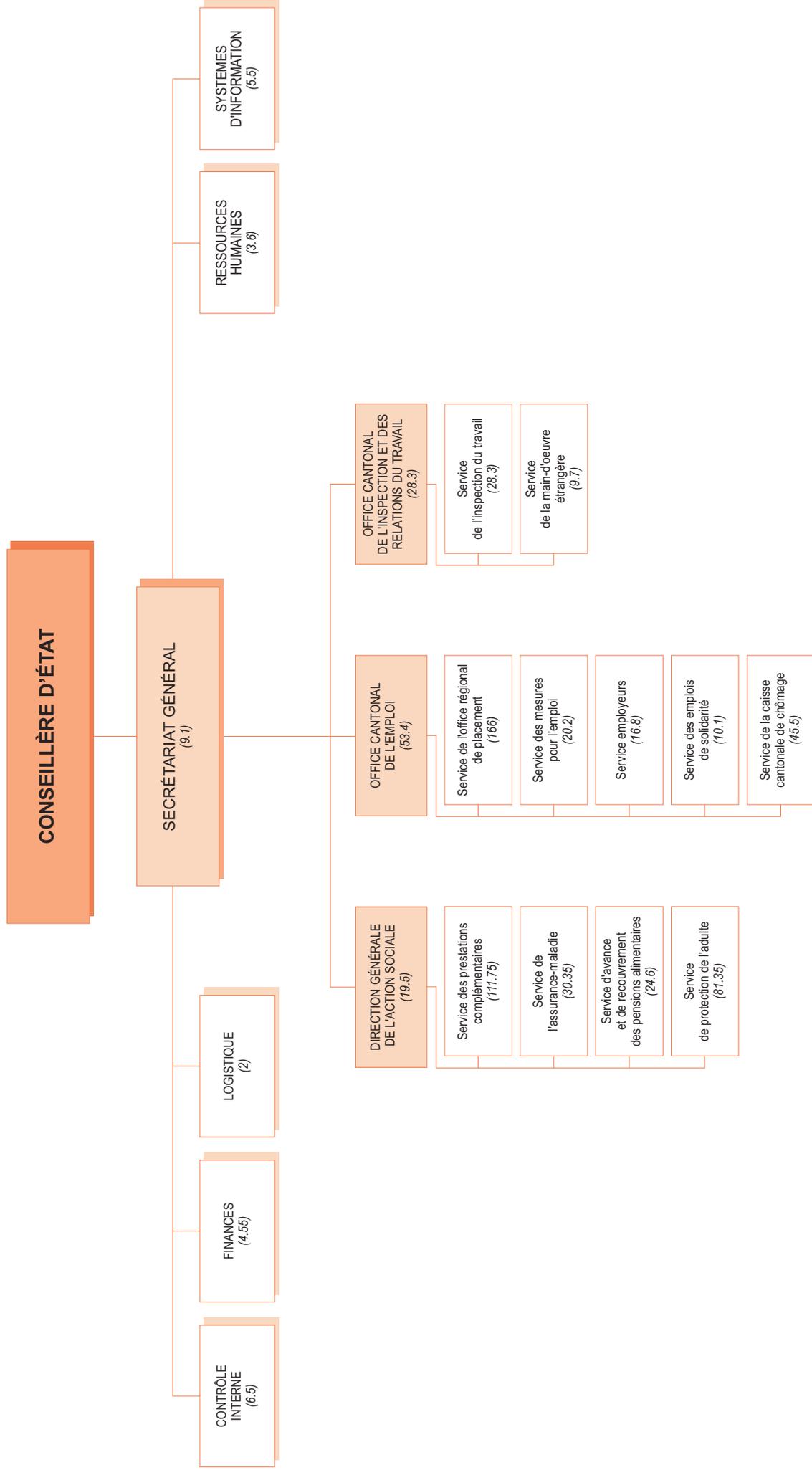


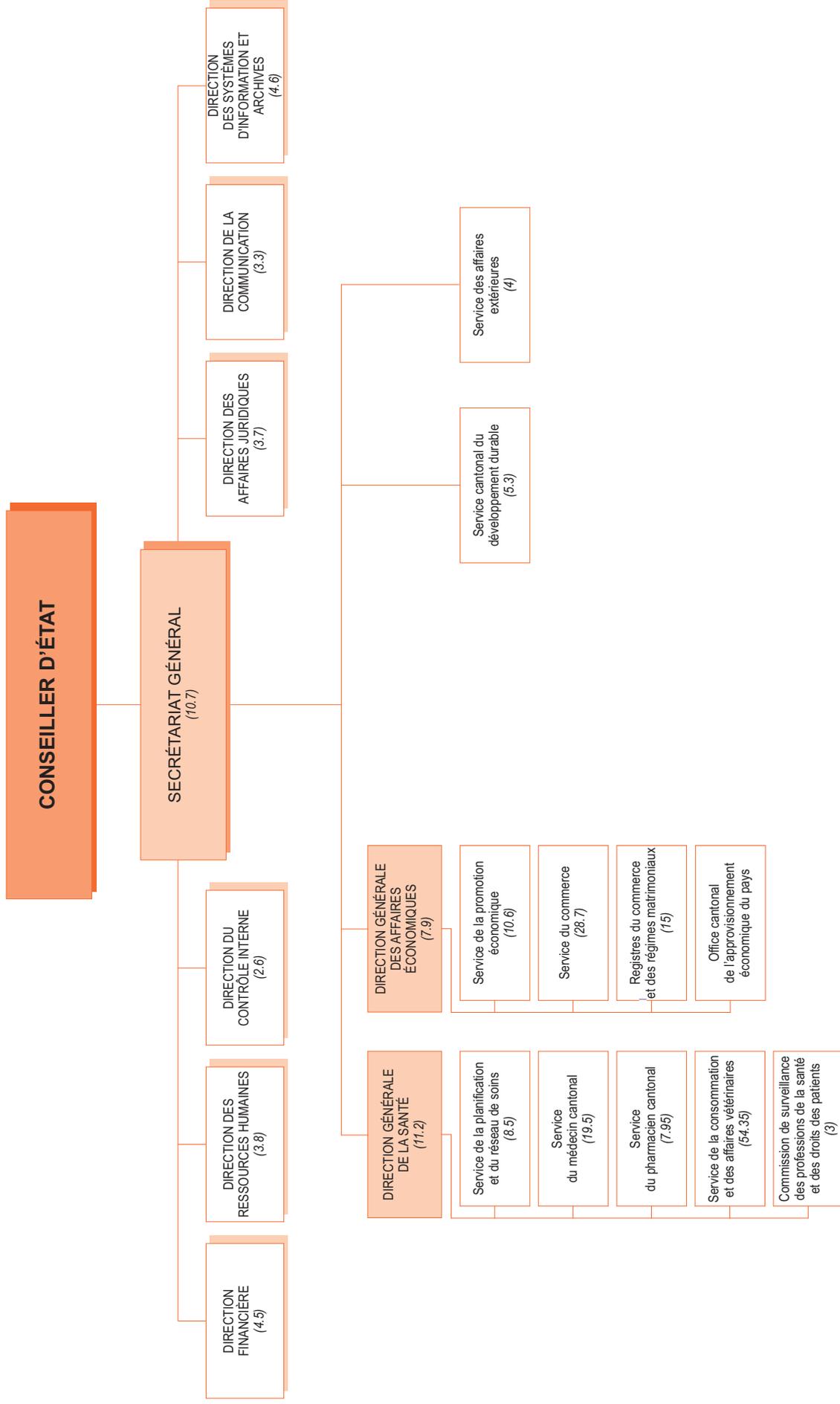


Organigramme général du département de l'urbanisme
 (organisation au 10 décembre 2013 avec postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2013)



Organigramme général du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
 (organisation au 10 décembre 2013 avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2013)





Organigramme général du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé
 (organisation au 10 décembre 2013 avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2013)



RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A Formation

A01 Enseignement obligatoire

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Harmonisation scolaire

Le processus d'harmonisation, mis en œuvre depuis 2011 avec le plan d'études romand (PER), a été étendu à la rentrée 2013 aux années de scolarité 4P, 7P, 8P et 11CO. Il sera complètement finalisé à la rentrée 2014 avec l'introduction de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire, tel que prévu dans le PER.

Depuis la rentrée 2013, des moyens d'enseignement romands ont été introduits en sciences humaines et sociales dans l'enseignement primaire et en mathématiques en 11^e du cycle d'orientation.

Mercredi matin

La mise en œuvre du nouvel horaire scolaire pour les élèves du cycle moyen est prévue à la rentrée 2014. L'augmentation de quatre périodes d'enseignement pour les degrés 5P à 8P permettra notamment d'augmenter la dotation horaire en langues et en formation générale.

Mesures d'accompagnement

Un outil de suivi des mesures de soutien pour les élèves en difficulté scolaire est en cours de développement. Il vise notamment à mieux recenser les élèves au bénéfice de ces mesures et à suivre leur évolution sur le moyen et le long terme. Dans l'enseignement primaire, des enseignants chargés de soutien pédagogique suivent les élèves en difficulté.

Compétences sociales

Des moyens didactiques et des actions au sein des établissements ont été développés en lien avec le PER pour y intégrer des enjeux de société comme l'égalité, la lutte contre l'homophobie ou encore l'étude des *Grands Textes*, qui a été introduite en 11^e année du cycle d'orientation à la rentrée 2013.

Direction générale de l'enseignement obligatoire

La direction générale de l'enseignement obligatoire a été instituée le 1^{er} juin 2013 et réunit les directions générales de l'enseignement primaire

et du cycle d'orientation. Elle vise à renforcer la cohérence du parcours de formation des élèves des degrés primaires à la fin du cycle d'orientation. Elle sera totalement opérationnelle dès le regroupement de l'ensemble des services sur le site géographique d'Onex-Jardin en février 2014.

Centre d'accueil des élèves migrants

Le dispositif d'accueil pour les élèves migrants et allophones a été renforcé tant dans les établissements primaires qu'au cycle d'orientation afin de mieux accueillir et orienter les élèves et leurs familles et les suivre dans leur parcours scolaire.

AUTRE PROJET D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projets d'établissements

Les 79 établissements de l'enseignement primaire ont finalisé leur projet d'établissement. Mis en œuvre depuis la rentrée 2013, ces projets se déclinent en actions dans les domaines de l'enseignement, des mesures d'intégration, de l'encadrement des élèves, du dispositif d'accueil et de prise en charge des élèves allophones ainsi qu'autour d'éléments relatifs au fonctionnement de l'établissement, notamment dans les écoles en réseau d'enseignement prioritaire ou avec des regroupements de classes spécialisées.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2011-2012	2012-2013	2013-2014 (15.11.2013)		
	31.12.2011	31.12.2012	total	filles	garçons
Enseignement primaire	32'716	32'501	32'683	16'274	16'409
Office médico-pédagogique	1'777	1'786	1'775	565	1'210
Regroupements spécialisés	481	505	451	110	341
Institutions publiques	850	831	877	292	585
Institutions subventionnées	446	450	447	163	284
Cycle d'orientation	13'146	13'048	13'098	6'465	6'633

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 31 décembre 2011 et 2012 et au 15 novembre 2013. Source : service de la recherche en éducation.

Réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Le réseau d'enseignement prioritaire est composé de dix-sept établissements primaires et quatre collèges du CO. Les assises du REP, organisées en septembre 2013, ont permis aux partenaires du réseau de faire le point sept ans après le lancement du REP à Onex.

Mise en œuvre du nouveau cycle d'orientation

Le nouveau cycle d'orientation est entré dans sa troisième année de mise en œuvre. La rentrée 2013 a vu la mise en place de la 11^e année et des trois mêmes sections qu'en 10^e : communication et technologie, langue et communication, littéraire et scientifique. Cette dernière section est elle-même divisée en trois profils distincts : latin, langues vivantes, sciences.

La pression pour respecter les effectifs réglementaires lors de la constitution des classes par section (10^e et 11^e) et regroupement (9^e) est forte et a parfois contraint à un déplacement d'élèves entre établissements. Le dispositif d'information et d'orientation à l'intention des élèves et de leurs parents a été renforcé et inclut notamment une méthode de préparation au choix sur les trois années de formation.

A02 Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Développement des compétences sociales

Les actions et projets pédagogiques en faveur de la promotion de l'égalité entre homme et femme se poursuivent notamment à travers les ateliers «sciences : les filles se lancent», destinés à valoriser les filières scientifiques auprès des filles, et ceux pour la prévention de l'homophobie avec l'exposition Stop Homophobie. Par ailleurs, la Journée de la mémoire, organisée depuis dix ans, est l'occasion de sensibiliser les élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire à la mémoire de l'Holocauste et à la prévention des crimes contre l'humanité. Un nouveau programme d'éducation à la citoyenneté et aux droits humains donne la possibilité aux enseignants et aux directions d'établissements de mettre en place des projets axés sur le «vivre ensemble» ouverts sur la cité. Enfin, de nombreux projets sont réalisés dans les établissements dans le domaine de l'éducation au développement durable et un nouveau site Internet offre aux enseignants des outils pédagogiques sur ce thème.

Encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Le groupe d'encouragement à la qualification et

à l'insertion professionnelle (EQIP) est opérationnel et a été rattaché au conseil interprofessionnel pour la formation. L'office cantonal de l'emploi et l'office de formation professionnelle et continue (OFPC) ont créé Cap Formations, un dispositif commun de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation. Ce dispositif participe de l'introduction de l'obligation de se former jusqu'à 18 ans prévue dans la nouvelle constitution.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Modification de la loi sur les bourses et prêts d'études

La loi sur les bourses et prêts d'études a été modifiée en juin 2013 pour faciliter les modalités d'octroi des bourses pour les enfants de parents divorcés et prendre en compte le coût de la vie à Genève, notamment les loyers.

Cité des métiers du Grand Genève

Trois centres associés à la Cité des métiers ont été créés à Meyrin et à Onex ainsi qu'à Annemasse. Ces centres visent à améliorer le système d'information sur la formation professionnelle et continue à la population dans le cadre du Grand Genève.

CFC bilingue

Pour la première fois en Suisse, le canton de Genève a offert la possibilité à des apprenti-e-s employé-e-s de commerce de faire leur formation en anglais et en français. Actuellement, dix-huit apprenti-e-s suivent cette formation dans des entreprises multinationales ou des entreprises locales qui utilisent l'anglais comme langue principale.

Formations santé-social

Le nombre de CFC dans le domaine santé-social est en hausse, que ce soit pour les assistants socio-éducatifs ou les assistants en soins et santé communautaire. Par ailleurs, la capacité d'accueil des formations plein temps dans le domaine de la santé a été augmentée afin de faire face à la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans ce domaine.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Ecole de commerce

La réforme de l'école de commerce plein-temps est terminée et les premiers apprentis plein-temps ont reçu leur certificat fédéral de capacité en automne 2013. Les élèves poursuivant leur

curus pour obtenir une maturité professionnelle ont commencé leur stage de 52 semaines dans des entreprises formatrices.

Centre de transition professionnelle et accueil du postobligatoire

Une classe supplémentaire a été ouverte au centre de transition professionnelle pour permettre à des jeunes sans projets de combler leurs lacunes et d'accéder ensuite à des formations certifiantes. Le service de l'accueil du postobligatoire a été doté de quatre classes supplémentaires pour accueillir les jeunes migrants non francophones.

Elèves en difficulté

La mise en œuvre d'une procédure de signalement des élèves à risque de rupture de formation a permis, durant l'année scolaire 2012-2013, de référer à la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire ou à l'OFPC plus de 200 jeunes en décrochage scolaire.

Apprentissage en dual

Depuis cinq ans, le nombre de contrats d'apprentissage n'a cessé d'augmenter pour atteindre près de 2'200 contrats en 2013. Ce résultat s'explique en partie par l'augmentation des contrats dans la santé et le social, mais aussi dans le commerce.

Attestations de formation professionnelle

Suivies par près de 400 jeunes, ces formations en deux ans avec attestation fédérale se répartissent sur près d'une trentaine de professions réparties dans les sept pôles de formation. Elles se déroulent en dual ou en école plein-temps dans les professions de la vente, du bois et de l'horticulture.

Gestion du suivi individualisé (GSI)

En 2013, plus de 910 jeunes en difficulté, dont 40% de mineurs, ont été suivis au sein du dispositif GSI. Parmi eux, 23% étaient en formation et 77% en rupture de formation. L'objectif visé est le retour et le maintien de ces jeunes en formation.

Formation des adultes

Le dispositif de Qualifications+ comptabilise près de 1'700 adultes menant des projets de qualifications dans les professions de la santé, du social, de la construction, du nettoyage, de l'hôtellerie et de la restauration, de l'horlogerie et du commerce. Le taux de réussite des adultes aux examens de fin d'apprentissage avoisine les 97%.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014 (15.11.2013)		
	31.12.2011	31.12.2012	total	filles	garçons
Enseignement postobligatoire	22'961	22'849	23'765	11'687	12'078
- Elèves et apprentis en école	16'142	16'376	17'088	8'987	8'101
Collège de Genève ⁽¹⁾	7'805	7'953	8'144	4'548	3'596
Ecole de culture générale ⁽²⁾	3'382	3'477	3'726	2'286	1'440
CFP commerce ⁽²⁾	2'326	2'254	2'500	1'007	1'493
CFP construction	378	369	411	68	343
CFP technique	708	707	718	48	670
CFP arts appliqués	493	529	524	323	201
CFP nature et environnement	252	243	267	96	171
CFP santé-social	673	667	623	516	107
CFP service et hôtellerie / restauration	34	75	85	79	6
E.S.I.G.	91	102	90	16	74
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	547	588	409	166	243
Maturité commerciale	318	310	271	112	159
Passerelle ECD maturité commerciale	139	200	44	23	21
Autres maturités professionnelles	90	78	94	31	63
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'841	4'786	4'794	1'815	2'979
CFP commerce	1'992	1'961	1'983	1'107	876
CFP arts appliqués	85	84	86	56	30
CFP construction	972	1'007	1'018	36	982
CFP service et hôtellerie / restauration	501	455	465	192	273
CFP technique	608	617	601	39	562
CFP nature et environnement	112	107	107	13	94
CFP santé-social	571	555	534	372	162
- A.C.P.O.(service)	248	269	299	117	182
- C.T.P.	393	127	406	156	250
- Ecoles pour adultes	790	703	769	446	323
Collège pour adultes	385	286	296	166	130
E.C.G pour adultes	405	417	473	280	193

⁽¹⁾ Y compris les classes d'accueil.

⁽²⁾ Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Mineurs dans les centres d'accueil

Une *task force* a été créée par le Conseil d'Etat en mars 2013 pour améliorer les conditions d'existence des requérants d'asile mineurs non accompagnés et mineurs accompagnés, hébergés et encadrés par l'Hospice général. Il s'agit notamment d'assurer aux mineurs scolarisés des conditions d'hébergement propices à l'apprentissage et de renforcer leur encadrement socio-éducatif. Dans cette perspective, un poste d'éducateur a été pérennisé pour créer les liens entre l'école de Budé et les enfants du foyer de Saconnex.

Projet de loi sur les prestations pour l'enfance et la jeunesse

Après consultation des milieux concernés, le projet de loi sur la promotion de la santé, la prévention et la protection des enfants et des jeunes (PL 11291) a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2013.

Réforme de l'éducation spécialisée

La réforme de l'éducation spécialisée, entamée en 2010, a donné lieu à un rapport du Conseil d'Etat faisant le bilan des actions terminées et des projets en cours. Les contrats de prestations 2014-2017 intègrent de nouveaux besoins et sont financés sur la base d'un nouveau modèle de calcul.

Accueil de la petite enfance

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a entamé des travaux avec l'Association des communes genevoises pour répondre aux obligations inscrites dans la nouvelle constitution qui prévoient que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire soit adaptée aux besoins. L'observatoire cantonal de la petite enfance participe à l'identification des besoins d'accueil de la petite enfance.

Une vingtaine de demandes d'autorisation pour des nouvelles structures de la petite enfance ont été traitées par le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

AUTRE PROJET D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Accueil à la journée continue

Les travaux d'élaboration de la loi d'application pour un accueil à la journée continue sont en cours, en collaboration avec les communes.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Prévention, promotion et soutien à l'enfance

Pour les quatre prochaines années, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse a défini, outre ses prestations de base, les axes prioritaires suivants : harcèlement en milieu scolaire, dépendance, décrochage scolaire, alimentation et mouvement.

Le service des loisirs éducatifs a redimensionné ses prestations sur les «petites» vacances scolaires, les activités à la journée y sont privilégiées, seuls les camps d'initiation pour les

4-10 ans sont maintenus. Un travail conjoint avec les services de la culture et du sport a débuté sur le catalogue d'activités extrascolaires.

Protection des mineurs

Sur les 6'788 enfants suivis par le service de la protection des mineurs, 6'245 ont reçu un soutien socio-éducatif et, pour les autres (543), une assistance juridique ou un suivi financier. 953 enfants ont fait l'objet d'un placement hors du domicile de leurs parents. Vingt-cinq décisions de clause péril concernant 35 enfants ont été prises.

Pédagogie spécialisée

3'953 mineurs ont bénéficié d'une prestation de logopédie et 451 d'une prestation de psychomotricité sur les onze premiers mois de l'année.

Troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs

	2011	2012	2013	Variation 2012/2013
Nbre d'enfants et ados traités	7'164	7'668	7'798	1,7%
Nbre de nouveaux cas	2'718	2'876	2'914	1,3%
Nbre total de séances	69'298	71'229	70'618	-0,9%
Nbre de traitements intensifs dont	4'128	4'198	4'180	-0,4%
- Traitements individuels	3'666	3'750	3'757	0,2%
- Traitements groupes	462	448	423	-5,6%

Le nombre d'enfants en traitement et de nouvelles consultations restent stables.

L'unité d'urgence de l'office médico-pédagogique est intervenue à 147 reprises afin de contenir une crise et de rétablir un climat de sérénité propice au travail scolaire.

Depuis la rentrée 2013, des aménagements sont mis en place pour les élèves de l'enseignement ordinaire qui présentent des troubles du spectre autistique. Grâce au partenariat avec la Fondation Pôle Autisme, l'équipe médico-psychologique du centre de consultation spécialisée en autisme est passée de deux à six collaborateurs dès le 1^{er} octobre 2013.

A04 Hautes écoles

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Campus Biotech

Le campus Biotech, installé sur l'ancien site de Merck-Serono à Sécheron, est destiné à devenir un centre d'importance nationale et internationale dans les domaines des

neurosciences et de la biotechnologie. Il accueille des équipes de l'Université et de l'EPFL qui bénéficieront du soutien du Centre Wyss, installé sur le même site. Le campus sera complété par l'arrivée du Human Brain Project / Blue Brain, projet soutenu par d'importants fonds européens.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes

L'Université et l'IHEID collaborent à la réalisation d'un centre pour la coopération mondiale, qui vise à faire du domaine de Penthes un lieu de réflexion, de concertation et de coopération pour les acteurs de la Genève internationale ainsi qu'une plateforme pour la négociation et l'arbitrage international.

Loi sur la HES-SO Genève

La loi sur la HES-SO Genève a été adoptée par le Grand Conseil le 29 août 2013. Avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi en 2014, la HES-SO Genève deviendra un établissement public autonome. Le pilotage stratégique de la haute école sera amélioré par la définition d'objectifs au niveau intercantonal et de prestations au niveau cantonal.

Bâtiments universitaires

La construction du nouveau bâtiment Uni Carl-Vogt qui abritera les sciences de l'environnement se poursuit pour être disponible en 2015, et les étapes 5 et 6 du CMU seront achevées en 2016.

IHEID : inscription dans la LIP

L'IHEID est désormais inscrit dans la loi sur l'instruction publique comme institution universitaire composant le degré tertiaire de l'enseignement du canton.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Université de Genève

Effectifs

A la rentrée académique 2013, l'Université a enregistré 15'669 étudiant-e-s (+1,60% par rapport à 2012).

Structures

Deux nouvelles facultés ont été créées à partir de la Faculté des sciences économiques et sociales, l'une consacrée à l'économie et au

management, et l'autre aux sciences sociales, politiques, à l'économie politique et à la géographie. Par ailleurs, l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport a été transféré à l'Université de Lausanne. Enfin, l'École romande de santé publique a été mise sur pied.

Formation

L'Université a lancé des programmes de type «MOOCs» (*Massive Open Online Courses*). De même, un programme conjoint entre l'UNIGE et l'Université de Neuchâtel de maîtrises en journalisme et communication a été élaboré.

Grand public

L'Université a poursuivi son programme de conférences destinées au grand public. De nombreuses manifestations ont eu lieu au cours de l'expédition scientifique Planetsolar-Deepwater, consacrée à l'étude de paramètres environnementaux au long du Gulf-Stream.

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

Effectifs

A l'automne 2013, 339 nouveaux étudiant-e-s ont été inscrits.

Recherche

Le programme pour l'étude de la migration globale a été transformé en centre pour la migration globale. L'Institut a organisé avec succès la 8^e édition de son école doctorale Global South Doctoral Workshop à El Colegio de Mexico.

Constructions

L'Institut a poursuivi la réalisation de ses projets immobiliers et a emménagé en septembre dans les deux premiers pétales de la Maison de la paix.

HES-SO Genève

La HES-SO Genève a obtenu le renouvellement de sa certification qualité ISO 9001.

Effectifs

La HES-SO Genève poursuit sa croissance et compte 4'660 étudiant-e-s en 2013 (+2,55 % par rapport à 2012). Les effectifs ont particulièrement augmenté dans les domaines économie et services, ingénierie et architecture ainsi que santé.

Ecoles	15 oct 2011	15 oct 2012	15 oct 2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	880	965	1'016
Haute école de gestion	960	1'039	1'110
Haute école d'art et design	699	665	623
Haute école de santé	571	677	724
Haute école de travail social	580	586	586
Haute école de musique	614	612	601
Total	4'304	4'544	4'660

Chiffres HES-SO Genève, étudiant-e-s présent-e-s et en échange OUT.
Source: IS-Academia

Nouvelles formations

Depuis la rentrée 2013, une nouvelle filière en anglais, le bachelor en *International Business Management* est proposée par la HEG. L'HEPIA a entièrement revu ses plans d'études pour les filières architecture, architecture du paysage, agronomie et génie civil. Par ailleurs, la HEdS et la faculté de médecine de l'Université ont inauguré le Centre interprofessionnel de simulation ouvert aux 2'000 étudiant-e-s des deux institutions.

Formation continue

Plus de 2'000 étudiant-e-s ont bénéficié de l'offre de formation continue certifiante. Trois conventions ont été signées avec l'Université pour délivrer des titres conjoints (CAS en audit interne, DAS en gestion des risques d'entreprise, DAS en management durable).

Recherche et développement

L'Institut de recherche de la HEdS et l'Institut de recherche en musique et arts de la scène ont été inaugurés. Le projet de deux étudiants en master à l'HEPIA a été retenu par l'Agence spatiale européenne pour être l'une des quatre expériences de la fusée-sonde REXUS 14.

Constructions

La construction du nouveau bâtiment de la HEG sur le site de Battelle a commencé et devrait être achevée pour la rentrée 2015-2016.

A05 Enseignement spécialisé

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Intégration dans l'enseignement ordinaire

Le dispositif pour l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans l'enseignement ordinaire a permis que de plus en plus d'élèves soient intégrés au sein des établissements primaires et des collèges du cycle d'orientation. Ce processus, s'inscrivant

dans la perspective de l'école inclusive, devrait se poursuivre en 2014 au niveau de l'enseignement postobligatoire.

Dispositif d'intégration et d'apprentissage mixtes

Ce dispositif, mis en place à l'école primaire de la Roseraie, a accueilli 24 nouveaux élèves à besoins éducatifs particuliers à la rentrée 2013. Par groupe de quatre, ils sont intégrés dans les classes ordinaires où ils suivent deux tiers du temps d'enseignement. Deux enseignants spécialisés et un éducateur social les accompagnent au quotidien et assurent l'enseignement pour le temps restant.

Classes intégrées au cycle d'orientation

A la rentrée 2013, le cycle d'orientation de la Florence a accueilli 18 nouveaux élèves avec limite de capacité et de bonnes compétences sociales. Ils disposent d'un horaire scolaire aménagé avec repas de midi. Deux enseignants spécialisés, une éducatrice sociale, un responsable pédagogique et une responsable thérapeutique assurent leur intégration au sein de l'établissement.

Le même dispositif a été mis en place au cycle d'orientation du Vuillonex afin de répondre au besoin d'accueil et d'intégration de jeunes domiciliés prioritairement sur la partie ouest du canton. Depuis la rentrée 2013, l'établissement accueille douze élèves avec limite de capacité et un retard important dans les apprentissages.

Centres médico-pédagogiques intégrés dans les établissements scolaires ordinaires

Deux nouveaux centres médico-pédagogiques ont été ouverts dans des établissements ordinaires. L'ouverture d'un tel centre au sein du cycle d'orientation de Bois-Caran permet de favoriser les échanges entre élèves en situation de handicap mental et leurs pairs du même âge tout en maintenant les conditions d'encadrement éducatif et les mesures thérapeutiques indispensables à cette population. Quinze jeunes y sont inscrits depuis la rentrée 2013. Par ailleurs, dans une perspective d'école inclusive, un premier centre médico-pédagogique a été ouvert à plein temps au sein d'une école primaire. Le centre intégré au sein de l'école d'Aire reçoit douze élèves atteints de troubles du développement, de troubles de la personnalité ou d'autisme. Jusqu'alors ces centres étaient ouverts en site propre dans des maisons individuelles.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Assistance à l'intégration scolaire

Vingt-neuf enfants et adolescents ont bénéficié du dispositif d'assistance à l'intégration scolaire (AIS). A la suite des nouvelles demandes reçues, environ trente enfants ou adolescents seront suivis pendant l'année scolaire 2013-2014. Ces jeunes sont porteurs d'un handicap visuel, d'un handicap moteur, ont une mobilité réduite ou présentent des difficultés spécifiques qui altèrent leur autonomie. Les AIS les accompagnent principalement pour des problèmes de propreté, d'autonomie personnelle et de soutien à l'organisation et à la planification de leurs activités sociales individuelles ou collectives de base.

Le dispositif AIS a fait l'objet d'une évaluation par le service de la recherche en éducation. Son apport pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés est reconnu comme très positif par tous les milieux concernés.

A Formation

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.1	Poursuite de la mise en place de l'harmonisation de la scolarité obligatoire	31/12/2013	100%	100%	- Introduction du PER pour les degrés 4P, 7P, 8P et 11CO à la rentrée 2013. - Déploiement progressif à l'ensemble des degrés et domaines d'enseignement des nouveaux moyens d'enseignement compatibles PER .	- Poursuite du déploiement des nouveaux moyens de sciences, géographie, histoire et allemand.
01-01.10	Mise en place de la loi sur l'intégration et de l'office médico-pédagogique (OMP) et renforcement de l'enseignement spécialisé	31/12/2013	70%	100%	- Rapport intermédiaire sur la mise en oeuvre du règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés.	- Poursuite des travaux de mise en oeuvre du règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés et modifications législatives éventuelles.
01-01.2	PER: introduction de l'anglais en 5P	31/12/2013	100%	100%	- Préparation de l'introduction de l'anglais en 7P et 8P à la rentrée 2014. - Certification à un niveau B2 de plus de 400 enseignants. - Certification à un niveau B2 des nouveaux enseignants. - Mise à disposition du manuel More! pour la rentrée 2014.	- Introduction effective de l'anglais en 7P et 8P à la rentrée 2014. - Adaptation de l'enseignement de l'anglais au CO pour la rentrée 2015.
01-01.2	Développement des compétences sociales des élèves : études des grands textes, égalité, éducation citoyenne et développement durable	31/12/2013	100%	100%	- Introduction à la rentrée 2013 des Grands Textes pour les élèves de 11ème du CO. - Développement de projets afin de prendre en compte cette dimension dans la formation initiale et la formation continue des enseignants. (l'éducation au développement durable est traitée au livrable 09-07.3 de la Politique O).	- Edition d'une brochure de recommandations sur le fait religieux à l'usage des établissements et des enseignants.
01-01.2	Poursuite du renforcement des mesures de soutien à l'enseignement primaire (EP)	31/12/2013	100%	100%	- Elaboration d'un catalogue des mesures de soutien scolaire. - Formation de 40 enseignants chargés de soutien au niveau certificat d'études avancées (CAS).	- Mise en place du monitoring des mesures de soutien. - Dans le cadre de l'introduction du mercredi matin, déploiement de 30 postes dédiés au renforcement de l'apprentissage de la lecture et au soutien scolaire.
01-01.5	[Adoption de la loi sur le nouvel horaire scolaire à l'EP]	31/12/2013	100%	100%	- Définition des conditions cadres de l'organisation horaire des élèves et des enseignants. - Communication aux directions d'établissements et enseignants.	- Organisation des horaires et recrutement des enseignants au printemps 2014.
01-01.6	Mise en place d'une direction de l'enseignement obligatoire	31/12/2013	100%	100%	- Entrée en fonction de la nouvelle direction générale de l'enseignement obligatoire en septembre 2013.	
01-01.7	Développement de la formation continue des adultes	31/12/2013	100%	100%	- Croissance du nombre de demandes de chèques annuels de formation. - Croissance du nombre de CFC obtenus par des adultes.	- Poursuite du développement de l'offre de formations adultes afin de répondre aux besoins dans le domaine de la santé et du social notamment.

A Formation

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.8	Développement du dispositif EQIP (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle).	31/12/2013	100%	100%	- Rattachement du groupe EQIP au CIF. - Création de Cap Formations, guichet unique recevant à l'OFPC tous les jeunes en rupture de formation.	

Objectif 01-02 Réaliser la rénovation des cycles d'orientation et des collèges.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-02.1	Poursuite des travaux lancés en 2010 pour le CO Budé, échelonnés sur 3 ans.	30/06/2016	100%	100%	La 1ère étape est terminée et les bâtiments sont occupés.	La réalisation de la deuxième étape de la rénovation est repoussée en 2016. La préparation du projet de loi (PL) d'investissement sera planifiée en conséquence.
01-02.2	Mise en oeuvre des crédits de programme 2011-2014	31/12/2014	50%	100%	Le chiffrage à proprement parler n'a pas débuté. La période a été consacrée à la mise en place de la structure du futur crédit de programme et des méthodes de calcul. Les bâtiments à analyser ont été définis et la méthodologie pour ce faire arrêtée.	Visite "in situ" et analyse des bâtiments retenus pour le socle, priorisation de ces derniers. Réception et chiffrage des demandes utilisateurs en vue de la création de la tranche "transformation".
01-02.3	Suite des crédits de programme selon planification	31/12/2013	N/A	N/A	voir livrable 01-02.2.	voir livrable 01-02.2.

A Formation

Objectif 01-03 Coordonner le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-03.1	Accueil continu : vote de la loi d'application et préparation du concept de suivi	31/12/2013	70%	100%	- Elaboration de l'avant-projet de loi d'application.	- Finalisation de l'avant projet de loi, adoption par le Conseil d'Etat et transmission au Grand Conseil.
01-03.1	Petite enfance : introduction du contrat cadre pour maman de jour	31/12/2013	100%	100%	- Projet réalisé.	
01-03.4	Office de la jeunesse (OJ) : projet de loi sur la promotion de la santé, la prévention et la protection des enfants et des jeunes et élaboration du concept de suivi	31/12/2013	100%	100%	- Elaboration de l'avant-projet de loi, mise en consultation et transmission au Grand Conseil.	- Examen du projet de loi, vote et élaboration du règlement d'application.
01-03.5	Education spécialisée : diversification de l'offre	31/12/2013	100%	100%	- Réalisation de la réforme de l'éducation spécialisée par une évolution de l'offre ainsi que par la mise en place d'un dispositif de pilotage.	

Objectif 01-04 Développer l'enseignement supérieur et la recherche.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-04.1	Autonomisation de l'Université.	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	
01-04.2	Suivi de la convention d'objectifs.	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	
01-04.3	Synergies entre Université et HES.	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	
01-04.4	Investissements dans la recherche.	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	
01-04.5	Création d'un centre de créativité.	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	
01-04.6	IHEID: négociation de la convention d'objectifs 2013-2016.	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	

A Formation

Objectif 01-05 Réaliser le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-05.1	Jugement du concours Pointe de la Jonction et lancement des études.	31/12/2013	0%	100%	- Projet abandonné.	
01-05.3	[Lancement des études préliminaires et projet de loi pour le financement des études et concours]	31/12/2013	100%	100%	- Reconfiguration du projet au regard de l'implantation des neurosciences sur le campus Biotech.	- Réunions du groupe de travail « Campus intégrés » pour reprendre faisabilité et calendrier du projet reconfiguré.

Objectif 04-06.a Elaborer une véritable politique de la ville axée sur l'école

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs: DU DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.a.1	Développement de la politique de la ville	31/12/2013	100%	100%	- Développement des projets à Versoix et Vernier faisant l'objet d'une convention tripartite : confédération, canton et commune pour la période 2012-2015.	- Suivi de la mise en oeuvre des projets (par le département présidentiel dès décembre 2013).
04-06.a.1	Elaboration d'un budget spécifique aux quartiers concernés par la politique de la ville	31/12/2013	60%	100%	- Engagement de la réflexion sur la budgétisation.	- Recensement de l'effort financier de l'Etat dans les différentes politiques publiques pour les projets ARE Vernier et Versoix.
04-06.a.2	Entrée en vigueur de la loi	31/12/2013	100%	100%	- Réunion en juillet du Conseil de la politique de cohésion sociale qui a décidé de lancer un projet pilote pour la région des 3 Chênes.	
04-06.a.3	Extension des déclarations entre l'Etat et les communes	31/12/2013	100%	100%	- Rencontre d'une délégation du Conseil d'Etat avec les magistrat-e-s des 3 Chênes qui sont favorables à la proposition du Conseil d'Etat.	- Elaboration du projet pilote 3 Chênes.

B Emploi, marché du travail

B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

En 2013, le chômage est resté stable à Genève, alors que l'ensemble de la Suisse, après une baisse importante du nombre de chômeurs en début d'année, a connu une hausse du chômage en fin d'année.

Sur l'ensemble de l'année, 16'989 personnes se sont inscrites auprès de l'office régional de placement (ORP), contre 16'434 désinscriptions.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Pour l'office cantonal de l'emploi (OCE), l'année 2013 aura été consacrée en bonne partie aux travaux de consolidation et d'optimisation de son organisation, suite aux changements législatifs fédéraux et cantonaux et aux restructurations de l'office effectuées l'année précédente.

- L'organisation du centre d'accueil et d'administration (CAA) a ainsi été optimisée afin d'assurer le traitement efficace et sans retard des demandes des bénéficiaires, que ce soit pour des informations ou des inscriptions.
- L'organisation de tous les services de l'OCE a par ailleurs été adaptée dans le but de réduire progressivement le nombre de dossiers par conseiller en personnel à un niveau qui permette de garantir la qualité et l'efficacité de leur travail.
- Enfin, les problèmes liés aux aménagements du bâtiment de Montbrillant (sanitaires et climatisation principalement) ont été résolus pour la plupart avec la collaboration du département de l'urbanisme, locataire, et de La Poste, propriétaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), l'office cantonal de l'emploi a continué à apporter son soutien au service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général en mettant à disposition son catalogue de mesures d'insertion (Mesures marché du travail, ou MMT selon l'appellation fédérale), ainsi que l'utilisation du système fédéral d'exploitation PLASTA. A la fin de l'année 2013, le SRP suivait environ 550 demandeurs d'emploi inscrits en tant que chômeurs.

Sur le plan des collaborations interinstitutionnelles, l'OCE a collaboré avec l'office pour la formation professionnelle et continue (OFPC), du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, pour la création de Cap Formations, un guichet unique destiné à orienter les jeunes en rupture de formation vers le dispositif le mieux à même de répondre à leurs besoins.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Placement, reclassement et cours pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2011	2012	2013
PEF/STARE			
- AIT	386	382	349
- Stages	1'107	921	910
- EE	148	120	94
- ETFI*	423	626	598
- PETF	1'244	1'092	1'082
- AFO	45	44	51
- Semo	798	576	566
Total	4'151	3'761	3'650
Reclassement	2'581	2'257	2'200
Cours	10'939	9'981	10'907
Total	17'671	15'999	16'757
*nombre de DE concernés	245	606	548

(Les chiffres correspondent aux décisions de cours)

Abréviations :

AIT : allocation d'initiation au travail

EE : entreprises d'entraînement

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux

AFO : allocation de formation

Semo : semestre de motivation

STARE : stage de requalification

PEF : programme emploi formation

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2011	2012	2013
Placement en PCEF/STAREC	626	23	29
Placements en ARE	498	318	424
Placements en EdS	296	272	165

Abréviations :

PCEF : programme cantonal d'emploi formation (stages de requalification)

STAREC : stage de requalification cantonal

ARE : Allocation de retour à l'emploi

EdS : Emploi de solidarité

Le placement en ARE a augmenté significativement en 2013, du fait de l'arrivée de bénéficiaires issus de l'Hospice général, au bénéfice de la révision de la loi en matière de chômage (LMC), entrée en vigueur le 1^{er} août 2012.

Le nombre de STAREC reste bas du fait que, conformément à la même révision de la LMC, ils sont proposés au plus tard au 9^e mois de

chômage et donc, dans la plupart des cas, couverts par l'assurance fédérale dans le cadre des PEF/STARE.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 159 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, date à laquelle 750 personnes étaient sous contrat EdS.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2011	2012	2013
Licenciements collectifs annoncés	72	89	88
Entreprises concernées	48	64	73
Nombre de personnes licenciées	1'125	1'879	1'648

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2011	2012	2013
Dossiers traités	156	217	133
Dossiers admis (en tout ou partie)	102	180	94
Dossiers rejetés	54	37	39
Employés effectivement indemnisés	271	324	271

Le plus important licenciement collectif de ces dernières années, à savoir celui de Merck Serono en été 2012, aura généré au total, au 30 novembre 2013, 233 inscriptions à l'OCE, dont 113 sont encore actives.

B02 Surveillance du marché du travail

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a mené ou initié en 2013 sept procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT): métallurgie du bâtiment (trois procédures), bureau d'ingénieurs, deux roues, commerce de détail et entretien des textiles.

3'371 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'658 contrôles et observations d'entreprises ont été menés par l'OCIRT dans le cadre des conditions de travail en usage et des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce chiffre n'inclut pas les quelque 3'300 analyses de formulaires de

demande de main-d'œuvre étrangère. Les commissions paritaires ont effectué de leur côté leurs propres contrôles.

- Sur les entreprises basées en Suisse et employant du personnel régulier à Genève, 1'264 contrôles ont été réalisés, concernant 11'878 travailleurs. Ces contrôles ont été jugés pour 1'155 entreprises. 905 entreprises ont respecté toutes les dispositions des CCT ou des usages. Une sous-enchère en matière de salaires usuels a été observée dans 120 entreprises, soit 10% des cas jugés. Fin décembre 2013, 80% des entreprises en infraction avaient d'ores et déjà corrigé leur situation. 29 entreprises ont été exclues des futurs marchés publics.

- Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'OCIRT est compétent pour contrôler les entreprises soumises à un contrat-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs. Un vaste contrôle a été effectué dans le secteur du commerce de détail, touchant les épicerie, les magasins d'habits et de chaussures occupant au maximum cinq personnes. Des infractions aux salaires minimaux ont été constatées dans 49% des épicerie, 20% des commerces d'habillement et 36% des commerces de chaussures. Les rattrapages salariaux ont été effectués dans 55% des épicerie en infraction, 67% des commerces d'habillement en infraction et 70% des commerces de chaussures en infraction.

- Concernant le personnel détaché dans les branches sans convention collective de travail étendue, les contrôles ont porté sur 68 entreprises. Fin décembre 2013, la procédure était bouclée pour 21 de ces contrôles. Six entreprises ont fait l'objet de constats de sous-enchère salariale. 50% des procédures de conciliation ont abouti.

- Dans les secteurs dotés de CCT étendues, 115 entreprises étrangères ont été contrôlées. La procédure a abouti pour 66 d'entre elles. 21 entreprises ont fait l'objet de constats de sous-enchère salariale. 54% des procédures de conciliation ont abouti.

- Au total, 18 entreprises étrangères détachant du personnel en Suisse ont été sanctionnées par une interdiction d'offrir leurs services en Suisse et 22 ont été amendées.

Santé et sécurité au travail

1'100 interventions ont été effectuées, dont 51 audits dans le cadre d'une campagne de prévention des troubles musculo-squelettiques dans le secteur du commerce de détail.

Lutte contre le travail au noir

Les résultats 2013 sont les suivants :

	Nb cas/ période	Sanctions, prest. récupérées, en francs et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	310 enquêtes	51 entreprises en infraction / 41'500 francs d'amendes prononcées
Hospice général	1'657 suivis de dossiers	334 refus d'entrée en matière ou arrêts de l'aide et 823 autres mesures
Office cantonal de l'emploi	1'224 cas contrôlés	228 fraudeurs, près de 2 millions de francs réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité (OCAI)	2 cas	2 fraudeurs
CCGC	1'017 cas contrôlés	290 fraudeurs. Cotisations sociales facturées: presque 1'800'000 francs

180 enquêtes sont en attente d'une ordonnance du Ministère public.

La lutte contre le travail au noir par les services de l'Etat a permis de facturer quelque 3,8 millions d'arriérés de cotisations et de récupération de prestations chômage indues.

Main d'œuvre étrangère

5'200 dossiers ont été examinés en 2013, un chiffre stable par rapport à 2012.

	2011	2012	2013
Autorisations de travail B acceptées (Etats tiers)	657	564	568
Autorisations de travail L acceptées (Etats tiers)	441	393	384

En revanche, le nombre de demandes déposées par des prestataires de service européens actifs en Suisse a augmenté.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le programme de formation était composé de onze cours, un théâtre-forum et un colloque consacré aux effets du travail précaire sur la santé et sur l'entreprise. Plusieurs actions ont été organisées, dont le cours de base SST pour les entreprises privées et la sensibilisation aux questions de santé et de sécurité pour le personnel de l'Etat. Près de 1'300 personnes ont pris part aux actions de formation.

B Emploi, marché du travail

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif_08-08 Restructurer l'Office cantonal de l'emploi.
Département rapporteur: DSE
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-08.1	Consolidation	31/12/2013	100%	100%	Un dispositif a été mis sur pied dès septembre 2013 pour aider les jeunes sans formation initiale à obtenir une qualification professionnelle en leur proposant les mesures les mieux adaptées à leurs besoins. Le projet pilote de partenariat avec les demandeurs d'emploi a pour sa part démarré. Il s'agit de renforcer l'interaction entre les demandeurs d'emploi et les conseillers en personnel.	Accroître le nombre d'emplois vacants et de placements. Poursuivre le développement de l'offre de stages de requalification en entreprise. Développer la prévention et les instruments de lutte contre le chômage de longue durée.

Objectif_08-09 Développer le dispositif des emplois de solidarité (EdS).
Département rapporteur: DSE
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-09.1	1000 EdS disponibles fin 2013.	31/12/2013	75%	100%	751 personnes sont sous contrat EdS à fin octobre 2013. Le nombre d'EdS existants est revu à la baisse car conditionné au respect de l'enveloppe budgétaire globale allouées aux mesures de lutte contre le chômage.	Le dispositif des EdS sera évalué en 2014, notamment pour analyser sa performance en termes de sortie positive et plus particulièrement de retour à l'emploi, par rapport à d'autres dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée.

C Action sociale

C01 Accès à l'assurance-maladie

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équilibrée.

A cet égard, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, les subsides d'assurance-maladie seront versés aux assureurs sur la base d'une plateforme d'échange de données commune à tous les cantons suisses. Le système d'information du service de l'assurance-maladie (SAM) a ainsi dû subir d'importantes adaptations, en vue du versement des subsides aux assureurs-maladie en 2014.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le cadre du programme de l'administration en ligne (AeL), le SAM a pu mettre en exploitation une calculatrice permettant aux citoyens d'évaluer leur droit à un subside et, le cas échéant, de lui transmettre une demande. A partir de mars 2014, le site Internet du SAM donnera également accès au relevé des subsides touchés par une personne et, ultérieurement, possibilité sera donnée aux citoyens de s'enregistrer à l'AeL directement au SAM.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie a envoyé 26'566 lettres (22'439 en 2011 et 23'183 en 2012) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2013, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 7'707 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE, le SAM a envoyé 15'161 (12'591 en 2011 et 14'394 en 2012) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'572 frontaliers (10'369 en 2011 et

11'391 en 2012) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 586 (1'014 en 2011 et 318 en 2012) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides aux assurés

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	2011	2012	2013
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	16'699	19'038	18'771
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	26'129	25'782	25'753
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	60'647	61'761	62'858
Total	103'475	106'581	107'382

* En 2013, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 218 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 53 francs pour les enfants à charge.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie à :

En francs	2011	2012	2013
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	56'145'894	69'712'222	72'170'114
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	124'668'973	131'294'314	132'155'737
Personnes ayant droit à un subside partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	59'361'639	62'601'382	64'061'792
Total	240'176'506	263'607'919	271'247'931

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Le nouvel article 64a LAMal a nécessité une adaptation du droit cantonal (modification de la loi d'application de la LAMal (LaLAMal) et du règlement d'exécution de la LaLAMal (RaLAMal)), une modification des processus et procédures de travail du SAM, ainsi que le développement d'un nouvel outil informatique.

Chiffres-clés

Le montant total payé par le SAM en 2013 au titre du contentieux s'élève à 39'470'705 francs (36'420'403 francs en 2011 et 36'330'871 francs en 2012).

C02 Soutien à la famille

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme C02 recouvre notamment les avances et le recouvrement des pensions alimentaires, le versement des allocations familiales et, depuis 2012, le versement des prestations complémentaires familiales.

Le programme de législature 2009-2013 prévoyait le lancement des prestations complémentaires familiales. Cet objectif a été atteint suite à l'entrée en vigueur de la loi 10600 relative à ces prestations et son règlement le 1^{er} novembre 2012. Ainsi, depuis plus d'une année, les familles concernées peuvent se présenter au service des prestations complémentaires (SPC) pour déposer leur demande dans le cadre de ce nouveau dispositif social, qui vise à combattre une nouvelle forme de pauvreté touchant les familles qui travaillent («*working poor*» (travailleurs pauvres)).

Ces prestations, réservées aux familles dont la cellule parentale exerce une activité lucrative, renforcent l'incitation au travail et évitent un recours à l'aide sociale pour les personnes concernées. Le SPC est chargé du calcul et du versement de ces nouvelles prestations.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les effets de l'augmentation des montants d'allocations familiales suite à l'entrée en vigueur de l'initiative populaire cantonale IN 145 le 1^{er} janvier 2012 se font toujours sentir. Ainsi, et afin d'assurer le financement des prestations, le Conseil d'Etat a relevé le taux de 1,7% en 2012 à 1,9% en 2013. Pour rappel, les montants accordés au titre des allocations familiales sont passés de 200 à 300 francs pour les enfants de moins de 16 ans et de 250 à 400 francs pour les 16-20 ans. Le montant de l'allocation de formation est également passé de 250 à 400 francs.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Avance et recouvrement de pensions alimentaires

En 2013, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pu augmenter son taux de recouvrement grâce, principalement, aux changements intervenus dans le cadre du droit de la poursuite et de la procédure pénale.

Pour 2013, le taux de recouvrement indiqué correspond au taux historique (et non plus au taux annuel), soit le total cumulé des pensions facturées depuis la création du service en 1977 par rapport au montant total des encaissements cumulés depuis la même date. Il donne une vision générale de l'évolution du taux de recouvrement depuis l'existence du SCARPA.

	2011	2012	2013
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'250	3'164	3'088
avec avances	720	717	673
sans avances	2'530	2'447	2'417
Pensions facturées (CHF)	22'431'282,35	21'671'915,15	21'136'391,80
Avances payées (CHF)	6'737'316,25	6'612'702,20	6'552'692,35
Encaissements s/pensions (CHF)	9'239'224,33	9'555'016	9'758'831,71
Taux rec.s/pensions	41,19%	44,09%	60,54%

Prestations complémentaires familiales

	2011	2012	2013
Dossiers (en cours au 31 décembre)	—	18	902
Nombre de bénéficiaires	—	61	3'045
Montants versés au titre des prestations complémentaires pour les familles (PCFam)	—	12'227	9'088'374
Montants versés au titre de l'aide sociale	—	578	2'660'138

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La mise en œuvre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle entrée en vigueur le 1^{er} février 2012 s'est poursuivie en 2013 avec, d'une part, l'augmentation et la diversification des places de stage d'évaluation et d'autre part, l'ouverture du dispositif à des bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans les centres d'action sociale de l'Hospice général.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU)

Sur la base du crédit d'investissement de 6'639'000 francs adopté par le Grand Conseil le 2 septembre 2010, la réalisation du SI RDU s'est poursuivie durant l'année 2013 et produira ses premiers résultats concrets à partir de mai 2014. Dès cette échéance, les services intégrés

au dispositif RDU auront une vision complète du dossier social d'une personne et l'égalité de traitement sera réalisée grâce à l'application de la hiérarchie des prestations. Le projet SI RDU se déroule selon le budget et les délais prévus. Parallèlement, le projet de loi modifiant la loi actuelle sur le RDU est en cours d'examen par la commission des affaires sociales depuis le 14 janvier 2014.

Programme cantonal de lutte contre le surendettement

Le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) lancé le 1^{er} septembre 2011 par la direction générale de l'action sociale (DGAS) s'est poursuivi s'agissant du dispositif de détection précoce des personnes potentiellement surendettées. Le champ d'action du programme a par ailleurs été élargi avec le lancement, le 15 octobre 2013, d'une campagne de prévention du surendettement chez les jeunes, composée d'affiches et de films d'animation diffusés dans les transports publics et dans différents lieux publics, les écoles et les services sociaux étatiques et communaux, ainsi que de cartes postales. Le site Internet www.stop-surendettement.ch a de plus été mis en ligne.

Collaboration interinstitutionnelle

Le canton de Genève a inauguré en 2013 son nouveau concept de collaboration interinstitutionnelle à Montbrillant, intitulé «cii'm», coordonné par la DGAS. La «cii'm» s'appuie sur la réorganisation des processus existants avec pour objectif, chaque fois que le retour à l'emploi et à l'autonomie financière le justifie, de décloisonner les habitudes de prise en charge des administrés. Sachant qu'au moins 13% du public de l'office assurance-invalidité, de l'office cantonal de l'emploi et de l'Hospice général peut être concerné, de manière séquentielle ou simultanée, par plus d'un système à la fois, l'objectif consiste à décloisonner le traitement de situations spécifiques pour fournir la prise en charge la plus adéquate.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

A l'instar de l'année précédente, l'année 2013 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires (+3% à fin décembre) par rapport à 2012. Même fortement sollicité, l'Hospice général continue à développer ses actions en faveur de la réinsertion. Le nouveau service de réinsertion professionnelle a vu sa capacité augmenter progressivement, pour accueillir à fin 2013 768 personnes en parcours de réinsertion.

Action sociale (situation au 31.12)	2011	2012	2013
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	7'107	8'151	8'861
Dossiers revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)	2'511	2'265 (*)	1'981
Total dossiers avec aide financière	9'618 +16%	10'416 +8%	10'842 +8%
Dossiers d'accompagnement social	2'030	2'030	1'631
Nombre total de dossiers	11'648	12'446	12'473
Nombre de personnes totales suivies	20'025 +11%	20'765 +4%	20'573 +3%

(*) Régime transitoire : depuis la mise en œuvre de la LIASI au 01.02.2012, il n'y a plus de nouveaux dossiers au RMCAS.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nouveau droit sur la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, date qui marque également le changement de nom du service, devenu «service de protection de l'adulte (SPAd)». Il découle notamment de ces modifications légales que la responsabilité des mandats est désormais confiée à deux collaborateurs du service, alors que les mandats de curatelles prononcés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant sont plus finement adaptés à la situation particulière. Parallèlement, le SPAd poursuit ses réflexions sur les possibilités de recentrer sa mission sur les mandats nécessitant un accompagnement social, et de déléguer les mandats d'accompagnement administratif.

Curatelles d'adulte

Chiffres-clés	2011	2012	2013
Dossiers actifs et en cours de clôture	2'202	2'350	2'513
Nouveaux mandats	297	310	289
Opérations financières (nombre)	240'613	—	294'273

C05 Actions en matière d'asile et de migration

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accueil et l'hébergement des requérants d'asile et des réfugiés statutaires sont assurés par l'Hospice général. Après avoir subi une forte pression des arrivées en 2012, le canton de Genève – comme les autres cantons suisses – a constaté une baisse des demandes d'asile en 2013. Il a ainsi été possible de fermer l'abri de

protection civile de Châtelaine. Cet assouplissement de la tension sur le dispositif ne diminue toutefois pas les difficultés rencontrées par l'Hospice général pour proposer des lieux d'hébergement collectifs et individuels suffisants et adéquats aux ressortissants étrangers issus de la filière asile. En 2013, l'Hospice général a par ailleurs repensé son système de prise en charge des demandeurs d'asile pour mettre en place une nouvelle organisation, qui prendra effet au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Requérants d'asile et réfugiés statutaires

Asile (situation au 31.12)	2011	2012	2013
Nombre de personnes prises en charge	4'687	4'980	4'785
Evolution N-1	+12%	+6%	-4%
- dont assistées et logées	3'114	3'572	3'091
- dont logées seulement	1'573	1'408	1'694
Nombre d'arrivées sur l'exercice (y c. transfert Réfugiés statutaires en 2011)	1'678	1'753	1'294
Nombre de sorties	-1'182	-1'460	-1'487

C Action sociale

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 02-01 S'attaquer à la pauvreté des familles qui travaillent par des prestations complémentaires adaptées.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	L'objectif a été atteint en 2012.					

Objectif 08-07 Accroître les efforts pour les chômeurs de très longue durée.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-07.1	100% des bénéficiaires RMCAS sont entrés dans le dispositif.	31/12/2013	100%	100%	Dispositif ouvert à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale.	Evaluation du dispositif en cours.

D Personnes âgées

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La législature écoulée a vu l'élaboration, le vote par le Grand Conseil, puis la mise en œuvre de la nouvelle loi de gestion sur les établissements pour personnes âgées (LGEPA) au 1^{er} avril 2010. Ainsi, et depuis cette date, les différentes dispositions de cette loi ont produit leurs effets, notamment s'agissant des règles de cadrage de gestion (fixation des subventions en fonction de la charge en soins des résidents admis, fixation des loyers, harmonisation des prix de pension, etc.).

Par ailleurs, la dernière année de cette législature correspondait également au terme des premiers contrats de prestations quadriennal des établissements médico-sociaux (EMS) 2010-2013 et à la préparation du renouvellement de ceux-ci pour les années 2014 à 2017. Cet exercice a ainsi permis non seulement de procéder à une évaluation du contrat de prestations écoulé, mais aussi de décliner précisément ce qui est attendu de la part des EMS s'agissant de la fourniture des soins en lien avec l'indemnité allouée. Les objectifs et indicateurs du prochain contrat de prestations couvrent aussi bien des aspects liés à l'encadrement médico-social souhaité en faveur des personnes âgées (adéquation entre la charge en soins et l'indemnité allouée, composition du personnel soignant, formations, etc.) que des aspects liés à la gestion financière de l'établissement (mutualisation des ressources, ratio de liquidités).

De plus, l'Etat poursuit son objectif d'équité de traitement et de transparence dans les coûts socio-hôtelières facturés aux résidents. Ainsi, l'écart entre le prix de pension le plus haut et celui le plus bas a sensiblement diminué depuis 2008. De 116 francs en 2008 (min. 176 francs, max. 292 francs), cet écart s'élève à 76 francs en 2013 (min. 191 francs, max. 267 francs).

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUES

Dans le cadre de la loi sur le réseau de soins, les EMS, par leur représentation, ont participé aux différents travaux de la commission de coordination du réseau de soins et, en ce sens, ont notamment accepté la mise en place d'un outil commun et indispensable de quantification exhaustif des lits disponibles

afin d'objectiver les besoins et l'offre existante de places d'EMS.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2013, le canton a versé 265'315'754 francs de subvention totale (prestations complémentaires et subvention directe) aux 52 établissements médico-sociaux (EMS), pour un total de 3'770 lits.

Durant cette année 2013, le canton a bénéficié de la mise à disposition de 56 nouveaux lits d'EMS, du fait de l'agrandissement de deux EMS :

- EMS Butini 44 lits
- EMS Prieuré 12 lits

Parallèlement, 68 lits ont fermé durant la même année, soit du fait de la cessation d'activités de certains établissements :

- EMS Jardins de Choulex 24 lits
- EMS Coccinelle 37 lits

soit du fait de la fermeture progressive de lits dans des chambres doubles de certains EMS afin d'améliorer sensiblement le confort des résidents.

Dès lors, le taux de lits dans les chambres doubles est passé de 26,34% en 2009 à 15,44% en 2013.

Chiffres-clés	2011	2012	2013
Nombre d'établissements (reconnus LAMal) dont : - nouveaux - fermetures	53 5 4	53 2	52 2
Total des subventions (CHF)	276'834'674	265'842'048	265'315'754
- via le prix de pension	151'099'799	146'271'256	147'793'793
- via la subvention directe	125'734'875	119'628'250	117'521'961
Nombre de places (au 31 décembre) : - lits long séjour - lits UAT (unités d'accueil temporaire)	3'742 -	3'745	3'770 3'770
Total	3'742	3'745	3'770

S'agissant du prix de pension, il se situe en 2013 dans une fourchette allant de 191 francs à 267 francs.

La médiane des prix de pension passe de 220 francs en 2012 à 224 francs en 2013.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre de dossiers concernant des personnes à domicile ou en établissement a légèrement augmenté, puisqu'il est passé de 8'820 en 2012 à 8'936 en 2013 pour les prestations complémentaires cantonales AVS et a légèrement augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AVS, puisqu'il est passé de 10'715 en 2012 à 10'803 en 2013.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS			
	2011	2012	2013
Prestations versées (CHF)	224'804'751	232'715'367	235'791'308
Dossiers au 31.12	10'439	10'715	10'803
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS			
	2011	2012	2013
Prestations versées (CHF)	61'103'729	60'881'291	62'109'580
Dossiers au 31.12	8'737	8'820	8'936
Aides complémentaires pour les personnes âgées (assistance)			
	2011	2012	2013
Prestations versées (CHF)	3'722'061	3'921'247	3'694'488
Dossiers au 31.12	197	206	205

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) – part gérée par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

	2011	2012	2013
Cotisations AVS-AI-APG (CHF) (assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	828'299'677	853'809'220	878'019'234
Prestations servies (CHF) :			
- rentes ordinaires AVS	845'975'409	867'727'030	896'757'325
- rentes extraordinaires AVS	179'885	131'084	145'012
- allocations pour impotents dans l'AVS	12'080'773	13'894'058	14'124'596

D Personnes âgées

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif_02-02 Assurer un financement équitable du séjour en EMS.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-02.1	Concrétisation	31/12/2013	50%	50%	Colloque du 19 novembre 2013 réunissant les experts genevois sur la dépendance des personnes âgées.	Mise en place d'une assurance facultative dépendance.

E Handicap

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société et plus particulièrement dans le monde du travail. L'évolution des besoins des personnes handicapées, l'augmentation du nombre de personnes vieillissantes en situation de handicap et du nombre de personnes avec handicap psychique constituent trois enjeux majeurs de cette politique.

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze établissements pour personnes handicapées sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la solidarité et de l'emploi.

En 2013, le canton a versé 160'793'635 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 2'516 places d'accueil au 31 décembre 2013.

En 2013, pas moins de 36 nouvelles places ont été créées dans les établissements :

Elles se répartissent comme suit :

- Homes avec occupation (HO) = 3 places
- Homes (H) = -2 places
- Ateliers (A) = 25 places
- Centres de jour (CDJ) = 10 places

La commission cantonale d'indication permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. Elle a rendu 138 décisions d'indication au cours de l'année 2013.

En 2013, le secteur du handicap et des assurances sociales de la direction générale de l'action sociale (DGAS), en partenariat avec la commission cantonale d'indication (CCI), a initié le développement d'une nouvelle base de données afin d'améliorer le suivi des demandes

d'indication. Cet outil sera un support important dans l'établissement de la planification cantonale et améliorera la prise en charge des personnes en situation de handicap dans le canton.

Dans le cadre de la rénovation du foyer de Clair Bois-Lancy, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail interdépartemental (DSE-DIP-DARES) qui a permis de clarifier un certain nombre d'éléments et a contribué à l'obtention par la fondation de la solution de financement permettant de mener à terme le projet.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institutions. Pour les placements dans ses propres institutions de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte, en 2013, à 1'758'138 francs (1'580'146 francs en 2012).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité

Demandes reçues	2011	2012	2013
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'002	4'047	4'458
Allocations pour impotence AVS	1'539	1'287	970
Moyens auxiliaires AVS	3'459	2'362	2'549
Contribution d'assistance AVS		3	38
Demandes subséquentes AI	8'080	7'834	8'787
Total	17'080	15'533	16'802

En 2012, l'office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI) a pris 2'307 premières décisions de rentes, dont 1'184 (51%) se sont soldées par un refus. Parmi les 1'123 décisions d'octroi de rentes, 847 (75%) portaient sur des rentes entières et 163 (15%) sur des demirentes.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou

en établissement a légèrement diminué, puisqu'il est passé de 6'496 en 2012 à 6'484 en 2013 pour les prestations complémentaires cantonales AI et a légèrement augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 6'429 en 2012 à 6'448 en 2013.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AI			
	2011	2012	2013
Prestations versées (CHF)	117'231'286	121'700'913	124'754'641
Dossiers au 31.12	6'199	6'285	6'448
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2011	2012	2013
Prestations versées (CHF)	65'230'450	67'939'443	65'295'999
Dossiers au 31.12	6'421	6'463	6'484
Aides complémentaires pour les rentiers AI (assistance)			
	2011	2012	2013
Prestations versées (CHF)	2'137'219	2'157'900	1'941'732
Dossiers au 31.12	222	227	194

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) – part gérée par la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-invalidité

Prestations servies (CHF)	2011	2012	2013
Rentes ordinaires AI	156'713'110	159'068'133	144'841'855
Rentes extraordinaires AI	38'463'868	42'025'362	44'081'085
Allocations pour impotents AI	11'849'352	12'677'769	12'431'928
Indemnités journalières aux invalides	9'257'582	9'765'565	10'909'626

F Environnement

F01 Protection de l'environnement

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO₂ de l'Etat

En matière d'assainissement, la première partie du CO de Budé a été finalisée, le CO de Florence est terminé et la HEG Batelle a démarré. En matière de réduction des émissions de CO₂, un plan de renouvellement accéléré du parc de véhicules légers et utilitaires les plus polluants a été élaboré et un état des lieux exhaustif de la gestion des déchets de bureau dans les 250 bâtiments de l'administration cantonale a été réalisé. Une étude sur les économies d'eau a également été mise en œuvre sur quatre sites (économie moyenne mesurée: -16%).

Par ailleurs, l'Etat a décidé de participer au programme Ambition Négawatt des SIG, afin de réduire la consommation d'énergie dans ses locaux et de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et ses coûts d'exploitation. Les objectifs sont de -7% pour l'électricité, -23% pour la chaleur et -10% pour le CO₂. Au total, les rétributions des SIG permettront d'alléger de 400'000 francs par année le budget de l'Etat, sans compter le coût de l'électricité et des combustibles économisés. A ce stade, 2 millions de kWh ont déjà été réduits sur cinq projets d'optimisation énergétique et une campagne de sensibilisation «Semaine Energie» a été réalisée dans un bâtiment de l'administration.

Développer les projets de géothermie de moyenne et de grande profondeur

Le 26 juin, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur les mines (L 3 05.01), ouvrant ainsi la voie au programme de prospection et d'exploration «Géothermie 2020». Développé avec la collaboration des SIG, ce programme se déroulera sur sept ou huit ans, à l'issue desquels, si les conclusions sont positives, il sera possible de commencer à exploiter les ressources géothermiques du canton.

Améliorer la qualité de l'air à Genève

Constatant que la qualité de l'air ne permettait

toujours pas de respecter les normes fédérales, le Conseil d'Etat a approuvé le Plan OPAir 2013-2016. Conformément au règlement approuvé en 2012, ce plan axe les mesures sur les zones à immissions excessives. L'administration développe actuellement la stratégie de protection de l'air qui permettra de renforcer les synergies avec l'aménagement du territoire, la mobilité et l'énergie. Le plan d'assainissement des chaudières a été renforcé.

Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets

L'objectif de recyclage de 50% pour les déchets urbains du plan de gestion des déchets 2009-2012 n'ayant pas été atteint (45,5% en 2012), il est reconduit pour la période 2014-2018. Suite à une augmentation de la redevance sur l'incinération de quatre francs par tonne, le fonds cantonal dispose à nouveau de moyens suffisants. Les campagnes de sensibilisation grand public ont donc pu reprendre cette année.

Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux

Trois campagnes importantes ont été lancées ou poursuivies cette année. La campagne «Trions mieux, jetons moins» a permis de distribuer gratuitement 24'000 Sakatri à la population et a fait l'objet de trois suppléments thématiques dans la Tribune de Genève. Un module d'information itinérant, des brochures d'information et un site Internet ont été créés pour la campagne «Pour des travaux sans danger», destinée aux métiers de la construction et aux bricoleurs. Son objectif est de les rendre attentifs aux dangers de l'amiante, des PCB et du plomb lors des travaux sur les bâtiments existants. Enfin, 40'000 sous-verres ont été distribués et des spots radiophoniques diffusés lors de la campagne «Moins en s'entend, mieux on s'entend» destinée à sensibiliser les clients des établissements publics.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Environnement 2030

Le Conseil d'Etat a approuvé le 6 novembre le nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement «Environnement 2030», qui constitue le document fondateur de la politique environnementale du canton et le socle des plans d'actions et des planifications directrices secto-

rielles. Il prend en compte la région et couvre l'ensemble des domaines en lien avec l'environnement, y compris l'énergie.

Cheneviers IV

Le Conseil d'Etat a achevé cette année la planification du remplacement des installations vieillissantes des Cheneviers. Une nouvelle usine d'incinération de plus faible capacité sera inaugurée à l'horizon 2022 au même emplacement, ce qui nécessitera d'intensifier encore le tri des déchets. Dans l'intervalle, les tarifs de Cheneviers III ont été augmentés de 5%, de sorte à couvrir intégralement les coûts d'exploitation, conformément au principe de causalité.

Assainissement du site de l'ancienne usine à gaz (Artamis)

Le plus grand chantier d'assainissement du canton a pris fin en 2012 pour sa phase de chantier, ce qui a permis de démarrer la construction d'environ 300 logements du nouveau quartier de la Jonction. Les coûts totaux d'assainissement s'élèvent à 53,5 millions de francs, soit 6% de plus que le devis initial. Sur ce montant, 23,3% sont financés par l'Etat, 14,3% par la Confédération, 56,4% par la Ville de Genève et 6% par les SIG.

Plan de mesures sur les substances dangereuses

Le plan de mesures 2014-2018 a été édicté cette année. Il s'inscrit dans la continuité du précédent avec trois axes de travail principaux: diminuer l'exposition des personnes et de l'environnement aux polluants majeurs lors de travaux, éviter l'introduction de substances toxiques dans les nouvelles constructions, diminuer la pollution de l'air intérieur des bâtiments.

Evénements en lien avec la Genève internationale de l'environnement

Le DIME a été très impliqué à l'occasion des vingt ans de l'ONG Green Cross International, fondée par M. Mikhail Gorbachev, ancien secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique. Il a également organisé l'accueil des représentants de la Supercop's 2013, congrès réunissant durant quinze jours à Genève les délégués des trois conventions internationales ayant leur siège à Genève, celle de Stockholm sur les polluants organiques persistants, celle de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et celle de Rotterdam sur le commerce international de produits chimiques. A cette occasion, une descente du Rhône a été organisée sur une barge de l'usine des Cheneviers.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La direction générale de l'environnement a repris en 2012 l'autorité sur les quelque 35'000 chaudières d'une puissance inférieure à 1000 kW et a lancé un vaste programme de mise aux normes. A fin 2013, quelque 3'500 décisions de réglage ont été envoyées, ainsi qu'une bonne centaine de décisions d'assainissement.

Etudes de l'impact sur l'environnement

	2011	2012	2013
Etudes et notices d'impact sur l'environnement	27	26	29
Evaluations environnementales stratégiques en cours	10	10	10

Décisions et préavis

	2011	2012	2013
Décisions de réglage/assainissement de chaudières	0	1'433	2'281
Préavis air	122	73	74
Préavis bruit et rayonnements non ionisants	552	579	702
Préavis sol	n/a	n/a	143
Préavis accidents majeurs	76	73	67
Décisions accidents majeurs	1	0	0
Préavis pour l'environnement des entreprises	310	190	163
Procédures pour plans d'extraction des gravières	1	2	0
Autorisations d'exploiter les gravières	1	4	2
Préavis en matière de géologie/hydrogéologie	467	401	396
Préavis pour les sondes géothermiques	143	135	133
Préavis gestion des déchets	91	73	95
Autorisations d'exploiter les installations déchets	19	29	10
Autorisations d'exporter les déblais	38	44	70

Contrôles, plaintes, amendes et procédures judiciaires

	2011	2012	2013
Contrôles de chantiers amiante	121	134	137
Contrôles des entreprises OPAM (accidents majeurs)	27	19	22
Contrôles des machines de chantier	239	703	220
Contrôles sols	n/a	n/a	30
Contrôles formulaires déchets de chantier	1'023	1'557	1'524
Contrôles gestion des déchets	237	131	143
Plaintes air	28	34	28
Plaintes bruit et rayonnements non ionisants	128	141	105
Plaintes pour l'environnement des entreprises	46	35	33
Amendes administratives en matière de déchets	62	44	64
Procédures judiciaires ouvertes	17	14	10

Sites pollués

	2011	2012	2013
Demandes d'extraits de sites pollués	30	40	43
Sites contaminés à assainir	21	21	22

F03 Gestion des eaux

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Réaliser le projet parc-plage-port des Eaux-Vives

Suite à la décision du Tribunal administratif de première instance du 28 juin annulant l'ensemble des autorisations de construire délivrées en novembre 2010, une étude de planification a été lancée afin de reprendre toutes les procédures édictées par les législations fédérale et cantonale. L'inauguration de la plage publique de Genève, prévue en 2013, est reportée à 2019.

Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues

Après les trois premiers SPAGE (schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) approuvés par le Conseil d'Etat entre 2010 et 2012, le quatrième des six bassins versants traités a été celui de Lac-Rhône-Arve. Ce quatrième SPAGE, incluant une étude de localisation des accès publics au lac, doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat.

Concernant les surfaces urbanisées, la planification cantonale de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales est réalisée via les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Le PREE Aire-Drize a été approuvé par le Conseil d'Etat le 27 novembre.

Construire le nouveau barrage de Conflan

Le projet de barrage de Conflan figure à l'inventaire fédéral des potentiels hydrauliques pouvant être exploités en Suisse. En mars, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) a émis un préavis défavorable concernant ce projet. Il appartient désormais au département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de réaliser la pesée des intérêts entre ceux liés à la production d'énergie renouvelable, défendus par l'office fédéral de l'énergie (OFEN), et ceux liés à la protection de la nature, défendus par l'OFEV. Les services industriels de Genève ont entamé des études complémentaires et ont demandé à l'OFEN, en juillet 2013, de suspendre l'instruction du dossier jusqu'à ce que ces nouveaux éléments soient connus, en 2014.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Révision du financement de l'assainissement

Afin d'assurer la conformité avec la législation fédérale ainsi qu'un financement durable de l'assainissement des eaux, un projet de loi modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) dans le but de réviser le mode de financement de l'assainissement des eaux a été adopté par le Grand Conseil le 29 novembre. Cette loi prévoit l'adaptation des taxes existantes, à savoir la taxe d'épuration et la taxe de raccordement, et propose un nouveau mode de financement pour le réseau secondaire d'assainissement, en particulier l'instauration d'une taxe incitative pour préserver la perméabilité des sols. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Planifications stratégiques cantonales dans les domaines des éclusées, du charriage et de la renaturation

La loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance ont été modifiées respectivement en janvier et en juin 2011 dans le but de revaloriser les écosystèmes. Ces modifications imposent aux cantons d'élaborer les planifications stratégiques dans les domaines de l'assainissement des éclusées (débits élevés provoqués par le turbinage de l'eau), du rétablissement d'un régime de charriage naturel, des mesures de renaturation ainsi que des flux de la migration piscicole.

Renaturation

Renaturation de l'Aire, 3^e étape – tronçon aval Lully – pont des Marais

Le chantier de cette troisième étape de la renaturation de l'Aire, d'un montant total de près de 25 millions de francs permettant notamment de sécuriser le quartier Praille Acacias Vernets contre les inondations, s'est poursuivi en 2013 dans des conditions météorologiques défavorables. L'ancien méandre situé à l'aval de l'auto-route de contournement a été remis en eau, alors que les digues de protection attenantes à l'ouvrage de gestion des crues ont été édifiées. Ce chantier se poursuivra encore en 2014.

Renaturation du Marquet, 2^e étape

La remise à ciel ouvert du Marquet s'est ouverte à la fin de l'été. Elle vient compléter les travaux déjà réalisés en amont d'un bassin de gestion des crues. L'ensemble du dispositif permettra à terme de sécuriser le hameau de Vireloup (Collex-Bossy) contre les inondations, tout en valorisant le paysage et la biodiversité.

Renaturation du Nant de Braille

Ce ruisseau prend sa source à Ecogia et s'écoule sur la commune de Versoix, à proximité de la frontière avec le canton de Vaud. Il présente un fort potentiel pour la reproduction et le développement de la truite lacustre, une espèce phare pour le bassin lémanique. Des travaux d'amélioration du franchissement piscicole ont été réalisés sous le pont CFF. Ainsi, près de 1,6 km de cours d'eau est aujourd'hui restitué à cette espèce piscicole.

Information au public

Le jeune public réuni au festival Bimbadaboum du 15 au 18 août (15'000 visiteurs) a été sensibilisé aux diverses fonctions de l'eau. Par ailleurs, l'information relative aux lieux de baignades au bord du lac et à la qualité des eaux de baignade est proposée depuis ce printemps via une application I-Phone, téléchargée 5'000 fois en cours d'année.

Dépenses de travaux de renaturation

	2011	2012	2013
Investissement MF	0,2	3,4	9,3
Fonctionnement MF	4,0	4,2	5,1

Travaux = rubrique 314
2013 : estimations

F04 Nature et paysage

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Etablir une stratégie cantonale sur la biodiversité

Le règlement de la loi sur la biodiversité, en vigueur depuis novembre 2012, a été accepté par le Conseil d'Etat le 8 mai. Il fixe notamment les règles d'établissement des plans sectoriels et les modes de soutien aux partenaires dans les domaines des corridors biologiques et de la nature en ville, ainsi que la coordination entre les acteurs de la sensibilisation à la nature. Il établit également quelques règles de fonctionnement du fonds de la biodiversité en vue de sa dotation future. Par ailleurs, les travaux visant à finaliser la stratégie cantonale ont démarré en tenant compte des démarches menées tant sur le plan de la région (Rhône-Alpes), que sur le plan national (établissement du plan d'actions de la Stratégie biodiversité Suisse).

Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain

En plus du travail courant d'intégration aux diverses planifications et procédures liées à

l'urbanisation, la stratégie et le programme d'actions «Nature en ville» ont été publiés et présentés aux partenaires au printemps 2013. Les demandes en provenance des divers acteurs impliqués sont en augmentation et leur mise en œuvre nécessitera d'évaluer rapidement les moyens nécessaires selon les dispositions réglementaires maintenant établies.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Paysage

La traduction du nouveau plan paysage abouti en juin 2012 dans le cadre du dépôt auprès de la Confédération du deuxième projet d'agglomération a pris une ampleur certaine grâce aux travaux initiés dans plusieurs projets prioritaires. Pour Genève, celui de l'Arve est particulièrement investi puisque le devenir des espaces interstitiels autour de la rivière et entre les zones agricoles et construites intéresse de nombreux partenaires de terrain, dont les communes.

Alors que la politique agricole verra l'introduction dès 2014 de paiements directs à la qualité du paysage, la campagne genevoise – et avec elle, les communes et les agriculteurs – a été honorée du Prix de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage lors d'une cérémonie de grande envergure et d'un colloque à Céligny, le 31 mai.

Par ailleurs, en vue de «Construire une politique cantonale du paysage» selon la fiche C04 du Plan directeur cantonal 2030, plusieurs ateliers réunissant les diverses entités concernées de l'Etat ont été organisés pour en consolider la coordination et fixer les premiers axes de travail.

Corridors biologiques

La mise en œuvre des actions des deux contrats territoires transfrontaliers signés en 2012 se poursuit et un troisième contrat a été élaboré pour la région de Vesancy-Versoix pour une signature début 2014. Plusieurs enjeux autour du financement des actions sur le territoire genevois sont à régler. La thématique des corridors biologiques a été au cœur des visites organisées pour la population à l'occasion de la Fête de la nature dans la réserve naturelle de la Passe-de-Peney, le 26 mai.

Sensibiliser la population à la nature

Le nombre d'actions menées dans le but d'informer le public est en augmentation régulière tant sur le plan de la mise à jour des panneaux

d'information concernant les sites naturels que des manifestations pour la population ou les scolaires telles que le rallye des zones humides ou la Fête de la nature. Des ressources ont été affectées à ce programme en désignant une responsable de la coordination entre les partenaires associatifs et publics, afin de consolider et de développer les synergies nécessaires.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Un gros travail d'amélioration des applications informatiques permettant une gestion plus efficiente des procédures de décision et de facturation des prestations aux administrés est en cours. La priorité de travail concerne les amarrages pour les navigateurs, mais les applications arbres et pêche ont aussi besoin d'être mises à niveau.

Autorisations/Permis	2011	2012	2013
Abattages d'arbres	2340	2091	2094
Pêche	2743	2831	2922

Après un léger fléchissement en 2012, les autorisations d'abattage d'arbres se stabilisent mais le total reste élevé.

Le nombre de permis de pêche vendus est en légère croissance, le nouveau permis «étang» compensant la diminution en rivière.

F05 Politique agricole

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Favoriser l'innovation dans l'agriculture – Projet de développement régional (PDR)

Le PDR est une mesure fédérale de soutien concerté à l'amélioration des structures de production agricole. Le PDR genevois 2012-2018 a pour but de renforcer les filières cantonales à travers la réalisation d'infrastructures agricoles durables.

Il est porté avec l'aide d'AgriGenève par trois coopératives agricoles (Union maraîchère de Genève, Cercles des agriculteurs de Genève et environs, Laiteries réunies), la Fondation pour les zones agricoles spéciales et huit maraîchers.

Son investissement global se monte à 65 millions de francs sur six ans, dont un tiers est à la charge des pouvoirs publics. Après une année et demie de mise en œuvre, le projet est déjà

réalisé à plus de 40%. Cette vitesse d'exécution témoigne de la vitalité du secteur agricole genevois et de sa volonté de se regrouper autour de la marque GRTA (Genève Région – Terre Avenir) pour mieux affronter les défis économiques à venir.

Promotion de l'agriculture locale, équitable et respectueuse de l'environnement

Approvisionnement des collectivités en produits locaux

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en force de la marque de garantie GRTA dans la restauration collective: 75 restaurants collectifs (publics et privés), qui servent plus de cinq millions de repas par année, sont aujourd'hui labellisés GRTA et s'engagent à consommer local. Le suivi des approvisionnements en produits GRTA est réalisé grâce au développement d'un outil en ligne. En 2013, plus de 340 entreprises ont été certifiées pour la production, la transformation et la commercialisation des produits GRTA.

Sensibilisation de la population à l'agriculture locale

Des animations destinées à sensibiliser les enfants de six à douze ans ont été réalisées dans des écoles ou espaces périscolaires. Près de 3000 enfants ont participé aux animations sur le thème de la proximité et la saisonnalité des produits GRTA. Le matériel de ces animations est mis à disposition des enseignants ou animateurs sous forme de prêt (kits «Découvre les produits locaux et de saisons avec GRTA»). Une campagne d'affichage de l'Opage a relayé cette promotion des produits du terroir auprès du grand public.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projet paysage agricole genevois

Réunis en assemblée générale le 10 septembre, les exploitants agricoles genevois ont entériné la constitution d'une association par le développement du projet paysage genevois. Ce projet, dont le périmètre englobe l'ensemble de la surface agricole cantonale, s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du nouveau volet de la politique agricole fédérale PA 2014-2017, consacré à la qualité du paysage, et vise à pérenniser les multiples atouts et les particularités régionales et locales. Parmi les mesures proposées figure la création d'allées d'arbres indigènes ou de vergers à proximité des

hameaux, la promotion d'une plus grande variété de cultures tout au long de l'année ou encore la mise en valeur d'objets caractéristiques du patrimoine rural.

A noter que la campagne genevoise s'est vue récompensée en mai par le prix «Paysage de l'année» décerné conjointement aux agriculteurs et aux communes par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Le Domaine de la République – Relais entre l'Agroscope de Changins et les producteurs – Test de nouveaux cépages résistants aux maladies de la vigne

Né de l'union du Gamaret et du Bronner (cépage allemand), le nouveau cépage rouge Divico développé par le vignoble de l'Etat, ainsi nommé en l'honneur du mythique chef helvète, est le fruit d'une sélection réalisée dès 1996 par l'Agroscope de Changins et implantée en primeur dans le vignoble de la République et canton de Genève depuis 2009. Sa commercialisation a débuté en 2013.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent, notamment en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural. Durant l'année, 263 exploitations ont bénéficié de contributions pour un montant total de près de 21 millions de francs dont 2'507'448 francs sont consacrés à la compensation écologique et au bien-être des animaux.

Paiements directs	2011	2012	2013
Montants versés en CHF	21'209'855	21'038'401	20'760'316

Gestion des crédits d'investissement fédéraux

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, l'innovation et la diversification en agriculture. Ils visent également à favoriser la transformation et la modernisation des bâtiments ruraux, de sorte qu'ils répondent aux standards modernes de production. Ils facilitent

enfin le renouvellement des véhicules et du matériel agricole.

En 2013, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a attribué 2,1 millions de francs en faveur de dix projets, témoignant ainsi du dynamisme des exploitants agricoles en dépit d'une situation économique peu favorable. Ces prêts fédéraux ont été complétés par l'octroi de prêts cantonaux pour un montant total de 952'640 francs.

Crédits d'investissement	2011	2012	2013
Montants versés en CHF	1'328'219	2'803'370	1'316'530

Les organismes réglementés

Le secteur phytosanitaire de la direction générale de l'agriculture (DGA) assure une surveillance de la santé des cultures sur l'ensemble du territoire cantonal. Une vigilance particulière est portée sur les organismes de quarantaine, définis dans l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV), pour lesquels l'annonce et la lutte sont obligatoires. Parmi ces derniers, on peut mentionner, à titre d'exemple, le feu bactérien, l'ambrosie ou encore la chrysomèle du maïs.

Concernant le feu bactérien, aucun foyer n'a été détecté en 2013. La cartographie des plantes hôtes sensibles à cette grave maladie a été poursuivie en 2013, en collaboration avec les communes; elle est accessible sur le site Internet de la DGA (Geovit).

La carte des foyers d'ambrosie est également tenue à jour et disponible sur le site Internet. Durant l'année, une dizaine de nouveaux foyers a été repérée en zone agricole, ce qui porte à une centaine le nombre de parcelles cultivées contaminées répertoriées, sur lesquelles une stratégie d'assainissement est appliquée (destruction des plantes avant la formation de nouvelle semence). Cette lutte contre l'ambrosie se justifie notamment par les graves problèmes de santé publique que peut générer le pollen, très allergène, de cette espèce.

Enfin, la surveillance de la chrysomèle du maïs s'inscrit dans le cadre d'un réseau national de piégeage. Dans de tels réseaux, également mis en place pour des organismes émergents dangereux tels que la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*), le canton de Genève tient une place particulièrement importante compte tenu de sa longue frontière et de la présence d'un aéroport international.

F Environnement

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 03-02 Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat
 Département rapporteur: DIME
 Département(s) co-rapporteurs: DU DS

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-02.1	Concrétisation du plan d'actions environnementales.	31/12/2013	50%	50%	Elaboration et mesure des premiers indicateurs de performance environnementale de l'administration cantonale. Adoption de deux directives par le Conseil d'Etat : choix des matériaux de construction (juin 2013) et gestion des déchets de laboratoires (septembre 2013). Elaboration d'un Plan de renouvellement accéléré du parc de véhicules légers et utilitaires les plus polluants et coûteux. Etat des lieux exhaustif de la gestion des déchets de bureaux dans les quelque 250 bâtiments de l'administration cantonale. Etude sur les économies de la consommation d'eau dans les bâtiments de l'Etat et mise en oeuvre sur 4 sites (économie moyenne mesurée -16%). Signature et mise en oeuvre de la Charte Ambition Négawatt avec les Services industriels de Genève : 2 mio KWh économisés (5 projets d'optimisation énergétique) et campagne de sensibilisation Semaine Energie dans un bâtiment de l'administration. Intégration au catalogue de formation de l'Etat et animation des premiers modules de formation en management environnemental pour les personnes de liaison du SME. Premiers modules de formation en construction durable donnés aux ingénieurs et architectes de l'office des bâtiments.	Poursuite de la concrétisation du Plan d'actions environnementales 2012-2020. Concrétisation du Plan de renouvellement anticipé du parc de véhicules légers et utilitaires de l'Etat. Campagne de promotion du plan de mobilité de l'administration cantonale. Publication du premier rapport de gestion environnementale de l'Etat.
03-02.2	Assainissement par étapes des autres bâtiments de l'Etat.	31/12/2013	100%	100%	Rénovation de la première partie de CO Budé finalisée. Rénovation du CO Florence finalisée. Rénovation de HEG Batelle démarrée.	Seconde partie de CO Budé repoussée à 2018. Projet CADEco-jonction (chauffage d'une vingtaine d'immeubles du quartier de la Jonction par récupération de la chaleur de l'eau du Rhône) en 2015 avec raccordement de 5 bâtiments de l'Etat en 2017-2018.

Objectif 03-04 Construire le nouveau barrage de Confian en aval de Chancy-Pougny et poursuivre la rénovation de ce dernier.

Département rapporteur: DIME
 Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-04.1	Prise de position des services de la Confédération concernant le projet de Confian.	31/12/2013	N/A	N/A		Dossier en mains de l'OFEN.

F Environnement

Objectif 03-08 Améliorer la qualité de l'air à Genève.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-08.1	Mise en oeuvre du plan OPair révisé.	31/12/2013	100%	100%	Plan de mesures OPAIR validé par le Conseil d'Etat le 27 février 2013.	Réalisation du Plan en cours sur 4 ans.
03-08.2	Concrétisation du plan de renouvellement des véhicules	31/12/2013	100%	100%	L'objectif cible du 50% du renouvellement du parc camion a été atteint en 2013.	Extension du programme de renouvellement à l'ensemble des véhicules du parc de l'Etat suivi par le groupe MOVE (Groupe de maîtrise et d'optimisation du parc de véhicules de l'Etat).

Objectif 03-09 Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)

Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant l'année 2013.

Objectif 03-10 Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-10.1	Déchets urbains, Entreprises, Déblais	31/12/2013	N/A	N/A	Ces indicateurs sont mesurés une fois par année. Les chiffres consolidés de l'année seront disponibles dans le courant du 2ème semestre de l'année prochaine. Le taux de recyclage des déchets urbains communaux atteint 44 % en 2012, soit une augmentation de 0.5 % par rapport à 2011.	Adoption du nouveau plan de gestion des déchets 2014-2017. Construction d'un 4ème ESREC.

F Environnement

Objectif 03-11 Sensibiliser la population aux problématiques environnementales.

Département rapporteur: DJME

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-11.1	Poursuite et mise en œuvre des programmes.	31/12/2013	100%	100%	Déchets: 610 animations pédagogiques au primaire et au postobligatoire; Campagne "Diagnostic déchets à tarif préférentiel pour les PME"; Campagne grand public "Triions mieux, jetons moins". Air: 200 animations pédagogiques EXP-AIR pour les classes du secondaire. Bruit : suite de la campagne de sensibilisation "bruit de la fête" ciblant les noctambules; Journée contre le bruit (24 avril) : sensibilisation aux bruits des équipements. Substances dangereuses : container d'information intégré dans le parcours sécurité de la Fédération des Métiers du Bâtiment à l'attention des ouvriers et apprentis du bâtiment; Campagne d'information tout public (professionnels et non professionnels) "Pour des travaux sans danger".	Déchets: poursuite des animations pédagogiques; Suite des "Diagnostocs déchets PME"; Volet 2 de la campagne "Triions mieux, jetons moins". Air: poursuite des animations EXP-AIR. Bruit: action sensibilisant les noctambules au bruit. Substances dangereuses: poursuite de la campagne d'information "Pour des travaux sans danger".

F Environnement

Objectif 03-12 Favoriser l'innovation dans l'agriculture.
Département rapporteur: DIME
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avantc.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-12.1	Sensibilisation de la population et collectifs publics - évaluation des projets pilotes : élargissement et consolidation des actions d'approvisionnement et de sensibilisation, élaboration d'un plan de communication et lancement de la labellisation GRТА des restaurants collectifs publics et privés, collaboration à la mise en place d'une plateforme de distribution dans le cadre du Projet de développement régional agricole (PDR)	31/12/2013	75%	75%	La labellisation GRТА des 75 premiers restaurants a eu lieu le 14.11.2013. Concernant la plateforme de distribution, le concept a été élaboré et les appels d'offre relatif à sa réalisation ont été lancés. Enfin 2'578 enfants ont été sensibilisés à l'agriculture de proximité grâce aux animations pédagogiques.	La mise en fonction de la plateforme de distribution est prévue durant le 1er semestre 2014. Tant la labellisation dans les restaurants que les actions de sensibilisation seront poursuivies en 2014.
03-12.2.	Projet de développement régional (PDR) - adoption des financements : mise en oeuvre par étape, selon planning indicatif 2012-2017. Les chantiers pour 2013 sont : centrale de commercialisation de l'Union maraîchère de Genève (UMG) à Perly, malterie et conditionnement de céréales à Satigny et Soral, ligne de lait UHT à Plan-les-Ouates, serres à Troinex.	31/12/2013	100%	100%	A l'exception des projets de malteries et de conditionnement de céréales bios, tous les projets ont été réalisés selon la planification prévue, voire même plus rapidement qu'imaginé en ce qui concerne la centrale de commercialisation de l'Union maraîchère de Genève (UMG). Taux d'avance global à fin 2013 : 41% (au lieu des 33% planifié).	Le démarrage de la mise en oeuvre des projets suivants est prévu pour 2014; plateforme collective de promotion des produits GRТА (Genève Région - Terre Avenir), unité de conditionnement de céréales bios et deux nouvelles serres (une pour la production de plantons bios et une pour la production de légumes).

Objectif 03-13 Établir une stratégie cantonale de la biodiversité
Département rapporteur: DIME
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avantc.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-13.1	Poursuite des actions de sensibilisation	31/12/2013	70%	70%	Nombreuses actions menées en 2013 malgré les moyens restreints. Mise en place d'un coordinateur de programme pour la sensibilisation nature.	Début de la coordination des acteurs dans groupe instauré par la Loi M 5 15. Développement de projets avec le DJP et associations.
03-13.2	Etablissement du règlement d'application de la loi sur la biodiversité (M 5 15)	31/12/2013	100%	100%	Adopté par le Conseil d'Etat le 8 mai 2013.	Assurer les financements dans le cadre des processus budgétaires et de l'établissement des crédits de programmes.
03-13.3	Etablissement de la stratégie cantonale, en parallèle à celle de la Confédération	31/12/2013	30%	30%	Investissement sur suivi plan d'actions fédéral en cours et démarrage du travail sur Genève.	Première ébauche de textes au premier semestre 2014.

F Environnement

Objetif 03-14 Réaliser le plan paysage dans le cadre du projet d'agglomération II.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-14.1	Suite des actions et intégration aux planifications directrices	31/12/2013	100%	100%	Poursuite de la mise en œuvre des MAP (Bernex, Foron) et lancement premiers PPP (projets prioritaires d'agglomération tels que Arve) .	Elaboration politique du paysage en application du Plan directeur.
03-14.2	Actions corridors biologiques	31/12/2013	100%	100%	Mise en œuvre des 2 contrats corridors signés en 2012 avec démarrage des 1ères mesures, des actions pédagogiques et des lettres d'information.	Mise en œuvre des autres mesures. Préparation des nouveaux contrats au pied du Jura.

Objetif 03-15 Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-15.1	Bilan des actions et évaluation de l'intégration d'éléments de nature aux grands projets d'aménagement	31/12/2013	100%	100%	Aboutissement stratégie et lancement du programme Nature en ville.	Développement d'actions choisies avec partenaires et prix Nature en ville.

F Environnement

Objectif 03-16 Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues.
Département rapporteur: DIME
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-16.1.	Revision du financement de l'assainissement	31/12/2013	100%	100%	PL 11086 adopté le 29.11.13 par le Grand Conseil.	
03-16.2	Concrétisation des actions induites par les SPAGE, PREE et PGEE.	31/12/2013	N/A	N/A		Structure de suivi et méthodologie à mettre en place en 2014 pour définir les indicateurs pertinents. Il n'est pas possible en l'état de chiffrer un pourcentage d'avancement.
03-16.3.	Réalisation du SPAGE Lac-Arve-Rhône	31/12/2013	90%	100%	SPAGE terminé, à l'exception de l'étude de localisation des accès publics au lac, liée au recours sur la plage de Genève.	Approbation par le Conseil d'Etat au 1er semestre 2014.
03-16.4.	Lancement du SPAGE Allondon-Mandement	31/12/2013	50%	50%	Aboutissement de la phase diagnostic.	Plan d'action et approbation par le Conseil d'Etat en 2014.
03-16.5.	Achèvement des plans régionaux : PGEE des 45 communes	31/12/2013	90%	90%	21 PGEE approuvés par le Conseil d'Etat, 7 autres PGEE en cours de consultation ou en phase finale de rédaction.	Approbation par le Conseil d'Etat de 13 autres PGEE. Finalisation des autres PGEE à l'exception de celui de la ville de Genève qui est en stand-by et doit être relancé.
03-16.6.	Achèvement des 6 plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE)	31/12/2013	90%	90%	2 PREE approuvés par le Conseil d'Etat, 1 PREE avec phase de consultation terminée, 1 PREE en phase terminale.	Approbation par le Conseil d'Etat de 2 PREE au 1er semestre 2014, finalisation des 2 derniers PREE en 2014.
03-16.8	Réalisation du SPAGE Champagne La Laire	31/12/2013	N/A	N/A		Ce SPAGE débutera en 2014.

Objectif 04-06.f Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la nature.
Département rapporteur: DIME
Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.f.1	voir livrables objectifs 03-15	31/12/2013	N/A	N/A		

F Environnement

Objectif 06-06 Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives.
Département rapporteur: DIME
Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-06.1	Inauguration	31/12/2013	N/A	N/A	Le Conseil d'État a décidé de ne pas recourir contre le jugement du Tribunal administratif de première instance (TAPI) du 28 juin 2013. Sa volonté de réaliser, néanmoins, une nouvelle plage publique dans la rade de Genève et d'y améliorer les capacités portuaires, nécessite subséquemment de revoir les étapes d'instruction à venir de ce dossier.	Projet relancé pour études. Mise en oeuvre du plan d'action 2013-2019 "Nouvelle plage publique des Eaux-Vives : le projet va de l'avant!" tel que validé par le Conseil d'État en date du 28 août 2013.

G Aménagement et logement

G01 Accès au logement

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme de législation n'assigne pas d'objectif spécifique à ce programme, la thématique de la construction de nouveaux logements étant couverte par les programmes G02 et G03.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Pour soutenir ces prestations, l'office du logement (OLO) dispose depuis février 2013 d'un nouveau système d'information qui permet de délivrer les prestations à la personne dans le cadre prévu par la loi sur le revenu déterminant unique (LRDU). Le transfert des activités des opérations foncières à l'OLO et la création d'une nouvelle direction de la planification et des opérations foncières indiquent l'importance de l'activité foncière pour le développement de l'offre de logements et plus généralement pour la mise en œuvre du plan directeur cantonal et des politiques publiques qui requièrent une action foncière. Enfin, le Conseil d'Etat a soumis une modification législative au Grand Conseil afin de garantir la mise effective sur le marché des appartements destinés à la vente en zone de développement. Elle demeure toutefois encore à l'examen du Grand Conseil.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Aide à la personne en matière de logement

Le nombre de demandes de logements enregistrées à l'office du logement et au secrétariat des fondations immobilières de droit public (FIDP) a continué de croître de manière importante en 2013 (+13%).

Les montants alloués au titre de la subvention personnalisée continuent d'augmenter, mais de manière moins marquée qu'en 2012. Cet accroissement s'explique principalement par la mise en location de nouveaux logements «habitat mixte» (HM).

Le nombre des procédures judiciaires (54) et des décisions sur réclamation a fortement augmenté en 2013. Cette augmentation s'explique par l'introduction, le 1^{er} avril 2013, d'un principe de non-cumul entre les prestations d'allocation

de logement ou subvention personnalisée HM et les prestations complémentaires AVS/AI. Les refus notifiés en application de ces dispositions ont fait l'objet d'un contentieux plus important. Il est à relever que la Cour de justice vient de confirmer, dans des arrêts de principe, le bien-fondé des décisions de l'office. Les décisions prises par l'OLO dans d'autres domaines ont toutes été confirmées par la justice.

Mesures d'aide à la personne	2011	2012	2013
Demandes de logements	5'756	6'301	7'213
Foyers bénéficiant d'allocations de logement	6'198	6'483	6'752
Montants versés (en francs)	20'259'515 ¹⁾	20'855'602 ¹⁾	22'283'705
Foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM	1'497	1'768	1'876
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en francs)	9'274'069 ¹⁾	10'571'339 ¹⁾	12'136'632
Foyers surtaxés	1'866	1'794	1'449
Montants perçus au titre de la surtaxe (en francs)	8'489'959 ¹⁾	8'748'413 ¹⁾	6'564'973
Procédures judiciaires ayant abouti en 2012	12	11	18
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OLO		11	18
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires		456	615
Décisions sur demande de remise notifiées aux locataires		95	57
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires ²⁾			19
Décisions de baisses de loyers consécutives à des demandes de locataires		6	0

1) Les données 2011 et 2012 ont été corrigées pour tenir compte des ultimes ajustements effectués lors des boucllements comptables précédents.

2) Ces données sont renseignées pour la première fois en 2013.

Gestion et développement de l'offre de logements

Des projets de construction pour un total de 1'158 logements ont reçu un accord de principe en rapport avec les plans financiers et techniques. 53% des dossiers traités ont concerné des logements subventionnés en vertu de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) (228 logements HBM, 9 logements HLM, 407 logements HM) et 41% des logements non subventionnés (112 logements locatifs et 402 logements PPE). 30% des logements concernés sont des logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007 (351 logements).

	2011	2012	2013
Logements ayant reçu un accord de principe	1'938	913	1'158
Evolution	+125%	-53%	+27%

Mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP)

En 2013, le parc de logements d'utilité publique a augmenté de 182 unités, dont 154 nouveaux logements construits et 28 acquis. Le nombre de nouveaux LUP construits correspond à environ 12,5% de la production annuelle totale de logements sur le canton. Le parc de logements d'utilité publique contrôlés par l'Etat compte 14'940 logements (+0,01%) au 31 décembre 2013. Il correspond à environ à 9,4% du parc locatif, contre 9,33% au 31 décembre 2012 (pour rappel, l'objectif de la loi est de tendre vers 20%).

Constitution du parc de logements d'utilité publique (objectif: 20% du parc locatif cantonal)	2011	2012*	2013
Stock LUP au 01.01	14'056	14'461	14'758
Construits	204	254	154
Acquis	201	43	28
Intégrés	0	0	0
Comptabilisés (recensement des logements communaux)	0	0	0
TOTAL au 31.12.2013	14'461	14'758	14'940

*Chiffres consolidés 2012.

Enfin, l'année 2013 a été caractérisée par une consolidation de l'effort en matière d'acquisitions de terrains. Dix parcelles et trois dépendances ont été acquises, totalisant 39'848 m² de terrain pour un montant de 32'712'064 francs, soit un potentiel, à terme, d'environ 487 logements.

G02 Aménagement du territoire

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

L'année 2013 a été marquée par les éléments suivants:

- le plan directeur cantonal 2030 a été finalisé et adopté par le Grand Conseil en septembre 2013;
- le rapport d'examen du projet d'agglomération 2^e génération par les services fédéraux s'est traduit par une évaluation très positive les conduisant à proposer aux Chambres un taux de financement de 40% pour les mesures et une contribution de la Confédération de près de 200 millions de francs pour les mesures en tranche A;
- les dix grands projets prioritaires ont donné lieu à des avancées significatives qui se sont traduites par l'établissement d'un plan-guide abouti ou sur le point de l'être;
- parmi ces dix grands projets prioritaires, les

constructions sont en cours à La Chapelle-Les Sciers et une première autorisation de construire a été accordée aux Vergers;

- les objectifs de législature sur le plan de la planification ont été dépassés avec un résultat à fin 2013 de 8'100 logements potentiels dans les plans localisés de quartier (PLQ) adoptés (pour une cible de 5'000 logements) et 19'850 logements potentiels dans le cadre des modifications de zones (MZ) adoptées (pour une cible de 10'000 logements). Pour les activités, les objectifs ont aussi été dépassés avec 480'000 m² de surface brute de plancher potentiels pour une cible de 400'000 m²;
- la réflexion pour réformer l'outil PLQ a abouti et a débouché, à fin 2013, sur un rapport de synthèse formulant des propositions au Conseil d'Etat, propositions concrétisées par un projet de loi actuellement à l'examen du Grand Conseil;
- une directive concernant la taxe d'équipement a été élaborée afin d'améliorer le processus de taxation et un projet de loi élaboré, puis soumis aux principaux partenaires (Association des communes genevoises et Association des promoteurs-construteurs genevois) en vue de clarifier sa définition;

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUES

Grands projets

Parmi les dix grands projets prioritaires, notons les avancées suivantes:

- après l'entrée en force du premier PLQ aux Communaux d'Ambilly, le protocole d'accord pour la réalisation des espaces publics a été signé par les partenaires et les autorisations accordées pour les premières mesures d'accompagnement du réseau routier;
- le plan-guide du grand projet de Bernex a été rendu en mai, le plan directeur de quartier (PDQ) Bernex-est lancé et le concours pour le parc agro-urbain rendu;
- le PDQ des Cherpines a été adopté et un mandat de maîtrise d'œuvre engagé pour sa mise en œuvre;
- le PDQ Concorde a été adopté et un premier concours de projet lancé;
- le projet de l'Etang dans le périmètre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport a abouti et fera l'objet d'une modification de zone (MZ) et d'un PLQ en 2014;

- une première version du PDQ PAV a été soumise à la pré-consultation des services de l'Etat, le concours investisseurs-architectes pour le site de la caserne des Vernets a été lancé en mai 2013, de même que la procédure de mandat d'études parallèles (MEP) pour le secteur de l'Etoile.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Etablissement des plans d'affectation

En 2013, 20 PLQ ont été adoptés, générant un potentiel de 2'422 logements et 92'403 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) d'activités. De même, dix modifications de zones ont été votées par le Grand Conseil, soit un potentiel de 413 logements et 250'718 m² de SBP d'activités.

Fin 2013, 44 PLQ et cinq plans directeurs des zones de développement industrielles (PDZI) étaient en cours de traitement, offrant un potentiel de 6'933 logements et 876'546 m² de SBP d'activités, ainsi que 62 MZ pour un potentiel identifié de 7'400 logements et de 677'689 m² de SBP d'activités.

Vingt dossiers (PLQ, MZ ou PDZI) ont été préavisés par les Conseils municipaux en 2013. Ils ont tous été préavisés favorablement. Seuls six ont fait l'objet de réserves.

Sur les treize dossiers de MZ mis en procédure en 2013, six ont fait l'objet d'oppositions. Aucune modification de zone n'a été refusée par la commission d'aménagement du canton durant l'année. En revanche, sur les vingt PLQ et plans localisés agricoles ayant franchi la procédure d'opposition en 2013, treize ont suscité des oppositions. Néanmoins, huit d'entre eux sont quand même entrés en force après traitement des oppositions, offrant un potentiel de 1'386 logements.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2013 a été marquée par la réforme des procédures en autorisation de construire menée à la demande du Conseil d'Etat. Le groupe interdépartemental chargé de revoir les processus d'autorisations de construire a proposé, d'une part, une nouvelle procédure accélérée (APA) garantissant la délivrance de la prestation en trente jours et, d'autre part, un nouveau

processus pour la procédure ordinaire (DD) améliorant la qualité du traitement des objets importants et complexes, notamment les dossiers portant sur la production de nouveaux logements. Le Conseil d'Etat a validé ces réformes le 12 juin 2013 pour les APA et le 4 décembre 2013 pour les DD. S'agissant de la procédure accélérée, la mise en œuvre de la nouvelle procédure a été initiée en juillet 2013 et le projet de loi (PL 11283), qui concrétise les nouveaux délais de traitement de cette prestation, a été adopté à l'unanimité par la commission des travaux du Grand Conseil le 3 décembre 2013.

L'année 2013 a également été consacrée à la poursuite des études concernant la dématérialisation du processus complet de délivrance des autorisations de construire.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2011	2012	2013
Demandes d'autorisations de construire déposées	3'449	3'254	3'395
Réponses positives	2'857	2'947	3'081
Requêtes en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	304	320	246
Procédures de recours abouties contre des décisions LCI et LDTR ¹⁾	324	352	287
Infractions constatées à la LCI et la LDTR ²⁾	326	243	135
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) ³⁾		179	170
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers ⁴⁾	87	338 122*	72
Visites de contrôle des chantiers	9'641	12'653	10'545
Ouvriers machinistes formés par le service	360	465	400

1) S'agissant des procédures de recours, sur les 287 procédures abouties en 2013, 250 jugements ont confirmé la décision du département et 37 l'ont annulée.

2) Le montant des amendes s'élève à un total de 203'000 francs.

3) S'agissant des infractions constatées, 17 procédures d'infractions ont abouti au prononcé d'une amende, pour un montant global de 61'000 francs.

4) * Le chiffre 2012 des infractions doit être corrigé. Il est de 122 et non 338. Le chiffre de 338 correspond aux nombres de courriers pour l'ensemble des infractions. S'agissant des infractions constatées, 72 procédures d'infractions ont abouti au prononcé d'une amende, pour un montant global de 85'000 francs. Le montant total des amendes est de 349'000 francs.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Géodonnées de référence

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Qualité des données de référence

La qualité de l'information géographique est un enjeu majeur. La qualité informatique des données numérique s'avère primordiale dans

un contexte d'ouverture croissante des données. Le service de la mensuration officielle (SEMO) a mis en place un processus de contrôle et de correction hebdomadaire des données et assure ainsi une qualité topologique jamais atteinte auparavant.

Surveillance

En 2013, un accent particulier a été porté sur l'examen de la bonne application des règles de l'art par les ingénieurs géomètres officiels privés dans le cadre des travaux de mensuration. Cette démarche qualité a permis et permettra encore durant l'année à venir d'assurer la bonne qualité des données de référence tant dans leur forme cadastrale que leur caractère informatique.

Produits spéciaux

En 2013, le SEMO a renouvelé sa couverture altimétrique par LiDAR, un nouveau modèle numérique de terrain et de surface, qui sera disponible dès le début de l'année 2014. Il a également fait l'acquisition d'une photo aérienne nocturne, nouvel outil qui doit permettre de rationaliser l'éclairage public et d'évaluer l'impact de l'éclairage sur la faune nocturne notamment.

En collaboration avec le service de l'organisation et des systèmes de l'information, un nouveau fond de plan dynamique du système d'information du territoire genevois (SITG) a été réalisé avec une charte graphique améliorée. Ce fond de plan multi-échelles (14 niveaux) permet de se situer facilement sur l'ensemble du Grand Genève, avec une symbologie uniforme et un niveau d'information visuelle adapté à l'échelle d'affichage.

Par ailleurs, le SEMO a commencé fin 2013 un important travail de numérisation en 3D et de correction des données du fameux «relief Auguste Magnin» qui représente la ville de Genève en 1850, avant la démolition des antiques fortifications. Ce travail est conduit en étroite collaboration avec la Ville de Genève avec le soutien de la Fondation Wilsdorf.

Le SEMO a aussi réalisé un site internet participatif (<http://ge.ch/noms-geographiques>) permettant à chaque internaute de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de la nomenclature des rues et des lieux-dits de notre canton.

Enfin, le SEMO poursuit un important travail de géo-référencement du sous-sol du canton, déterminant en vue d'améliorer la sécurité

foncière et de faciliter tout type de chantiers et d'installation de réseaux en sous-sol.

Communication – formation

En réponse à sa mission, le SEMO a organisé, géré ou participé à des conférences ou à de la formation:

- co-organisation de la journée du SITG sur le thème «Investir le territoire numérique»;
- participation à l'enseignement pour le master en ingénierie du territoire (MIT-HES-SO) et apprentis en géomatique;
- congrès SIG2013 - Versailles: présentations sur la «valorisation des données LiDAR» et l'intégration du «spatio-temporel (4D) pour les données de références de Genève»;
- travaux de fin d'étude (3 à 6 mois) pour trois étudiants (INSA et ENSG);
- présentation des travaux de fin d'étude au Forum public SITG et à la conférence franco-phone Esri à Paris: historisation des données du service, valorisation des données LiDAR et premières expériences en matière de photographies nocturnes.

Finalement, les activités et projets du service ont été décrits sous forme d'articles publiés dans des revues suisses et françaises sur les thèmes de la 3D et du LiDAR.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Activités	2011	2012	2013
Nombre de mutations traitées	1'112	1'233	1'050
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	72%	62%	70%
Nombre d'adresses projet attribuées	635	648	677
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D / 3D)	1'414	1'481	1'495
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	170	161	143

Les travaux de mensuration officielle et de mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière se sont poursuivis selon les objectifs fixés dans les conventions-programme 2012-2014 en vigueur pour ces deux thématiques.

Garantie des droits réels

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'application métier Capitastra a été consolidée par la mise en production, fin 2013, d'une nouvelle version. En 2014, la mise en œuvre du projet fédéral eGRIS, portant sur les

communications et transactions électroniques, se poursuivra par une phase de tests afin de déterminer les adaptations techniques, juridiques et/ou organisationnelles nécessaires à son introduction. Le système d'information du registre foncier sera consolidé et optimisé par le biais, notamment, de l'évolution continue de Capitastra (exploitation de l'une et/ou l'autre des deux nouvelles versions annuelles), la mise en place d'un système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents y annexés) et l'amélioration des modalités de publication, sur le site Internet du registre foncier, des acquisitions immobilières.

Les travaux menés sur l'organisation interne depuis 2011 (rôles et responsabilités, cahiers des charges, formation, gestion des absences, entretiens périodiques d'évaluation, processus, procédures et directives) ont produit d'importants effets en 2013. Le retard accumulé pendant des années dans le traitement des réquisitions d'inscription a été complètement résorbé. Les délais de traitement desdites réquisitions et des demandes d'extraits et de plans ont été fortement réduits.

Dans le cadre des procédures de mise au feuillet fédéral, les opérations concernant le traitement des droits se sont poursuivies simultanément sur les communes de Collonge-Bellerive (enquête publique en 2014), Vandœuvres (servitudes au feuillet terminées et droits immobiliers en cours), Anières (servitudes au feuillet terminées) et Hermance (servitudes au feuillet terminées).

Enfin, le nouveau règlement sur le registre foncier a été adopté le 29 mai 2013.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Registre foncier	2011	2012	2013
Réquisitions enregistrées	13'948	12'750	11'053
Réquisitions traitées	13'327	14'406	13'639
Extraits délivrés	14'171	11'151	9'977
Plans délivrés	5'102	3'620	1'947
Autres renseignements fournis		2'518	4'986

G Aménagement et logement

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 04-01.a Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en nommant un architecte cantonal.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	L'objectif a été atteint en 2011.					

Objectif 04-01.b Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en révisant la répartition des compétences entre canton et communes en matière d'aménagement du territoire

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.b.1	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci	31/12/2012	80%	100%	Un groupe de travail technique a été constitué à la suite de la mise en consultation fin 2012 de l'avant-projet de loi relatif à la réforme de la péréquation financière intercommunale. Placé sous la houlette d'un comité de pilotage politique (État / Ville de Genève / Association des communes genevoises), le groupe de travail technique a rendu son rapport en septembre 2013.	Étude du rapport et prise de décision par le comité de pilotage politique courant 2014.

Objectif 04-01.c Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en révisant le mode de financement des équipements liés au développement urbain.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.c.1	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci	31/12/2012	80%	100%	Un groupe de travail technique a été constitué à la suite de la mise en consultation fin 2012 de l'avant-projet de loi relatif à la réforme de la péréquation financière intercommunale. Placé sous la houlette d'un comité de pilotage politique (État / Ville de Genève / Association des communes genevoises), le groupe de travail technique a rendu son rapport en septembre 2013.	Étude du rapport et prise de décision par le comité de pilotage politique courant 2014.

G Aménagement et logement

Objectif 04-01.d Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en allégeant les procédures administratives.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.d.1	Information des procédures et examen des moyens nécessaires pour raccourcir la durée des procédures de recours.	31/12/2012	100%	100%	Adoption le 4 décembre 2013 de la proposition de réforme du traitement des autorisations de construire en demande définitive (DD) par le Conseil d'Etat. Poursuite de la mise en œuvre du traitement optimisé des autorisations de construire par procédure accélérée (APA) par l'examen d'un projet de loi par le Grand Conseil.	Mise en œuvre de la réforme DD (demandes définitives) et finalisation de la mise en œuvre des APA (autorisations de construire par procédure accélérée) courant 2014.

Objectif 04-02.a Planifier le développement à long terme en adoptant le Projet d'agglomération II.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	L'objectif a été atteint en 2012.					

Objectif 04-02.b Planifier le développement à long terme en adoptant un nouveau Plan directeur cantonal.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-02.b.2	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil et examen du projet de plan directeur cantonal par le Grand Conseil	31/03/2013	100%	100%	Le plan directeur cantonal 2030, adopté par le Conseil d'Etat le 20 février 2013 et par le Grand Conseil le 20 septembre 2013, est actuellement à l'étude par la Confédération.	Approbation par la Confédération du plan directeur cantonal 2030 (prévue pour le 2ème semestre 2014).

G Aménagement et logement

Objectif 04-03.a Concrétiser les projets en cours en concrétisant les efforts engagés à la Chapelle-les-Sciers à Plan-les-Ouates, aux Vergers à Meyrin et aux communaux d'Ambilly à Thônex.
Département rapporteur: DU
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.a.1	Adoption du plan localisé de quartier Les Sciers	31/12/2012	80%	100%	Le traitement des oppositions par le service juridique de l'office de l'urbanisme prend plus de temps qu'initialement estimé.	Finalisation du traitement des oppositions. L'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) par le Conseil d'Etat est prévue pour le premier trimestre 2014.
04-03.a.2	Requête définitive pour le maillon routier des Communaux d'Ambilly	31/12/2012	100%	100%	Délivrance de la requête définitive le 3 octobre 2013. Des recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI) durant la période d'opposition : ceux-ci sont en cours de traitement.	Traitement des recours.
04-03.a.3	Premières autorisations de construire sur les PLQ Les Sciers et les Vergers et sur les Communaux d'Ambilly.	31/12/2012	70%	100%	Communaux d'Ambilly: Le protocole d'accord pour la réalisation des espaces publics a été signé par les trois maîtres d'ouvrage (Canton, commune et constructeur) le 3 octobre 2013. Les études sur les espaces publics et les premiers logements ont redémarré, et les autorisations de construire devraient être déposées fin juin 2014.	Communaux d'Ambilly: Dépôt des demandes d'autorisation de construire pour fin juin 2014.
04-03.a.4	Fin de la réalisation du maillon routier des Communaux d'Ambilly	31/12/2013	N/A	N/A	L'autorisation de construire définitive ayant été délivrée le 3 octobre 2013, les travaux devraient démarrer mi-2015 si les oppositions sont levées et que le financement est assuré.	Traitement des recours.

G Aménagement et logement

Objectif 04-03.b Concrétiser les projets en cours en concrétisant les derniers périmètres prévus par le **Plan directeur cantonal (Les Grands-Esserts, Bernex-Est, Cherpines-Charrotons)**.
Département rapporteur: DU
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.b.1	Élaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Cherpines	31/12/2012	100%	100%	Le plan directeur de quartier (PDQ) a été approuvé le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat.	Lancer les études du premier plan localisé de quartier (PLQ) et poursuivre les études de détail par la maîtrise d'œuvre urbaine.
04-03.b.2	Élaboration du plan guide de Bernex	20/12/2012	100%	100%	Plan guide v1 (1ère version) achevé. Présentation publique envisagée en janvier 2014. Le plan directeur de quartier (PDQ) Bernex-Est en cours d'élaboration. L'enquête technique est prévue en juin 2014.	Finalisation du plan directeur de quartier (PDQ) et lancement des modifications de zones (MZ).
04-03.b.3	Adoption du premier Plan localisé de quartier de Bernex-Est	31/12/2012	N/A	N/A	Ce livrable est dépendant de l'élaboration du plan directeur de quartier (PDQ) de Bernex-Est, prévu pour être mis à l'enquête technique en juin 2014.	Voir livrable 04.03-b.2
04-03.b.4	Élaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Grands-Esserts	31/03/2013	100%	100%	L'image directrice a été consolidée suite aux tables rondes du 2 septembre 2013.	Déclinaison de l'image directrice par pièces urbaines.
04-03.b.5	Adoption du premier Plan localisé de quartier Les Grands-Esserts	31/12/2013	N/A	N/A	Ce livrable dépend de l'élaboration de l'image directrice du périmètre concerné (voir livrable 04.03.b.4).	Ce livrable dépend de l'élaboration de l'image directrice du périmètre concerné (voir livrable 04.03.b.4).
04-03.b.6	Premières autorisations de construire à Bernex-Est	31/12/2013	N/A	N/A	voir livrable 04.03.b.2	Sur la base des modifications de zones (MZ), les plans localisés de quartier (PLQ) pourront être élaborés afin de déclencher les premières opérations. Premières autorisations de construire envisagées en 2018.

G Aménagement et logement

Objectif 04-03.c Concrétiser les projets en cours en réalisant les premières opérations du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.c.1	Elaboration du plan directeur de quartier et des plans localisés de quartier.	30/09/2013	100%	100%	Le plan directeur de quartier (PDQ) est finalisé.	Le plan directeur de quartier (PDQ) fera l'objet d'une consultation technique, puis d'une consultation publique durant le 1er trimestre 2014 pour être adopté par le Conseil d'Etat fin 2014.
04-03.c.2	Adoption du plan directeur de quartier et des premiers plans localisés de quartier.	31/12/2013	30%	30%	Conformément à la décision du comité de pilotage du projet Praille-Acacias-Vernet (PAV), l'étude d'un plan localisé de quartier (PLQ), dans le secteur test d'Acacias, a démarré en septembre 2013.	Lancement de l'appel d'offres et désignation du groupement de mandataires prévus pour le 1er trimestre 2014. Elaboration du projet de plan localisé de quartier (PLQ), notamment dimensionnement de l'armature des espaces publics : 2e et 3e trimestre 2014. Traduction / formalisation du projet en plan localisé de quartier (PLQ) durant le 1er trimestre 2015 Adoption du plan localisé de quartier (PLQ) envisagée fin 2016.
04-03.c.3	Réalisation.	31/12/2013	50%	50%	L'avant-projet de la Promenade des Crêtes a été déposé en juin 2013. Le recul du financement de ce projet au plan décennal des investissements impacte le dépôt de l'autorisation de construire, dorénavant prévu pour septembre 2014.	Travail pour le dépôt de l'autorisation de construire en septembre 2014, études de réalisation (projet d'exécution et soumissions) si la planification financière le permet.
04-03.c.4	Lancement des premiers projets.	31/12/2013	20%	20%	Concernant le projet Marbrerie 13, le retard est dû à une décision communale de s'opposer à toute autorisation de construire avant un plan directeur de quartier (PDQ) PAV validé. Délai de lancement des premiers projets estimé au 1er semestre 2015.	Dépôt de la requête en autorisation de construire en application de l'art. 2, al.2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Objectif 04-04.a Lancer de nouveaux projets en déclassant de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-04.a.1	Voir livrables 04-02.b	31/12/2013	100%	100%	Adoption du plan directeur cantonal par le Grand Conseil le 20.09.2013	-

G Aménagement et logement

Objectif 04-04.b Lancer de nouveaux projets en élaborant des plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-04.b.1	Poursuite des procédures du quatrième train de PLQ	31/12/2013	100%	100%	Les objectifs du 4ème train de plans localisés de quartiers (PLQ) du plan d'action logement ont été réinterrogés durant l'année 2013. 18 plan localisés de quartier (PLQ) ont été adoptés en 2013, représentant un potentiel d'environ 2'400 logements. La moitié de ces plans localisés de quartier (PLQ) adoptés provient du 4ème train, soit environ 1'200 logements potentiels.	-

Objectif 04-04.c Lancer de nouveaux projets en incitant des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-04.c.1	Initialisation des troisièmes procédures d'expropriation	31/12/2013	N/A	N/A	Les procédures d'expropriations n'ont pas du être menées, les négociations entre privés et promoteurs ayant pu de manière globale être conclues.	Action terminée.
04-04.c.2	Acquisition et attribution des terrains pour la réalisation de logements d'utilité publique	31/12/2013	100%	100%	Les opérations d'acquisitions prévues ont été réalisées, même si en nombre limité. Les négociations à venir sont poursuivies par la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC). Pas de suivi spécifique à assurer (voir livrable 04-04.c.3).	-
04-04.c.3	Suivi et coordination de l'action foncière et suivi des partenariats	31/12/2013	100%	100%	L'action Plan Action Logement (PAL) est terminée, l'ensemble des propriétaires ayant été interpellés. La réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) donne de nouvelles directions au projet PAL.	-

G Aménagement et logement

Objetif 04-05 Veiller, en particulier dans les quartiers suburbains, à la qualité de nos réalisations, à la promotion d'écoquartiers et à la mobilité douce.
 Département rapporteur: DIME
 Département(s) co-rapporteurs: DIP DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-05.1	Poursuite des objectifs	31/12/2013	40%	40%	Poursuite de la prise en compte des préceptes du plan directeur mobilité douce (PDMD) dans la conception des aménagements routiers. Adoption du règlement relatif à l'introduction du principe de compensation sur le stationnement et présentation du Plan d'action du stationnement au Grand Conseil.	Mise en œuvre du PDMD avec poursuite de la prise en compte des objectifs de développement d'infrastructure mobilité douce dans les différents projets d'urbanisation. Modification du règlement L5 05 10 relatif au stationnement sur fonds privé concernant les écoquartiers et introduction des secteurs des grands projets. Travail sur les indicateurs relatifs aux quartiers durables sur la base de l'introduction de cette notion dans la nouvelle constitution.

H Sécurité et population

H01 Population, droit de cité et migration

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Conformément à la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012, l'établissement de Favra a été affecté, depuis le 1^{er} février 2013, à la détention administrative d'étrangers s'opposant à une décision de renvoi de Suisse. Les vingt nouvelles places disponibles ont permis de doubler la capacité d'hébergement pour ce type de détention sur sol genevois.

Le vote par le Grand Conseil, le 8 novembre, du crédit d'investissement en vue de l'agrandissement de cent places de l'établissement pénal de La Brenaz et prévoyant l'affectation de celui-ci à la détention administrative à l'horizon 2017 permettra de porter à 168 le nombre total de places. Parallèlement, la construction d'un nouveau centre de détention administrative en proximité immédiate de l'aéroport est à l'étude.

Le placement prioritaire d'étrangers délinquants ayant purgé leur peine s'est poursuivi. En 2013, 76% des 377 étrangers détenus administrativement par le canton avaient un passé pénal. L'augmentation du nombre de places de détention administrative a également favorisé le renvoi, vers le pays de premier accueil, de personnes faisant l'objet d'une décision rendue en application de la Convention de Dublin sur la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile.

La Suisse a signé en 2013 des accords de coopération en matière migratoire avec la République démocratique du Congo et l'Angola, qui prévoient notamment la réadmission des personnes sans titre de séjour et ont également pour but d'encourager les retours volontaires.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office cantonal de la population (OCP) a mis en ligne deux prestations importantes dans le cadre du programme d'Administration en ligne de l'Etat de Genève. Ses usagers ont ainsi la possibilité de commander des attestations et d'annoncer leur changement

d'adresse via le site Internet officiel depuis juillet 2013. D'autres prestations seront accessibles courant 2014, qui permettront d'alléger la charge de travail au niveau des guichets de l'office, abondamment fréquentés en 2013.

Un projet de révision du processus de naturalisation a été initié dans la perspective d'améliorer la procédure et d'en ramener la durée à un maximum de 18 mois, sauf cas d'exception. L'exigence de prérequis à l'instruction de la demande, l'instauration d'un test préalable de validation des connaissances institutionnelles et la redéfinition des tâches des collaborateurs chargés d'instruire les dossiers doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'augmentation du nombre de dossiers à traiter s'est poursuivie en 2013. C'est dans le domaine des documents d'identité suisses que la demande a été la plus forte. Elle est essentiellement due au renouvellement des passeports 2003, échus en 2013. L'OCP a poursuivi sa réorganisation interne afin d'adapter sa capacité de traitement à un effectif demeuré stable.

A l'occasion de la Conférence sur l'asile du 21 janvier, la Confédération et les cantons ont validé le principe d'une restructuration du domaine destinée à accélérer les procédures et à améliorer la protection juridique des requérants d'asile.

Pour permettre l'éloignement de Suisse de ressortissants étrangers ayant commis une ou plusieurs infractions graves malgré un long séjour dans le pays, 21 décisions de révocation d'autorisation d'établissement ont été notifiées aux personnes concernées par le département, dans l'exercice de sa compétence (2011: 0; 2012: 1).

A fin 2013, la population résidente genevoise comptait plus de 476'000 personnes (2010: 464'000).

	2011	2012	2013
Personnes relevant du domaine de l'asile	3'224	3'385	3'601
Nouvelles autorisations frontalières	7'010	9'257	11'013
Passeports	27'448	28'603	39'041
Demandes de naturalisation	2'924	3'091	3'527

H02 Sécurité publique

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La police de proximité et la collaboration avec les polices municipales ont été renforcées par l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre, de la loi sur les agents de la police municipale (LAPM) révisée, ainsi que du règlement d'application de celle-ci (octroi de nouvelles compétences matérielles aux APM, après extension des compétences procédurales de ces derniers au 1^{er} juin). Une formation complémentaire portant sur la procédure judiciaire est dispensée aux APM depuis le mois de novembre. Dans le cadre de la mise en œuvre du concept de sécurité de proximité adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2013, quatre contrats locaux de sécurité (CLS) ont été signés par le département de la sécurité avec les communes de Carouge, Genève, Vernier et Meyrin. La négociation d'un cinquième CLS s'est engagée durant le dernier trimestre.

En matière de protection de la Genève internationale, une convention a été signée avec la Confédération concernant l'exécution et l'indemnisation des tâches de protection effectuées pour le compte de celle-ci: l'indemnisation forfaitaire annuelle passera ainsi de 5 millions de francs à 6,3 millions de francs dès l'entrée en vigueur de la convention, le 1^{er} janvier 2014.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La mise en œuvre de la politique criminelle commune entre le Conseil d'Etat et le procureur général s'est traduite par le déploiement, dès octobre 2012, du dispositif ALPHA, qui a été conduit tout au long de 2013. Il s'agit d'une approche thématique (violences, puis toute forme de délinquance de voie publique et en matière de stupéfiants) et territoriale (centre-ville, Pâquis-Cornavin, Plainpalais et les grands axes), par une couverture de l'ensemble du territoire genevois grâce notamment à la présence visible de la gendarmerie (points de contact sur les lieux d'intérêt identifiés par l'analyse régulière de situation).

Sur le plan organisationnel, l'opération «polMAX adMIN» a pour objectifs de rationaliser les processus impactant les policiers, de remplacer les policiers effectuant des activités administratives par du personnel administratif, de remplacer ces mêmes policiers pour certaines tâches par des assistants de sécurité publique, d'étudier l'opportunité de transférer des tâches à des parte-

naires publics ou privés et, finalement, de rationaliser les processus administratifs. Lancée en février 2013, cette opération, appelée à perdurer, a permis de simplifier un certain nombre de procédures. Le budget 2014 prévoit d'engager treize collaborateurs administratifs pour remplacer du personnel policier et de libérer des unités budgétaires au profit des services opérationnels. Au total, ce sont 51 policiers qui pourraient ainsi retrouver le terrain au cours des prochaines années.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La police reste l'institution de permanence, qui répond toute l'année 24 heures sur 24. Les appels et les attentes de la population sont nombreux et s'inscrivent dans le contexte d'une grande agglomération. Les prestations opérationnelles sont guidées par la volonté de marquer une présence sur le terrain à la fois préventive, dissuasive et répressive. Elles s'inscrivent dans un cadre partenarial, par association des communes, de diverses entités institutionnelles et de la population.

2013 a également été marquée par l'importance de la Genève internationale en tant que centre de la diplomatie multilatérale, avec en particulier les négociations sur le nucléaire iranien et sur l'avenir de la Syrie.

La statistique criminelle est publiée sur le plan suisse à fin mars. L'activité judiciaire qu'elle met en évidence n'est de ce fait pas mentionnée ici.

Indicateurs d'activité	2011	2012	2013
Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics (sélection; Journal P2000)	71'110	71'126 (*)	81'352
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système d'aide à l'engagement)	84'390	91'885	85'595
Arrestations	4'280	5'385	6'733
Rapatriements (**)	1'642	1'715	1'844

(*) Donnée révisée. (**) Données révisées, mise en conformité Schengen.

H03 Sécurité civile

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, issue de la loi du même nom, a été réactivée après plusieurs années de veille et a repris à son compte les pistes envisagées concernant l'avenir des sapeurs-pompiers du canton.

L'étape suivante consistera à développer un concept opérationnel répondant aux nécessités identifiées dans l'analyse des risques réalisée

dans le domaine des missions des services de défense contre l'incendie. Des réflexions ont été conduites à plusieurs niveaux, il conviendra d'en faire la synthèse.

En parallèle, l'intercommunalité a poursuivi son développement au sein des communes genevoises.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat a révisé le règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS). Les modifications apportées visent à clarifier les rôles des entités composant le dispositif et, en particulier, à renforcer la primauté des autorités politiques sur cette organisation.

Comme prévu l'année précédente, l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a repris la présidence de la commission de la protection de la population. Ainsi, l'entier de l'administration de la protection de la population est désormais en main d'une seule entité.

La fusion des anciens services de la sécurité civile et des affaires militaires au sein de l'OCPAM a été finalisée. Cette évolution s'inscrit dans une logique comparable à ce qui existe dans les autres cantons, par un regroupement des thèmes sécurité civile et militaire.

Une évaluation de l'état de préparation des organisations de protection civile a été menée et conduira à la constitution d'un groupe de travail chargé de proposer des mesures d'évolution de cette institution.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Protection de la population

Trois scénarios, identifiés dans le cadre de l'étude Kataplan, ont fait l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer l'adéquation des moyens d'intervention aux risques étudiés. Des lacunes ont été identifiées et des propositions formulées pour les pallier.

Protection civile

Le centre de recrutement de Lausanne a incorporé, pour Genève, 430 nouveaux miliciens. Six contrôles organisationnels ont été menés dans les organisations de protection civile. 7'970 jours de service ont été effectués, soit 1'251 jours d'intervention (16%) et 6'719 jours de cours de répétition (84%). 3'187 nouvelles

places protégées pour la population ont été réalisées et 809 désaffectées.

Protection civile	2011	2012	2013
Personnes instruites et actives	4'324	4'068	3'881
Nombre de cours de protection civile	46	61	72 (847 participants)
Places protégées du canton	360'958	362'508	364'886

Inspection du feu

Fin décembre, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'933 personnes, réparties dans les 44 compagnies communales (1'588 personnes) et huit corps d'entreprises (345 personnes). Cela représente une diminution de 76 personnes par rapport à 2012. dix-sept inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires. Les effectifs du service d'incendie et de secours et du service de sécurité de l'aéroport étaient, respectivement, de 200 et 106 personnes en uniforme.

En 2013, 537 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, dont 25 ont nécessité une extension; 132 exercices d'évacuation ont été supervisés par les inspecteurs dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 978 dossiers relatifs à des manifestations éphémères, 42 ont nécessité un suivi; 527 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées et 603 déclarations de conformité ont été enregistrées et classées.

Trente-huit cours de prévention incendie ont été dispensés par les instructeurs professionnels et les inspecteurs de l'OCPAM, pour un total de 784 participants.

Inspection du feu	2011	2012	2013
Sapeurs-pompiers volontaires	1'986	2'009	1'933
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	32	31	31 (595 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	17'003	17'297	17'570

H04 Armée et obligation de servir

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Création de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM)

Cette réorganisation a permis notamment de

réunir en une seule entité la mise en œuvre des deux composantes principales de l'obligation de servir (armée et protection civile). Plusieurs synergies ont pu être mises en place au niveau de la gestion des personnes astreintes ainsi que de la logistique civile et militaire.

Développement et nouveau concept de stationnement de l'armée

L'année a été marquée par la consultation fédérale sur le développement de l'armée, ainsi que par la diffusion du nouveau concept de stationnement de celle-ci. Considérant la diminution annoncée des activités militaires sur le territoire cantonal, le Conseil d'Etat a insisté sur la nécessité de maintenir l'appui subsidiaire de l'armée, notamment pour des tâches de sûreté au profit de la Genève internationale.

Place d'armes de Genève

La libération par l'armée de la caserne des Vernets nécessite l'adaptation des autres sites cantonaux à usage militaire. Les études et procédures sur les trois sites existants (Epeisses, Aire-la-Ville et Meyrin-Mategnin) sont en cours. Celles-ci constituent désormais une priorité, dans la mesure où le canton souhaite disposer des parcelles concernées pour la réalisation d'un projet de renouvellement urbain.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Un dépliant sur les différentes formes de l'obligation de servir a été édité à 3'000 exemplaires.

Dans le prolongement de ce qui avait été initié en 2012, un effort particulier a été consenti sur les journées d'information aux conscrits. Le nombre de celles-ci s'est élevé à 47, pour 1'861 conscrits.

La campagne de sécurisation des stands de tir du canton s'est achevée en 2013. Par ailleurs, le stand de tir cantonal de Bernex a fêté son 100^e anniversaire.

Dans le cadre du déroulement de l'exercice transfrontalier «INTER13», du 21 au 23 mars sur le site d'Epeisses, le centre de logistique civile et militaire a été fortement sollicité. Cet exercice d'aide en cas de catastrophe avait pour objectif de créer les conditions favorables permettant à un large éventail de partenaires régionaux, civils et militaires, d'entraîner la collaboration afin de faire face efficacement et ensemble à des sinistres de grande importance.

Le jubilé de la création de la protection civile (1963-2013) a également mobilisé les res-

sources du centre de logistique civile et militaire pour organiser la journée commémorative officielle sur le site de la caserne des Vernets ainsi qu'un stand d'hôte d'honneur durant Les Automnales, à Palexpo.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Chantier CEVA

Le chantier CEVA est dans la phase des finitions sur le site de l'office cantonal des véhicules (OCV), pour une restitution des lieux au mois de janvier 2014.

La fourrière a connu encore une augmentation d'activité avec un remplissage maximum à flux tendu sur son emplacement provisoire «CEVA» du Grand-Lancy.

L'exploitation opérationnelle de la halle technique du site de l'OCV a été assurée, malgré les diverses nuisances et les va-et-vient incessants à travers le chantier pour les essais sur piste ou pour les examens de pratique moto, et ceci sans aucun accident durant toute la durée du chantier.

Administration en ligne

Les prestations en ligne, comme la réservation des examens pour la pratique des permis de conduire, la commande de duplicatas de permis de circulation annulés ou la possibilité d'obtenir toutes les factures de l'OCV par courrier électronique sont maintenant disponibles. Le changement d'adresse par Internet devrait suivre au premier trimestre 2014.

Sécurité routière

L'OCV, en collaboration avec la police, a procédé à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds.

Sécurité générale

Les locaux du secrétariat technique ont été modifiés afin de permettre la création d'une salle d'attente pour la sécurité et le confort des usagers qui devaient précédemment attendre dans la halle de contrôle, à proximité des fosses.

Les pistes d'attente des véhicules pour les visites techniques (600 véhicules par jour) ont été modifiées (enlèvement d'arbres et mar-

quage au sol, ainsi que modification des bacs de délimitation du site) au vu des risques de collisions et d'échauffourées entre usagers lors de manœuvres pour se présenter à l'heure du rendez-vous.

Temps d'attente aux guichets

Une gestion des guichets du service des permis d'immatriculation, avec la séparation entre la catégorie des professionnels de l'automobile et celle du grand public, a permis de mieux réagir lors de grande influence, ce qui a diminué les temps d'attente et augmenté la satisfaction du public.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus-malus est toujours d'actualité et ce point sensible fait maintenant partie de l'ensemble de l'éventail décisionnel des Genevois lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché quantifiable va dans le sens du «conduire moins cher = conduire plus propre».

	2011	2012	2013
Véhicules < 121 g. CO ₂ Bonus	2'288	3'057	3'990
Véhicules > 200 g. CO ₂ Malus	1'463	1'155	1'076

Chiffres-clés

	2011	2012	2013
Total des véhicules routiers (au 30.9)	300'879	304'985	306'481
Voitures de tourisme	217'989	219'832	220'103
Cars, autobus	484	500	507
Voitures de livraison	15'557	16'149	16'562
Camions	1'891	1'981	2'022
Tracteurs agricoles	1'211	1'204	1'206
Motocycles (y.c. légers)	50'593	51'790	52'366
Remorques (y.c. spéciales)	8'564	8'765	8'803
Total véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'571	6'515	6'445

H06 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les travaux visant à renouveler le système d'information de l'office des poursuites (OP) se sont poursuivis en 2013. Sur la base du cahier des charges, les fonctionnalités à implémenter dans le nouveau système d'information ont été définies et priorisées. L'objectif est le remplacement du système d'information actuel au 1^{er} juillet 2015.

Dans le cadre de la coopération intercantonale en matière de formation, six candidats de l'OP ont obtenu leur certificat de perfectionnement en matière de poursuite (neuf inscrits au total).

En matière de contrôle interne, la continuation des travaux de formalisation a mené à une redéfinition des processus et des procédures de l'OP. Les processus, au nombre de cinq (détermination de la créance, détermination des actifs, réalisation des actifs, comptabilisation des fonds, délivrance des attestations et des extraits) ont tous été formalisés. Les premiers tests permettant de s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles identifiés ont été réalisés durant l'année 2013. Ceux-ci ont permis de revoir certaines modalités de contrôle.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre des réquisitions et des séquestres traités par l'OP s'est stabilisé à un niveau élevé (-0,41% par rapport à 2012).

Les émoluments rapportés en 2013 s'élèvent à 34,5 millions de francs, soit pratiquement le même niveau qu'en 2012 (34,7 millions).

Durant l'exercice ont été enregistrés 78 contrats de vente avec réserve de propriété¹⁾ (119 en 2012), représentant une valeur de 7,4 millions de francs (6,3 millions en 2012). D'autre part, l'OP a enregistré 210 plaintes (315 en 2012), dont 27 sont actuellement admises ou partiellement admises (12,86%), contre 47 en 2012 (14,92%)²⁾.

Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2011	2012	2013	Variation 2012/2013	
Poursuites	278'541	277'530	281'668	1,49	4'138
Continuations	180'251	179'581	173'686	-3,28	-5'895
Inventaires	110	74	103	39,19	29
Ventes	3'271	4'456	4'135	-7,20	-321
Séquestres	705	598	752	25,75	154
Total	462'878	462'239	460'344	-0,41	-1'895

Faillites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2012 avait été marquée par l'achèvement du développement du nouveau système d'information de l'office des faillites (OF), dans le cadre de la loi 10112. L'exercice 2013 a été consacré au déploiement de cet outil, qui permet désormais d'assurer la liquidation des faillites au moyen d'une gestion électronique

1) Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

2) Le nombre de plaintes en 2013 peut encore évoluer durant le 1^{er} trimestre 2014, tout comme le nombre de plaintes admises.

globale intégrée, mettant fin à l'ère du «tout papier».

La modification des méthodes de travail résultant de l'utilisation de cette nouvelle application a conduit la direction de l'OF à optimiser ses ressources par une redistribution des rôles et tâches au sein des groupes d'exécution des faillites, sans générer d'augmentation de postes de travail. Cette démarche a abouti à la création d'une nouvelle fonction de chargé de faillites junior; elle permet également de répondre à la surcharge de travail constatée ces dernières années.

Après avoir finalisé l'implémentation de son système de contrôle interne, l'OF a rédigé un document de synthèse qui permet d'en donner une vision globale et d'accéder rapidement à tous les documents utiles. En 2013, les contrôles-clés ont été testés et vérifiés.

En novembre 2013, l'OF a déménagé à la route de Chêne 54, dans un bâtiment propriété de l'Etat. Ces nouveaux locaux permettent de mieux répondre aux attentes des usagers, notamment pour ce qui relève de la confidentialité, et offrent aux collaboratrices et collaborateurs un cadre de travail amélioré.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2013 a enregistré une baisse du nombre de faillites, après une période d'augmentation. Les faillites prononcées se sont montées à 1'701, soit un recul de 23% par rapport à 2012 (2'213). Le niveau demeure toutefois élevé, puisque l'année 2012 avait enregistré une hausse de 43% par rapport à 2011. La diminution de 2013 s'explique principalement par une baisse sensible des liquidations d'entreprises requises par le registre du commerce en raison de carences organisationnelles (art. 731 CO), qui avaient atteints un niveau record en 2012.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2013 s'élèvent à 2,3 millions de francs (2,5 millions en 2012). Le travail de l'OF a permis la redistribution dans l'économie de 58,4 millions de francs, contre 38,3 millions en 2012 (+52%).

En 2013, l'OF a enregistré 23 plaintes (17 LP), contre 27 en 2012, dont actuellement deux sont admises (idem en 2012).

Chiffres-clés des faillites

	2011	2012	2013	Variation 2011/2012		Variation 2012/2013	
Faillites enregistrées¹⁾	1'541	2'213	1'701	160	43,61%	-512	-23,14%
Faillites prononcées ²⁾	1'513	2'192	1'668	679	44,88%	-524	-23,91%
Faillites ouvertes ³⁾	1'409	2'008	1'527	442	42,51%	-481	-23,95%
Faillites définitives	1'109	1'620	1'322	511	46,08%	-298	-18,40%
Industriels	50	87	193	37	74,00%	106	121,84%
Commerçants	278	575	183	297	106,83%	-392	-68,17%
Services auxiliaires	121	276	372	155	128,10%	96	34,78%
Particuliers inscrits ⁴⁾	74	75	-	1	1,35%	-	-
Particuliers non inscrits ⁴⁾	35	44	-	9	25,71%	-	-
Successions répudiées	537	558	559	22	3,91%	1	0,18%
Total	1'095	1'615	1'307	520	47,49%	47,49%	-19,07%
Refus d'exécuter	104	184	140	80	76,92%	-44	-23,91%
Commissions rogatoires	28	16	33	-12	-42,86%	+17	106,25%
<i>Exequatur</i>		3	1	+3	-	-2	-66,67%
Concordats		2		+2	-	-	-100,00%

¹⁾ comprenant également les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les concordats et les *exequatur*

²⁾ sans les commissions rogatoires et les *exequatur*

³⁾ sans les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les *exequatur* et les concordats

⁴⁾ en 2013, les particuliers sont comptabilisés directement sous industries, commerce et services auxiliaires

Procédures immobilières

	2011	2012	2013	Variation 2011/2012		Variation 2012/2013	
Ventes immobilières							
Office des faillites	3	3	5	-	-	+2	+66,60%

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

2013 a vu la mise en œuvre des premiers éléments de la planification pénitentiaire.

L'établissement de Favra a été affecté à la détention administrative (détention LMC, vingt places). Le crédit d'investissement pour l'augmentation de 100 places de l'établissement La Brenaz a été voté le 8 novembre (69'954'000 francs). Le début des travaux est prévu en janvier 2014 et la livraison du bâtiment attendue pour la fin du premier trimestre 2015.

Le crédit d'étude pour la construction de l'établissement d'exécution de sanctions pénales Les Dardelles a été voté le 29 novembre (16'500'000 francs). Cette nouvelle prison permettra de faire exécuter les peines privatives de liberté dès 2017 (création de 450 places en milieu fermé et en secteur ouvert). Dès son ouverture, La Brenaz sera réaffectée en établissement de détention administrative (168 places).

La mise en place d'un nouveau système de recrutement, en avril, a permis d'engager exactement cent personnes appelées à devenir agents de détention au terme de leur stage.

En vue d'une formation adéquate et performante, un centre de formation rattaché à la direction générale de l'office cantonal de la détention (OCD) a été créé, qui a dispensé six modules de préformation à 78 participants.

2014 verra la poursuite des engagements et de la formation à grande échelle afin de répondre aux besoins en personnel des établissements existants et futurs.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La direction générale de l'OCD a été renforcée par l'arrivée d'une responsable du système de formation, d'un responsable administratif, d'un responsable des infrastructures, d'une responsable juridique et d'un responsable des ressources humaines. La conduite des réformes engagées en bénéficiera.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Etablissements de détention

Champ-Dollon est toujours en situation de surpopulation. La tendance à la hausse s'est accentuée durant l'année.

	2011	2012	2013
Nombre moyen de détenus	455	641	809
Durée moyenne du séjour (jours)	81	92	100

Après une occupation proche de 100% durant les deux premiers trimestres, le nombre des détenus dans les autres établissements de détention, affectés en majorité au régime ouvert, a diminué en raison de la suspension d'allègements. La mesure étant provisoire, le taux d'occupation devrait revenir à la normale en 2014.

La Clairière (détention des mineurs) a poursuivi la mise en place du concept approuvé par l'Office fédéral de la justice (évaluation durant l'été 2014) afin de répondre aux exigences et critères fixés pour l'octroi des subventions de fonctionnement (de l'ordre d'un million de francs par an).

Service d'application des peines et mesures (SAPEM)

D'importantes réorganisations ont vu le jour, avec notamment la création d'un secteur spécialisé pour le suivi des criminels dangereux

(procédures d'allègement conformes aux exigences légales).

La collaboration avec la commission d'évaluation de la dangerosité s'est accentuée. Une criminologue a été engagée.

Le nombre de dossiers traités reste légèrement supérieur à celui de 2010.

	2011	2012	2013
Nouveaux dossiers	3'857	4'002	3'698

Service de probation et d'insertion (SPI)

Le SPI a poursuivi sa mue avec un renforcement des mesures d'accompagnement dans les établissements existants. Un dispositif de prise en charge socio-judiciaire performant verra le jour dans les futurs établissements (évaluation du risque de dangerosité, réinsertion sociale).

La conférence latine des chefs des départements de justice et police a recommandé la mise en place d'un dispositif d'évaluation continue du risque de récidive et de la dangerosité et le renforcement des exigences relatives aux conditions d'octroi des autorisations de sortie. Des psycho-criminologues viendront renforcer le SPI (réalisation des plans d'exécution de la peine/mesure, suivi des dossiers à vigilance renforcée).

	2011	2012	2013
Suivi pénaux ambulatoires	377	421	414
Suivi en établissement de détention	688*	935*	799*
Personnes en formation en établissement de détention	189	129	208
Travaux d'intérêt généraux (heures effectuées)	8'900	9'510	12'742
Arrêts domiciliaires (jours)	1'967	2'741	1'975
Prestations personnelles pour mineurs (personnes suivies)	424	525	522

*Ne comprend pas les personnes directement vues dans les quartiers cellulaires

H08 Droits humains

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Après avoir enregistré entre 2008 et 2012 une diminution de 34,5% du nombre d'infractions relatives aux violences domestiques, le nombre de personnes concernées est resté stable en 2013, soit 1% de la population. La première enquête cantonale de victimologie, réalisée en 2013, révèle également que 38,2% des femmes et 25% des hommes ont subi ce type de violences au cours de leur vie. Pour la troisième année consécutive, le tram «Stop violences à la

maison» a circulé en 2013 sur l'ensemble du réseau des TPG. Au 1^{er} janvier 2013, le Pertuis a repris avec succès la prestation «Hébergement – Auteurs de violences domestiques».

Après deux ans de travaux préparatoires (2012-2013), le Programme d'intégration cantonal 2014-2017 (PIC) a été validé par l'Office fédéral des migrations (ODM).

Le PIC genevois se décline en trois piliers, huit thématiques, douze objectifs stratégiques fédéraux et 31 objectifs cantonaux, ainsi que plus de 70 mesures. Ses efforts principaux reposent sur la cohésion sociale et la citoyenneté et seront concrétisés par des mesures liées notamment à l'apprentissage du français, à la prévention du racisme et des discriminations, à l'intégration préscolaire et à l'intégration sociale.

Sous le slogan «Gagnez avec l'égalité», le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE) a mené de nombreuses actions ciblant les entreprises genevoises.

L'évaluation du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes a été priorisée, dans la perspective des contrôles qui seront menés dès 2014 auprès des soumissionnaires de marchés publics.

En outre, le BPE a sensibilisé les plus jeunes à l'égalité dans les choix professionnels. C'est ainsi que 2'607 élèves, soit 1'382 filles et 1'225 garçons de septième année primaire, ont participé à la journée «Futur en tous genres» du 14 novembre.

Concernant la prévention des violences faites aux femmes, la conduite de deux programmes pluridisciplinaires a été confiée au BPE, l'un concernant les mutilations génitales féminines, l'autre la prévention des mariages forcés.

En cette année d'élections, le BPE a également mené une campagne médiatique sur la représentation des femmes en politique.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La lutte contre la traite des êtres humains a été fortement renforcée en 2013, notamment par la création d'un poste spécifiquement dédié à ce domaine au sein du secrétariat général du département de la sécurité, l'édition d'une brochure de sensibilisation en neuf langues à

l'attention des victimes et des témoins et la création d'une cellule d'enquête au sein de la police pour investiguer et récolter du renseignement dans le but de poursuivre et de dénoncer des réseaux criminels au Ministère public.

Le Tribunal des mineurs et le service de protection des mineurs ont rejoint le mécanisme de coopération administrative de lutte contre la traite des êtres humains, ce qui a permis de déployer une action dans les situations où des risques d'exploitation de mineurs subsistent.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le montant accordé en 2013 pour des actions de solidarité internationale a été de 17,058 millions de francs. Ce montant inclut 4,5 millions de francs pour des actions humanitaires du CICR. Un projet de loi et un nouveau contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération ont été soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Une centaine de projets de coopération au développement et d'aide humanitaire ont été également financés grâce à ce fonds. Parmi ceux-ci, des aides importantes pour les victimes du conflit syrien et pour les affectés du typhon Haiyan aux Philippines.

Sous l'angle environnemental, une quinzaine de projets sont été soutenus, pour un montant de 1,01 million de francs. Un bilan a été réalisé et soumis à la commission consultative pour la solidarité internationale.

H Sécurité et population

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 04-06.d Elaborer une véritable politique de la ville axée sur l'intégration.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.d.1	voir livrables de l'objectif 09.04	31/12/2013	N/A	N/A		

Objectif 04-06.e Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la sécurité.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.e.1	voir livrables des objectifs 05.01, 05.03, 05.04, 05.05, 05.06 et 05.07	31/12/2013	100%	100%	Conclusion de quatre contrats locaux de sécurité (CLS) : Carouge, Genève, Vernier et Meyrin. Négociation avec une autre commune.	Suivi régulier des CLS. Signature d'un cinquième contrat. Elargissement du dispositif de prévention des cambriolages GE-veille dans une approche de police de proximité. Phase pilote d'approche en résolution de problèmes dans trois CLS. Mise en œuvre des compétences octroyées par la LAPM, RAPM.

Objectif 05-01 Former et recruter des policiers et des agents de détention supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-01.1	Augmentation des effectifs	31/12/2013	80%	90%	Police : 65 policiers sont en cours de formation (50 gendarmes et 15 inspecteurs), lesquels entreront en fonction en 2014. OCD : Engagement de 95 nouveaux agents de détention (dont 85 ont débuté leur activité et leur formation sur l'année 2013). L'ensemble des nouveaux postes octroyés au budget 2013 ont donc été repourvus, de même que le remplacement des départs naturels. Pour futurs besoins (ex : Curabilis) cible pas atteinte en totalité notamment à cause des délais et qualité des candidatures.	Campagne de recrutement pour l'ensemble des métiers de la sécurité. 2014 : Ecole de police judiciaire avec un effectif renforcé (20 unités) et formation d'assistants de sécurité (accueil dans les postes et/ou opérateurs de centrale d'urgence et de vidéoprotection). Recrutement de lécole (unique) de police en 2014.

H Sécurité et population

Objectif 05-02 Revoir l'organisation et le fonctionnement de la police.
Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-02.1	Consolidation.	31/12/2013	85%	85%	Entrée en fonction des officiers de police de service. Entrée en fonction du groupe de suivi judiciaire de police-secours. Nouvelle structure de l'état-major de la police. Dépôt du PL de révision totale de la LPOL au Grand Conseil. Opération polMAXadMIN : processus de rationalisation et d'optimisation. Remplacer le personnel policier affecté à des tâches non policières par du personnel administratif; soulager les policiers de certaines tâches en les confiant à des assistants de sécurité publique (PB2014 et PFQ2015-2018), rationalisation et simplification de procédures.	Mise en place de la gouvernance de la police et création d'un service administratif centralisé. Mise en application des mesures polMAXadMIN figurant au B2014. Poursuite des travaux de préparation de la constitution des 3 nouveaux services opérationnels : police-secours, police de proximité et police routière. Test d'un nouvel horaire pour police-secours sur deux secteurs de postes. Expérience-pilote d'un poste de police de proximité à Carouge. Adoption de la LPOL par le Grand Conseil. Refonte du RPOL.

Objectif 05-03 Renforcer la police de proximité et la collaboration avec les polices municipales.
Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-03.3	Consolidation.	31/12/2013	80%	80%	Adoption, par le CE, du concept de sécurité de proximité. Adoption, par le Grand Conseil, de l'art. 10A LaCP (compétences procédurales accrues des agents de la police municipale, APM) Entrée en vigueur de la LAPM (compétences matérielles accrues des APM) et du R APM. Conclusion, avec les villes de Carouge de Genève, Vernier et Meyrin, de contrats locaux de sécurité (CLS). Réalisation du 4ème diagnostic local de sécurité (DLS), avec la participation des villes de Vernier et de Meyrin. Forte implication des communes dans le concept de prévention des cambriolages GE-veille. Signature d'une convention entre la police cantonale et les CGfr (extension de leurs compétences).	Nouveaux contrats locaux de sécurité, notamment avec la ville de Plan-les-Quates. Expérience-pilote d'un poste de police de proximité à Carouge. Recrutement et formation de chefs de poste remplaçant "police de proximité". Formation des APM suite aux nouvelles compétences issues de la LAPM. Mise en œuvre des recommandations issues du DLS 2013. Renforcement du dispositif de GE-veille dans le cadre de la police de proximité et dans le cadre d'un partenariat avec les milieux privés. Réalisation d'une convention entre la police cantonale et la police des transports (TPO).

H Sécurité et population

Objectif 05-04 Améliorer la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-04.1	Mise en oeuvre des postes de police intégrés	31/12/2011	60%	70%	Augmentation de la présence visible dans le cadre du dispositif ALPHA et surtout des "points de contact" dans le cadre de police-secours. Subordination de la Brigade de sécurité publique à la direction des opérations. Mise en production du groupe de suivi judiciaire de police-secours: permet de remettre les patrouilles sur le terrain plus rapidement.	Déploiement des effets de poIMAXadMIN : retour de policiers au terrain, davantage d'ASP 3. Construction d'un nouveau poste de police de proximité et de suivi judiciaire dans le secteur de la Servette (2015-2016), pour augmenter la capacité du groupe de suivi judiciaire.

Objectif 05-05 Réaliser le nouvel Hôtel de police.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-05.1	Dépôt du dossier d'autorisation de construire et du crédit d'investissement	31/01/2013	95%	N/A	Le devis général a été livré en juin 2013 et la requête en autorisation de construire déjà déposée. Divers compléments seront fournis à cette requête d'ici fin 2013. L'instruction de cette procédure est toutefois suspendue en raison des problématiques liées au projet Praille-Acacias-Vernet (PAV) et la Ville de Genève qui nécessitent une décision avant traitement.	Conformément à la planification financière des investissements telle que définie aujourd'hui, le projet de loi d'investissement ne sera pas déposé avant 2020.
05-05.2	Début des travaux.	01/11/2013	N/A	N/A	Différé, voir livrable 05-05.1	Différé, voir livrable 05-05.1
05-05.3	Suite des travaux planifiés sur 4 ans.	31/12/2013	N/A	N/A	Différé, voir livrable 05-05.1	Différé, voir livrable 05-05.1

Objectif 05-06 Renforcer la coopération au niveau régional.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-06.1	Application de l'Accord franco-suisse de coopération en matière judiciaire, policière et douanière	31/12/2013	75%	75%	Intensification des collaborations de police à police. (Collaboration renforcée avec la Roumanie, avec un policier roumain à Genève). Négociations en vue d'une collaboration accrue avec la ZSP Annemasse.	Expérience-pilote d'une Brigade d'observation mixte à Annemasse. Renforcement du CCPD.

H Sécurité et population

Objectif 05-08 Construire des places de prison supplémentaires.
 Département rapporteur: DU
 Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-08.1	Transformations à Champ-Dollon : déplacement de l'unité médicale de la prison, actuellement située au 4ème étage du centre de détention, dans un bâtiment à l'intérieur du mur d'enceinte de Champ-Dollon : 40 places de détention gagnées.	31/12/2012	50%	100%	Le projet de déplacement de l'unité médicale dans l'enceinte de Champ-Dollon est suspendu. L'unité de détention psychiatrique "Pâquerette" déménagera du 4ème étage de Champ-Dollon à Curabilis. Les locaux ainsi libérés seront réaffectés à la détention pour 16 cellules supplémentaires.	L'unité médicale sera implantée à terme dans le nouveau complexe "Les Dardelles". Le déménagement de l'unité de socio-thérapie est planifié pour le printemps 2014 sur le site de Curabilis. Les locaux ainsi libérés à Champ-Dollon seront réaffectés en avril 2014.
05-08.2	Brenaz II : dépôt de l'autorisation de construire	31/05/2013	100%	100%	L'autorisation de construire a été délivrée le 20 novembre 2013 et publiée dans la Feuille d'avis officielle (FAO) le 26 novembre 2013.	Début des travaux prévu à la mi-janvier 2014.
05-08.3	Brenaz II : début du chantier.	31/12/2013	50%	50%	Le projet de loi a été voté par le Grand Conseil le 8 novembre 2013. Compte tenu du délai référendaire de 40 jours, l'entrée en force de cette loi est fixée au 6 janvier 2014.	Le projet de loi de construction avait été adopté par le Conseil d'Etat le 28 août 2013. Le vote final de la loi par le Grand Conseil, initialement planifié pour la mi-septembre, s'est déroulé le 8 novembre 2013 (Décalage du début des travaux).
05-08.4	Brenaz II : Mise en exploitation.	31/05/2015	N/A	N/A	La mise en exploitation est dépendante de la fin des travaux (cf livrable 05-08.3).	La mise en exploitation est dépendante de la fin des travaux (cf livrable 05-08.3).
05-08.5	Ouverture de l'établissement « Curabilis » (L 10418) : 92 places de détention.	01/03/2014	90%	90%	Les travaux de second œuvre avancent selon la planification actualisée en été 2013.	Finalisation des travaux et poursuite des réceptions partielles. La mise à disposition de l'ensemble de Curabilis est planifiée pour mars 2014.

Objectif 05-09 Créer un centre de détention administrative.
 Département rapporteur: DU
 Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-09.1	Construction.	31/12/2012	0%	30%	L'étude telle que prévue initialement aboutit à la décision d'abandonner cette option.	L'ensemble des exécutions de peines de la Brenaz I et II seront transférées sur le nouveau complexe pénitentiaire "Les Dardelles" à l'horizon 2017. Brenaz I et II deviendront ainsi un centre de détention administrative de 168 places.
05-09.2	Mise en fonction.	31/12/2013	N/A	N/A	Ce livrable est dépendant du précédent (cf 05-09.1).	Ce livrable est dépendant du précédent (cf 05-09.1).

H Sécurité et population

Objectif 05-10 Renforcer les liens avec la Confédération en matière de renvois.
 Département rapporteur: DS
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-10.1	Coopération avec les autorités fédérales dans l'application des accords de réadmission	31/12/2013	70%	70%	Augmentation du nombre de places de détention administration. Priorisation des renvois Dublin.	Développement à Genève d'un centre de compétence romand pour les renvois, en lien avec une capacité accrue en matière de détention administrative (T2 notamment).

Objectif 05-11 Améliorer la lutte contre la violence conjugale.
 Département rapporteur: DS
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-11.1	Poursuite et adaptation de la politique cantonale en matière de violences domestiques.	31/12/2013	100%	100%	Publication des rapports "La violence domestique en chiffres, 2012" & "Etude cantonale de victimologie"	

Objectif 05-12 Rationaliser les missions de l'office de la sécurité civile au profit des missions de surveillance et de haute surveillance.
 Département rapporteur: DS
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-12.05-12	Création d'un office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) résultant de la fusion de la sécurité civile et du service des affaires militaires	31/12/2013	100%	100%	Fusion effective. Nouvel organigramme OCPAM en fonction le 1.1.14. Information en cours.	

Objectif 05-13 Supprimer les doublons entre l'Etat et les communes et mieux réguler le partage et la gestion des ressources en matériel (camions, pompes) et en ressources humaines.
 Département rapporteur: DS
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-13.05-13	Travaux du Comité de pilotage stratégique	31/12/2013	50%	50%	Structures juridiques, données chiffrables disponibles.	Etablissement du concept opérationnel global, compte tenu de l'abandon du projet Convergences. Reprise des travaux du comité par la commission consultative F 4 05.

H Sécurité et population

Objectif 09-02 Renforcer l'égalité entre hommes et femmes.
Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-02.1	Poursuite et développement des actions	31/12/2013	90%	100%	La campagne "12 mois pour gagner avec l'égalité" s'est déroulée conformément aux attentes et a même dépassé les objectifs fixés initialement en termes de fréquentation des ateliers organisés et des demandes d'inscription à la newsletter du BPE.	<ol style="list-style-type: none"> Suite des actions d'informations pour les entreprises. Lancement du programme "PME Check" pour favoriser la conciliation des vies professionnelle et familiale dans les PME. Contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics; démarrage du projet pilote. Publication sur la représentation équitable des sexes en politique. Définition d'un plan de l'égalité pour l'administration cantonale.
09-02.2	Journée "Futur en tous genres"	31/12/2013	90%	100%	- L'édition 2013 du programme a eu lieu. 2607 élèves ont participé à l'événement, dont 1382 filles et 1225 garçons de 7 ^e Harmos.	- Nouvelle édition en 2014
09-02.3	Elaboration et diffusion d'outils pédagogiques	31/12/2013	100%	100%	- Le programme "Olympes de la parole" s'est déroulé jusqu'en mars 2013: 7 classes étaient en lice pour le concours et 4 classes ont été auditionnées en mars par un jury élargi, composé de personnes issues du DIP et de la Direction générale du cycle d'orientation, de l'AGFDU, du BPE, de l'Université de Genève et du monde journalistique et artistique. - Le prix égalité EMILIE GOURD du PO a fait l'objet d'une relance en terme de communication. Il se poursuit sur le même mode de sérieux avec un jury mixte (DIP et Fondation Emilie Gourd)	- Formation et sensibilisation des enseignant-e-s et des élèves sur la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). - Sensibilisation sur les stéréotypes et les violences sexistes lors de séminaires. - Mise à jour des activités pédagogiques à mener avec la mallette "balayons les clichés".
09-02.4	Revalorisation des filières scientifiques chez les filles	31/12/2013	90%	100%	Les journées de formation et d'information à destination des professionnel-le-s et/ou des jeunes ont eu lieu en partenariat avec un grand nombre d'institutions publiques et privées de notre canton.	

H Sécurité et population

Objectif 09-04 Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIP DSE

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-04.1	Poursuite et adaptation de la politique cantonale d'intégration et de lutte contre le racisme.	31/12/2013	100%	100%	Poursuite et adaptation de la politique cantonale d'intégration et de lutte contre le racisme.	Mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal dès le 1er janvier 2014.
09-04.2	[Développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire & amélioration des conditions d'existence des mineurs requérants d'asile]	31/12/2013	100%	100%	- Evolution du bureau d'accueil de l'enseignement obligatoire en lien avec la construction de la DGEO, la définition du rôle des directions d'établissements et la création de la fonction transversale "responsable migration". - Mise en place d'une task force et d'actions visant l'amélioration des conditions d'existence des mineurs requérants d'asile, accompagnés ou non.	- Suivi du dispositif - Rapport sur l'atteinte des objectifs assignés à la task force et suite des actions.

H Sécurité et population

Objectif 09-05 Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations.
Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-05.1	Poursuite et adaptation de la politique cantonale d'intégration et de lutte contre le racisme.	31/12/2013	100%	100%	Poursuite et adaptation de la politique cantonale d'intégration et de lutte contre le racisme. <ul style="list-style-type: none"> - Les offres de formation continue et les projets d'établissements du PO se sont étendus. - Le CO des Coudriers poursuit et développe son expérience pilote, élargit son offre de formation continue destinée aux enseignant-e-s. - Quatre écoles d'art romandes ont élaboré des films courts sur la thématique de l'homophobie. Leurs créations ont été diffusées avec succès lors de la soirée du 17 mai 2013 et sur les réseaux sociaux. - L'exposition Stop Homophobie continue de circuler dans les établissements et, en 2014, pour la première fois dans une filière professionnelle. - Des établissements du postobligatoire élaborent des formations, des réunions destinées aux parents et des projections de films avec débat pour les élèves. 	Mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal dès le 1er janvier 2014. <ul style="list-style-type: none"> - Le 17 mai, journée internationale contre l'homophobie, un événement sera organisé pour consacrer les meilleurs travaux d'élèves et actions de classes sur cette thématique. - Le site de mosaic info sera mis en exergue comme outil de référence pour les élèves, les parents et les enseignant-e-s.
09-05.2	[Prévention de l'homophobie en milieu scolaire]	31/12/2013	100%	100%		
09-05.3	Journée de la Mémoire et prévention des crimes contre l'humanité	31/12/2013	100%	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation au Théâtre de Saint Gervais de projections du film "Laci Bacsí". Le film retrace le destin de Laszlo Somogyi-Singer, déporté en 1944 puis réfugié de Hongrie en Suisse en 1956. Le film a été projeté à 3 reprises : pour 80 élèves du cycle d'orientation, pour 110 élèves de la volée de 3ème année du Collège Sismondi, et à l'attention du grand public. - Un DVD de "Laci Bacsí" accompagné de l'ouvrage "1944", de Laszlo Somogyi-Singer, Peter Diener et Ivan Bächer a été diffusé dans tous les cycles d'orientation et tous les établissements du PO à l'attention des groupes d'histoire. - Une demi-journée d'étude à l'intention des enseignants du CO et du PO s'est déroulée sur le thème "Le génocide et la persécution des Roms, Sinti et Gens du voyage" pendant la période du national-socialisme. 	

H Sécurité et population

Objectif 09-06 Renforcer la politique genevoise de solidarité internationale.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-06.1	Elaboration de nouveaux contrats de partenariat avec la FGC et le CICR.	31/12/2013	90%	90%	Finalisation de la convention CICR 2014-17, validé par le DS et par le CICR. Contrat de prestations avec la FGC approuvé par le GC.	Signature de la convention CICR par le nouveau Président du CE.
09-06.1	Projet en relation avec l'environnement	31/12/2013	90%	90%	11 nouveaux projets acceptés pour un montant de 652'609 F. 4 projets reconduits pour un montant de 357'500 F. Un total de 1 010 109 F ont été consacrés en 2013 aux projets environnementaux.	Chiffrage, validation et mise en oeuvre des mesures proposées

J Mobilité

J01 Transports et mobilité

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Développement des réseaux ferroviaires national, régional (RER) et urbain (tramway)

Le développement du transport ferroviaire de voyageurs sur l'arc lémanique et de la gare de Cornavin a été au centre de l'action de la direction générale de la mobilité (DGM). Une étude conjointe avec la Ville de Genève, les CFF et la Confédération a été réalisée afin de comparer de manière exhaustive différentes solutions visant à accroître sa capacité à l'horizon 2030. Cette analyse a permis aux différents partenaires de privilégier la variante souterraine offrant dans un premier temps deux voies supplémentaires et permettant de garantir le développement de l'offre à long terme.

Dans ce contexte, la DGM a par ailleurs activement poursuivi sa collaboration avec la région Rhône-Alpes et les futurs exploitants au sujet du concept et des modalités d'exploitation du futur RER franco-valdo-genevois (horaires, tarifs, comparaison des matériels roulants envisagés). A ce sujet et afin de respecter les délais de mise en service du RER, une décision d'attribution du marché doit être prise en 2014 par les acquéreurs.

Conception cantonale de la mobilité

En matière d'exploitation multimodale du réseau routier, une stratégie est en cours d'élaboration, reflétant la mise en application du plan directeur du réseau routier 2011-2014 et du concept Mobilités 2030. Les travaux, qui se poursuivront en 2014, portent en particulier sur une nouvelle conception d'exploitation multimodale des carrefours à feux, tenant compte de l'évolution de la hiérarchie du réseau routier, des transports collectifs et des pratiques de déplacements constatées ces dix dernières années sur l'ensemble du canton.

En matière de transports collectifs, l'étape 2014, mise en place en décembre, a été élaborée. L'accent a particulièrement été porté sur le difficile choix d'un tracé (contraintes de circulation) pour le prolongement des lignes K et L jusqu'au stade de Genève et desservant la gare de Lancy-Pont-Rouge, ainsi que sur la planifica-

tion du prolongement de la ligne de tram 18 jusqu'au rondou de Carouge.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Chantiers et mobilité

Les travaux du CEVA se poursuivent à un rythme soutenu et ses chantiers ont nécessité des adaptations provisoires, parfois relativement lourdes, en matière de circulation pour tous les modes de déplacement. Au niveau du tunnel du Bachet sur l'autoroute, l'opération menée en 2012 a été répétée en 2013, mais cette fois pour l'autre tube autoroutier, afin de permettre la poursuite des travaux du CEVA sous cet ouvrage. La gestion, selon le principe d'un tube unique ouvert en circulation alternée en fonction des flux principaux de trafic, qui avait déjà fait ses preuves l'année dernière, a été à nouveau appliquée. Ces travaux sont maintenant terminés et les deux tubes ont été rendus à la circulation dans les délais impartis. Sous la bannière «CEVA PLUS», l'information liée aux enjeux de ce «chantier du siècle», et en particulier sur les futures stations du réseau express régional du Grand Genève, s'est concrétisée dès cette année par des informations sur les différents sites et durant les journées portes ouvertes des 14 et 15 septembre, auxquelles ont participé quelque 18'000 personnes.

Par ailleurs, une bonne collaboration avec la Ville de Genève a permis d'entreprendre la réfection du quai Wilson (revêtement phono-absorbant) en minimisant les impacts sur la circulation. La plateforme stratégique «chantiers et mobilité» a permis ainsi une bonne coordination de ces chantiers et de leurs impacts sur la mobilité.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Parallèlement, les activités opérationnelles de base de la DGM ont été assurées. 2013 a marqué la recrudescence du nombre de directives de chantier émises:

	2011	2012	2013
Demandes d'adaptation du réseau routier (aménagement, circulation, marquages)	1'034	1'083	1'166
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	915	953	984
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	184	147	172
Directives de chantier	2'659	2'640	3'096

Enfin, la DGM a consolidé ses travaux de réorganisation entrepris en septembre 2012, mettant l'accent sur les transversalités nécessaires entre les services et autres directions de l'Etat, sur une qualité d'information auprès de tous les acteurs de la mobilité et sur un développement constant de ses relations avec ses clients, en particulier les organisations internationales en matière de mobilité, les communes et les associations professionnelles.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

CEVA

Au courant de l'année 2013, les chantiers ont graduellement atteint leur rythme de croisière, qui représente pour le canton un investissement moyen de l'ordre de 100 millions de francs par an.

Les mesures de circulation particulières sur l'autoroute de contournement répondant aux besoins différenciés des usagers durant les heures de pointe grâce à un système d'utilisation alternée du tronçon autoroutier en exploitation se sont terminées en décembre 2013. Ces mesures étaient liées à la construction de la future halte souterraine de Carouge-Bachet.

Traversée du lac et goulets d'étranglement

Le Conseil d'Etat soutient la poursuite des études en vue d'une réalisation rapide de l'élargissement de la route nationale actuelle et a demandé également de prendre en considération une réalisation de la traversée du lac et du contournement est de Genève. Au cours de l'année 2013, le canton a demandé à la Confédération de modifier légèrement le découpage des sections, afin de réaliser au plus vite les secteurs les plus urgents et de permettre d'étudier l'opportunité de nouveaux aménagements pour les autres.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement se poursuit conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 du 28 mars 2003 ouvrant un crédit de 85 millions de francs sur onze ans pour les études et les mesures d'as-

sainissement. Cette mise en œuvre se poursuit notamment par des actions de modération de la circulation, la pose d'enrobés phono-absorbants (7,4 km en 2013) ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. A ce jour, soixante-neuf dossiers sont suivis par la direction des points et chaussées.

Infrastructures de transports publics

Les procédures de bouclage financier en vue de la récolte du solde des subventions fédérales se sont terminées pour le TCMC (tram Cornavin-Meyrin-Cern) et se poursuivront sur l'année 2014 pour le TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex). Parallèlement, les études des nouveaux projets se poursuivent. Une modification de la loi modifiant la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) a été votée. Elle prévoit le financement des projets jusqu'en 2030.

Le projet définitif du croisement ferroviaire de Chambésy a été réalisé afin de porter la cadence de passage des trains régionaux entre Coppet et Lancy-Pont Rouge à un quart d'heure à l'horizon 2016-2017.

Par ailleurs, conformément au contrat de prestation, le gros entretien du réseau ainsi que des renouvellements se sont poursuivis en coordination avec les TPG.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Routes nationales

Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex (anciennement de Ferney) et de la route des Nations ont été menées à terme, et les dossiers ont été mis à l'enquête publique au début de l'année 2013. Les autorisations sont en cours d'instruction.

Les études du complément de jonction de Lancy sud (anciennement de la Milice) se poursuivent en collaboration avec l'office fédéral des routes, dont les propositions de répartitions financières pour ces deux projets ont été acceptées. Des études préliminaires sur de nouvelles jonctions, en particulier Vernier-Canada, sont en cours.

Routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués selon le calendrier prévu. L'autorisation de la deuxième étape du réaménagement de la route de Suisse à travers Versoix a été déposée. La nouvelle liaison route de Jussy, chemin de Mirany – les Communaux d'Ambilly, à Thônex, est en cours

d'instruction et il en est de même pour le projet de déplacement de la route de Challex à la Plaine-Dardagny.

Trois projets de pistes cyclables ont été réalisés – rue Lect, route de Mategnin et route de Meyrin. Les travaux de gros entretien du viaduc et les plateformes devant l'aérogare sont terminés. La construction de la tranchée couverte de Vézenaz s'achève; elle a été inaugurée en janvier 2014. Les travaux de rénovation du pont de Chancy et le renouvellement des installations électromécaniques de sécurité du tunnel de Carouge ont débuté. La reconstruction de la route de Drize entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, l'aménagement en faveur des cyclistes sur la route de l'Etraz entre le chemin Bois-Fromager et la route de Saint-Loup, ainsi que la création d'un giratoire sur la route de Thonon se poursuivent.

De plus, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables, ainsi que de divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics se poursuit.

J Mobilité

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 06-01 Développer les réseaux ferroviaires national, régional (RER) et urbain (tramways) dans le cadre du projet d'agglomération 2.
Département rapporteur: DIME
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-01.1	Inauguration du dépôt TPG « En Chardon ».	31/12/2013	30%	40%	Planning reporté. Travaux préparatoires débutés au 2ème semestre 2013.	Mise en service en 2017.
06-01.1	Tram de PLO St-Julien et tram Gd-Saconnex : dépôt de la demande d'approbation des plans.	31/12/2013	75%	100%	Tram Grand-Saconnex : démarrage des travaux après la mise en service de la route des Nations. Tram PLO : réalisation du dossier d'avant-projet.	Tram PLO : remise du dossier d'avant-projet en janvier 2014; intégration dans les projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur Genève-Sud avec dépôt d'une procédure d'approbation des plans en 2015. Tram Grand-Saconnex : début des travaux 2020 (au mieux).
06-01.2	Inauguration du prolongement TCOB à Bernex.	31/12/2013	N/A	N/A	Décision dans le cadre du PDI: démarrage des travaux en 2018.	
06-01.3	Démarrage du chantier du point de croisement CFF de Chambésy.	31/12/2013	75%	100%	Retard d'une année dans le projet, en raison des complexités du projet et de sa procédure. 12 oppositions au projet à traiter. Validation de ce retard dans le cadre du COSTRA Léman 2030.	Dépôt de la procédure d'approbation des plans prévu au premier trimestre 2014; démarrage des travaux automne 2014.

Objectif 06-02 Définir une conception cantonale de la mobilité intégrant un plan directeur de la mobilité douce.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-02.1	Mise en oeuvre mesures 2013 inscrites dans les planifications directrices.	31/12/2013	20%	70%	Validation de mobilités 2030 par le Conseil d'Etat le 15 mai 2013. Adoption du règlement d'application de la loi sur la mobilité douce H1.80. Modification du règlement L5 05 10 relatif au stationnement sur fond privé dans le secteur du Praille-Acacias-Vernets. Les différentes mesures planifiées n'ont pas pu être étudiées ou réalisées (vote du budget en avril). Par ailleurs, les réductions imposées sur les crédits de programmes limitent les capacités d'intervention des directions.	Débloquer les ressources humaines et financières pour mener à bien les programmes inscrits dans les planifications directrices adoptées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.
06-02.2	Inauguration du système de vélos en libre-service.	31/12/2013	55%	80%	Contrat de prestation en attente du vote par le Grand Conseil.	Vote du contrat de prestation par le Grand Conseil. Adjudication au fournisseur situé en 2ème position et fourniture des éléments permettant à la CMNS de préavisser les dossiers en suspens. Vote par les Conseils Municipaux des communes restantes des budgets d'investissement et de fonctionnement et dépôt des requêtes en autorisation pour les stations restantes.
06-02.2	Inauguration de la tranchée couverte de Vésenaz.	31/12/2013	98%	100%	Planification respectée. Fin du gros oeuvre en automne 2013.	Installation électromécanique décembre 2013. Mise en service janvier 2014.

Objectif 06-05 Achever les études de la traversée autoroutière du Lac.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-05.1	Fin de l'étude d'opportunité et proposition d'un tracé pour la traversée de la rade	31/12/2013	100%	100%	Etude cantonale terminée et choix du tracé proposé. La Confédération a terminé son étude d'opportunité et conclu à l'intérêt de la traversée du lac tout en recommandant, dans une première étape, l'élargissement de l'autoroute pour résoudre les goulets d'étranglement sur Genève.	Les études en lien avec la planification de l'urbanisation de la rive gauche doivent être poursuivies avec pour objectif l'inscription de la traversée du lac dans l'arrêté sur le réseau des routes nationales prévu pour 2016.

Objectif 06-07 Construire des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Déai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-07.1	Mise en oeuvre des mesures du plan d'actions P+R 2013.	31/12/2013	40%	50%	<p>En raison de la nécessité de changer d'échelle en déployant les P+R au-delà des frontières du canton pour répondre aux besoins des pendulaires, le programme de développement des P+R a été intégré dans le plan d'action du stationnement, récemment adopté par la commission des transports du Grand-Conseil. Le PL 11115 ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier, a été voté par le Grand Conseil le 29 août 2013. Les 330 places du P+R Sécheron ont été mises à disposition du public en décembre 2013.</p>	<p>Une étude à l'échelle du Grand Genève a été lancée afin de déterminer les potentialités de développement d'une offre P+R située au-delà de la frontière genevoise, y compris sur le territoire du canton de Vaud, en coordination étroite avec des lignes de transports publics performantes.</p> <p>Développement d'offres nouvelles pour augmenter l'utilisation des P+R existants qui disposent d'une réserve de capacité. Agrandissement du P+R CERN et réalisation de plus de 600 places sur territoire français notamment à Bellegarde et Archamps. Ce nombre pourrait être augmenté de 300 unités si le référendum lancé contre le PL 11115 était rejeté par le peuple.</p>

K Santé

K01 Réseau de soins

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Motion 2155 «Proches aidants: des solutions pratiques»

Le Conseil d'Etat a fait du soutien aux proches aidants un des objectifs de son programme de législature. Ainsi, afin d'atteindre cet objectif, il a arrêté en 2012 la mise sur pied d'une commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile, composée des nombreux acteurs concernés. Cette commission a dressé, dans un rapport intermédiaire, un état des lieux et a identifié cinq actions prioritaires. Son rapport a été examiné par la commission de la santé, qui a proposé au Grand Conseil une motion intitulée «proches aidants: des solutions pratiques». Adoptée en juin 2013 par le Grand Conseil, cette motion invite notamment le Conseil d'Etat à réaliser une évaluation des besoins des proches aidants, prévue en 2014, et à définir et initier un plan d'action afin de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées dans le rapport intermédiaire précité. L'information à la population figurant parmi ces priorités, une exposition consacrée aux proches aidants a été présentée à Uni Mail du 6 au 9 décembre 2013. Elle avait notamment pour buts de sensibiliser, d'une part, la population générale à l'existence ainsi qu'au rôle des proches aidants et, d'autre part, les proches aidants aux risques auxquels ils s'exposent et à la nécessité d'admettre leurs limites. A vocation itinérante, cette exposition se déplacera en 2014 dans plusieurs communes du canton de Genève.

Programme cantonal de développement des soins palliatifs 2012-2014

Le rapport intermédiaire 2013 de mise en œuvre du programme a été adopté le 25 septembre par le Conseil d'Etat. La première phase du programme a ciblé, d'une part, les actions améliorant l'accès aux soins et leur qualité et, d'autre part, la formation des professionnels. Inaugurée en février 2012, l'unité pluridisciplinaire de soins palliatifs communautaire (USPc), projet conjoint des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) en collaboration avec

la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux, a pleinement rempli ses objectifs d'intervention de deuxième ligne, avec 210 patients suivis et 606 consultations effectuées en 2013. L'USPc a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire à fin décembre 2013, dont les résultats seront discutés au début de l'année 2014. En ce qui concerne la formation des professionnels, une sensibilisation aux soins palliatifs est désormais dispensée à tous les collaborateurs des HUG, de l'imad et des établissements médico-sociaux (EMS) en contact avec les patients. Les objectifs à venir se concentreront notamment sur l'encadrement des bénévoles.

Développement de l'offre de structures intermédiaires

Le 1^{er} septembre 2013, un neuvième foyer de jour pour personnes âgées – La Seymaz à Chêne-Bougeries – a été inauguré. L'ouverture de cette nouvelle structure répond aux recommandations du rapport sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie, adopté par le Conseil d'Etat le 31 octobre 2012 (RD 952), de développer l'offre de structures intermédiaires afin de favoriser un maintien à domicile aussi longtemps que possible dans des conditions adéquates. Par ailleurs, conformément à la loi 10611 du 6 mai 2010, modifiant la loi 10064 du 4 décembre 2008, accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011, une évaluation externe des unités d'accueil temporaire de répit (UATr), portant notamment sur l'adéquation de cette offre aux besoins, a été réalisée à fin décembre 2013.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Commission de coordination du réseau de soins

La commission de coordination du réseau de soins, dont la mission est notamment d'améliorer la coordination entre partenaires et de favoriser le développement de projets communs, a établi une charte de collaboration des partenaires du réseau de soins, qui a été validée par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Cette charte couvre six domaines (la collaboration entre partenaires, les pratiques professionnelles, le partage d'informations, la formation, l'information aux personnes et à leurs proches aidants ainsi que la communication entre partenaires du réseau de soins), déclinés en objectifs avec indicateurs de suivi. La procédure de signature par les partenaires a été lancée fin décembre. Par ailleurs, la commission poursuit les objectifs de diminuer le nombre de patients en attente de placement aux HUG, d'améliorer le processus de préparation de la sortie et de retour à domicile depuis les HUG et Joli-Mont, et d'actualiser la feuille de transfert, qui accompagne le patient lorsqu'il passe d'une institution à l'autre et qui contient des informations cruciales pour assurer la continuité des soins. Pour ce faire, trois groupes de travail ont été constitués en 2013 et rendront leur rapport début 2014. Le deuxième colloque annuel du réseau de soins, dont le thème était l'amélioration de la continuité des prises en charge – axe stratégique du RD 952 – a eu lieu le 15 novembre 2013. Plus de 250 participants, représentatifs des domaines d'activités du réseau de soins, ont participé à cet événement. La troisième édition se déroulera le 21 novembre 2014, une évaluation réalisée sous forme de questionnaire ayant confirmé l'intérêt d'un tel colloque.

Lutte contre la pénurie de professionnels de santé

Le Conseil d'Etat a pris connaissance, en été 2013, du rapport de suivi du programme de lutte contre la pénurie de professionnels de santé. Au niveau de la direction générale de la santé, un exercice de projection des besoins a été réalisé en collaboration avec l'Observatoire national de la santé. Par ailleurs, les travaux préparatoires pour l'introduction d'une loi d'encouragement à la formation pratique des professionnels de santé se sont poursuivis en vue d'une proposition de modèle incitatif en 2014.

Déploiement du projet e-toile/«MonDossierMedical.ch»

Le projet e-toile de partage d'information médicale est sorti de la phase pilote en 2013. La plateforme est désormais disponible pour tous à Genève sous le nom «MonDossierMedical.ch». La gouvernance du projet a ainsi été revue et la stratégie de déploiement repensée. Un rapport sur la phase pilote a été effectué et le contrat avec la Poste, partenaire du projet, a été renouvelé jusqu'en 2015. Le contrat prévoit désormais

une participation du canton aux investissements nécessaires pour l'exploitation de la plateforme. Enfin, la plateforme a poursuivi son expansion intercantonale avec une nouvelle étape d'utilisation dans le canton de Vaud et son déploiement sur le projet pilote tessinois.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Financement des locaux des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers

En application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom), les communes mettent à disposition des locaux pour le maintien à domicile et reçoivent pour cela une subvention cantonale. Un nouveau mécanisme de financement des locaux des CMD et des foyers, prévoyant une répartition des charges fixe entre le canton (30%) et les communes (70%), a été mis en place en 2012. Pour cette première année d'application du nouveau système, les communes ont financé leur part par prélèvement sur le fonds intercommunal. Pour 2013, en revanche, la part communale, qui s'élève au total à 750'000 francs, a été répartie entre les communes en fonction du nombre d'habitants. L'Etat joue un rôle intermédiaire de pivot entre les communes et les institutions concernées (imad et foyers): il encaisse les participations financières des communes et se charge de reverser ces montants aux institutions qui sont titulaires des baux. Pour 2014, les communes ont accepté de participer à hauteur de 812'936 francs au financement des locaux des CMD et foyers.

Suivi des contrats de prestations

Les premières commissions de suivi des contrats de prestations 2012-2015 entre, d'une part, l'Etat de Genève et, d'autre part, les neuf foyers de jour et de jour/nuit, les services de soins à domicile Sitex et la Coopérative de soins infirmiers (CSI), imad, l'Arcade sages-femmes et la Croix-Rouge genevoise pour sa prestation de garde d'enfants à domicile «le Chaperon Rouge», les HUG, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, se sont déroulées à la satisfaction des partenaires.

Le suivi des contrats de prestations de l'imad et des HUG revêt naturellement une importance toute particulière pour la politique publique de santé, ces deux institutions recevant une partie très importante des subventions des soins. De ce fait, ils font l'objet d'une attention qui dépasse

le cadre formel des mécanismes de suivi usuel des contrats de prestations.

Cliniques de Joli-Mont et Montana

Chiffres clés		Nombre d'admissions	Nombre de journées d'hospitalisation	Durée moyenne de séjours (en jours)	Taux d'occupation
Joli-Mont	2011	1'875	33'406	17,65	93,39%
	2012	1'741	34'685	20,15	96,70%
	2013	1'542	33'251	21,41	92,96%
Montana	2011	1'250	23'094	18,54	97,34%
	2012	1'261	22'009	17,38	92,51%
	2013	1'246	21'525	17,23	90,72%
Total	2011	3'125	56'500	18,00	94,97%
	2012	3'002	56'694	18,98	95,03%
	2013	2'788	54'776	19,54	92,06%

En italique: chiffres provisoires

Clinique de Joli-Mont

Pour mémoire, la clinique offre des prestations de réadaptation pour des suites de traitement et la prise en charge de soins palliatifs. De plus, elle accueille des résidents en unité d'accueil temporaire (UAT), pour lesquels cinq lits sont mis à disposition.

La diminution du nombre d'admissions et du taux d'occupation s'explique par la baisse des demandes de résidents en UAT à Joli-Mont et une baisse du nombre de patients due à une prise en charge par les équipes médicale, soignante et physiothérapeute de plus en plus lourde et complexe, car les patients quittent les soins aigus de plus en plus tôt pour venir en réadaptation à la clinique de Joli-Mont. Par ailleurs, l'âge moyen des patients a augmenté, passant de 77 ans en 2010 à 78 ans en 2013. De plus, le ratio «nombre de soignants par lit» à la clinique de Joli-Mont est inférieur à celui mesuré dans d'autres institutions comparables ou même en EMS, d'où la nécessité pour la clinique d'augmenter, dans un futur très proche, sa dotation en personnel, pour une meilleure sécurité et qualité dans la prise en charge des patients.

La durée moyenne de séjour est passée de 17,65 jours en 2011 à 20,15 en 2012. Elle est de 21,41 en 2013 qui représente une augmentation de 20% par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par le fait que les patients quittent de plus en plus tôt les soins aigus.

Depuis l'introduction de la LAMal modifiée au 1^{er} janvier 2012, autorisant entre autres la libre circulation des patients, la clinique de Joli-Mont a accueilli en 2012 sept patients extracantonaux, soit 0,4% des admissions et 0,3% des journées d'hospitalisation et, en 2013, quatre patients, soit 0,3% des admissions et 0,2%

des journées d'hospitalisation. Cette faible augmentation est due au fait que les patients sont relativement âgés (78 ans en moyenne) et ont une mobilité réduite. De plus, pour leurs proches qui souhaiteraient leur rendre visite, la distance des déplacements jusqu'à Joli-Mont est trop grande. Dès lors, les patients préfèrent suivre une réadaptation dans leur canton de domicile.

Les résultats financiers 2013 seront proches de l'équilibre. La part de financement des prestations par l'Etat reste stable. Il est à relever qu'au niveau national, le coût moyen d'une journée d'hospitalisation au sein de la clinique figure parmi les plus bas dans le domaine de la réadaptation. Cela rend la clinique de Joli-Mont à la fois compétitive et attractive.

Clinique de Montana

L'année 2013 a été marquée par d'importants changements au sein de l'encadrement médical de la clinique. Ces changements se sont concrétisés par l'engagement d'un nouveau médecin-chef et de deux nouveaux chefs de clinique. Dans une situation de forte pénurie de médecins, ces engagements ont nécessité un investissement considérable du conseil d'administration et de la direction de la clinique.

L'introduction, dès 2012, du libre choix de l'hôpital laissait craindre une diminution des hospitalisations à Montana au profit de cliniques de la Côte lémanique. Cette situation ne s'est pas produite; le nombre d'admissions est resté stable par rapport aux années précédentes. Cela démontre que l'offre de la Clinique de Montana correspond aux besoins de la population genevoise et suisse romande.

Stabilité de la patientèle et adéquation de l'offre aux besoins spécifiques des patients se vérifient également dans la répartition des pathologies : 62% des patients présentent des diagnostics classifiés dans les troubles mentaux ou du comportement (dépression, troubles anxieux, *burn-out*, addictions, anorexie, boulimie, etc.) et 38% relèvent de la médecine interne et de réadaptation.

Statistiquement, le nombre de journées d'hospitalisation et le taux d'occupation diminuent par rapport à 2012. Cela s'explique essentiellement par une durée de moyenne de séjour très faible (17,2 jours) et largement inférieure à celles d'autres cliniques du même type (entre 21 et 25 jours); les pathologies des patients et les pressions des assureurs expliquent également cette évolution.

Sur le plan financier, les résultats s'annoncent positifs, grâce à une gestion rigoureuse des moyens mis à disposition et à des recettes conformes aux prévisions budgétaires. L'augmentation des recettes d'hospitalisations extra-cantoniales a contribué à ces résultats. Les efforts d'efficacité de la clinique ont permis de compenser les augmentations de coûts, sans augmenter la part de financement par l'Etat. Le coût moyen par séjour rend la clinique particulièrement attractive et compétitive en comparaison d'autres établissements hospitaliers. C'est un atout majeur dans la perspective de l'introduction d'une structure tarifaire nationale dans le domaine de la réadaptation.

Hôpitaux universitaires de Genève

Pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'année 2013 a été marquée par le changement à la direction générale.

Le 1^{er} juin, en effet, un nouveau directeur a pris ses fonctions et présenté ses objectifs, qui ont été validés par le conseil d'administration, soit :

- optimiser le parcours du patient et l'intégrer dans le réseau de soins cantonal;
- diminuer l'attente aux urgences;
- améliorer la satisfaction au travail des collaborateurs et le sentiment d'appartenance;
- associer la performance à la pertinence en repensant les prises en charge en termes de valeur ajoutée pour la qualité des soins, le patient et l'efficacité économique;
- organiser les activités médicales phares des HUG autour de centres d'excellence;
- mener une réflexion sur les missions afin de positionner les HUG sur le plan cantonal, au niveau national et sur la scène internationale dans la perspective des orientations stratégiques 2015-2020.

L'ambition des HUG est d'être un hôpital public de pointe, pionnier et innovant, rassemblant les collaborateurs et les acteurs du réseau autour d'objectifs partagés, au service de la santé des Genevois.

S'inscrivant dans la suite du premier contrat de prestations 2008-2011 liant les HUG à l'Etat de Genève, le deuxième contrat 2012-2015 concrétise l'accès aux soins hospitaliers de pointe pour tous et détaille les missions d'intérêt général confiées aux HUG. Il vise également

à maintenir le canton parmi les meilleurs sites hospitalo-universitaires de formation et de recherche en comparaison tant nationale qu'internationale.

Conférant aux HUG une autonomie de gestion accrue, ce contrat comporte une obligation de résultats. Dans les soins, les indicateurs de qualité, de délais de prise en charge, de durée de séjour et de taux d'occupation présentent, pour la grande majorité, des résultats positifs. Les efforts réalisés pour améliorer les prises en charge dans les soins de longue durée ont permis de réduire de plus de 10% la durée de séjour et d'augmenter sensiblement le *turnover* de patients (+13% de cas). Amorcé dans le plan stratégique précédent, le virage ambulatoire s'est poursuivi et l'activité ambulatoire a progressé de plus de 9%. Grâce au projet *Same Day Surgery*, le pourcentage de patients opérés le jour de leur admission est en forte hausse : 52% contre 38% il y a un an. Quelques indicateurs restent à améliorer, notamment le nombre de patients en attente d'un placement (195, au lieu des 111 fixés comme objectif), avec des délais importants pour trouver une place (102 jours, au lieu de 60), du fait du manque de places dans les EMS.

Suite au rapport publié en décembre 2013 par la Cour des comptes, les HUG ont validé les constats présentés et les recommandations faites sur les temps d'attente et les délais pour les interventions chirurgicales. Ils s'engagent à mettre en œuvre toutes les actions proposées selon le calendrier établi et à mener à bien de nouveaux projets pour éviter les jours d'hospitalisation inutiles et faire évoluer l'hôpital en prenant en compte les attentes des patients et des médecins de ville.

Plusieurs démarches pour comparer les coûts ont été réalisées. Pour le *benchmark* effectué par SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups), comprenant 70 hôpitaux, les comparaisons des ratios d'ETP (équivalent temps plein) utilisés pour doter les unités de soins montrent que les HUG se situent globalement dans la même proportion que les autres hôpitaux universitaires de Suisse. La différence se situe essentiellement au niveau des salaires, fixés par les grilles salariales de l'Etat et qui engendrent un surcoût de plus de 10% par rapport aux hôpitaux des autres cantons.

A noter qu'en juin 2013, les HUG ont mis sur pied et accueilli la première conférence

romande sur les SwissDRG, intitulée «500 jours plus tard : les DRG, contrainte ou opportunité». Cette conférence a réuni plus de 150 dirigeants et cadres hospitaliers qui ont partagé leurs expériences en matière de codage et d'expertise médico-économique.

Sur le plan des constructions, l'année 2013 s'est caractérisée par la fin des travaux de gros-œuvre pour les nouveaux bâtiments des lits (BDL2) et des laboratoires (BATLab), ainsi que par le lancement des travaux de la phase 3.3 de la maternité. Plusieurs unités (dialyse, onco-hématologie pédiatrique, bloc opératoire et urgences en gynécologie-obstétrique, par exemple) ont été entièrement renouvelées et rééquipées, ce qui améliore l'accueil, le confort et les soins aux patients.

Au-delà de l'évolution des soins et des technologies, les HUG ont poursuivi la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 16'257'487 francs, comportant notamment le renouvellement d'un lithotriporteur, d'une caméra PET-CT et d'un appareil IRM 1,5 Tesla.

Les HUG ont poursuivi leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21) : les panneaux photovoltaïques sur les sites de Bellerive et des Trois-Chêne produisent désormais plus de 120'000 kWh par an, soit la consommation de 25 ménages.

Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, les HUG s'impliquent dans des projets majeurs tels que Neuropolis, qui bénéficie du soutien de la Confédération, et le Campus Biotech avec la fondation Wyss. Un prix prestigieux a été décerné au Pr Pierre-Yves Dietrich, responsable du centre d'oncologie des HUG, qui a été nommé *Cancer Researcher of the Year* aux Etats-Unis, couronnant vingt ans de recherche sur les tumeurs cérébrales.

Enfin, en 2013, les HUG ont organisé la deuxième édition de l'ICPIC (*International Conference on Prevention & Infection Control*), en partenariat avec l'Université de Genève et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette conférence était l'occasion de faire le point sur l'émergence de nouveaux agents infectieux et sur les démarches entreprises pour développer l'hygiène des mains. Le modèle genevois, désigné comme référence mondiale par l'OMS, est aujourd'hui implémenté dans 169 pays et dans plus de 15'000 hôpitaux.

Institution genevoise de maintien à domicile

Transformation en établissement public autonome (EPA)

Conformément à la loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (L10500) du 18 mars 2011, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012¹, la fondation de droit privé est devenue un établissement de droit public autonome depuis le 1^{er} janvier 2013.

Il s'agit d'une opération importante et complexe sur le plan juridique et formel, placée sous le contrôle de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, ainsi que du registre du commerce. En 2013, les premiers travaux nécessaires à l'opération de dissolution, liquidation et radiation de la FSASD ont débuté et devraient être clos vers mi-2014, permettant la dissolution juridique de la FSASD.

Le nouveau conseil d'administration a siégé à dix reprises durant 2013. Un premier séminaire du conseil d'administration portant sur les notions de limites à domicile s'est également tenu.

Au-delà de ces travaux, une révision en profondeur de la gouvernance opérationnelle et du portefeuille de prestations a été entreprise, permettant de mieux répondre aux besoins d'une institution de plus de 2'000 collaborateurs. Dans leur formalisation, ces travaux aboutiront à l'établissement d'un plan stratégique et d'un plan de management de l'institution en 2014.

Axes de développement de l'imad

Le renforcement de l'attractivité et de la spécificité de l'imad passe par une identification des besoins spécifiques de ses clients². Parmi les réalisations 2013 en lien avec cet axe figurent notamment les deux suivantes :

- premières analyses des données cliniques clientèle, désormais informatisées, sur la base de l'outil d'évaluation des besoins requis retenu au niveau national (RAI-HC3³) ;
- réalisation d'une enquête de satisfaction de la clientèle à fin 2013, dont l'analyse sera effectuée début 2014.

Compte tenu de l'évolution des besoins de prise en charge, notamment avec l'augmentation des maladies chroniques et des maladies complexes, les aspects de coordination au

1) FAO du 19.12.2011 (arrêté PA 714.00 relatif à la date d'entrée en vigueur de la loi du 18 mars 2011 sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (10500).

2) Quatre types de clients sont identifiés: le client final ou bénéficiaire de la prestation, le proche aidant, le médecin prescripteur et les partenaires du réseau de soins.

3) *Resident Assessment Instrument – Home Care*

sein du réseau deviennent essentiels. Dans ce cadre, l'imad s'est engagée sur plusieurs plans :

- l'amélioration du processus de sortie des hôpitaux par le renforcement de l'équipe d'infirmières de liaison de l'imad travaillant au sein des HUG;
- une action d'orientation sur un accueil en unité d'accueil temporaire de répit (UATr) permettant d'éviter des hospitalisations inutiles grâce à une coordination entre les urgences des HUG et les infirmières de liaison de l'imad;
- la systématisation de la communication en cas d'hospitalisation des clients de l'imad (impact sur la qualité de l'organisation des tournées des soignants à domicile);
- la participation active dans le développement «MonDossierMedical.ch» (réseau communautaire d'informatique médicale);
- le développement de partenariats utiles à l'ensemble du réseau de soins; on relèvera entre autres la mise en œuvre de l'unité mobile de soins palliatifs communautaires HUG-imad et le partenariat avec Proximos pour l'hospitalisation à domicile;
- la contribution à la mise en œuvre des plans cantonaux en matière de soins palliatifs au travers des groupes de travail ad hoc (formation, soins) et le démarrage de la sensibilisation aux soins palliatifs de l'ensemble des collaborateurs de terrain;
- la participation aux différents groupes de travail en vue de l'élaboration du plan cantonal Alzheimer ainsi que celui de soutien aux proches aidants;
- outre sa contribution active à la mise en œuvre de la stratégie cantonale en matière de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé, l'imad a engagé une réflexion globale autour du développement des compétences et de la formation de ses collaborateurs. En 2013, cela s'est concrétisé par :
 - la mise en place d'un centre de compétence en matière de formation et de développement des ressources humaines afin de mieux structurer l'adaptation en continu des compétences des collaborateurs à l'évolution des besoins des clients;
 - la poursuite des passerelles de formation en cours d'emploi permettant aux aides

familiales, puis à une partie des aides-soignantes, d'accéder au CFC d'assistant en soins et santé communautaire tout en assurant leur intégration au sein des équipes pluridisciplinaires.

Dans le cadre de l'optimisation de l'allocation des ressources, le processus budgétaire a été renforcé et certaines responsabilités associées ont été décentralisées. Enfin, le modèle de comptabilité analytique intégrée a été mis en œuvre et le plan directeur des systèmes d'information adopté.

K02 Régulation sanitaire

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Suivi des prestations de santé et des coûts

Cet outil a permis au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé de continuer d'analyser l'évolution des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins. Comme en 2012, l'augmentation de la facturation de la médecine ambulatoire est restée la principale cause de la hausse. Durant les neuf premiers mois de l'année 2013, les coûts totaux ont augmenté de 4,6% dans le canton de Genève, contre 7,9% en Suisse. Cela étant, et malgré la levée de la clause de besoin (réintroduite partiellement dès juillet 2013), le canton a réalisé une meilleure performance que les autres cantons, dont notamment Vaud (+10%), Zurich (+10,3%) et Bâle-Ville (+8,7%).

Adaptation de la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Après un bilan positif de la collaboration instaurée en 2012 avec les cliniques privées sous forme de mandat de prestations, qui a permis à des Genevois au bénéfice de la seule assurance de base d'accéder aux prestations de ces dernières, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) et les établissements concernés ont souhaité reconduire cette coopération en 2013. Sur la base de l'expérience de la première année, l'offre de soins disponible pour les Genevois a été complétée et étoffée de la façon suivante :

- la Nouvelle clinique Vert-Pré a été ajoutée à la liste hospitalière et a bénéficié d'un

mandat de prestations dans le domaine de l'urologie;

- l'Hôpital de la Tour, la clinique Générale-Beaulieu, la clinique La Colline et la clinique des Grangettes ont vu leur mandat de prestations généralisé aux pôles d'activité suivants : cardiologie, orthopédie, gynécologie, obstétrique, uro-néphrologie, digestif;
- il n'y a pas eu de changement concernant la clinique Belmont, la maison de naissance La Roseaie et la division privée des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

En offrant aux patients un éventail de choix plus important, ces modifications étaient conformes aux objectifs du rapport de planification médico-sociale et sanitaire 2012-2015.

Bilan des mandats de prestations signés en 2013 avec les établissements privés du canton de Genève

Globalement, les mandats de prestations conclus avec les établissements privés du canton, y compris avec la division privée des HUG, ont porté sur environ 2'000 cas de soins somatiques aigus et plus de 6'000 journées de psychiatrie. La participation de l'Etat s'est élevée à environ quinze millions de francs, en diminution de six millions par rapport à 2012, et ce à cause des restrictions budgétaires imposées.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Fixation de plusieurs tarifs et traitement des recours dans les domaines des soins hospitaliers et ambulatoires

Comme en 2012, les négociations tarifaires entre hôpitaux et assureurs ont été particulièrement difficiles. Contrairement aux établissements privés du canton de Genève, qui ont réussi à négocier avec les assureurs un tarif hospitalier 2013 de 9'756 francs pour les soins somatiques aigus, les HUG ont fait part au DARES de l'échec des négociations dans le courant de l'année.

Par conséquent, en application de la LAMal et afin d'éviter un vide tarifaire, le Conseil d'Etat a fixé par règlement à 10'900 francs la valeur du point tarifaire des prestations de soins somatiques aigus des HUG, dès 2013 et pour une période indéterminée. Ceci a permis aux hôpitaux concernés de facturer leurs prestations sans retard supplémentaire, évitant ainsi d'éventuels problèmes de trésorerie.

Les négociations menées entre les assureurs et l'association Physiogenève sur la valeur du point tarifaire des prestations de physiothérapie – qui s'élève actuellement à 99 centimes – n'ayant pas abouti malgré la tentative de conciliation du DARES, le Conseil d'Etat a dû également édicter un règlement dans ce domaine. Celui-ci a donc décidé d'augmenter progressivement la valeur du point tarifaire afin qu'elle atteigne 1,05 franc au 1^{er} janvier 2015, selon les modalités suivantes :

- 1,03 franc, dès le 1^{er} janvier 2013
- 1,04 franc, dès le 1^{er} janvier 2014
- 1,05 franc, dès le 1^{er} janvier 2015

Ces deux règlements – tarif HUG et tarif des prestations de physiothérapie – ont fait l'objet de recours de la part des assureurs auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF), qui sont venus s'ajouter au recours des assureurs sur le règlement fixant la valeur du point TARMED, actuellement toujours pendant au TAF.

Hospitalisations hors canton

A la suite de l'introduction de nouvelles règles de financement LAMal au 1^{er} janvier 2012 (entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier permettant le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse pour les patients au bénéfice de la seule assurance de base), le canton de Genève a observé un accroissement important de la facturation pour des patients hospitalisés hors du canton. Cette augmentation a de multiples causes, mais s'explique principalement par le fait que, depuis cette date, les patients ont fait usage du libre choix de l'établissement dans lequel ils souhaitent se faire soigner. En effet, en cas de traitement hospitalier, l'assuré peut désormais choisir entre les hôpitaux aptes à traiter sa maladie et figurant sur la liste de son canton de résidence ou sur celle du canton où se situe l'hôpital.

Cette nouvelle disposition de la LAMal est à l'origine de la forte hausse des coûts à charge du canton pour ce type d'hospitalisation. Pour les séjours 2012, le montant payé s'est élevé

à plus de 12,9 millions de francs, alors qu'il avoisinait six millions de francs jusqu'en 2011. La hausse la plus importante a été enregistrée pour des séjours de Genevois effectués dans les établissements vaudois, dont la facturation est passée de 3,7 millions de francs en 2011 à 8,7 millions en 2012.

Autorisation d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales

Concernant la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, il faut relever la réintroduction temporaire et partielle de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, soit la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie que notre canton applique depuis le 5 juillet 2013 (réintroduction de la clause du besoin). De plus, depuis le 1^{er} avril 2013, le canton a adapté sa réglementation, suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les professions de la psychologie (LPsy) du 18 mars 2011. Notre canton, outre la psychothérapie soumise à autorisation de par la loi fédérale, continue à soumettre à autorisation deux domaines de la psychologie (neuropsychologie, psychologie clinique).

Archivage des dossiers médicaux

La loi sur la santé a été modifiée afin de préciser les responsabilités des professionnels de la santé quant à l'archivage des dossiers médicaux.

Surveillance des institutions de santé et manifestations

En 2013, la totalité des établissements médico-sociaux (EMS) a été contrôlée. Onze plaintes en lien avec la surveillance des EMS ont été traitées en collaboration avec la direction générale de l'action sociale. De même, la totalité des institutions de soins à domicile privées a été inspectée. Enfin, la surveillance des principales manifestations sportives et festives a été exercée afin de confirmer la bonne application des concepts sanitaires annoncés.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Régulation sanitaire

En 2013, il y a eu 2'213 autorisations de pratique délivrées à des médecins.

Autorisations d'exercer une profession de la santé en 2013	Attestations d'inscription	
	pratiques complémentaires	techniciens-dentistes
1'911	164	4

			2011	2012	2013
K.02.02	4.1	Taux de visites d'EMS par an	70 %	75,4%	100%
K.02.02	4.2	Taux de corrections des anomalies dans l'année après la visite annoncée d'EMS	80%	100%	100%
K.02.02	4.3	Taux de visites d'autres institutions de santé	52 inspections	33 inspections	53 inspections

Autres données relatives à la période entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2013

Contrôle de traitement des addictions : Annonce électronique des prescriptions médicales de stupéfiants	1'382 traitements en cours 321 nouveaux traitements 328 fins de traitements
Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODim) : Inspections de cabinets pour les dispositifs médicaux (stérilisation)	70 lieux de pratique ou cabinets 115 professionnels
Surveillance des manifestations	22 inspections de concepts sanitaires de manifestations
EMS	11 réclamations/plaintes issues d'EMS
Organismes d'aide et de soins à domicile (OASD)	12 inspections des OASD privés

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Dans le cadre de la surveillance des professions de la santé et des institutions de santé dans le secteur public et dans le secteur privé (procédures disciplinaires), la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients a poursuivi, en 2013, ses activités. Les statistiques comparatives pour les années 2011, 2012 et 2013 (état au 30 novembre 2013) sont les suivantes :

K03 Sécurité sanitaire du canton, promotion et prévention de la santé

	2011	2012	2013
Nombre de plaintes	94	78	76
Décisions de classement immédiat par le Bureau ou renvoi à une autre autorité	38	33	26
Renvois en médiation	3	-	-
Décisions de classement après instruction	26	36	43
Décisions d'injonction	-	-	1
Décisions d'avertissement	10	3	9
Décisions prononçant une amende	1	2	1
Décisions de blâme	1	3	-
Décisions de blâme et d'amende	-	-	-
Propositions de suspension ou de radiation	2	-	-
Décisions incidentes	-	2	1

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en permettant au patient d'être mieux informé et plus actif dans la préservation de sa santé

Le rapport intermédiaire du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention sera soumis au Conseil d'Etat en janvier 2014. La grande majorité des mesures planifiées dans les trois axes prioritaires a été mise en œuvre en 2011-2012. Ces axes étaient les suivants : surpoids et sédentarité, consommation d'alcool chez les jeunes et dépression. Pour la période 2013-2015, il est proposé de rajouter un quatrième axe prioritaire en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie. Une réflexion sur la redéfinition des priorités stratégiques pour le prochain plan cantonal a débuté en 2013.

Du point de vue des maladies transmissibles, le nombre de déclarations des infections sexuellement transmissibles est resté stable en 2013, sauf en ce qui concerne la gonorrhée, qui continue d'augmenter tant dans la population homosexuelle qu'hétérosexuelle. Le nombre de nouveaux cas de sida rapporté par les médecins reste important. De plus, le nombre de cas de sida diagnostiqué chez des patients dont l'infection au VIH était inconnue est élevé. Une réflexion sur la pertinence des messages de prévention est en cours.

Cette année marque le début de la campagne «rougeole» lancée par l'Office fédéral de la santé publique, à laquelle le canton s'est associé, avec pour objectif l'élimination de la rougeole en Suisse à l'horizon 2015.

Le programme de vaccination contre le virus du papillome humain se poursuit sur un mode simplifié, ce qui ne permet plus le calcul de la couverture vaccinale. Avec l'apparition du nouveau coronavirus, des recommandations ont été édictées par le service du médecin cantonal et ont été diffusées aux médecins de ville.

La promotion d'une activité physique et d'une alimentation saine se poursuit. La deuxième phase du programme «Marchez et mangez malin!», soutenue par Promotion Santé Suisse, a été lancée en 2013. Le programme comprend vingt-trois projets déployés par onze partenaires des secteurs public et associatif et cible prioritairement les enfants et les jeunes de 0 à 16 ans.

Dans ce contexte, et afin de contribuer à la lutte contre le surpoids et l'obésité, le Conseil d'Etat a accordé une aide financière d'un montant total de 656'000 francs, pour les années 2013 à 2016, à sept entités du canton œuvrant pour la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière. En parallèle, le contrat de prestations entre l'Etat de Genève et l'association «Fourchette verte Genève» portant sur la labellisation des lieux de restauration collective a été renouvelé à hauteur de 660'000 francs pour la période 2013-2016.

Du point de vue des dépendances, l'année 2013 a été consacrée aux travaux préparatoires à l'organisation d'achats tests d'alcool en 2014, dans un but de monitoring, afin de vérifier le respect de l'interdiction de vente à des mineurs.

En ce qui concerne la santé mentale, la subvention d'un montant de 66'000 francs octroyée aux HUG a été renouvelée. Cette subvention est affectée à la maintenance du site Internet grand public www.alliance-depression.ch, au développement d'un volet professionnel de ce site et à la poursuite de la mise en œuvre des collaborations entre médecins de premier recours et psychiatres, appelées «cercles de qualité». La ligne téléphonique d'information, de conseil et d'orientation sur la dépression a été reprise par les HUG en 2013 et 138 appels ont été répertoriés à fin octobre 2013. La subvention à l'association Stop Suicide, d'un montant de 65'000 francs, pour la mise en œuvre de mesures de prévention du suicide des jeunes, a également été renouvelée.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal a réalisé 318 inspections. Parmi elles, 174 ont concerné des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques. 144 inspections ont été conduites en application de la loi fédérale sur les produits chimiques. Une campagne nationale de prélèvements d'échantillons contenant des substances fluorées a notamment été organisée en commun avec le service de toxicologie de l'environnement bâti. Le service a également mis en place les structures réglementaires et organisationnelles pour permettre le transfert de la commission d'éthique des HUG au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), au 1^{er} janvier 2014, en respect de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain.

Le service de la consommation et des affaires

vétérinaires (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires et des objets usuels, en réalisant plus de 3'155 inspections dans 2'508 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, environ 6'000 échantillons ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité de plus de 16%.

A relever la mise en œuvre d'un système pour une planification des inspections qui soit basée sur le risque. Selon le type d'entreprise et les résultats de la dernière inspection, la date de l'inspection de base suivante est déterminée de manière automatique.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé plus de 374 échantillons d'eaux de baignade et mené 204 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans 129 cas. Le règlement sur les piscines et bains publics a d'ailleurs été modifié en intégrant des critères de sécurité sanitaire supplémentaires.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2011	2012	2013
Produits thérapeutiques	194	235	179
Produits chimiques	1142	184	144
Fabricants/distributeurs de DA	2'833	2'783	2'753
Manifestations publiques (DA)	543	960	402
Animaux abattus inspectés	3'385	3'634	3'600
Piscines		220	204

Le SCAV veille également à lutter de manière optimale contre les épizooties en assurant les moyens logistiques et humains pour pouvoir faire face aux crises. Cette mise en œuvre a commencé en 2013 et devrait se terminer en 2015. Avec deux épizooties hautement contagieuses sur le canton de Genève en 2013, il est primordial de pouvoir être réactif rapidement et efficacement à chaque instant.

Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Les annonces de chiens mordeurs au service suivent une procédure bien établie et rôdée qui permet de maîtriser au mieux le risque. Une orientation mieux ciblée sera mise en place en 2014 afin de pouvoir faire face aux nouveaux risques (nouvelles races de chiens, contrôle renforcé des grandes races). L'augmentation du nombre d'agressions

canines est imputée à une meilleure annonce au SCAV par les différents services.

Chiffres-clés	2011	2012	2013
Agressions par des canidés	229 (dont 100 sur humains)	186 (dont 88 sur humains)	239 (dont 101 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	115	93	107
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC)	209	186	210

Promotion de la santé et prévention des maladies

Maladies transmissibles

			2011	2012	2013
K.03.01	1.1	Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	93,8%	95%	95%
K.03.01	1.2	Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	61%	73%	Non disponible
K.03.01	1.3	Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	>95%	95%	(valeur provisoire novembre 2013)
K.03.01	2.1	Nombre d'infections récentes et anciennes VIH diagnostiquées par an	13	79	72 (au 30 novembre 2013)

Annonces de maladies à déclaration obligatoire	2011	2012	2013
Laboratoires	2'381	2'827	3'123
Médecins	980	631	641

Alcoolisation aiguë chez les jeunes

			2011	2012	2013
K. 03.01	4.	Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	73	66	Au 30 juin: 17 Non disponible après

Alliance genevoise contre la dépression

			2011	2012	2013
K.03.01	8.	Nombre d'appels reçus sur la ligne téléphonique d'information, de conseil et d'orientation à propos de la dépression (financement de la ligne repris par les HUG en 2013)	385	279	138 (fin octobre 2013)

Depuis 2013, le DARES ne finance plus la prestation de la ligne téléphonique.

Protection des animaux

			2011	2012	2013
K.03.03	Protection des animaux	Rapports d'expériences sur animaux	445	463	498
		Nouvelles demandes d'expériences sur animaux	167	200	174
		Contrôles d'expérience	68	85	58
	Animalerie	Accréditation	4	6	1
Contrôle annuel obligatoire		-	6	12	

Aide sanitaire d'urgence

Afin de garantir une intervention efficace, le nombre de services d'ambulances du 144 a été augmenté de deux nouvelles entreprises privées d'ambulances. L'application de la planification des besoins, associée à l'augmentation du nombre d'ambulances à disposition de la population, a permis d'éliminer les manques momentanés d'ambulances à disposition du 144.

				2011	2012	2013	
K.03.04	10.1	Taux de respect des délais d'intervention en zone	Urbaine (< 10 min)	92%	92%	89%	
			Rurale (< 15 min)		97%	88%	
	10.2	Taux de conformité des contrôles	Du matériel sanitaire des ambulances	97%	98%	100%	
	10.3	Taux de conformité des contrôles inopinés	Des équipages des ambulances selon les normes IAS	Urgences	71%	96%	100%
				Transferts		97%	100%

K Santé

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 02-03.a Répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant le logement pour les aînés.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.a.1	Ouverture d'IEPA et mise sur pied d'équipes d'aide et de soins à domicile.	31/12/2013	50%	100%	Des projets d'IEPA sont en cours mais aucune autorisation de construire n'a été délivrée en 2013.	- La Fondation René et Kate Block (FRKB) va construire 66 logements au 16 route de Meyrin. L'autorisation de construire est espérée pour juin 2014. - 65 logements sis Promenade des Artisans sont en attente d'une autorisation de construire.
02-03.a.2	Ouverture de foyers de jours et de foyers de jours-nuit.	31/12/2013	100%	100%	Ouverture, le 1er septembre 2013, d'un foyer de jour, portant à neuf le nombre de foyers de jour et de jour/nuit.	Mise à jour des besoins et collaboration avec l'association genevoise des foyers pour personnes âgées dans la recherche de locaux.

Objectif 02-03.b Répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant leurs soins.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.b.1	Rapport intermédiaire du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2010-2014.	31/12/2013	100%	100%	Le Grand Conseil a adopté, le 25 janvier 2013, le RD 923 (rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2012-2014). Le rapport intermédiaire (RD 1009) du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur ce programme figure à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil.	Adoption du RD 1009 par le Grand Conseil et poursuite de la mise en oeuvre du programme 2012-2014, notamment pour le volet lié au bénévolat.

Objectif 02-03.c Répondre au défi du vieillissement de la population en soutenant ceux qui les aident.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.c.1	Définition de mesures de soutien aux proches-aidant	31/12/2012	80%	100%	La Motion M 2155 a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2013. L'exposition "Proches aidants tous les jours " s'est tenue, en décembre 2013, pour sensibiliser la population à l'existence et au rôle des proches aidants.	- Elaboration d'un projet de réponse du Conseil d'Etat à la Motion M 2155 ; - Réalisation, par l'imad, d'une évaluation des besoins des proches aidants ; - Définition d'un plan d'actions afin de mettre en oeuvre les actions prioritaires identifiées par la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile.

Objectif 02-04.a Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en permettant au patient d'être mieux informé et d'être plus actif dans la préservation de sa santé.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.a.1	Dépôt d'un rapport intermédiaire sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention au CE ainsi que sur les objectifs de prévention renouvelés.	31/12/2013	90%	100%	Le rapport intermédiaire sera présenté au CE en janvier 2014.	- Application des propositions du RD 952 ; - Réflexions sur une stratégie 2015-2020 de prévention et de promotion de la santé - Adaptation régulière aux développements des concepts de surveillance de professions de la santé et des institutions de santé.

Objectif 02-04.b Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en assurant une mise en réseau des prestataires de soins.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.b.1	Déploiement des prestations santé dans le cadre de l'administration en ligne.	31/12/2013	100%	100%	Suite à une phase pilote réalisée en 2012, le projet e-toile s'est concrétisé avec le lancement sur l'ensemble du canton, le 13 mai 2013, de MonDossierMedical.ch. Le CE a par ailleurs adopté, en novembre 2013, un rapport d'évaluation (RD 1023) de la phase pilote du projet e-toile (2009-2012), ainsi qu'un projet de loi modifiant la loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale (PL 11322). Ces deux objets ont été transmis au Grand Conseil et renvoyés en commission de la santé pour étude.	- montée en puissance du taux de participation et d'adhésion ; - poursuite de la mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation externe menée à fin 2012 ; - signature d'un nouveau contrat avec La Poste ; - finalisation d'un modèle de financement pérenne; - vote du PL 11322 et du RD 1023.

Objectif 02-04.c Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en réformant le financement des prestations mises à charge de l'assurance-maladie obligatoire.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	L'objectif a été atteint en 2012.					

Objectif.02-04.d Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en poursuivant les efforts de maîtrise des coûts de la santé.
 Département rapporteur: DARES
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.d.1	Poursuite de la mise sur pied du groupe d'analyse des prestations de santé à Genève et amélioration de l'outil de suivi afin d'orienter l'action publique sur la base d'analyses partagées par les prestataires de soins	31/12/2013	100%	100%	- Publication trimestrielle de la brochure intitulée "Suivi des prestations de santé à Genève"; - Refonte de cette brochure afin d'en améliorer la lisibilité.	Publication de la brochure revue et enrichie d'informations nouvelles.

Objectif.02-05 Mettre en place une planification sanitaire cohérente du bassin régional.
 Département rapporteur: DARES
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-05.1	Evaluation de la nécessité d'adapter la planification en relation avec les effets de l'entrée en vigueur du libre choix de l'hôpital.	31/12/2013	100%	100%	Une analyse des effets du libre choix sur la facturation des hospitalisations hors canton a été menée en 2013.	Actualisation de la planification médico-sociale et sanitaire 2012-2015.
02-05.2	Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière.	31/12/2013	70%	100%	Les contacts ont été renoués avec l'ARS en 2013 et une charte relative à la création d'un observatoire de l'emploi transfrontalier dans le domaine de la santé a été signée.	Poursuivre le dialogue en vue d'identifier des projets pilotes de soins transfrontaliers

Objectif.02-06 Réaliser le nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II).
 Département rapporteur: DU
 Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-06.1	Travaux.	28/02/2016	35%	35%	Le gros oeuvre est terminé, les travaux des façades ont démarré tardivement à cause de la mise au point de détails d'exécution et d'un retard de livraison de l'entreprise. Les "techniques" (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) ont débuté mais la mise en oeuvre est ralentie à cause de nouvelles normes de sécurité à appliquer. Le coût financier est respecté ainsi que la planification des plans et des appels d'offre.	Finaliser la pause des façades, poursuivre la réalisation du second oeuvre et des "techniques". Finaliser les appels d'offre. Le budget est respecté, un solde positif de CHF 1 million est actuellement prévu.

L Economie

L01 Développement et soutien à l'économie

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Développement du centre de compétence *cleantech*

Plus d'un an après l'inauguration du centre de compétences *cleantech*, un premier bilan encourageant peut être dressé sur celui-ci, qui a pour mission d'offrir une solution globale aux PME et *start-up* actives dans les secteurs de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, de l'énergie solaire, du traitement et de la valorisation des déchets. Le centre abrite pour l'heure quatre entreprises qui totalisent 26 emplois.

Parallèlement, le nombre de projets et de soutiens aux entreprises *cleantech* a augmenté via la création d'un espace de «*one stop shopping*», offrant des prestations (promotion, incubation, financement) auparavant dispersées géographiquement.

Mise en œuvre des nouvelles zones de développement d'activités mixtes (ZDAM)

Suite à l'adoption, le 16 mars 2012, du projet de loi 10861 instaurant le nouveau type de ZDAM, une étude a permis d'évaluer les opportunités offertes par ces zones, les risques à éviter, les impacts économiques et territoriaux, et d'identifier les types de sites où les ZDAM apportent une réelle valeur ajoutée.

La stratégie de mise en œuvre des ZDAM vise à augmenter l'offre de surfaces pour les activités industrielles, développer la densité via la mixité entre programmes industriels et tertiaires et optimiser l'utilisation des transports collectifs ainsi que le transfert modal. Pour ce faire, une cellule de suivi et d'évaluation a été constituée par décision du Conseil d'Etat le 20 novembre 2013.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Mission économique à Beijing ou renforcement des liens économiques avec la Chine

En marge de la signature de l'accord de coopération stratégique entre Genève et Beijing en septembre, la chancellerie d'Etat et le service de la promotion économique (SPEG) ont organisé un important forum économique dans la capitale chinoise, qui a permis de mettre en valeur la diversité du tissu économique cantonal. En outre, le SPEG a signé une convention de coopération avec le Beijing Investment Promotion Bureau, en vue de renforcer la coopération pour faciliter l'implantation de sociétés à Beijing et à Genève.

Commission consultative du commerce de vente au détail

Au terme de longues négociations, les membres de la commission consultative du commerce de vente au détail ont signé, le 17 octobre, un protocole d'accord et d'engagement, mettant ainsi un terme au conflit qui durait depuis 2010. Cet accord a permis l'octroi d'une dérogation autorisant l'ouverture des commerces genevois le 31 décembre.

Une convention collective de travail (CCT) pour le commerce de vente au détail (à étendre de manière facilitée) a également été signée le 15 novembre.

Accord et CCT permettent d'instaurer un salaire mensuel minimum augmenté de 240 francs pour les 17'000 employés de la vente, une assurance APG obligatoire en cas de maladie et la reconduction des compensations prévues dans l'ancienne CCT pour le travail du 31 décembre. Cet accord global relance en outre les négociations pour une CCT étendue et fixe pour cinq ans les conditions de l'ouverture des magasins le 31 décembre.

Soutien au développement de l'emploi dans les sciences de la vie suite à la fermeture du siège de Merck Serono SA

Lors la fermeture du siège de Merck Serono SA, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé a soutenu deux initiatives dans le cadre de la *task force*: le Geneva Biotech Center (GBC) et le Campus Biotech.

Le GBC consiste en un centre de recherche et développement dans le domaine des maladies rares et orphelines avec la création de cent emplois à terme. Il a obtenu un soutien de

la commission fédérale pour la technologie et l'innovation et de Merck Serono.

Le Campus Biotech vise à développer un centre de recherche et d'expertise dans le bio- et *neuroengineering*, projet porté par la Fondation Wyss, l'EPFL, l'UNIGE et la famille Bertarelli. L'EPFL a reçu de la Fondation Wyss une donation de 100 millions de francs destinée à établir un Institut Wyss à Genève, conjointement avec l'UNIGE. Les 15'000m² de surfaces disponibles seront utilisés par l'Institut Wyss pour la bio- et la neuro-ingénierie et par des groupes de recherche en provenance de l'EPFL et de l'UNIGE.

En parallèle, le DARES a fait bénéficier les *start-up* issues de Merck Serono du dispositif de soutien cantonal aux entreprises, et promu les opportunités de recrutement des employés dans la région.

Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Dans sa mission d'aide publique subsidiaire aux sources traditionnelles de financement, la fondation s'attache principalement à conseiller ou à recommander d'autres solutions plus propices à la création d'entreprises, au développement de projets, au besoin de trésorerie et à la transmission d'entreprises. Dans cette optique, la FAE effectue des rencontres préliminaires qui peuvent déboucher sur une demande formelle des entreprises, respectivement sur un soutien financier effectif décidé après examen du dossier.

La FAE reste active dans le maintien et la création d'emplois:

	2011	2012	2013
Rencontres préliminaires	277	276	288
Dossiers présentés au conseil de fondation	74	76	68
Dossiers acceptés par le conseil de fondation	57	60	53
Taux d'acceptation/dossiers présentés	77,03%	78,95%	77,94%
Nombre d'emplois concernés	638,35	1'262,8	730

Au niveau financier, 15,011 millions de francs ont été accordés en 2013 (15,3 en 2011, 17,9 en 2012), soit respectivement:

- 8,8 millions de francs au titre du cautionnement de crédits
- 0,261 million de francs pour le financement de neuf mandats d'audits et coaching
- 3,9 millions de francs destinés à trois prises de participations
- 2,05 millions de francs accordés à dix entreprises pour le financement d'avances de liquidités contre cessions de factures.

L'évolution de l'activité 2011-2013 est principalement marquée par deux tendances, à savoir

un recul du cautionnement de crédits de trésorerie en contrepartie d'une augmentation proportionnelle de la prestation d'avance de liquidités, notamment dans le secteur de la construction, où les paiements sont souvent tardifs. Parallèlement, la fondation a contribué au maintien du savoir-faire local et des lieux de socialisation en participant aux financements de projets de reprises ou transmissions, qui ont représenté plus de 40% des interventions, contre 26% en 2011 et 28% en 2012.

Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

A fin 2013, la FTI gère 417 hectares de terrains en zones de développement industriel et artisanal (ZDIA), 12 hectares en zones industrielles et artisanales (ZIA), représentant 70% des surfaces à vocation industrielle sur l'ensemble du territoire genevois. Les terrains disponibles équipés faisant cruellement défaut, la FTI travaille à la mutation urbaine des zones industrielles existantes par leur densification. Dans ce sens, elle a poursuivi en 2013 sa politique d'acquisition de terrains en ZDIA (~ 3'700 m²), afin d'offrir des possibilités de relogement aux entreprises du secteur secondaire et de contribuer ainsi au développement du projet PAV. Le nombre d'entreprises implantées en zones industrielles a connu en 2013 une hausse de 4% pour se porter à 4'305 unités. Le nombre d'emplois en zones industrielles a également augmenté (+1,1%), pour atteindre 58'598 unités. A noter que 21% des emplois cantonaux proviennent des zones industrielles.

Au-delà de son activité destinée à mettre en œuvre le nouveau type de zones de développement d'activités mixtes, la FTI a introduit un concept novateur d'écoParc industriel. Ce concept, qui répond à des principes d'aménagement et de gouvernance de proximité, vise à instaurer des usages concourant à soutenir la performance économique, environnementale et sociétale, tant des entreprises que de la communauté d'accueil.

Chiffres-clés	Périmètres gérés par la FTI		
	2011	2012	2013
Surfaces en % sur la totalité des ZI du canton ⁽¹⁾	69	70	70
Surfaces en ha :	525	525	525
Surfaces en ha de zones DIA	417	417	417
Surfaces en ha de zones IA	12	12	12
Surfaces en zones 2 et de développement 2 (ZIPA Praille – Acacias)	96	96	96
Patrimoine foncier propriété de la FTI en ha	115	116	116
Nombre d'entreprises ⁽¹⁾	2'703	2'859	2'972
Nombre d'emplois ⁽¹⁾	35'993	39'639	40'099
Surfaces en % gérées par la FTI disponibles à court terme (équipées)	0,4	0,2	0,65

⁽¹⁾ Y compris zones industrielles de la Praille et des Acacias déclassées en zones 2 et de développement 2.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Genève Aéroport

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Genève Aéroport a déposé auprès des autorités fédérales le permis de construire pour l'aile est, bâtiment à haute performance énergétique qui doit remplacer l'actuel bâtiment gros-porteurs, construit en 1975 et aujourd'hui obsolète (technique, confort, énergie, etc.). Les travaux préparatoires et le chantier d'enfouissement d'une partie de la route douanière ont débuté. Les travaux pour le GP+, un bâtiment provisoire comprenant des salles d'embarquement en attendant que l'aile est soit construite, ont également démarré.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Genève Aéroport a effectué, en 2013, des investissements pour un montant de 121 millions de francs. Parmi les travaux terminés, il convient notamment de citer la mise en service de 300 panneaux solaires à ultravide, la réalisation de la centrale de distribution d'eau, de produits dégivrants et de carburants (dont les façades et le toit sont recouverts de panneaux solaires), ainsi que l'achèvement du chantier de réfection du viaduc en front d'aérogare. Par ailleurs, la rénovation du tarmac et du balisage lumineux a continué, de même que le déploiement du nouveau système de gestion des parkings.

Le programme d'insonorisation a permis d'intervenir sur plus de 150 nouveaux logements. A fin 2013, près de 3'000 logements ont ainsi été insonorisés par Genève Aéroport, pour un coût total de quelque 44 millions de francs.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années en matière de gestion de l'énergie se sont poursuivis notamment avec la mise à disposition progressive d'un support à l'optimisation énergétique pour les entreprises du site. Ils ont permis d'économiser, en 2013, quelque 725 MWh supplémentaires, soit près de 9 GWh en une décennie.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2013, Genève Aéroport a accueilli 14,4 millions de passagers, soit une fréquentation en hausse de 3,9%. A noter que durant la même

période, les mouvements (décollages et atterrissages) ont diminué de 2,2%. Au niveau de la desserte, l'année écoulée a notamment été marquée par l'ouverture d'une liaison directe sur Pékin, mais aussi sur Saint-Pétersbourg, Bucarest, Belgrade, Lille, Séville et Cambridge.

Concernant les relations avec les compagnies aériennes, il est à relever que suite à la nouvelle ordonnance fédérale sur la régulation économique, Genève Aéroport et les transporteurs ont négocié les redevances aéronautiques. Ils se sont ainsi mis d'accord sur une augmentation de celles-ci dès avril 2014 (notamment redevance passagers, atterrissage et stationnement). La classification des avions a été actualisée afin de maintenir l'effet incitatif de la redevance bruit.

Un accent particulier a été mis sur la technologie au service des passagers, avec notamment la mise en service d'un robot permettant de renseigner les voyageurs, le lancement d'e-services, la refonte totale de l'application sur téléphone portable et la mise en place de dépose automatique des bagages.

Au chapitre des distinctions, Genève Aéroport a été sacré «aéroport de l'année» (catégorie 10-30 millions de passagers) par Air Transport News et élu pour la quatrième année consécutive «plateforme la plus efficiente d'Europe» parmi les infrastructures accueillant moins de 15 millions de passagers.

En ce qui concerne les ressources humaines, un vaste projet de développement des compétences a été lancé afin de permettre d'optimiser les carrières et les formations des collaborateurs de Genève Aéroport. Ce dernier a par ailleurs obtenu le label «*Friendly Work Space*» délivré par Promotion Santé Suisse et distinguant les sociétés qui considèrent que la gestion de la santé fait partie intégrante de la gestion de l'entreprise.

S'agissant de la protection des droits de travailleurs du site de l'aéroport, Genève Aéroport a renforcé en 2013 les clauses contenues dans les concessions commerciales et a procédé auprès de toutes les sociétés bénéficiaires d'une telle concession à un contrôle systématique de l'application des CCT applicables en collaboration avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

	2011	2012	2013
Passagers (millions)	13,1	13,9	14,4
Mouvements	189'121	192'944	188'768
Fret (tonnes)	72'397	74'739	74'709

Port Francs et Entrepôts de Genève SA

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La nouvelle construction d'un bâtiment de dépôts de quelque 10'500 m² sur le site actuel des Ports Francs à La Praille, prochainement à disposition de la clientèle, a largement influencé les chiffres de l'année 2013. En effet, près de 3'000 m² ne peuvent être exploités le temps du chantier.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Tout en notant un maintien du chiffre d'affaires, le manque-à-gagner se répercute sur la marge brute. Les frais de sortie de la CIA (montant estimé à 10,1 millions de francs) grèvent entièrement le résultat final, avec pour conséquence un poste «loyer variable» à zéro. Sans cette charge exceptionnelle, le résultat final serait en augmentation de 10,8% par rapport à 2012.

	2011	2012	2013
Recettes totales (CHF)	23'637'000	23'571'000	23'490'000 ¹⁾
Loyer fixe Praille (CHF)	2'501'000	2'501'000	2'501'000
Loyer variable (CHF)	4'227'138	3'751'000	0
Loyer Genève-Aéroport – Halle de fret (CHF)	1'103'880	1'119'020	1'122'493
Taux d'occupation			
Praïlle	99,19 %	99,33 %	97,82 %
Genève Aéroport – Halle de fret	100 %	99,82 %	99,82 %
Chambres fortes Praille et Aéroport	92,97%	96,27 %	93,30 %

¹⁾ Estimation au 3 février 2014

L03 Régulation du commerce

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Refonte de la loi sur les taxis et limousines

Examiné depuis septembre 2010 par la commission des transports, le projet de loi 10697 sur le transport professionnel de personnes a été adopté à l'unanimité des membres de celle-ci le 26 juin 2013.

Refonte complète de la LRDBH et de la LSD

Suite à deux procédures de consultation menées en 2012 et 2013, le projet de loi 11282 sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement a été déposé au Grand Conseil le 12 septembre 2013, pour un démarrage des travaux par la commission de l'économie opéré en novembre.

Cette loi propose une refonte complète de deux législations complexes, à savoir la loi sur

la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17 décembre 1987 (LRDBH) et la loi sur les spectacles et les divertissements, du 4 décembre 1992 (LSD).

Sont prévues plusieurs modifications du système actuel telles que diminution du nombre de catégories d'établissements, adaptation des horaires d'ouverture, renforcement de la protection contre l'abus d'alcool et adaptation de l'horaire durant lequel les boissons alcooliques sont en vente à l'emporter, renforcement de la protection des travailleurs dans le cadre de la délivrance de l'autorisation d'exploiter.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Développement des prestations en ligne du registre du commerce

La création d'entreprises individuelles, de sociétés en nom collectif et en commandite est désormais possible dans le cadre du guichet AeL, avec paiement en ligne des émoluments d'inscription. Depuis 2013, les notaires peuvent également envoyer, sous forme électronique et sécurisée, les documents nécessaires pour l'inscription ou la modification de personnes morales, en passant par la plateforme Juspace de l'Office fédéral de la justice.

Renforcement de l'activité de contrôle du service du commerce

A la suite de la réorganisation de l'inspectorat du service du commerce en 2012, le secteur précité a été mis au bénéfice d'une structure d'organisation à même de garantir une qualité et une homogénéité de traitement renforcées, ainsi qu'une mesure précise des objectifs de contrôles menés sur la vingtaine de bases légales objet de sa compétence.

L'appréciation chiffrée et comparative de l'activité déployée sur les deux derniers exercices indique une augmentation conséquente des contrôles effectués auprès des établissements publics et des commerces, ainsi qu'une très forte augmentation du nombre de procédures contentieuses qui lui sont liées.

Prestations	2012	2013
Etablissements publics contrôlés	1'178	1'416
Commerces contrôlés	1'452	1'750
Courriers droit d'être entendu envoyés	317	1'038
Sanctions prononcées	108	302

Aucune donnée comparative antérieure à 2012 ne peut être fournie.

L Economie

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 06-03 Garantir la qualité du service de taxi.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-03.1	Vote et entrée en vigueur de la loi	31/12/2011	90%	100%	La commission des transports a accepté à l'unanimité, en juin 2013, le projet de loi du Conseil d'Etat (PL 10697). Le rapport figure à l'ordre du jour du Grand Conseil. L'urgence, demandée par le Conseil d'Etat, a été refusée lors de la session du 3 et 4 octobre 2013.	Débat au plénum.

Objectif 06-04 Débuter la construction d'un nouveau terminal à l'Aéroport international de Genève.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-04.1	Poursuite du chantier		80%	50%	Achèvement des travaux de réfection du viaduc en front d'aérogare; Poursuite de la réfection de la plateforme en front d'aérogare; Réalisation de l'ADIC (centrale de dégivrage et de distribution d'eau & carburants), entièrement recouverte de panneaux solaires; Mise en service des panneaux solaires à ultravide; Poursuite des travaux dans le cadre du projet aile_EST. Poursuite des travaux d'enfouissement de la route douanière. Poursuite des travaux de balisage lumineux.	Poursuite des travaux de réfection des plate-forme en front d'aérogare; Poursuite des travaux dans le cadre du projet aile_Est; Achèvement à fin 2014 des travaux d'enfouissement de la route douanière; Déploiement du nouveau système de gestion des parkings (CEPAGE) dans l'intégralité des parkings; Rénovation de la façade et extension du hall check-in.

Objectif 08-01 S'ouvrir à une finance durable.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-01.1	Soutien à l'association "Sustainable Finance Geneva" avec l'appui de "Genève Place Financière"		100%	100%	L'arrêté octroyant une aide financière de 25'000 CHF a été adopté le 12 juin 2013.	

L Economie

Objectif 08-02.a Améliorer les conditions-cadres de l'économie en créant et attirant des entreprises dans le domaine des cleantech

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.a.1	Mise sur pied de l'incubateur cleantech.	31/12/2013	100%	100%	Un peu plus d'un an après son ouverture officielle, le centre cleantech abrite quatre entreprises issues des secteurs de l'efficacité énergétique, des biocarburants et du conseil en développement durable, pour un total de 26 emplois. Plusieurs dossiers d'implantation sont en cours d'évaluation. Les prestations offertes par le centre rencontrent un intérêt croissant auprès des PME et start-up actives dans le domaine des technologies propres.	Poursuite des actions visant à soutenir et coordonner le développement de projets cleantech afin de créer des emplois dans le canton. Jouer un rôle de prospection et de promotion des technologies propres à Genève, en Suisse et à l'étranger.

Objectif 08-02.b Améliorer les conditions-cadres de l'économie en simplifiant les procédures pour favoriser l'innovation économique

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.b.2	Refonte complète de la LRDBH	31/12/2013	100%	100%	Le projet de loi du Conseil d'Etat (PL 11281) sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) (12 22) a été renvoyé, pour étude, en commission de l'économie lors de la session du Grand Conseil du 3 et 4 octobre 2013.	Étude du projet de loi par les députés de la commission de l'économie, vote par le plénum et entrée en vigueur de la loi.

Objectif 08-02.c Améliorer les conditions-cadres de l'économie en créant de nouvelles zones d'activités et en veillant à la mixité d'activités dans les zones urbaines.
Département rapporteur: DARES
Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.c.1	Application.	31/12/2013	100%	100%	<p>Suite à l'adoption, le 16 mars 2012, de la Loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI), le Conseil d'Etat a adopté, le 21 août 2013, un nouveau règlement sur les activités admissibles en zone industrielle qui permet la mise en œuvre de zones de développement d'activités mixtes (ZDAM) comprenant au minimum 60% d'activités secondaires (industrie et artisanat) et 40% affectées au secteur tertiaire.</p> <p>Les travaux quant à la détermination des périmètres à retenir sont en cours. Une étude menée conjointement par la FTI et le département de l'urbanisme (DU) a permis d'identifier les types de sites où la ZDAM apporte une réelle plus-value.</p> <p>Une cellule de suivi et d'évaluation, composée de représentants du DU, du DARES et du DJME ainsi que de la FTI, a été constituée par ACE du 20 novembre 2013 afin de mettre en place une stratégie de localisation des zones industrielles d'activités mixtes.</p>	<p>Une première série de sites va faire l'objet d'études approfondies afin de confirmer l'opportunité et les modalités de déclassement, de faciliter leur mise en œuvre et de promouvoir le bon usage des ZDAM.</p>

L Economie

Objectif 08-03 Mettre en oeuvre le concept « Vision 2015 » pour un tourisme durable.
 Département rapporteur: DARES
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-03.1	Mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance.	31/12/2013	100%	100%	<p>L'association Genève Tourisme & Congrès a été dissoute le 7 novembre 2012 et a laissé sa place, depuis le 1er janvier 2013, à la Fondation Genève Tourisme et Congrès. Les opérations relatives à la modification des statuts et au transfert de patrimoine ont été réalisées. La commission consultative sur le tourisme, chargée d'assurer le meilleur relais possible entre la Fondation et les acteurs du tourisme présents sur le terrain, a également été créée conformément à la loi. Son président a été nommé.</p> <p>Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2012 de la Fondation Genève Tourisme et Congrès (RD 1008) a été renvoyé le 28 novembre 2013, à la commission de l'économie. Il s'agit du premier rapport de gestion émis par cette nouvelle Fondation.</p>	

Objectif 08-04 Poursuivre la modernisation des installations de Palexpo (opération « Vision 20xx »).
 Département rapporteur: DSE
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-04.1	Étapes complémentaires	31/12/2011	80%	100%	"Arena : travaux terminés CDC23 : travaux terminés en mars 2014"	Poursuite des discussions pour la construction de l'hôtel sur site.

Objectif 08-05 Agrandir les surfaces d'entreposage des Ports Francs et reconstruire leur bâtiment administratif.
 Département rapporteur: DSE
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-05.1	Fin des travaux du premier chantier et début du second chantier.	31/12/2013	90%	90%	Finalisation pour entrée en jouissance 1er semestre 2014.	Poursuite des négociations pour reconstruire l'ancien bâtiment administratif E en lien avec les projets relatifs au secteur PAV.

M Finance et impôts

M01 Impôts, taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers, et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le Rapport sur les comptes de l'État.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme M01 est concerné par l'objectif 7-04 du programme de législation, consistant à adapter l'imposition des personnes morales pour tenir compte de l'accord attendu entre l'Union européenne (UE) et la Suisse au sujet des statuts fiscaux cantonaux, qui devront être abolis. Cette thématique importante est développée dans le premier chapitre du présent rapport.

Le programme M01 est, d'autre part, concerné par l'objectif 7-05 du programme de législation, qui vise à simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a présenté, le 26 septembre 2012, un vaste projet de réforme qu'il a mis en consultation auprès des milieux concernés et qui comporte deux volets. Le premier a pour but d'estimer les immeubles non locatifs et les immeubles agricoles conformément aux principes prévus par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, et de rétablir ainsi l'équité entre anciens et nouveaux propriétaires, ainsi qu'entre détenteurs de fortune immobilière et détenteurs de fortune sous d'autres formes. Ce processus de réestimation n'a pas pour vocation d'alourdir encore l'ensemble des charges qui pèsent sur la fortune des contribuables. Il doit dès lors être accompagné de mesures de compensation globale en termes de recettes fiscales.

Sur la base des réponses reçues au terme de la consultation, qui soulignaient la nécessité d'un changement par rapport au système actuel, insatisfaisant à plus d'un titre, et après examen des solutions retenues par les autres cantons, ce sont les méthodes zurichoises d'estimation des immeubles qui ont été retenues. Celles-ci répondent en effet aux conditions de simplicité et d'accessibilité, et présentent un caractère participatif pour les contribuables. Ces méthodes sont en outre

économiques en ressources et relativement rapides à mettre en œuvre par l'administration. Cela étant, avant de procéder à la réestimation proprement dite des immeubles, il convient, dans un premier temps, de donner la compétence à l'administration fiscale de collecter les données nécessaires au processus d'estimation, de manière à pouvoir valider les méthodes d'estimation retenues et déterminer les mesures de compensation globale en termes de recettes, au moyen d'une baisse des barèmes de l'impôt sur la fortune et de la suppression de l'impôt immobilier complémentaire, en ciblant plus spécifiquement les contribuables concernés.

C'est l'objectif du projet de loi adopté par le Conseil d'Etat le 7 novembre 2013 relatif à la préparation de l'estimation des immeubles (PL 11313). Ce projet, qui constitue la première étape préparatoire aux fins de la collecte des données relatives aux immeubles, n'a aucune incidence sur les valeurs fiscales actuelles, celles-ci demeurant régies par les dispositions en vigueur. La réévaluation proprement dite des biens immobiliers, déployant des effets pour les contribuables, ne se réalisera qu'ultérieurement lors de l'adoption, dans environ trois ans, d'un second texte législatif comprenant les nouvelles règles d'estimation des immeubles ainsi que les mesures de compensation.

S'agissant du second volet de la consultation du 26 septembre 2012 concernant les avant-projets de loi relatifs à un impôt sur les gains immobiliers, à un impôt sur les successions et les donations entre vifs, ainsi que celui abrogeant les droits d'enregistrement et de timbre, ceux-ci seront traités cas échéant dans le cadre de la nouvelle législation, en raison des divergences importantes qu'ont fait apparaître les réponses à la consultation.

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Ce programme recouvre les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'État, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et des passifs financiers. Les données chiffrées détaillées figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme de législature du Conseil d'Etat prévoit une réduction des risques auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec la loi visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Au terme de la période transitoire, soit au-delà du 31 décembre 2016, l'Etat ne garantira plus aucun engagement de la banque cantonale. Un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat doit encore être réalisé dans le but d'identifier, puis de réduire les risques.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La plupart des mesures prises pour réduire la dette sont maintenant pleinement appliquées et leur impact sur le niveau d'endettement est désormais moins significatif: contentieux fiscal, optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat et de ses entités contrôlées (caisse centralisée), mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités).

La décision d'ordre stratégique prise par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2012 visant à limiter le montant des investissements annuels et à revoir ceux-ci en fonction d'une échelle de priorités a porté ses fruits, puisque les dépenses d'investissement en 2013 n'ont pas dépassé celles de l'année précédente. Cette volonté a été ancrée dans la nouvelle LGAF, par le biais des dispositions relatives au frein à l'endettement (frein aux dépenses d'investissement), qui sont explicitées dans le premier chapitre de ce rapport de gestion. Par ailleurs, les investissements ont été revus et priorisés dans le cadre de la planification quadriennale. L'impact de ces mesures sur le niveau de la dette devrait progressivement s'étendre et se renforcer au cours des années à venir.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2013 s'est déroulée dans la continuité de la stratégie en matière de gestion de la dette, en place depuis plusieurs années.

Les objectifs pour 2013 consistaient en un taux moyen de la dette inférieur à 2,2% (soit un montant des intérêts passifs de 246 millions), tout en maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure 30% et la part d'emprunts à court terme inférieure à 25% :

- l'objectif principal, le taux moyen annuel de la

dette, a été atteint avec un taux moyen annuel de 1,94%, essentiellement soutenu par un niveau bien plus favorable qu'anticipé des taux d'intérêts durant l'année 2013.

- la part d'emprunts à taux variable atteint 16% en moyenne en 2013.
- la part d'emprunts à court terme se monte à 21% en moyenne en 2013.

La dette s'élève à 12,8 milliards de francs au 31 décembre 2013. Le niveau d'endettement progresse de façon importante en 2013, essentiellement sous l'effet de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA). En effet, en plus des actifs transférés, l'Etat a versé près de 550 millions de francs en liquidités à la CIA au mois de décembre 2013.

M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dans la mesure où ils ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Le programme de législature du Conseil d'Etat ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière.

Pour l'année 2013, la facture nette du canton de Genève a été supérieure de 11,8 millions de francs à celle de 2012 et s'est élevée à 257,6 millions de francs.

Du côté des charges, la contribution à la péréquation des ressources pour 359,3 millions de francs a augmenté de 15 millions suite à l'augmentation du potentiel des ressources des cantons à fort potentiel (intégration de l'année fiscale 2009, dont l'assiette fiscale agrégée est supérieure à celle de 2008) et malgré une diminution de l'indice des ressources. Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur pour un montant de 6,8 millions de francs.

Du côté des revenus, la compensation des charges excessives pour le canton de Genève, qui a totalisé 108,4 millions de francs, a augmenté de 3,1 millions entre 2012 et 2013, dont 2,6 millions supplémentaires liés à la structure de la population et 0,5 million lié à la situation de ville-centre.

Le canton demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources, malgré le recul de la participation du canton de Zurich et le troisième contributeur net au titre de la RPT.

Lors de la consultation, le canton avait constaté que, dans le volet de la compensation des charges des villes-centres, les emplois occupés par les diplomates et fonctionnaires internationaux n'étaient pas inclus dans l'emploi qui entre dans les deux indicateurs suivants: densité de l'emploi et taux d'emploi. Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance en ce sens.

Pour l'année 2013, les cantons de Schaffhouse et du Tessin ont rejoint le groupe des cantons à fort potentiel des ressources. Le canton de Bâle-Campagne est retourné dans le celui des cantons à faible potentiel. Ainsi, neuf cantons contribuent au financement de la péréquation des ressources et dix-sept cantons en sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs extrêmement difficile dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de dix-huit voix.

En prévision de la prochaine publication du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, rapport servant de base pour déterminer les dotations pour la prochaine période quadriennale, la conférence des cantons contributeurs a une nouvelle fois présenté ses revendications, dans un souci d'amélioration de l'efficacité de la péréquation financière et de correction de certaines déficiences. Ces revendications visent à:

- la diminution de la responsabilité solidaire des cantons;
- l'augmentation de l'efficacité de la péréquation financière en concentrant les paiements sur les cantons les plus faibles;
- l'adaptation de l'assiette fiscale agrégée afin de tenir compte de l'exploitabilité fiscale différente entre les revenus des personnes physiques et les bénéfices des personnes morales;
- la réduction des paiements de la péréquation des ressources en cas de dumping fiscal;
- la suppression de la compensation des cas de rigueur;

- la prise en compte de toutes les recettes provenant de droits régaliens et de concessions (dont la redevance hydraulique, source considérable de revenus pour certains cantons de montagne);

- une meilleure compensation des charges universitaires.

M04 Production et perception des impôts

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Durant l'année 2013, l'administration fiscale cantonale (AFC) a globalement atteint ses objectifs de production, avec toutefois un retard de 3'000 dossiers dans la taxation des personnes morales.

L'AFC a organisé et mis en place les modifications qui ont découlé des nouvelles dispositions fédérales relatives à l'impôt à la source, notamment la création de deux nouveaux barèmes. Le barème C, qui concerne les personnes dont le conjoint exerce une activité lucrative, a nécessité des adaptations lorsque le conjoint travaille à l'étranger (notamment les frontaliers). Le barème H, quant à lui, concerne les personnes qui vivent seules avec un ou plusieurs enfants à charge. Dix séances d'information ont été organisées avec divers partenaires, notamment la FER, pour une information aux employeurs. Elles ont été suivies par plus de 2'000 personnes.

La facturation de la taxe sur les plus-values foncières que l'AFC a gérée avec le département de l'urbanisme a permis la production de 5,9 millions de francs et un encaissement de 2,8 millions.

L'accompagnement actif du processus d'étude du projet fédéral de la révision de l'imposition des entreprises III (RIE III) a permis à l'AFC de fournir des éléments concrets au Conseil d'Etat afin que ce dernier puisse affiner sa stratégie dans ce domaine. Ce point fait l'objet d'un développement dans le premier chapitre du présent rapport.

Les prestations fiscales de l'administration en ligne ont évolué positivement, avec 170'000 requêtes via Internet, contre 147'000 en 2012, 101'000 en 2011 et 63'900 en 2010. Depuis le printemps 2013, les prestations i-correspondance et e-facture sont offertes au public.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Variation 2012/2013
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N -1 ⁽¹⁾	265'442	270'712	275'618	+ 4'906
Dossiers notifiés de la période fiscale N -1 ⁽¹⁾	229'432	221'740	232'623	+ 10'883
Production en francs (impôt cantonal)	1'418'700'000	1'238'190'000	1'314'326'000	+ 76'136'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	262'121	254'804	278'752	+ 23'948

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2012 pour l'année civile 2013.

L'amélioration de l'application des taxations automatiques et des taxations semi-automatiques a permis, malgré l'augmentation des dossiers à traiter (augmentation constante des contribuables), de dépasser l'objectif fixé pour les dossiers de l'année fiscale N -1 et de rattraper en grande partie le retard accumulé l'année dernière. Cela a aussi permis une forte progression de la production toutes périodes fiscales confondues par rapport à N -2 et N -3.

Réclamations	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013
Réclamations traitées	104'415	28'418	14'135
Solde des réclamations à traiter	12'196	3'858	4'223

La forte baisse du nombre de réclamations traitées entre 2011 et 2012 et entre 2012 et 2013 reflète la diminution des réclamations déposées. Celle-ci résulte principalement de la fin des effets d'un arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'incompatibilité du rabais d'impôt pour les conjoints exerçant tous les deux une activité lucrative, avec les nombreuses demandes de révision des taxations 2001 à 2009 qui s'en étaient suivies. L'augmentation du solde des réclamations à traiter à fin 2013 est due en partie à un stock de dossiers en attente de pièces complémentaires demandées aux contribuables.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les dossiers des contribuables imposés selon la dépense n'étant pas tous traités au moment de l'établissement de cette statistique, nous indiquons, par le passé, les recettes estimées des trois dernières années fiscales. Ces recettes estimées étaient fondées uniquement sur les dépenses conventionnées, auxquelles était appliqué un taux moyen d'imposition de 20,5%.

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation réelle relative à l'imposition selon la dépense. Les

chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2008, 2009 et 2010, pour lesquelles les taxations sont toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2008	692	325'762'000	470'800	88'991'900
2009	705	335'892'000	476'400	93'256'300
2010	702	346'580'000	493'700	91'244'100

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2012 (taxations faites durant l'année 2013) a augmenté de quasiment 4% par rapport à la période fiscale précédente (1'098 contribuables en plus). En quatre ans, l'augmentation s'élève à un peu plus de 9% (2'478 contribuables supplémentaires).

Production des services de taxation	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Variation 2012/2013
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N -1 ⁽¹⁾	27'545	28'402	29'500	+ 1'098
Dossiers notifiés de la période fiscale N -1 ⁽¹⁾	21'947	20'679	21'530	+ 851
Production en francs (impôt cantonal)	447'000'000	585'000'000	483'000'000	- 102'000'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	26'763	26'339	29'272	+ 2'933

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2012 pour l'année civile 2013.

La baisse de la production en francs en 2013 (malgré l'augmentation constante du nombre de contribuables) est essentiellement due au fait que certains dossiers importants de la période fiscale 2012 n'ont pas encore été notifiés.

Allégements fiscaux

Les allégements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

En 2013, neuf allégements fiscaux ont été octroyés, représentant, au cours de cette même année, la création ou le maintien de 109 emplois. Selon les *business plan* remis par les entreprises, les données suivantes peuvent par ailleurs être mises en exergue:

Branche d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois créés ou maintenus en 2013	Impôts exonérés en 2013 ⁽¹⁾	Impôts générés en 2013 ⁽²⁾	Masse salariale soumise à l'impôt cantonal en 2013 ⁽³⁾
Production et commerce de biens	3	67	559'113	50'555	4'993'900
Biotechnologie	5	20	22'848	0	2'034'800
QG	1	22	197'876	31'120	3'571'000
Total	9	109	779'837	81'675	10'599'700

⁽¹⁾ Concerne l'impôt sur les sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital) exonéré en vertu des allégements fiscaux octroyés.

⁽²⁾ Concerne uniquement l'impôt sur les sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital) ainsi que la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

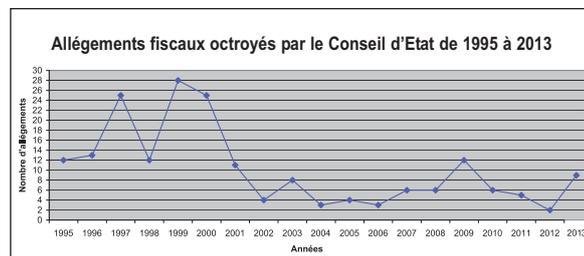
⁽³⁾ Il s'agit ici de la masse salariale imposable versée aux résidents genevois ainsi qu'aux personnes soumises à l'impôt à la source dans notre canton.

Allégements accordés dès 2004 et déployant encore leurs effets au 1^{er} janvier 2014

Sur les allégements fiscaux accordés depuis 2004, 37 déploient encore leurs effets après le 1^{er} janvier 2014. Selon les *business plan* relatifs à ces allégements fiscaux, le montant des impôts exonérés, calculé du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à l'échéance des arrêtés, s'élève à 928,6 millions de francs.

Allégements accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allégements après le 31.12.2013	Montant d'impôts cantonaux exonérés calculés du 1.1.2014 jusqu'à l'échéance des arrêtés ⁽¹⁾
2004	3	1	28'223'000
2005	6	1	8'906'000
2006	3	0	0
2007	8	2	10'338'000
2008	6	4	24'205'000
2009	11	7	49'368'000
2010	6	6	132'915'000
2011	5	5	597'280'000
2012	2	2	56'943'000
2013	9	9	20'423'000
Total	59	37	928'601'000

⁽¹⁾ Le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts exonérés – calculés selon les *business plan* fournis – divisé par le nombre d'années d'allégements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allégements fiscaux). En regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, par l'intermédiaire des emplois créés, par les impôts de la société en cas d'allégement fiscal dégressif et via la part cantonale à l'impôt fédéral direct.



Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 10,164 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré plus de 250'770 courriers de relances et déposé 48'760 réquisitions de poursuites.

En outre, 196 séquestres ont été déposés et ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou des arrangements de paiement. Il convient de souligner que la mise en production de la nouvelle application informatique de gestion des poursuites (R-Contentieux) génère hebdomadairement des réquisitions de poursuites

et transmet électroniquement les données à l'office des poursuites compétent. Le traitement des dossiers en poursuite est ainsi devenu plus rationnel et efficace, et leur suivi plus sûr et plus efficace.

Recouvrement des créances	2011	2012	2013
Rappels de paiement et d'acomptes	168'026	171'299	170'767
Sommations de payer	83'996	85'790	80'003
Réquisitions de poursuite	52'267	44'587	48'760
Réquisitions de continuer la poursuite	38'387	34'160	33'275
Réquisitions de vente	969	1'210	1'127
Requêtes en mainlevée d'opposition	3'484	2'411	2'844
Procès-verbaux de saisie	33'771	32'800	28'060
Séquestres	334	192	196

Escompte

Introduit en 2009 avec pour objectif de répondre à la demande des contribuables qui souhaitent acquitter la totalité de leurs acomptes en une seule fois, l'escompte permet également de favoriser la rentrée d'argent à une période creuse de l'année. Pour bénéficier de ce rabais, le contribuable doit s'acquitter de la somme totale avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2013, l'escompte (taux 0,5%) a de nouveau connu un grand succès, puisque 27'628 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 655,7 millions de francs.

Des intérêts en faveur de l'Etat ou en faveur du contribuable sont calculés, respectivement sur les montants d'impôt payés avec retard ou impayés, et sur les montants payés en trop ou en avance. Les dispositions légales relatives à ces intérêts ont été modifiées par le Grand Conseil dès le 1^{er} janvier 2013. Ainsi, le taux d'intérêt perçu sur les montants d'impôts payés avec retard ou impayés est supérieur (3%) à celui calculé sur les montants payés en trop ou en avance (0,5%). Rappelons que jusqu'au 31 décembre 2012, un taux d'intérêt unique était appliqué aux paiements en avance ou en retard.

Impôt sur les chiens

L'AFC a produit en 2013 des bordereaux d'impôt pour une somme de 1,143 million de francs (part cantonale). En comparaison, l'impôt sur les chiens en 2012 avait représenté 1,112 million. Avec la reprise de la gestion de l'impôt sur les chiens par l'administration fiscale cantonale, intervenue dès le 1^{er} janvier 2012, l'encaissement est devenu plus efficace et le suivi des dossiers s'en est trouvé amélioré d'autant. Pour soutenir la perception de cet impôt, l'AFC a déposé 6'890 relances et engagé 1'752 poursuites.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2011	2012	2013
Nombre d'inscrits au rôle IS	142'226	150'472	157'487
Nombre de rectifications	52'580	52'580	59'782

La croissance des assujettis à l'impôt à la source se poursuit. Pour absorber la forte augmentation des activités dans ce domaine, le service de l'impôt à la source s'appuie sur un système informatique modernisé qui permet d'accélérer le processus de taxation et de répondre plus rapidement aux demandes des contribuables ou de leur mandataire. Ainsi, pour l'année 2013, le service a traité 59'782 demandes de rectification d'imposition à la source. Des contrôles de dossiers subséquents en fin d'année ont permis de notifier des suppléments d'impôts pour un montant de 2,1 millions de francs.

En outre, les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. S'agissant de l'année 2013, ils ont été 8'400 à opter pour ce mode d'imposition.

Contrôle fiscal

Les améliorations de l'organisation du service du contrôle introduites ces dernières années continuent à avoir des effets positifs sur la production. L'augmentation du nombre de contrôles terminés en 2013 s'explique principalement par le traitement des dossiers de dénonciations spontanées, dossiers généralement moins complexes et traités en priorité cette année, sur demande de la direction générale. Compte tenu de la matière importante à traiter, d'autres mesures d'organisation sont actuellement à l'étude.

	2011	2012	2013
Nombre de rapports de contrôle et de réclamation clôturés, y.c. dossiers clôturés négativement	1'415	1'203	1'454
Montant des reprises ICC + IFD y.c. intérêts et pénalités (francs)	91'211'212	104'278'731	138'693'622

Dénonciations spontanées	2011	2012	2013
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	263	265	498

Taxation des droits d'enregistrement et des successions

Droits d'enregistrement	2011	2012	2013
Nombre d'actes déposés	24'833	24'148	25'128
Montant des droits d'enregistrement	201'653'780	195'396'074	170'607'848
Montant du droit de timbre cantonal	1'698'370	1'633'950	1'588'488

Droits de succession	2011	2012	2013
Dossiers de succession ouverts	3'338	3'565	3'593
Successions clôturées car considérées déficitaires	256	314	323
Montants notifiés*	109'131'292	99'473'572	89'970'896
Principe d'échéance*	- 9'139'329	- 12'169'968	32'426'900
Total production*	99'991'963	87'303'604	122'397'796

* Le premier total («montants notifiés») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous «principe d'échéance» correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

M Finance et impôts

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 07-01 Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public.
Département rapporteur: DF
Département(s) co-rapporteurs: CHA DIP DS DU DIME DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avantc.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-01.1	Comptes 2012 à l'équilibre. Budget 2013 à l'équilibre	31/12/2012	100%	N/A	Les comptes 2013 devraient présenter un léger excédent selon les projections les plus récentes. Le résultat est fortement influencé par l'arrêt du TF relatif à la redevance supplémentaires des SIG qui occasionne une perte de 88 millions sur l'exercice 2013. Les charges et les revenus sont en forte augmentation par rapport au budget en raison des mouvements de provisions. Les charges d'amortissement dépassent de 11 millions le budget en raison d'un niveau élevé des investissements de renouvellement et de la mise en service d'actifs plus tôt que prévu dans la planification initiale. Quant aux estimations fiscales, elles ressortent nettement en-dessus du budget. Un résultat positif devient dès lors probable et éloigne le spectre du mécanisme d'assainissement financier.	Le PFQ 2014-2017 prévoit un retour à l'équilibre dès 2014 grâce à la récupération rapide de l'économie genevoise et aux différentes mesures décidées par le CE et le GC dans l'élaboration des budget 2012 et 2013.

Objectif 07-03 Réduire les risques auxquels est exposé l'Etat de Genève.

Département rapporteur: DF
Département(s) co-rapporteurs: DS DU CHA DIP DIME DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avantc.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-03.1	Mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des risques	30/09/2013	100%	100%	Le 18 septembre 2013, le Conseil d'Etat a adopté le concept de gestion des risques ainsi qu'un règlement ad hoc (RGR, D 1 10.10). Un plan de transition a été préparé, et des dispositions transitoires ont été décrites dans l'extrait de PV du Conseil d'Etat du 18 septembre. Une directive transversale a également été rédigée et validée. Les premières applications du nouveau cadre de gestion des risques ont ainsi débuté.	Un processus d'amélioration continue se met en place pour faire évoluer le cadre normatif en fonction du besoin et de l'expérience acquise.
07-03.2	Réalisation d'un inventaire des risques	31/12/2014	70%	70%	Les inventaires sur les risques ont été actualisés sur la base des dispositions transitoires fixées par l'extrait de PV du Conseil d'Etat du 18 septembre (risques majeurs).	Au cours du printemps 2014, selon le règlement sur la gestion des risques (RGR, D 1 10.10) et l'extrait de PV du Conseil d'Etat du 18 septembre, les premiers rapports sur les risques individuels et consolidés seront livrés. Fin novembre 2014, les inventaires sur les risques seront actualisés par rapport aux risques majeurs et significatifs. Les autres risques (modérés et mineurs) pourront être actualisés quand un logiciel professionnel dédié sera disponible.

M Finance et impôts

Objectif.07-04 Adapter l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-04.1	<p>Ouverture d'une consultation avec les communes et les partenaires sociaux en vue du dépôt de projets de loi dès l'adoption par les chambres fédérales du nouveau cadre fiscal</p>		N/A	N/A	<p>Cet objectif n'est pas assorti d'étapes annuelles, dès lors que le canton de Genève n'en maîtrise pas le calendrier. Le 19 décembre 2013, le DFF a publié le Rapport de l'organe de pilotage chargé de la RIE III qui fait suite au rapport intermédiaire de mai 2013 et précise les contours de cette réforme. En substance, ce Rapport confirme la prochaine abolition des statuts fiscaux cantonaux, décrit les mesures techniques qui pourraient être mises en place afin de compenser cette abolition, relève que des baisses conséquentes de l'impôt sur les bénéfices pourront intervenir dans les cantons pour lesquels ces mesures ne seront pas suffisantes et souligne que la Confédération devra assurer d'importantes mesures de compensation financière en faveur de ces cantons.</p> <p>Dans un communiqué de presse du même jour, le Conseil d'Etat a constaté que le Rapport ne remettait pas en cause la stratégie qu'il suit depuis plus de deux ans selon laquelle la solution genevoise passera impérativement par une baisse conséquente du taux ordinaire d'imposition des bénéfices de l'ensemble des entreprises et selon laquelle les mesures techniques qui pourraient être introduites ne pourront avoir, au mieux, qu'un caractère complémentaire à cette baisse. Il a réservé au surplus ses observations détaillées à la procédure de consultation qui va s'ouvrir.</p>	<p>Le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une consultation des cantons sur le Rapport de décembre 2013 de l'organe de pilotage chargé de la RIE III. Il est prévu que la CDF fera part de sa position lors de son Assemblée plénière du 31 janvier 2014. Les gouvernements cantonaux auront en outre la possibilité de présenter un avis consolidé sur le Rapport lors de la séance plénière de la CdC du 21 mars 2014. Sur la base des résultats de cette consultation et des développements internationaux intervenus entretemps, le DFF soumettra au Conseil fédéral un rapport et une proposition relative à un avant-projet destiné à la consultation. Cette dernière devrait s'ouvrir au cours de l'été 2014.</p>

M Finance et impôts

Objectif 07-05 Simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes.
Département rapporteur: DF
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-05.1	Adoption par le Grand Conseil du projet de loi relatif à la préparation de l'estimation des immeubles [Adoption par le Grand Conseil]	30/06/2014	N/A	N/A	Voir 07-05.03	Dépend du traitement du projet de loi par le Grand Conseil.
07-05.2	Mise en oeuvre de la collecte des données relatives aux immeubles [Mise en vigueur]	01/07/2014	N/A	N/A	Voir 07-05.03	Dépend de l'adoption du projet de loi par le Grand Conseil.
07-05.3	Dépôt des projets de loi	31/12/2016	50%	N/A	<p>Le Conseil d'Etat a adopté le 6 novembre 2013 un projet de loi relatif à la préparation de l'estimation des immeubles (PL 11313), destiné à autoriser l'administration fiscale à collecter les données relatives aux immeubles. Le texte permettra de s'assurer de la qualité et de la disponibilité des données des immeubles à estimer, du caractère économe en ressources pour l'administration des méthodes d'estimation retenues et de la juste mesure des compensations globales et intégrales en termes de recettes fiscales.</p> <p>S'agissant de l'autre volet de la consultation du 26 septembre 2012 concernant les avant-projets de loi relatifs à un impôt sur les gains immobiliers, à un impôt sur les successions et les donations entre vifs ainsi que celui abrogeant les droits d'enregistrement et de timbre, ceux-ci seront traités cas échéant dans le cadre de la prochaine législature, en raison des divergences profondes qu'ont fait apparaître les réponses à la consultation.</p>	<p>Travaux préparatoires d'une durée de 3 ans à mener par l'administration fiscale cantonale portant sur la constitution de la base de données relative aux immeubles, leur collecte auprès des propriétaires, la détermination des valeurs fiscales des immeubles sur la base des méthodes d'estimation retenues et la détermination des mesures de compensation.</p> <p>A l'horizon 2016, le Conseil d'Etat adoptera le second projet de loi permettant la réestimation du parc immobilier et comprenant par ailleurs les mesures de compensation sous la forme de baisse de l'impôt sur la fortune et la suppression de l'impôt immobilier complémentaire.</p>

N Culture, sports et loisirs

N01 Culture

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Loi sur la culture

La nouvelle loi sur la culture est entrée en vigueur le 27 juillet 2013. Les travaux concernant sa mise en œuvre ont donné lieu à la signature d'une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève le 30 octobre 2013, qui pose les grands axes de la répartition des compétences entre Etat, Ville et communes. Elle induit un renforcement des engagements financiers du canton pour répondre notamment aux besoins des grandes institutions culturelles et confirme l'engagement de l'Etat dans la Nouvelle Comédie et dans le Grand Théâtre.

Fondation romande pour le cinéma

La fondation romande pour le cinéma, Cinéforum, a fait l'objet d'une évaluation début 2013, au terme de la période de subventionnement. Les résultats sont largement positifs et un nouveau projet de loi de financement pour les années 2013 à 2016 a été déposé au Grand Conseil, confirmant le soutien du canton à ce projet qui fédère les aides à la production de toute la Suisse d'expression francophone.

Prix du cinéma suisse

La remise des prix du cinéma suisse s'est tenue pour la première fois à Genève, le 28 mars 2013 au BFM. Le public était nombreux à cette cérémonie et aux projections de la sélection 2012 organisées durant la semaine précédente au Grütli.

Interventions artistiques sur la ligne du tram

La première œuvre sur la ligne du tram 14 a été inaugurée le 19 juin 2013 à Lancy. Les travaux se sont poursuivis en vue de la réalisation de deux installations artistiques à Onex et à Confignon. Les participations financières de privés, des SIG ainsi que des communes de Lancy, Onex, Bernex, Confignon et de la Ville de Genève ont été confirmées.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dispositif Ecole&Culture

Le dispositif Ecole&Culture est devenu effectif le 1^{er} septembre 2013: il vise à proposer un accès équitable à la culture pour tous les élèves du département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les ressources ont été regroupées au sein du service cantonal de la culture dans le but d'offrir, aux enseignants comme aux organismes et acteurs culturels, une prestation de conseil et de financement pour l'organisation de leurs projets culturels.

Projet intercantional de soutien à la danse

Une convention a été conclue au niveau fédéral avec notamment les cantons et les villes, pour la coordination d'une politique nationale de la danse 2013-2015 et la mise en œuvre de mesures d'encouragement de la danse au plan suisse.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Grandes institutions

Les lois de financement de plusieurs grandes institutions ont été votées en 2013: la loi sur les musées, celle sur les théâtres ainsi que la loi sur les organismes dans le domaine de la musique.

Résidences et bourses

Quatre bourses ont été attribuées pour la première fois en 2013 à des ensembles et groupes actifs professionnellement à Genève dans le domaine des musiques actuelles.

Dix bourses ont été attribuées à des artistes étrangers pour de courts séjours dans le cadre du projet *Embassy of foreign artists* au sein de la Maison Baron.

Les résidences d'artistes de Berlin et New York ont accueilli trois jeunes artistes genevois pour une durée de six mois chacun et trois boursiers de l'Institut suisse de Rome ont pu bénéficier du soutien du canton.

La collaboration avec le CERN et la Ville de Genève a été renouvelée dans le cadre du «Prix collide», résidence d'artiste au CERN.

Fonds cantonal d'art contemporain: deux nouvelles bourses (commissariat d'exposition, écriture sur l'art) et trois prix pour la programmation en art contemporain ont été attribués en plus des six bourses octroyées à des diplômés de la HEAD.

Livre

Le canton a attribué, en collaboration avec la Ville de Genève, des bourses nouvel auteur et auteur confirmé, un prix BD et une bourse à l'édition. Huit librairies ont aussi bénéficié d'un soutien, pour la première fois en 2013.

Lieux

Les efforts interdépartementaux pour la mise à disposition de lieux de création se sont poursuivis. Deux nouveaux accords ont été passés permettant de concrétiser le soutien du canton à la culture émergente.

Enseignements artistiques de base

La loi de financement de la Confédération des écoles de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre pour les années 2013 à 2016 a été adoptée. Son rôle de coordination des écoles accréditées a été renforcé et les objectifs de la convention ont été revus en conséquence. L'harmonisation des conditions cadres (administration, enseignement) des écoles accréditées s'est poursuivie.

N02 Sports et loisirs

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Projet de loi cantonale sur le sport et concept cantonal

Le Conseil d'Etat a déposé le 18 septembre 2013 un projet de loi cantonale sur le sport auprès du Grand Conseil. Résultat des travaux menés depuis 2010 avec les communes et les milieux sportifs, ce projet de loi est accompagné d'un concept cantonal du sport qui structure la politique cantonale du sport autour de sept axes comprenant une vision et des objectifs.

Sport-art-études

Le dispositif sport-art-études a été étendu et consolidé il permet aujourd'hui à 680 élèves de concilier la pratique d'un sport ou d'un art avec une formation scolaire ou professionnelle. La qualité du dispositif a été reconnue au niveau national avec l'obtention du label «Swiss Olympic Partner School» pour les réseaux d'établissements du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire.

Sant'e'scalade

Le canton a accompagné le développement du programme Sant'e'scalade, qui a permis

à plus de 4'000 élèves au sein de 84 projets de se préparer pendant huit semaines à la course de l'Escalade, un chiffre en constante progression.

Soutien à la relève sportive

Le canton s'est engagé avec la Ville de Genève et les communes à la mise en œuvre d'un plan ambitieux de soutien à la relève sportive, en complément du dispositif sport-art-études. Cinq projets cantonaux de formation de la relève sont soutenus dès 2013 dans le football, le hockey sur glace, le basketball masculin et féminin et le volleyball.

Jeux de Genève

Le canton a travaillé à la mise sur pied de la seconde édition des Jeux de Genève, en collaboration avec l'Association genevoise des sports, la Ville de Genève et les communes. Cette manifestation réunira, les 17 et 18 mai 2014, plus de 4'000 jeunes de dix à dix-huit ans de l'agglomération franco-valdo-genevoise, qui se mesureront dans plus de trente disciplines sportives différentes.

Manifestations sportives

Un important travail de prospection a été mené pour favoriser l'organisation de manifestations sportives d'envergure à Genève. Il s'est concrétisé notamment par l'accueil en février 2013 de la rencontre Suisse-République tchèque de Coupe Davis de tennis, du match international de football Suisse-Chypre en juin 2013, des championnats suisses de cyclisme sur route à Satigny en juin 2013 et de la préparation de l'accueil du championnat d'Europe de triathlon en juillet 2015.

Infrastructures sportives

Le canton a poursuivi avec la Ville de Genève, la Ville de Lancy et le club du Genève-Servette Hockey Club les travaux relatifs au projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle Blanc. Il a également effectué un important travail d'analyse pour déterminer les travaux nécessaires et le modèle financier à mettre en œuvre pour assurer la pérennité du Stade de Genève.

AUTRE PROJET D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le canton a préparé en 2013, en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, la mise en place du programme «Team Genève 2016» de soutien aux sportives et sportifs genevois pour les Jeux

olympiques et paralympiques de Rio de Janeiro en 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

4^e Forum cantonal du sport

Le 4^e Forum cantonal du sport a eu lieu en février 2013 et a rassemblé l'ensemble des acteurs publics et privés du sport à Genève. Par ailleurs, l'hommage aux championnes et champions suisses a été organisé pour la seconde fois conjointement par les collectivités publiques genevoises.

Formation des moniteurs Jeunesse + Sport (J+S)

Cinq cours de formation dans dix-neuf disciplines sportives ont été suivis par environ 950 moniteurs Jeunesse + Sport. Cinq cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de cinq à dix ans, et deux modules ont eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de deux millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Fonds cantonal d'aide au sport

La commission cantonale d'aide au sport a poursuivi ses travaux de structuration et de mise à jour des critères d'attribution du fonds de l'aide au sport issu de la part des bénéficiaires de la Loterie romande destinée au domaine du sport. En septembre 2013, un rapport d'activité du fonds a été publié pour la première fois.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Conseils et préavis

Les architectes du service des monuments et des sites apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires, instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites, effectuent les suivis des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

Préavis délivrés	2011	2012	2013
	1373	1325	1353

Mesures de protection

Arrêtés de classement	2011	2012	2013
Arrêtés adoptés	1	4	2
Arrêtés contestés	1	2	0
Arrêtés confirmés après recours	1	3	2
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Le Conseil d'Etat a adopté deux arrêtés de classement: l'un pour la gare de Cornavin et ses tableaux touristiques; l'autre pour un immeuble du XVIII^e siècle au n°16 Grand-Rue dans la Vieille Ville. La Chambre administrative de la Cour de justice a confirmé le classement des deux maisons dites florentines sises route de Chêne 35 et avenue Godefroy 2.

Arrêtés d'inscription à l'inventaire	2011	2012	2013
Arrêtés adoptés	5	13	10
Arrêtés contestés	0	0	1
Arrêtés confirmés après recours	1	0	0
Arrêtés annulés après recours	0	1	0

Sur les dix arrêtés d'inscription à l'inventaire, cinq concernent des édifices représentatifs du patrimoine architectural du XX^e siècle.

Subventions à la restauration de bâtiments

La commission d'attribution a statué sur 54 demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB). Un montant de 1'313'880 francs a été engagé, alors qu'une somme de 1'399'511 francs a été payée aux propriétaires à l'issue des travaux de 41 chantiers. Le Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS) a permis d'octroyer des subventions pour un montant de 380'570 francs et de verser la somme de 672'720 francs pour des chantiers de restauration.

Montants engagés (en francs)	2011	2012	2013
SRB	1'321'270	1'578'821	1'313'880
FMNS pers. physiques	259'400	245'600	112'120
FMNS institutions privées	544'300	36'900	248'450
FMNS communes	0	19'500	20'000
Total	2'124'970	1'880'821	1'694'450

Montants versés (en francs)	2011	2012	2013
SRB	1'756'970	1'680'110	1'399'511
FMNS pers. physiques	249'300	228'900	257'420
FMNS institutions privées	290'807	180'000	400'000
FMNS communes	0	0	15'300
Total	2'297'077	2'089'010	2'072'231

Découvertes archéologiques

En 2013, les investigations archéologiques se

sont poursuivies dans les chantiers ouverts en 2012. Le site funéraire du VI^e siècle, découvert sous l'esplanade Saint-Antoine, a continué de captiver l'attention du public; le service d'archéologie y a organisé plusieurs visites. Le chantier des fours de tuiliers gallo-romain des bois de Chancy a été présenté dans le cadre des Journées du patrimoine.

Publications et manifestations

Les Journées européennes du patrimoine ont accueilli près de 6'000 visiteurs sur vingt sites. L'office du patrimoine et des sites a organisé sa conférence annuelle sur le thème «Habiter en ville aux XIX^e et XX^e siècles», en y associant, cette année, l'unité d'histoire de l'art de la faculté des lettres de l'Université de Genève pour la présentation de travaux d'étudiants sur le patrimoine architectural régional. Le service d'archéologie a publié un premier cahier hors-série dans la revue Patrimoine et architecture, présentant les découvertes archéologiques dans le canton en 2010-2011. Par ailleurs, le travail de recherche «Cité du Lignon, stratégies d'intervention» réalisé par l'EPFL sur mandat de l'office du patrimoine et des sites et de l'office cantonal de l'énergie a reçu le prix Europa Nostra ainsi que la distinction suisse SIA 2013.

N Culture, sports et loisirs

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 01-06 Elaborer une politique culturelle cantonale.
Département rapporteur: DIP
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-06.1	Mise en place et exécution d'une politique cantonale de la culture	31/12/2013	100%	100%	- Déclaration conjointe du CE et du CA de la ville de Genève concernant la mise en oeuvre de la loi cantonale sur la culture, signée en octobre 2013.	- Instauration des premières mesures pour une politique culturelle concertée : réforme de la gouvernance de la Nouvelle Comédie et du Grand Théâtre; lancement du groupe de travail concernant l'accès à la culture, et réorganisation du soutien à la création.
01-06.2	Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture	31/12/2013	100%	100%	- Entrée en vigueur de la loi en juillet 2013.	- Consultation des partenaires puis validation par le CE du projet de règlement d'application. - Lancement du Conseil de la culture en septembre 2014.
01-06.3	Mise en oeuvre du [dispositif d'enseignement artistique de base]	31/12/2013	100%	100%	- Projet terminé.	
01-06.4	Développement du projet cinéma	31/12/2013	80%	100%	- Remise des prix du cinéma Suisse à Genève le 28 mars 2013.	- Adoption par le Grand Conseil du projet de loi concernant l'aide financière sur 4 ans en faveur de la fondation romande pour le Cinéma.
01-06.5	Interventions artistiques sur [la ligne du tramway Meyrin-Cornavin-Bernex]	31/12/2013	70%	100%	- Inauguration de la première oeuvre à Lancy en juin 2013.	- Inauguration de deux oeuvres à Onex et à Cornavin en 2014. - Début des travaux à Confignon. - Installation de l'oeuvre à Bernex en 2015.

N Culture, sports et loisirs

Objectif 01-07 Elaborer une politique du sport.
 Département rapporteur: DIP
 Département(s) co-rapporteurs: DU DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-07.1	Concept cantonal du sport et nouvelle loi en collaboration avec les milieux sportifs et les communes.	31/12/2013	100%	100%	- Adoption par le Conseil d'Etat du projet de loi sur le sport et du concept cantonal du sport en septembre 2013. - Participation aux travaux du projet d'accueil à journée continue.	- Adoption du projet de loi par le Grand Conseil et élaboration d'un règlement d'application. - En attente de l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi sur l'accueil à journée continue. - Consolidation du dispositif sport-art-études.
01-07.2	[Valorisation du sport dans le parcours parascolaire et périscolaire]	31/12/2013	70%	100%	- Obtention du label Swiss Olympic Partner School pour le dispositif sport-art-études du canton de Genève.	- Planification du soutien aux événements sportifs pour la période 2014-2018.
01-07.3	[Mise en place du dispositif sport-art-études]	31/12/2013	100%	100%	- Collaboration à l'organisation d'événements sportifs d'envergure : Jeux de Genève 2014, Championnats d'Europe de triathlon 2015.	- Planification du projet sant'e scalade pour la période 2014-2018.
01-07.4	Mise en place d'une fondation pour le sport et d'une politique d'accueil pour les grands événements	31/12/2013	70%	100%	- Accompagnement du développement du projet sant'e scalade. 4'000 élèves se sont préparés pendant huit semaines à la Course de l'Escalade.	- Participation à l'organisation et au déroulement des Jeux de Genève 2014 qui devraient accueillir plus de 4'000 jeunes.
01-07.5	Promotion du sport pour chacun-e	31/12/2013	100%	100%	- Participation à l'organisation des jeux de Genève 2014.	- Suivi des travaux de mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail.
01-07.6	Organiser à l'échelle régionale avec l'Association genevoise des sports nouveaux "Jeux de Genève"	31/12/2013	100%	100%	- Pilotage d'un groupe de travail relatif à la création d'une nouvelle patinoire.	
01-07.7	Réalisation, avec les communes et le secteur privé, d'infrastructures sportives et d'une patinoire		50%	100%		

Objectif 04-06.b Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la culture.

Département rapporteur: DIP
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.b.1	voir livrables de l'objectif 01.06	31/12/2013	N/A	N/A		

N Culture, sports et loisirs

Objectif 04-06.c Elaborer une véritable politique de la ville axée sur le sport.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avantc.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.c.1	voir livrables de l'objectif 01.07	31/12/2013	N/A	N/A		

O Autorité et gouvernance

O01 Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

O03 Conseil d'Etat

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Que ce soit le règlement des réserves de l'assurance maladie, l'abrogation du moratoire en matière de prestations médicales, le vote électronique, le Bureau international de l'éducation ou encore l'accord sur la libre circulation des personnes et le soutien à la Genève internationale, de nombreux domaines relèvent de compétences fédérales ou intercantionales. Pour défendre les intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux et intercantonaux majeurs, le Conseil d'Etat inscrit dans la durée son lien avec la Berne fédérale en s'appuyant notamment sur le service des affaires fédérales et intercantionales. Les activités du service s'articulent autour de trois piliers: les ordres de mission qui lui sont confiés directement par le Conseil d'Etat, la veille informative sur les dossiers qui concernent Genève et l'organisation de rencontres et d'événements. Le service assure aussi le lien administratif avec la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et la Conférence des gouvernements cantonaux, qui a fêté ses vingt ans d'existence à Genève lors d'un événement au sommet du Salève.

Au total, le service des affaires fédérales et intercantionales s'est vu confier par le gouvernement genevois huit dossiers à défendre à Berne, ainsi qu'une trentaine de dossiers de veille.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

Service administratif du Conseil d'Etat

En 2013, dans le cadre de la gestion administrative et logistique des séances du Conseil d'Etat, la chancellerie d'Etat a assuré la préparation et le suivi de quarante séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles plus de 6'600 dossiers ont été abordés. Chacune de ces

séances a donné lieu à un communiqué ou point de presse afin de rendre publiques les principales décisions gouvernementales. Le Conseil d'Etat a en outre siégé en séance extraordinaire à quatorze reprises, durant lesquelles il a plus particulièrement traité de questions budgétaires et du bilan de la législature 2010-2013. Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a effectué l'enregistrement et le suivi de 2'000 courriers adressés au gouvernement.

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation ont développé et renforcé en 2013 leur activité de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat. Celle-ci s'est traduite par de nombreuses demandes: avis de droit, analyses, rapports (notamment la partie «recevabilité» des initiatives populaires), élaboration et contrôle d'actes normatifs ou de directives, conduite de procédures judiciaires, préparation des décisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivi de projets en commission parlementaire, notamment en commission législative et en commission des droits politiques.

Chiffres-clés	2011	2012	2013
Textes à caractère juridique	621	712	794
Arrêtés de publication	115	112	177
Arrêtés de promulgation	110	115	148
Règlements	105	102	111
Arrêtés divers	22	30	18

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

D'une part, le recueil systématique genevois (RSG) est toujours présenté sur Internet (www.ge.ch/legislation) en version «consolidée», actualisée en continu, offrant ainsi en libre accès l'état le plus récent du droit, enrichi de nombreuses informations supplémentaires, notamment sur les textes légaux en cours d'élaboration. D'autre part, la législation est également accessible au moyen de la «Solution Internet pour la législation» (SIL), publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois, les textes récents étant automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur. 2013 marque aussi le dépôt sur Internet de

l'application SIL à l'adresse silgeneve.ch et la possibilité de la visualiser sur supports tablettes et smartphones.

Enfin, la nouvelle version enrichie de l'«Ancien droit genevois 2003-2013» permet une vision «historique» de la législation, en rendant accessible sur un seul support l'équivalent des versions successives du recueil systématique genevois, soit 44 versions complètes du RSG, et du recueil officiel de la législation genevoise (ROLG) parues de 1997 à fin 2012.

Entretenir et renforcer les relations entre Genève et Berne

L'année 2013 a été marquée par plusieurs manifestations placées sous le sceau des liens entre Genève et Berne: la commémoration des cent ans de l'association des Genevois de Berne en présence du conseiller fédéral Alain Berset, la célébration des vingt ans de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale avec une prestation de la Haute école de danse de Genève et celle des vingt ans de la Conférence des gouvernements cantonaux, organisée par le canton. Huit commissions parlementaires fédérales, dont une commission du Conseil de l'Europe, sont par ailleurs venues siéger à Genève. L'année s'est achevée avec la participation de M. Ueli Maurer, président de la Confédération, aux célébrations de l'Escalade organisées à Genève.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

De nombreux événements sont organisés afin d'assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat. Près de quarante repas protocolaires et rencontres de travail autour de déjeuners ou dîners ont été offerts par le Conseil d'Etat à diverses personnalités. Dans ce même but, plus d'une trentaine de visites de courtoisie ont ponctué l'arrivée à Genève de nouveaux ambassadeurs (22) et de consuls (5) ou ont été organisées en l'honneur de personnalités de passage (5). Les cérémonies de prestation de serment (Conseil d'Etat, magistrats communaux, policiers, agents de détention) viennent s'ajouter à cette activité, ainsi que les fêtes patriotiques et les séminaires gouvernementaux extra muros.

En 2013, le gouvernement genevois a maintenu et renforcé ses relations avec ses interlocuteurs suisses et étrangers. Le Conseil d'Etat a ainsi rencontré à plusieurs reprises les autorités françaises lors de réunions de travail. Le président du Conseil d'Etat, à la tête d'une délégation éco-

nomique, s'est rendu en Chine pour y signer un accord de partenariat multidimensionnel. Au niveau national, le gouvernement s'est rendu en visite confédérale dans le canton de Glaris. La cérémonie de la Restauration de la République a constitué le premier événement lié à la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Fidèle à sa tradition d'accueil de chefs d'Etat et de gouvernement atterrissant sur le territoire genevois, le canton de Genève a notamment salué en 2013 M. Juan Manuel Santos, président de la Colombie, M. Mariano Rajoy, premier ministre espagnol, M. Abdelmalek Sellal, premier ministre algérien, et Mme Yingluck Shinawatra, premier ministre de la Thaïlande.

Enfin, 487 invitations adressées au Conseil d'Etat, vingt demandes de participation à des comités d'honneur et six sollicitations de textes destinés à diverses publications ont été traitées. A cela s'ajoute l'examen et le traitement de 115 requêtes soumises au Conseil d'Etat pour financement de réceptions, de vins d'honneur organisés par des tiers ou initiés par le canton, ou encore de livraisons de vin de l'Etat à titre de contribution.

O04 Services généraux

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUES

Harmonisation des comptes et intercommunalité

La mise en place du Modèle de compte harmonisé 2 dans les communes applicable pour les budgets 2016 s'est poursuivie en 2013. Un projet de nouveau règlement sur les finances municipales sera soumis pour consultation à l'Association des communes genevoises (ACG) au début de l'année 2014 et présenté au Conseil d'Etat dans le courant de l'année.

Par ailleurs, la consultation relative au projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité s'est poursuivie en 2013. Cette modification de la LAC se veut une mise en œuvre de l'article 136 de la nouvelle constitution genevoise, traitant de la collaboration intercommunale. Ce projet de loi est en cours d'examen auprès de l'ACG.

Archives numériques

Le projet pilote d'archivage électronique a abouti. En 2014, il s'agira de mettre le système

en production, qui permettra de conserver sur le long terme des archives numériques.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2013, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quarantaine de communiqués de presse et près de septante publications de la collection Informations statistiques, éditées au format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève (<http://www.ge.ch/statistique>). La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur les résultats relatifs au relevé structurel, une enquête introduite pour la première fois en 2010 par l'Office fédéral de la statistique dans le cadre du recensement de la population modernisé. Trois analyses ont ainsi été publiées dans la collection Coup d'œil, éditée sur papier et téléchargeable. En outre, l'OCSTAT s'est penché sur la formation continue dans le canton (collection Coup d'œil) et a réalisé une étude sur la mixité du point de vue des revenus: «Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève», collection Communications statistiques. La construction a également fait l'objet d'un large panorama: «La construction dans le canton de Genève: 50 ans d'observation statistique», collection Communications statistiques. Dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau du délégué aux violences domestiques, une nouvelle étude a été élaborée: «La violence domestique en chiffres, année 2012», collection Etudes et documents. Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré quatre fiches en plus de la traditionnelle «Synthèse annuelle».

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du service de surveillance des communes (SSCO) a examiné en 2013, comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des Conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis. Il a préparé les décisions du département et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des lettres du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du service de surveillance des communes a procédé à l'examen des budgets 2014 et des comptes 2012 des 45 communes du canton de Genève.

Type	2011	2012	2013
Nb de résolutions	104	72	86
Nb de communications	176	117	105
Nb de délibérations	1'031	920	952
Total actes communaux traités	1'311	1'109	1'143
Nb de pris acte	212	186	176
Nb de transmis pour suite	159	100	70
Nb d'exécutoires	254	243	258
Nb de décisions	635	543	619
Nb d'ACE	51	37	20
Nb d'actes communaux annulés	18	7	16
Nb de remarques	198	175	182

Archives d'Etat

Numérisation

Le programme de numérisation s'est poursuivi grâce aux ressources internes du service, à une externalisation financée par des fonds privés et à une collaboration avec le service de la mensuration officielle. Ainsi, la numérisation des registres d'actes de naissance, mariage et décès pour la commune de Genève (1798-1880) est terminée. Le programme se poursuivra avec la numérisation des actes de naissance, mariage et décès pour la commune de Plainpalais (1798-1880). Une partie des registres de l'Eglise protestante de Genève, soit des registres de la Compagnie des pasteurs et du Consistoire, a déjà été numérisée en externe (XIX^e siècle). Un deuxième lot sera traité en 2014. Enfin, le Cadastre Dufour (XIX^e siècle) est également numérisé. Actuellement, plus de 1950 documents sont consultables en ligne via la base de données. Cela représente plus de 314'500 images.

Fonds d'archives

La campagne de restauration a permis le traitement de 21 registres de la Compagnie des pasteurs et du Consistoire (XVI^e-XIX^e siècles); 126 plans ont également pu être restaurés (XIX^e siècle).

Audits et expertises de l'ICF

L'inspection cantonale des finances (ICF) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, elle a pour mission de contrôler le respect des principes de la gestion administrative et de la gestion financière (légalité, économie, efficacité et efficience) et d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance. Elle effectue ses travaux dans le

respect strict des normes de la profession d'auditeur, comme l'atteste sa certification aux normes d'audit interne (IIA).

L'ICF organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Elle effectue ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'elle remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire:

- selon ses propres choix ponctuels;
- sur mandat conféré par le Conseil d'Etat;
- sur mandat conféré par le Grand Conseil, sa commission de contrôle de gestion ou sa commission des finances.

Elle procède à des:

- audits financiers (audit du compte de l'Etat; audit des comptes des filiales);
- audits de gestion;
- audits informatiques;
- audits de projet;
- audits de fraude.

Ses audits incluent la vérification de l'existence et de l'adéquation du système de gestion mis en place par l'administration (système de contrôle interne – SCI), qui doit inclure notamment des objectifs clairs et quantifiés, les instruments de mesure du pilotage y relatif et le contrôle de la réalisation des objectifs que l'administration s'est fixés.

En 2013, l'ICF a émis 36 rapports comprenant plus de 400 observations et recommandations. A travers ses recommandations, l'ICF propose chaque année des économies de plusieurs millions.

O05 Développement durable

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Achats professionnels responsables

Suite à la publication du *Guide des achats professionnels responsables* (GAP) en 2010, la promotion de cet outil méthodologique s'est poursuivie en 2013 au travers de formations et d'ateliers destinés d'une part aux communes genevoises et d'autre part à des entreprises

pilotes. Neuf entreprises actives à Genève et issues de divers secteurs d'activité ont bénéficié d'un accompagnement individuel dans le domaine des achats professionnels responsables. La troisième session de formation organisée en février a été suivie d'une séance de bilan en avril avec les responsables et acheteurs concernés. La rédaction, puis la diffusion d'une brochure *Achats responsables – les entreprises partagent leurs expériences* a été l'occasion d'organiser une conférence le 12 septembre, conjointement avec la Fédération des entreprises romandes – Genève. Cet événement, qui a réuni plus d'une centaine de participants, a permis de promouvoir les achats professionnels responsables auprès d'acheteurs et décideurs de la place.

Parallèlement, l'adaptation du GAP a démarré. Le projet sera mené en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie et l'Office fédéral du développement territorial en vue d'intégrer l'outil sur une plateforme Internet nationale.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Evolution de l'Agenda 21 du canton de Genève

Lors de la quatrième révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD – A 2 60), une réflexion a été initiée sur l'évolution possible de l'action publique en vue d'un développement durable.

Plan climat cantonal (PCC)

Les premières étapes du PCC ont été initiées par le service cantonal du développement durable (SCDD) en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement. Celles-ci consistent à établir, à l'échelle du canton de Genève, un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'une étude de risques et d'opportunités liés aux changements climatiques, lesquels seront suivis d'un plan d'actions en 2015. Les différentes étapes du PCC seront coordonnées avec le schéma de cohérence climat-air-énergie du Grand Genève.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Soutien à la société civile

La bourse, le prix et la distinction cantonale du développement durable ont été décernés pour la douzième année consécutive le 14 juin 2013. Sur un total de cinquante dossiers concourant, le jury a retenu trois lauréats pour la bourse,

deux lauréats pour le prix et quatre lauréats pour la distinction. Le jury a également attribué deux mentions, une pour la bourse et une pour le prix. Dotés respectivement de 30'000 francs et de 10'000 francs (valeur totale à répartir parmi les gagnants), la bourse et le prix permettront aux lauréats de concrétiser leurs projets ou de consolider leurs réalisations.

Soutien aux communes

Dans le cadre du soutien aux communes genevoises, le canton a octroyé une aide financière à trois d'entre elles (Bellevue, Onex, Puplinge) pour des projets particulièrement pertinents en matière de développement durable. Un bilan des actions soutenues par le canton depuis 2004 est en cours de réalisation.

En collaboration avec l'Association des communes genevoises, deux «Rencontres communales pour un développement durable» ont été organisées (16 mai et 14 novembre). Ces rencontres, ouvertes aux élus et membres des administrations communales, ont pour objectif de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Management durable

Quatre «Rencontres du management durable» ont été organisées (15 mars, 21 juin, 20 septembre, 15 novembre) conjointement par le SCDD, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève et la Haute école de gestion. Ces rencontres ont pour objectifs de promouvoir le management durable en entreprise et de favoriser l'échange d'expériences concrètes.

ICLEI

Le SCDD a collaboré à l'organisation de la 7^e Conférence européenne des villes durables pilotée par la Ville de Genève en partenariat avec ICLEI (Local governments for sustainability). La conférence s'est déroulée du 17 au 19 avril 2013 au Centre international de conférences Genève (CICG).

O06 Droits politiques

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le vote électronique en 2013

En 2013, le canal vote électronique a été proposé à quatre reprises dans le cadre des votations populaires aux Suisses de l'étranger et à 30% des Suisses résidant dans le canton de Genève, ainsi qu'aux Suisses de l'étranger

des cantons de Bâle-Ville, Lucerne et Berne, qui utilisent la plateforme genevoise de vote en ligne.

En date du 14 juin 2013, le Conseil fédéral a publié son troisième rapport sur le vote électronique, affichant ainsi sa volonté d'aller de l'avant et d'étendre le vote électronique. De plus, l'ordonnance fédérale sur les droits politiques ainsi que le règlement technique est entrée en vigueur le 15 janvier 2014. Ce cadre normatif définit les conditions auxquelles il sera possible pour un canton d'offrir le vote électronique, respectivement à 50% ou 100% de sa population cantonale, selon le degré de conformité et d'accréditation de sa solution avec les nouvelles exigences fédérales. Aujourd'hui, le seuil cantonal fixé par la Confédération est de 30%.

Ce dispositif impose aux cantons qui veulent dépasser le plafond des 30% de leur électorat de développer un système dit «de deuxième génération». Ces systèmes se caractérisent par une plus grande transparence, une plus grande sécurité et une difficulté accrue à frauder. Ils nécessitent le développement d'une plateforme entièrement nouvelle, ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements informatiques.

Le 31 juillet 2013, le Conseil d'Etat a chargé la chancellerie d'Etat et la direction générale des systèmes d'information de conduire les travaux afin de présenter une feuille de route pour la mise en service d'une solution de deuxième génération satisfaisant les exigences de la chancellerie fédérale. Cette décision a fait l'objet de courriers adressés aux cantons de Bâle-Ville, Berne, Lucerne, Obwald, Uri et du Valais et de deux séances d'information à l'attention de ces cantons, en présence de représentants de la chancellerie fédérale, à Berne, aux mois de septembre et novembre 2013, confirmant cet engagement.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2013, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des quatre votations fédérales, cantonales et communales (Carouge, Bernex, Cologny, Ville de Genève) ainsi que les élections complémentaires d'un maire et d'un adjoint à Soral, d'un adjoint à Aire-la-Ville et d'un conseiller administratif à Collonge-Bellerive.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a également assuré les élections générales du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Le service des votations et élections a également géré le remplacement de 287 conseillers municipaux dans l'ensemble du canton durant l'année.

S'agissant du contrôle des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a procédé au contrôle de 92'000 signatures pour:

- 5 initiatives cantonales;
- 3 référendums cantonaux;
- 1 initiative communale;
- 4 référendums communaux.

Le service des votations et élections a vérifié la validité de 70'000 signatures pour le compte des communes genevoises dans le cadre des initiatives et référendums fédéraux contrôlés.

Enfin, la chancellerie d'Etat a traité 610'759 votes par correspondance durant l'année 2013.

Dépouillement centralisé de l'élection du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

La nouvelle constitution de la République et canton de Genève, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013, a induit plusieurs changements quant aux règles qui régissent l'organisation des élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

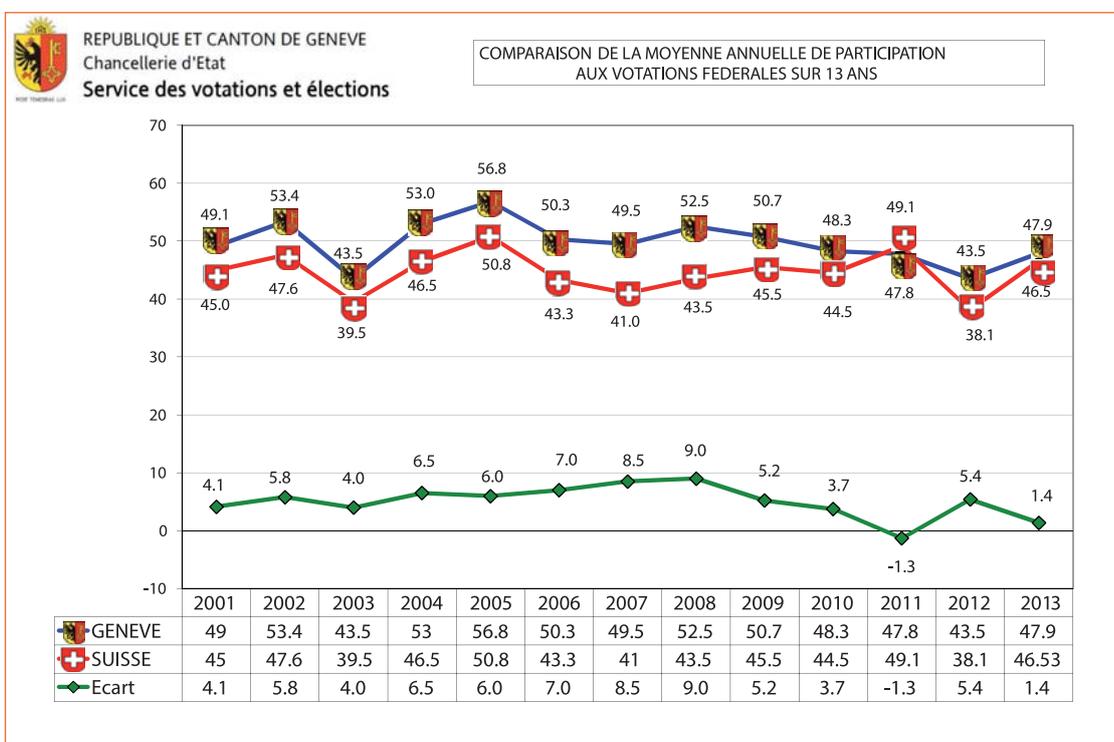
Le dépouillement des bulletins s'est fait de manière centralisée: toutes les opérations se sont déroulées dans le bâtiment Uni Mail de l'Université de Genève.

Le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat et l'élection du Grand Conseil ont eu lieu simultanément le 6 octobre 2013. Cette opération a nécessité une organisation spécifique: 1'700 jurés ont été convoqués pour l'occasion afin de trier, numéroter et saisir les bulletins des deux élections, ce qui correspond au double du nombre requis pour les élections précédentes. Le travail des équipes s'est déroulé en continu du dimanche matin au lundi matin, nuit comprise, en raison de contraintes liées à la disponibilité des locaux le lundi.

Le second tour de l'élection du Conseil d'Etat s'est déroulé le 10 novembre, avec 800 jurés pour les opérations de dépouillement.

La direction du dépouillement a mis sur pied une démarche globale d'assurance qualité en vue d'apporter les correctifs utiles en termes d'amélioration continue.

Les résultats des élections ont été produits dans les délais prévus et aucun recours n'a été déposé.



Les deux opérations électorales se sont déroulées sous la surveillance de la commission électorale centrale. Cette commission n'a formulé aucune remarque dans le procès verbal de récapitulation. De plus, les opérations ont été auditées par la Cour des comptes, dont le rapport, rendu public en décembre 2013, a constaté, sur la base de ses travaux et observations, «une bonne maîtrise des processus liés au dépouillement centralisé, de même qu'une direction claire et précise des opérations par la présidence et la direction générale, ce qui a permis d'éviter tout problème majeur.»

007 Genève internationale

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le Groupe permanent conjoint Confédération - canton sur les priorités de la Genève internationale a validé le rapport «La Genève internationale et son avenir» du 25 juin 2013. Ce rapport propose vingt mesures, rassemblées en six axes, à mettre en œuvre ces prochaines années. Ces mesures visent une amélioration des conditions de travail de la Genève internationale, non seulement sur le plan matériel (rénovations des bâtiments des OI, centre de conférence, bureaux, par exemple), mais aussi sur le plan immatériel (universalité, formations, plateformes). Les autorités hôte disposent ainsi d'une feuille de route commune couvrant tous leurs domaines de compétence.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le domaine de la communication, vingt clips supplémentaires sur les métiers de la coopération internationale ont été commandés à la RTS et une plateforme d'information sur les formations disponibles à Genève a été mise en ligne sur le site Genève coopération internationale.

En vue de la création d'un observatoire commun de la Genève internationale voulu par le Groupe permanent conjoint, une étude a été commandée à l'Université de Genève sur l'impact économique de la Genève internationale. Des recherches ont par ailleurs été effectuées à propos de l'évolution des organisations internationales déjà présentes à Genève et la situation d'autres villes internationales.

La Confédération a augmenté le montant du forfait qu'elle accorde à la police genevoise, via le Département fédéral de justice et police, pour les tâches en lien avec la sécurité

de la Genève internationale. Ce forfait, qui n'avait pas été modifié depuis 1993, est passé de 5 à 6,3 millions de francs par an.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le groupe interdépartemental aux affaires internationales s'est réuni à intervalles réguliers tout au long de l'année. Il a principalement fonctionné comme instance de préavis sur des demandes de soutien présentées par des ONG.

La commission consultative sur la Genève internationale a tenu trois séances, au cours desquelles elle a examiné diverses questions en lien avec les formations, le projet Penthes, le rapport du Groupe permanent conjoint, World Radio Switzerland ou la communication.

Accueil et suivi des ONG

Le canton de Genève a poursuivi sa politique d'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) et favorisé l'installation en 2013 de vingt nouveaux secrétariats, seize sièges (dont Ecumenical Advocacy Alliance, Geneva Center for Human Rights Advancement and Global Dialogue et Universal Rights Group) et quatre représentations (dont Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Négocié en 2013, le transfert à Genève en 2014 du siège mondial de International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) est acquis. D'autres discussions sont amorcées dans le même but.

Le service ONG du Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI), piloté par la chancellerie d'Etat, délivre tout conseil utile au bon fonctionnement des ONG à Genève (droit, permis, visas, réseaux, etc.). Ses pages Internet ont reçu, en 2013, plus de 850'000 visites, et sa Bourse emploi ONG, 750'000 visites.

Le service du protocole de la chancellerie a par ailleurs œuvré étroitement avec la Confédération en vue de l'ouverture au CAGI d'un centre d'accueil des délégués d'ONG participant à des conférences internationales, prestation nouvelle à laquelle le Grand Conseil a donné son aval.

Convivialité avec les organisations internationales et les diplomates

Des liens étroits ont été entretenus avec la communauté diplomatique lors d'événements conviviaux. Le canton a en outre contribué à des programmes visant à resserrer les liens entre la population genevoise et les organisations internationales, notamment en leur apportant son

soutien à l'organisation de plusieurs journées portes ouvertes.

O08 Régional et transfrontalier

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le développement de politiques publiques coordonnées ou communes au niveau transfrontalier s'est poursuivi au cours de l'année 2013, couronné par le lancement du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) «Projet d'agglomération franco-valdo-genevois», le 28 janvier 2013. Cette nouvelle structure, inédite en droit suisse, constitue le premier GLCT chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. En parallèle, les démarches et projets transfrontaliers en cours, notamment dans les domaines de la formation, de l'économie, de l'environnement, de la sécurité et de la culture, continuent d'être traitées et accompagnées au sein des commissions du Comité régional franco-genevois.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève

Pour assurer l'exploitation du Téléphérique du Salève, le groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) conclut une délégation de service public. En signant ce contrat, le GLCT TS confie la gestion du téléphérique à un délégataire qui devient l'exploitant, choisi sur la base d'un appel d'offres transfrontalier. L'exploitant qui a œuvré de janvier 2008 à avril 2013 a réalisé un excellent travail de communication pendant la durée de son contrat, permettant ainsi au téléphérique de voir sa fréquentation augmenter, passant de 108'770 passagers en 2008 à 183'408 passagers en 2012. Un nouvel exploitant a été désigné pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2018.

Programme Interreg

Au cours de l'année 2013, le programme Interreg IV France-Suisse a soutenu dix-sept projets portés par des acteurs genevois. Ces projets concernent aussi bien les domaines de l'innovation économique, de la culture ou de l'environnement que le développement territorial de l'agglomération du Grand Genève. Le service des affaires extérieures (SAE) en a cofinancé quinze via son fonds cantonal, pour un montant total de 308'400 francs. De leur côté, les montants fédéraux Interreg (1'231'000

francs) et surtout européens (fonds FEDER, 5,9 millions d'euros) alloués aux porteurs de projets genevois dépassent largement les engagements du fonds cantonal.

O Autorité et gouvernance

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 08-06 Développer des politiques publiques coordonnées ou communes, au niveau transfrontalier.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs: DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-06.1	Mise en place du nouveau programme Interreg.	31/12/2013	90%	100%	Le nouveau programme Interreg 2014-2010 est en cours de préparation. Les autorités régionales du programme France-Suisse, dont le canton de Genève, sélectionnent actuellement un choix d'orientations stratégiques sur la base des documents fournis par la Commission européenne.	Validation, par la Commission européenne, des programmes définitifs et finalisation de son budget en faveur de la coopération transfrontalière, en accord avec les Etats membres.
08-06.2	Suivi de la planification.	31/12/2013	100%	100%	Le programme d'actions transfrontalières se décline dans les différentes commission et groupes de travail du CRFG et du GLCT du projet d'agglomération. La réalisation des actions programmées dépend de la disponibilité des partenaires concernés (par exemple dans la planification sanitaire), du type d'obstacles légaux à dépasser (équivalence des diplômes et certificats) ou des financements disponibles (projets culturels, cartographies régionalisées).	Confirmation, par la Confédération, de sa participation financière au programme Interreg.
08-06.3	Evaluation du GEC.	31/12/2013	80%	100%	Le dispositif juridique du GEC (Groupement eurorégional de coopération) n'est disponible que depuis mai 2013. C'est la raison pour laquelle les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont utilisé l'instrument du GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) pour formaliser la gouvernance de l'agglomération. Le GLCT du projet d'agglomération a été lancé le 28 janvier 2013. Son Assemblée et son bureau se sont réunis trois fois chacun en 2013.	

O Autorité et gouvernance

Objectif 09-01 Renforcer la présence à Genève des organisations internationales.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-01.1	Définition d'une stratégie commune Confédération - canton	31/12/2013	100%	100%	Présentation, le 27 juin 2013, du rapport "La Genève internationale et son avenir" proposant une stratégie commune reposant sur six axes.	Chiffrage, validation et mise en oeuvre des mesures proposées

O Autorité et gouvernance

Objectif 09-03 Réaffirmer notre attachement à une société laïque.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs: DIP DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étapes(s)
	Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant l'année 2013.					

Objectif 09-07 Intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étapes(s)
09-07.1	Adaptation du guide des achats professionnels responsables en partenariat avec les partenaires économiques.	31/12/2013	100%	100%	Publication, en septembre 2013, de la brochure « Achats professionnels responsables : des entreprises partagent leurs expériences ». - En 2013, l'association romande Coord21 a encadré six groupes composés des représentants de cantons, communes et entités subventionnées, qui ont mené une réflexion sur la mise en pratique des achats responsables. Les travaux conduits au sein de ces groupes alimentent la réflexion sur la mise à jour du guide des achats professionnels responsables et contribuent ainsi à son adaptation.	- Poursuite des réflexions, avec les acteurs fédéraux concernés (SECO, ARE, OFCL, OFEV) et en partenariat avec le canton de Vaud, pour la création d'un réseau national sur les achats professionnels responsables. - Une formation sera proposée en avril 2014, en collaboration avec la Haute école de gestion de Genève, afin d'élargir la promotion des achats professionnels responsables et l'utilisation du guide.
09-07.3	[Intégration de l'éducation en vue du développement durable à l'école]	31/12/2013	100%	100%	- Suivi des projets au sein des écoles et mise en valeur, en particulier lors de séminaire et manifestations (ex. congrès des villes durables d'ICLEI), présence impotante du DIP lors du premier forum de la Fondation education21). - Elaboration et/ou diffusion d'outils pour la mise en application de l'EDD (ex. nouveau site internet EDD). - Renforcement des liens écoles/communes (Agenda 21 communaux) - Intégration de l'EDD dans les procédures, lois et conventions ayant un impact sur la formation des enseignant-e-s et l'enseignement.	- Compte tenu des changements institutionnels au niveau cantonal et national (notamment création de la Fondation education21), proposition d'actions sur le plan structurel et sur le plan de la mise en application de l'EDD dans l'enseignement et la formation des enseignant-e-s.

P Activités de support et prestations de moyen

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur département respectif, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations présentés dans ce rapport de gestion.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), objectif 10-04 du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat, s'est poursuivie dans les départements comme dans les domaines transversaux, sous la direction du comité d'audit du Conseil d'Etat et avec le suivi attentif du collège des secrétaires généraux et du collège spécialisé du contrôle interne. Le Conseil d'Etat a d'autre part décidé d'étendre l'objectif d'atteinte du niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI à l'ensemble des prestations ayant déjà atteint le niveau 3 doivent viser la pérennisation de ce niveau, l'effort devant être proportionnel à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent.

Dans le domaine de la gestion des risques, un cadre normatif a été nouvellement défini de manière précise avec l'établissement d'un règlement sur la gestion des risques, adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2013 et complété par une directive transversale et un manuel méthodologique. Ce cadre permettra d'établir annuellement un inventaire des risques encourus et se traduira par la publication de rapports annuels tenant compte des risques des départements et des entités consolidées, suivant la même méthodologie et le même format. La question de la gestion des risques est égale-

ment abordée dans le premier chapitre du présent rapport de gestion.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le collège des secrétaires généraux, présidé par la chancelière d'Etat, s'est réuni, comme à son habitude, à un rythme hebdomadaire pour préparer les dossiers présentés en séance du Conseil d'Etat. Il s'est également réuni à neuf reprises en 2013 dans le cadre de ses missions de coordination et gestion des fonctions transversales de l'administration. Ces séances ont été l'occasion de suivre l'activité des collèges spécialisés aux finances, aux ressources humaines, à la logistique, au contrôle interne, aux systèmes d'information, à la communication et aux affaires juridiques. Dans ce cadre, le collège des secrétaires généraux a plus particulièrement suivi les dossiers en lien avec le système de rémunération SCORE, la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), le nouveau système comptable MCH2 et les travaux en vue de la mise en place de la nouvelle constitution genevoise. La modification du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC), ainsi que la mise en place du nouveau système de gestion des risques de l'Etat de Genève ont fait l'objet de plusieurs séances de travail du collège. Des points de situation sur les dossiers fédéraux et intercantonaux importants ont également été effectués durant l'année. Enfin, le collège des secrétaires généraux a préparé le processus administratif permettant le renouvellement des commissions officielles à l'horizon juin 2014.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Un point majeur du programme de législature du Conseil d'Etat visait à fusionner les caisses de prévoyance CIA et CEH tout en instaurant un plan financier qui permette un équilibre du système à long terme. Cet objectif a été atteint par la création, au 1^{er} janvier 2014, de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Ce thème est développé dans le premier chapitre du présent rapport de gestion.

La réforme du système d'évaluation des fonctions de l'Etat a franchi en 2013 une étape importante. Le Conseil d'Etat a adopté, le 6 novembre 2013, un projet de nouvelle grille salariale ainsi que la liste des indemnités intégralement ou partiellement supprimées. Sur la base de ce projet s'est ouverte la phase de discussion avec les organisations représentatives du personnel, destinée à s'étendre sur un semestre. Ces discussions se déroulent au sein de deux groupes de travail, l'un consacré au positionnement des métiers sur la grille, l'autre à la courbe salariale. Une fois la grille définitive adoptée, le Conseil d'Etat déposera un projet de loi. Le nouveau système pourrait entrer en vigueur dès 2016.

Pour mémoire, le projet de nouveau Système compétences, rémunération et évaluation (SCORE) vise à moderniser et à rendre cohérente la grille salariale datant de 1975. Il est mené par l'office du personnel de l'Etat (OPE), sous le pilotage de la délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat. L'OPE a inventorié les cahiers des charges s'appliquant à 40'564 situations positionnées dans la nouvelle grille. Les postes ont été regroupés dans 150 emplois référence. Les critères retenus pour l'évaluation des postes renforcent l'importance donnée notamment aux compétences sociales, relationnelles et managériales. Des possibilités de progression sont prévues pour chaque emploi référence. Parallèlement, un quart des indemnités ont été entièrement intégrées au salaire car prises en charge dans l'évaluation, et une partie des autres l'ont été partiellement.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat a mené à bien la réforme du système de retraite anticipée du personnel. Créé en 1994 sous le nom de plan d'encouragement au départ (Plend), l'ancien système, outre son impact financier élevé, avait pour inconvénient de prévoir un délai de carence de six mois entre le départ à la retraite anticipée d'un collaborateur et l'engagement de son successeur, délai souvent difficile à respecter et inapplicable dans le domaine de l'enseignement.

Le projet de loi déposé en janvier 2012 par le Conseil d'Etat visait à remplacer le Plend par un système de rente-pont AVS viable à long terme, tout en introduisant la notion de pénibilité physique du travail qui maintienne le droit à une retraite anticipée à 58 ans. Après de longs débats en commission des finances, le Grand Conseil a adopté, le 3 octobre 2013, une loi amendée aux termes de laquelle:

- la rente-pont AVS devient un droit qui peut être exercé à partir de l'âge de 60 ans, 58 ans pour les professions pénibles physiquement;
- la rente-pont équivaut au maximum à 36 mois de rente AVS simple, 48 mois si une activité pénible physiquement a été exercée pendant au moins cinq ans;
- le montant total de la rente peut être étalé sur une durée supérieure;
- les bénéficiaires d'une rente-pont ne peuvent plus exercer d'activité permanente dans une institution publique cantonale ; toute activité rémunérée doit être déclarée et est déduite de la rente;
- la rente ne peut être cumulée avec des prestations d'assurance relatives à l'invalidité, à la perte de gain ou au chômage.

Le nouveau système est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, parallèlement à la création de la nouvelle Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève.

D'autre part, le programme de gestion des absences a continué à se déployer. S'agissant du projet pilote pour la réduction des absences de longue durée, un rapport d'évaluation établi fin 2013 a mis en évidence certaines pistes d'amélioration pour la mise en œuvre en termes de délais de traitement et d'adéquation des solutions proposées. Des ajustements seront notamment effectués afin de mieux tenir compte du fait que la réponse médicale, aussi correcte soit-elle, ne suffit pas toujours à résoudre des difficultés qui comportent également un aspect managérial ou relationnel. La cellule «retour au travail» s'avère efficace et permet dans bien des cas de résoudre des situations critiques.

Du côté des absences de courte durée, le nouvel outil informatique «cockpit absence» facilite le suivi quantitatif. Au-delà des seuls taux d'absentéisme relevés, l'analyse des absences de très courte durée fournit des informations pertinentes sur le climat de travail et devrait permettre des actions en amont. Pour faciliter ces actions, des ateliers de bonnes pratiques ont été mis en place entre les responsables RH concernés. Ce programme met à disposition des indicateurs et des outils utiles pour améliorer le climat de travail et la culture d'entreprise.

Enfin, l'année 2013 a aussi été marquée par un développement du système visant depuis 2010 à favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'Etat. Sur la base de l'examen des pratiques,

l'OPE a ajusté le concept en mettant davantage l'accent sur l'évolution professionnelle. La démarche consiste à concevoir la mobilité comme le résultat d'un processus de développement, et non comme une finalité en soi. Elle favorise le développement des compétences au sein de l'Etat.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Santé

Le service de santé de l'Etat a fourni en fin d'année les premiers indicateurs de suivi concernant les absences de longue durée dans le cadre du projet pilote «retour au travail», malgré le retard pris dans l'installation du logiciel Sphinx. Le service en charge des validations médicales d'engagement a fait face au nombre élevé de recrutements effectués par le département de la sécurité.

Service de santé de l'Etat

	2011	2012	2013
Médecine du travail (visites, entretiens)	1'561	1'583	1'891
Médecin-conseil (expertises médicales)	16	8	25

Ressources humaines

Décrit ci-dessus, le projet SCORE a été au cœur de l'activité du service des ressources humaines. Sur la base des cahiers des charges et des analyses effectuées, le service a effectué un premier travail de construction des filières SCORE, tout en veillant à la cohérence interinstitutionnelle des collocations. Le service a aussi été impliqué dans les travaux concernant la prise en compte de la pénibilité physique du travail.

Service des ressources humaines

	2011	2012	2013
Nombre de cahiers des charges colloqués		7'418 ¹⁾	
Total des évaluations individuelles de fonctions ²⁾	209	107	126
Evaluations en cours en fin d'année	14	10	34
Nouvelles demandes d'évaluation	107	92	116

¹⁾ Cahiers des charges individuels et collectifs représentant plus de 40'000 personnes (projet SCORE).

²⁾ La diminution des évaluations est à mettre en lien avec le gel des évaluations collectives décidé au démarrage du projet SCORE.

Formation

Le service de formation a poursuivi ses efforts pour que les cours proposées correspondent à des besoins avérés, tout particulièrement en ce qui concerne les formations sur mesure. Le renforcement de cette exigence a eu un impact sur les demandes en formation et a abouti à ce que le budget ne soit pas entièrement utilisé. Ce fait s'explique également par l'absence en

2013 de grands projets de formation du type de ceux qui avaient été consacrés les années précédentes à la gestion des absences et au recrutement.

Le management reste une cible importante pour le service, qui a étoffé la formation destinée aux nouveaux managers et préparé la mise en place d'un réseau d'anciens cadres ayant bénéficié de la formation spécifique. L'année 2013 a également permis de revoir la formation au contrôle interne et de concevoir avec les professionnels concernés un parcours *e-learning* destiné à l'ensemble des cadres dès le début de 2014.

Le secteur de l'apprentissage a mis en place le nouveau système de formation pour les stagiaires maturité professionnelle (MP 3+1). Le service atteint aujourd'hui sa capacité maximale en termes d'intégration d'apprentis et stagiaires, tant du point de vue du recrutement, de la formation et du suivi qu'en matière de locaux.

La certification EduQua a été renouvelée en fonction des nouvelles exigences 2012.

Service de formation de l'Etat

	2011	2012	2013
Nombre de personnes formées	3'540	3'221	3'130
Nombre d'apprenti-e-s	212	192 ¹⁾	200
Nombre de stagiaires matu pro	66	72	46 ²⁾
Nombre de stagiaires formation commerciale	7	7	12 ³⁾

¹⁾ Baisse expliquée par des résiliations de contrat et par l'impact de la nouvelle ordonnance de formation 2012.

²⁾ Dont 35 selon le nouveau règlement et 11 selon l'ancien mais avec une rémunération OPE.

³⁾ Dont 2 non rémunérés par l'OPE.

Administration et finances

Dans le cadre du projet de réforme des systèmes de retraite des magistrats du pouvoir judiciaire, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, des projections ont été effectuées afin de déterminer l'impact financier lié au transfert des trois caisses à la nouvelle Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Les effets de la constitution de réserves mathématiques de 80% nécessaires pour l'intégration à la CPEG et de nouvelles provisions pour les allocations et les rentes à la charge de l'Etat ont été évalués en collaboration avec l'actuaire conseil.

Dans un souci d'efficacité et d'efficience, les pôles «paie» et «assurances» ont été consolidés par la désignation de deux chefs de secteurs polyvalents qui supervisent toutes les activités liées à la gestion des salaires et des

assurances sociales. La conformité des processus opérationnels de ces deux pôles d'activité est renforcée par la création d'une nouvelle fonction de «spécialiste paie et assurances» orientée vers le contrôle interne. Cette nouvelle structure organisationnelle a permis l'économie d'un poste.

Le budget 2014 des charges de personnel a été construit et publié avec le nouveau modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques suisses. En parallèle, les impacts de ce changement sur le système d'information des ressources humaines ont été analysés afin de préparer un basculement durant le premier trimestre 2014.

Plusieurs analyses ont été menées au sujet des provisions liées aux charges du personnel, concernant en particulier les impacts financiers liés aux révisions des taux techniques de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de la police et de la prison, les projections comptables en fonction des nouvelles modalités de gestion des réserves de carrière des enseignants et les effets de la première refonte du pont-AVS des enseignants du primaire liée aux révisions de la loi sur l'instruction publique découlant de la fusion des caisses de prévoyance.

L'année 2013 a permis l'implantation dans les départements d'un outil de pilotage de la fonction RH, qui permet la visualisation sur les effectifs des indicateurs RH. De nouvelles vues relatives aux absences permettront notamment aux départements de décliner et d'analyser l'absentéisme selon de multiples variables (sexe, classe de fonction, ancienneté, âge, etc.).

Le projet de gestion des temps et activités de travail destiné à remplacer l'ancien système vieux de vingt ans a été lancé. Il permettra d'adapter la gestion des horaires et des absences aux réglementations en vigueur, notamment pour le personnel occupé à temps partiel.

La prestation «self-service SIRH» a été enrichie. Chaque collaborateur de l'Etat peut désormais commander sa carte TPG ou adresser sa demande de remboursement de frais en ligne. D'autres évolutions sont en cours.

Paies

	2011	2012	2013
Nombre de paiements effectués	333'393	323'963	328'169
Montant annuel du net versé (millions de francs)	1'923	1'877	1'898

Assurances du personnel

	2011	2012	2013
Nombre déclarations accidents	3'674	3'557	3'499
Montant des indemnités journalières	8'515'662	9'268'205	9'055'438

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat et répondant à la présidence du Conseil d'Etat, le Groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers). Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations. Les points forts de l'année 2013 ont été :

- l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2013, du nouveau RPPers adoptée par le Conseil d'Etat en décembre 2012 après consultation paritaire et qui apporte des améliorations du dispositif, notamment s'agissant de l'investigation;
- des prestations en constante augmentation, avec 32% de nouvelles demandes en plus par rapport à 2012;
- un fort accroissement des interventions de prévention et de sensibilisation du Groupe de confiance sur demandes de divers offices et services de l'Etat.

Les prestations menées par le Groupe de confiance ¹

	2011	2012	2013
Nombre de nouvelles situations	173	187	247
Nombre d'entretiens	327	359	471
Nombre de médiations effectuées	6	7	21
Nombre de propositions de mesures individuelles	54	74	84
Nombre de recommandations d'intervention collective	11	12	9
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	6	5	8
Nombre d'ouvertures d'investigation	2	1	4
Nombre d'investigations closes	1	1	2
Nombre de demandes d'investigations classées	2	1	2
Nombre d'auditions	46	20	47
Nombre de recommandations d'enquête administrative	1	-	-
Prestations diverses (entretiens téléphoniques jusqu'à 30 min., conseils aux hiérarchies et RH, mails, téléphones d'orientation, formations dispensées, commissions, partenariats, etc.)	921	1'222	1'672

¹ En chiffres absolus

Ces chiffres montrent l'importance du travail effectué par le Groupe de confiance en entretiens individuels qui permettent d'apaiser des situations avant qu'elles ne dégénèrent. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation continue de rester limité, les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont, à travers les démarches informelles. A relever enfin l'augmentation en 2013 du nombre de médiations.

P03 Gestion financière transversale et achats

Gestion financière

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

En ce qui concerne l'objectif 7-01 du programme de législature, le retour à l'équilibre budgétaire a été réalisé avec une année de retard (budget 2014 à l'équilibre par rapport à l'objectif 2013). La croissance des charges du plan financier quadriennal 2014-2017 est limitée à 2%, conformément à l'objectif du programme.

En ce qui concerne l'objectif 7-02 du programme, le projet de refonte complète de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) s'est achevé par l'adoption de la nouvelle LGAF par le Grand Conseil le 4 octobre 2013. Ce point est développé dans le premier chapitre de ce rapport de gestion. Deux règlements d'application ont d'ores et déjà été approuvés par le Conseil d'Etat (états financiers et trésorerie) et deux autres (achats et investissement) sont en consultation auprès des départements.

Le projet de budget 2014 a été présenté selon le nouveau plan comptable MCH2. En termes d'organisation, les services de l'ex-direction des investissements ont été intégrés en début d'année à ceux de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE), ce qui a permis d'accélérer l'harmonisation du processus de travail. L'organisation des services comptables centralisés a également été adaptée début 2013.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

S'agissant du processus d'élaboration budgétaire, l'année 2013 a été exceptionnelle à deux titres. D'une part, le budget 2013 n'a pu être voté par le Grand Conseil que le 25 avril 2013, soit quatre mois après le début de l'exercice. Un travail conséquent a dû être effectué pour

élaborer un deuxième projet de budget, tout en gérant le budget 2013 en douzièmes provisoires en complément de l'activité liée à la clôture des comptes 2012.

D'autre part, le projet de budget 2014 a été pour la première fois préparé selon le nouveau modèle de compte MCH2. La DGFE s'est fortement impliquée dans ce projet et a délivré les formations nécessaires à l'élaboration du budget 2014 et au retraitement des historiques. La mise en œuvre du plan comptable MCH2 a nécessité la mobilisation de ressources très importantes pour former les collaborateurs (plus de 600 collaborateurs ont bénéficié de formation au nouveau plan comptable en 2013 et ces formations continueront en 2014), pour rédiger le manuel comptable MCH2 et adapter les outils informatiques.

La DGFE a également préparé les éléments permettant au Conseil d'Etat d'effectuer les arbitrages nécessaires en matière de planification décennale 2014-2023 des investissements.

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2013. Quelques directives dépendant des nouveaux règlements d'application de la LGAF ne sont pas encore achevées, mais l'essentiel est formalisé. Au 31 décembre 2013, le SCI transversal comprend une cinquantaine de directives.

La cartographie des risques du «grand Etat», introduite en 2012, a été complétée en 2013 et sera dorénavant reprise par le gestionnaire des risques. Outre cette cartographie, les entités consolidées doivent désormais produire un plan financier quadriennal.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les éléments suivants sont à mentionner:

- amélioration des outils de planification financière et de contrôle de gestion, tant pour les charges de fonctionnement que les dépenses d'investissement, notamment en raison du passage au plan comptable MCH2. Dans ce contexte, et en complément des formations pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire, les formations spécifiques se sont poursuivies;
- poursuite de la centralisation des actes de défaut de biens (ADB) au sein du service du contentieux, notamment en provenance des services générant de très nombreux ADB

(contraventions et navigation) et démarrage de la centralisation du contentieux en matière de recouvrement de créances;

- revue continue des pratiques en matière de TVA au sein de l'Etat, notamment recherche d'optimisation des relations TVA avec les entités détenues ou contrôlées par l'Etat;
- formalisation du système de contrôle interne propre à chaque direction de la DGFE. Le processus est en cours, toutefois les ressources ont été prioritairement affectées au projet de changement de plan comptable;
- le projet «Facture express», qui vise à réduire les temps de traitement des factures dans le domaine de la construction et du génie civil, est désormais du ressort de l'office des bâtiments.

Gestion des achats

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Suite à l'adoption de la nouvelle LGAF par le Grand Conseil en octobre 2013 et à un audit de la Cour des comptes publié en juillet 2013, la DGFE a préparé et mis en consultation auprès des départements un projet de règlement d'application de la LGAF relatif aux achats. L'élaboration de ce règlement a nécessité un réexamen du processus achats-fournisseurs, l'établissement d'une politique d'achats au niveau de l'Etat et la définition d'une organisation cible. Ce règlement relatif aux achats est destiné à remplacer et étendre le champ d'application de l'actuel règlement de la centrale commune d'achats (CCA).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2013, la centrale commune d'achats a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 29 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA («grand Etat») et représente l'écart entre les prix publics et les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la centrale d'achats. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,9 millions en 2013.

L'année 2013 est marquée par une légère baisse de l'activité opérationnelle au profit du lancement de nouveaux projets et d'une remise à jour de toutes les procédures afin d'atteindre le niveau 3 du contrôle interne.

Indicateurs d'activité	2011	2012	2013	Evolution 2011/2012	Evolution 2012/2013
Nombre de commandes	30'369	26'973	25'564	-11%	-5%
Nombre de lignes de commandes	81'593	73'285	72'200	-10%	-1%
Nombre de demandes d'achats reçues	18'248	18'878	17'374	3%	-8%
Nombre de lignes de demandes d'achats	77'019	72'286	70'914	-6%	-2%
Nombre de factures comptabilisées ¹⁾	61'675	53'762	54'325	-13%	1%
Montant moyen d'une demande d'achat	4'694	6'660	4'034	42%	-39%
Montant moyen d'une commande	2'807	3'007	3'045	7%	1%

¹⁾ Pour l'exercice 2013 les données à début janvier sont provisoires

Deux projets principaux ont débuté en 2013 avec une finalisation en 2014:

- l'inventaire du patrimoine de l'Etat avec la définition de la couverture d'assurance en matière de risque incendie, dégât d'eau et forces de la nature. Cette démarche permettra de lancer un appel d'offres public en conformité avec les valorisations actuelles des biens;
- la centralisation de la relation contractuelle avec la Poste Suisse SA dans le cadre des diverses prestations telles que l'affranchissement et toutes les prestations de solution de services.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La gestion du patrimoine a pour but d'acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux.

L'année 2013 a vu l'ouverture du bâtiment d'Onex Jardins II aux normes OLEG. A ce stade, 35'000 m² sur 368'000 m² de surfaces administratives ont été mis aux normes OLEG dans plusieurs bâtiments affectés à différents départements. Les objectifs figurant sous le chapitre «Grands chantiers» sont décrits ci-après parmi les prestations opérationnelles.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les principales actions réalisées sont les suivantes:

- l'office des bâtiments a poursuivi ses efforts en matière de contrôle interne, de référencement des risques opérationnels, de suivi des observations de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes. Simultanément, le développement du système d'information de l'office des bâtiments renforce ces éléments dans le domaine de la gestion des plans, de la gestion des demandes d'intervention, de la planification/valorisation de travaux, du référentiel de processus et procédures, du pilotage financier et de la gestion énergétique;
- des efforts importants ont été consentis, par une étroite collaboration entre l'office des bâtiments et l'office cantonal de la détention, pour permettre le dépôt et l'adoption par le Grand Conseil, dans des délais exceptionnellement courts requis par la planification pénitentiaire du Conseil d'Etat, des deux projets de lois concernant le crédit d'investissement pour l'extension de la Brenaz (Brenaz +100) et le crédit d'étude pour le futur établissement d'exécution de peine des Dardelles;
- le Conseil d'Etat a adopté une charte graphique destinée aux panneaux de chantier pour l'ensemble des constructions financées par le canton de Genève, qui permettra d'améliorer l'information du public sur les investissements et les délais de réalisation.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat

Inventaire régulier des biens immobiliers

Le patrimoine immobilier 2013 concerne 1'935 bâtiments regroupés en 779 sites et 4'235 parcelles, dont 1'242 sur le domaine public cantonal. Les parcelles d'acquisition anticipées, la majorité des bâtiments de l'Université de Genève ainsi qu'une partie des bâtiments des HUG en font partie. La surface brute de plancher est d'environ 2 millions de m².

Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

Etudes et constructions de bâtiments neufs

Constructions achevées en 2013: Maternité 3^e étape (phases 3.1 et 3.2, 86,9 millions de francs); parking OMC (26,9 millions).

Principales constructions en cours (investissements): Centre médical universitaire 5^e étape

(193,5 millions de francs) et 6^e étape (148,9 millions); Hôpital des enfants (22 millions); Maternité 3^e étape (phase 3.3, 73,7 millions); bâtiment des lits 2 des HUG (253,7 millions); prison Curabilis (108,8 millions); HEG Batelle (52,2 millions).

Subventions à la construction: construction de la Maison de la Paix pour l'Institut de hautes études internationales et du développement IHEID (42,9 millions de francs); établissements médico-sociaux (EMS) et pour personnes handicapées (EPH): EMS Butini (23,4 millions); EMS Prieuré (19,9 millions); EMS La Tour (3,8 millions); Clair Bois (8,3 millions); EPI (8,7 millions).

Parmi les études achevées: Brenaz +100 (5,6 millions de francs); nouvel observatoire de Sauverny (1,3 million).

Locations auprès de tiers

	2011	2012	2013
Locations de l'Etat auprès de tiers (francs)	49'544'228	54'146'689	52'840'077
Loyer moyen (en francs/m ²)	323	331	331

Cinq nouvelles locations ont débuté en 2013, alors que seize ont été résiliées.

Nouvelles acquisitions

Après que le Grand Conseil eut adopté le crédit d'investissement, l'immeuble sis 1-3 chemin de l'Echo à Onex a été acquis (34,6 millions de francs) à l'état neuf pour répondre aux besoins de l'administration. Par ailleurs, quinze autres opérations d'acquisitions ou d'échanges de bien-fonds, pour une valeur d'environ 2,7 millions, concernent les politiques publiques du logement, de la sécurité, de l'environnement (préservation et renaturation) et de la mobilité (route, tramway).

Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

Approvisionnement en énergies (efficacité énergétique)

Ce programme a permis à fin 2013 de réduire par rapport à 2005 les consommations d'électricité de 6,7%, d'eau de 11,3% et de chaleur de 13,2%. Cinq centrales photovoltaïques sont en service sur les toits de bâtiments scolaires. En incluant l'électricité photovoltaïque issue de l'offre découverte de SIG, la part d'électricité photovoltaïque du canton représente 1,7% de la consommation du parc immobilier.

Rénovation et transformation des bâtiments existants

En raison des limites budgétaires, la priorité a été donnée aux études et réalisations déjà en cours et aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence justifiaient leur démarrage.

Parmi les études réalisées pour des rénovations et/ou transformations: salles du Grand Conseil, police de la sécurité internationale «Terminal T2» (centre de rapatriement), cycle d'orientation de Budé 2^e étape, cycle d'orientation du Renard, Uni Bastions (bâtiment central et Jura), Haute école de santé.

Parmi les rénovations et/ou transformations terminées: cycle d'orientation de la Florence (41,4 millions de francs), cycle d'orientation de Budé 1^{re} étape (22,2 millions), site «La Pastorale» (12,4 millions), Uni Sciences 2 et 3 (8,7 millions), Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (3,5 millions), office des faillites à la route de Chêne (1,8 million).

Parmi les rénovations et/ou transformations en cours: Collège Calvin (19 millions de francs), Uni Bastions bâtiment Philosophes (22,3 millions), Institut universitaire médico-légal (21,6 millions), Palais de justice bâtiment F (6 millions), Hôtel des finances 1^{er} étage (1,1 million).

Amiante

Des travaux de décontamination et de sécurisation conséquents ont été réalisés en 2013 sur: l'ancienne maternité (HUG), le CMU (morgue), les serres de Lullier n°12, 13, 21 et 22, David-Dufour (8^e étage), l'ancienne sous-station de la DGSI (Acacias), des laboratoires universitaires et des salles affectées au DIP. D'autres objets sont en cours de planification ou en phase d'étude de faisabilité.

Travaux et contrats d'entretien, nettoyage

Les contraintes budgétaires 2013 n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des travaux d'entretien souhaités. Seuls les travaux urgents ou indispensables, notamment pour des questions de sécurité, ont été réalisés. Ces réalisations représentent un traitement d'environ 25'000 demandes d'interventions effectuées au bénéfice des utilisateurs.

La première phase de déploiement de l'outil de gestion des contrats a permis, en 2013, de progresser dans l'optimisation des documents contractuels, de planifier les appels d'offres à venir et de réaliser des économies d'échelle.

Afin de bénéficier de conditions cadres favorables, deux appels d'offre globaux ont été lancés en 2013, un pour l'approvisionnement en mazout à hauteur de cinq millions de francs et un pour les contrôles électriques périodiques à hauteur d'un million. Ce travail de référence a permis d'identifier de potentielles économies qui seront réalisées progressivement.

Un effort particulier a été mis en 2013 sur le nettoyage des tags, pour un montant de 260'000 francs et 67 plaintes ont été déposées.

Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

Gestion des baux

Pour le volet Etat propriétaire, les changements apportés à l'organisation des activités de gérance depuis 2012, poursuivis en 2013, ont permis de générer pour cette année des recettes supplémentaires de l'ordre de 5,8 millions de francs, dont 3,1 millions sont récurrents.

Pour le volet Etat locataire, les refus d'augmentation des loyers et les renégociations de baux ont permis de réaliser des économies de près de 291'815 francs. Des locations ont été résiliées en 2012 et 2013, ayant un impact financier à la baisse de 2,1 millions de francs pour l'année 2013.

Subventions non monétaires

Les bénéficiaires d'une subvention non monétaire pour la location d'un objet loué par l'office des bâtiments sont des entités reconnues d'intérêt public, comme par exemple: organisations culturelles, sportives, sociales ou éducatives. La gestion de ces demandes est réglementée par les lois D1 05 (LGAF) et D1 11 (LIAF). Chaque subvention fait l'objet d'une évaluation par la gérance selon les prix du marché.

Valorisation

Les objectifs 2013 afférents à la mise en valeur du parc locatif ont été atteints. 126 objets non occupés par l'administration (immeubles, villas, lots PPE) ont été externalisés pour un total d'état locatif de 6'285'317 francs, étant précisé que les loyers négociés par l'office des bâtiments seront adaptés, dans la mesure du possible, par les mandataires.

Par ailleurs, les nouvelles conditions de rentes et rémunérations des droits de superficie ont été validées par extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat le 27 mars 2013. Plusieurs droits distincts

permanents (DDP, droits de superficie) ont été finalisés, notamment celui de Genève Aéroport (24 DDP sur 3'300'000 m² de superficie). D'autres, tels que la RTS ou les TPG, sont en cours de finalisation. Enfin, ont été constitués des DDP au profit de sociétés coopératives d'habitation pour la création de LUP.

Ventes et échanges de bien-fonds

Dans le cadre de la politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu en 2013 trois objets pour un total d'environ 3'370'000 francs. Par ailleurs, la liquidation des actifs transférés à fin 2009 de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe s'est poursuivie.

Enfin, dans le cadre d'un apport d'actifs en faveur de la CIA, l'Etat de Genève a transféré 35 objets immobiliers portant sur une valeur totale d'environ 166 millions de francs, qui a permis également une revalorisation de ces actifs pour quelque 80,5 millions. Ces actifs concernent principalement des terrains et des immeubles situés en zone de développement avec un fort potentiel de logements à construire.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

2013 marque la dernière année du programme de développement de l'administration en ligne (AeL), financé par un crédit d'investissement de 26,35 millions de francs, voté en 2008.

Ce programme d'impulsion a permis de mettre en ligne près de vingt prestations à l'intention des citoyens et des entreprises. Ainsi, depuis 2013, les citoyens genevois peuvent par exemple réaliser des démarches pour accéder à leur compte fiscal ou demander un changement d'adresse.

L'enquête publiée en 2013 par la Confédération place Genève dans le peloton de tête des cantons en matière de cyberadministration. L'année 2013 a également vu la production par les préposées cantonales à la protection des données du rapport intermédiaire d'évaluation du programme AeL, sous l'angle des prescriptions exigées par la LIPAD. Ce rapport conclut que «les prestations qui ont été développées sont respectueuses des données des citoyennes et des citoyens ou, lorsque la situation est moins satisfaisante, le problème dépasse le cadre de l'AeL seule et concerne la

configuration des applications informatiques elles-mêmes».

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2013, le Conseil d'Etat a entrepris de revoir en profondeur l'organisation de l'administration cantonale dans le domaine des systèmes d'information et de communication.

Fondation normative de cette réforme, un nouveau règlement est entré en vigueur le 3 juillet (B 4 23.03). S'appuyant notamment sur le rapport n°65 de la Cour des comptes de juin 2013, ce dispositif met sur pied un véritable organe de gouvernance interdépartemental, chargé d'édicter les priorités en matière de systèmes d'information, et revoit les rôles et responsabilités entre les départements et la direction générale des systèmes d'information (DGSI), cette dernière se voyant confier l'ensemble des ressources humaines et financières de l'administration cantonale dans le domaine des systèmes d'information et de communication ainsi que la responsabilité de la conduite des projets. L'organisation relative à la sécurité de l'information et à la protection des données est également renforcée.

En complément de ces mesures prises à l'échelon global de l'administration cantonale, la DGSI a largement été réorganisée, dans la perspective de mettre en place les «meilleures pratiques» en matière de management des services informatiques et télécoms ainsi qu'un système de contrôle interne en adéquation avec les enjeux.

Toujours dans l'optique de remettre bon ordre dans les systèmes d'information de l'administration, le Conseil d'Etat a proposé cette année au Grand Conseil le bouclage de plus de trente crédits d'investissement. Enfin, sur les dix-neuf crédits d'investissements encore ouverts pour financer le développement de systèmes d'information, dix projets ont été menés à terme en 2013 et cinq le seront en 2014.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Ces dernières années, le rôle des systèmes d'information et de communication a sensiblement crû au sein de l'Etat de Genève. En 2013, la DGSI a notamment eu sous sa responsabilité:

- 93 systèmes d'information, pour une valeur patrimoniale estimée à plus de 500 millions de francs;
- 673 applications;
- 138 projets en cours de réalisation à fin 2013;

- un réseau métropolitain constitué notamment de 320 km de fibre optique et 65'000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- 14'000 ordinateurs, auxquels s'ajoutent, en gestion partielle, 15'400 ordinateurs pour le secteur pédagogique;
- 26'600 téléphones et 700 télécopieurs;
- 2'600 serveurs informatiques;
- 1,2 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 300'000 DVD;
- 34'300 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 95 millions de messages par an;
- 130'000 comptes utilisateurs, dont 50'000 pour la seule AeL avec 35'000 authentications par jour;
- 22 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois.

En regard des organes de contrôle, l'année 2013 a permis de traiter 52 recommandations de l'inspection cantonale des finances – dont treize sont désormais considérées comme mises en place –, ainsi que douze recommandations de la Cour des comptes – dont quatre ont pu être bouclées.

P Activités de support et prestations de moyen

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 07-02 Atteindre l'équilibre à moyen terme.
Département rapporteur: DF
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-02.1	Vote du projet de loi (LGAF) [Vote du projet de loi]	31/12/2013	100%	100%	Le projet de loi a été voté le 4 octobre 2013.	
07-02.2	Rédaction du règlement d'application	30/06/2014	60%	100%	La rédaction du règlement d'application est en cours.	L'adoption du règlement par le Conseil d'Etat est repoussée au premier trimestre 2014.
07-02.3	Adoption du nouveau plan MCH2 (modèle de comptes organisés et manuel comptable) [Adoption de la nouvelle organisation finance, du nouveau plan MCH2 (modèle de comptes organisés et manuel comptable)]	31/12/2013	100%	100%	Le plan comptable MCH2 est définitif pour le compte de fonctionnement et le projet de budget 2014 est préparé selon ce nouveau standard. Le plan comptable du bilan a été finalisé courant 2013 de manière à permettre la comptabilisation des flux durant l'exercice 2014. Le manuel comptable est en cours de rédaction.	
07-02.4	Adoption de la nouvelle organisation finance et mise en oeuvre des changements organisationnels [Mise en oeuvre des changements organisationnels]	31/12/2013	100%	100%	L'organisation de la fonction finance (comptabilité et contrôle de gestion transversal) est arrivée à son terme avec le rattachement de la direction des investissements à la DGFE.	

P Activités de support et prestations de moyen

Objectif 10-01 Garantir que l'Etat-employeur reste compétitif en adoptant un nouveau système d'évaluation des fonctions.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-01.1	Démarrage de la consultation des associations représentatives du personnel et des cadres [Négociation avec les associations représentatives du personnel et des cadres]	31/12/2013	100%	N/A	Les consultations ont commencé le 7 novembre 2013, avec la création de deux groupes techniques.	Les consultations vont durer jusqu'à la fin de l'été 2014.
10-01.2	Adoption du nouveau système d'évaluation des fonctions par le Conseil d'Etat	31/12/2014	N/A	N/A		L'adoption du projet de loi de modification de la Ltrait (B 5 15) interviendra en automne 2014.
10-01.3	Dépôt des projets de loi relatifs à un nouveau système d'évaluation des fonctions [Dépôts des projets de loi]	31/12/2014	N/A	N/A		Le dépôt au Grand Conseil du projet de loi de modification de la Ltrait (B 5 15) interviendra en automne 2014.
10-01.4	Refonte de la législation concernant les ressources humaines	30/06/2015	N/A	N/A	Le projet n'a pas encore démarré.	Il pourra être lancé en 2014.
10-01.5	Adoption du projet loi concernant les ressources humaines par le Grand Conseil [Adoption des projets loi par le Grand Conseil]	31/12/2015	N/A	N/A	Etant donné que SCORE est dans la procédure de consultation, ce projet peut être réactivé.	Le projet sera réactivé en 2014.
10-01.6	Approbation par le Conseil d'Etat des règlements d'application de la législation concernant les ressources humaines [Approbation par le Conseil d'Etat des règlements d'application]	30/06/2016	N/A	N/A	Etant donné que SCORE est dans la procédure de consultation, ce projet peut être réactivé.	Le projet sera réactivé en 2014.
10-01.7	Entrée en vigueur du nouveau système d'évaluation et de la nouvelle législation	31/12/2016	N/A	N/A	Il est prévu que le nouveau système d'évaluation soit voté par le Grand Conseil mais que son entrée en vigueur soit déterminée en fonction des impératifs financiers.	L'objectif prévoit une mise en œuvre au 1er janvier 2016.

Objectif 10-02 Fusionner les caisses de prévoyance CIA et CEH, adapter la législation genevoise au nouveau droit fédéral et adopter un plan de prestation et de financement assurant l'équilibre de la nouvelle caisse à long terme.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délaï final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-02.1	Adoption par le Conseil d'Etat du nouveau plan de prestations	30/06/2013	100%	100%	Les trois règlements ont été adoptés les 13 mars 2013 (règlement général RCPEG et électoral) et 26 juin 2013 (règlement sur la pénibilité RCPEG-23).	
10-02.2	Election de l'assemblée des délégués et du comité	31/08/2013	100%	100%	Les délégués ont été élus et les représentants désignés.	

P Activités de support et prestations de moyen

Objectif 10-03 Adapter les statuts et le plan de la Caisse de la Police à l'élévation de l'âge à la retraite et instaurer un pont-LPP.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	L'objectif a été atteint en 2011.					

Objectif 10-04 Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DS DU DIME DSE DARES CHA DIP

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-04.1	Travail de documentation et test du fonctionnement du système de contrôle interne [suite du travail de documentation et test du fonctionnement du système de contrôle interne]	31/12/2013	85%	100%	Le taux de mise en œuvre de l'objectif 10-04, défini par rapport aux prestations prioritaires, est de plus de 90% pour cinq départements et la Chancellerie, tandis que deux départements, en retard par rapport à l'objectif et suite à d'importantes réorganisations, ont redéfini leurs objectifs. Par ses décisions du 26 juin et 4 décembre 2013, le Conseil d'Etat a fixé un nouvel objectif d'atteinte du niveau 3 pour toutes les prestations, et du niveau 4, compris comme une pérennisation du niveau 3, pour les prestations qui sont déjà à ce dernier niveau.	Le cadre est fixé dans l'extrait de procès-verbal relatif aux objectifs SCI pour la période 2013-2014 et adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 26 juin 2013. Les prochaines étapes sont définies par l'atteinte du niveau 3 pour toutes les prestations et la pérennisation du niveau 3 pour les prestations à ce niveau. Deux mesures d'avancement de ces objectifs ont été déterminées.
10-04.2	Vérification de l'atteinte de l'objectif par l'inspection cantonale des finances (ICF)	30/06/2014	75%	100%	L'ICF a commencé sa vérification de l'atteinte de l'objectif pour les prestations prioritaires. L'analyse du questionnaire d'autoévaluation est terminée. Les tests par échantillonnage doivent encore être effectués et le rapport sera publié au cours du 1er semestre 2014.	Réalisation et résultat des tests. Publication du rapport global final.

Objectif 10-05 Réformer la gouvernance des établissements publics.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DIP DS DU DIME DSE DARES CHA

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant l'année 2013.					

P Activités de support et prestations de moyen

Objectif 10-06 Mettre en oeuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG).
Département rapporteur: DU
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-06.1	Poursuite des 5 opérations pilotes	31/12/2012	100%	100%	L'enquête de satisfaction sur les locaux aux Ollivettes occupés par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a été réalisée. Le bâtiment des Glacis-de-Rive a été livré au Pouvoir judiciaire en juin 2013. Enfin, le St Georges Center a été adapté et a accueilli le service de protection des mineurs (SPMI) fin août 2013.	Les enquêtes de satisfaction sur Montbrillant et St Georges Center devraient avoir lieu d'ici au 31 décembre 2013. Celle sur le bâtiment des Glacis-de-Rive est actuellement à l'étude. Les travaux du bâtiment route de Chêne 54 permettront d'accueillir le département des finances (DF) d'ici la fin de l'année 2013.
10-06.2	Rapport intermédiaire au CE	31/12/2012	80%	100%	La stratégie immobilière de l'Etat est en cours de révision, suite aux conclusions de l'audit mené par l'Inspection cantonale des finances. Le rapport intermédiaire au Conseil d'Etat est abandonné.	Bien que le rapport intermédiaire au Conseil d'Etat soit abandonné, la valorisation de Calvin 11 pourrait intervenir en 2014 (étude en cours). A noter que le bâtiment sera libéré en 2014.
10-06.3	Décision CE sur poursuite mise en oeuvre	30/06/2013	100%	100%	La stratégie développée par le projet d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG) a été revue par le Conseil d'Etat et le département de l'urbanisme, en intégrant notamment les recommandations formulées par l'ICF dans son audit.	Poursuite de l'application du volet "établissement de normes", lié aux espaces de travail, tel qu'initialement défini par le projet OLEG.
10-06.4	Suivi du plan d'actions et du plan de communication [Mise en place et suivi du plan d'actions et du plan de communication]	31/12/2012	90%	90%	La réalisation du plan d'actions est actuellement suspendue. L'application des normes OLEG se traite au quotidien dans le cadre des nouveaux projets.	Le plan d'actions sera revu dès que la stratégie immobilière de l'Etat sera réactualisée lors de la prochaine législature.
10-06.5	[Poursuite des opérations pilotes.]	31/12/2012	100%	100%	Voir commentaire sous livrable no 10-06.1 "Poursuite des 5 opérations pilotes".	Voir commentaire sous livrable no 10-06.1 "Poursuite des 5 opérations pilotes".
10-06.6	Poursuite libération Vieille-Ville.	31/12/2012	100%	100%	Décision a été prise en septembre 2012 de ne pas poursuivre la libération de la Vieille-Ville telle qu'initialement prévue. Des opérations ponctuelles demeurent comme la libération du bâtiment de Calvin 11 (en 2014) et l'acquisition du bâtiment à Onex par l'Etat, votée par le Grand Conseil en 2013.	La réception du bâtiment d'Onex a eu lieu en novembre 2013 et la valorisation de Calvin 11 pourrait intervenir en 2014 (étude en cours).
10-06.7	Implémentation du plan de passage.	31/12/2012	N/A	N/A	La stratégie immobilière de l'Etat est en cours de révision suite aux conclusions de l'audit mené par l'ICF. Ce livrable, obsolète, ne fait plus l'objet d'un suivi idoine.	Livrable à supprimer. La stratégie immobilière de l'Etat sera réactualisée lors de la prochaine législature.
10-06.8	Identification des besoins des utilisateurs.	30/06/2013	100%	100%	La stratégie immobilière de l'Etat est en cours de révision suite aux conclusions de l'audit mené par l'ICF : ce livrable, par conséquent, ne sera plus suivi à l'avenir. En revanche, la récolte des données se poursuit en fonction des demandes d'affectation de locaux. L'état d'avancement mentionné à 100% fait référence au nouveau cadre défini du projet.	Redéfinition de la stratégie immobilière de l'Etat lors de la prochaine législature.

P Activités de support et prestations de moyen

Objectif 10-07 Administration en ligne (AeL) : - stimuler la création d'entreprises - faciliter l'activité commerciale - simplifier l'accès du public aux prestations.
 Département rapporteur: DS
 Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-07.1	Terminer les prestations prioritaires de l'AeL fin de développement des prestations en ligne : P3 portail social, P5: service des automobiles, P7: Guichet PME, P8: Guichet pilote permis de construire, P9: Santé	31/12/2013	98%	100%	L'ensemble des 10 prestations prioritaires d'impulsion sont en service à fin 2013, à l'exception de: A/ le dernier lot de la prestation "portail social" (dossier social - subsides assurance maladie), dont la mise en service est planifiée pour février 2014; B/ la prestation "demande de permis de construire", dont une partie sera mise en service pour le public en 2014.	A/ Mise en service dernier lot du "portail social" (dossier social - subsides assurance maladie) pour le 28 février 2014. B/ Mise en service de la prestation en ligne "outils d'assistance à l'établissement d'une demande de permis de construire" (à planifier avec l'office concerné, mais en principe au premier semestre 2014). C/ Rédaction du bilan en vue de la clôture de la loi.
10-07.2	Terminer les prestations complémentaires AeL: Fin de développement de prestations complémentaires, attestations de non-poursuites, espace entreprise	31/12/2013	98%	100%	Toutes les prestations complémentaires sont disponibles, à l'exception de la demande en ligne d'autorisations de construire en procédure accélérée. Une prestation pour la Police - certificat de bonne vie et mœurs - a été réalisée et sera prochainement mise en service.	A/ Dès début janvier 2014, la demande de certificat de bonnes vies et mœurs sera mise en service. B/ Rédaction du bilan en vue de la clôture de la loi.
10-07.3	Traiter le volet cyber-intrusion de l'AeL - mise en service de l'antenne citoyenne Onex	31/12/2013	100%	100%	Lancement de l'antenne de Meyrin et bilan de l'antenne d'Onex.	Rédaction du bilan en vue de la clôture de la loi.
10-07.4	Finir la LHR - développer les bases logements, bâtiments et foyer, mettre en service le recensement automatisé.	31/12/2013	N/A	N/A	Objectifs atteints en 2012	

Q Energie

Q01 Energie

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Rénovation et assainissement énergétique du parc bâti

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre de la loi sur l'énergie, s'agissant notamment des obligations faites aux grands consommateurs et du suivi de la consommation des bâtiments. Pour ce suivi, l'OCEN a formé un réseau de concessionnaires et a mis à leur disposition un système d'administration en ligne. Pour inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments et à recourir aux énergies renouvelables, le canton a poursuivi le programme de subventions du ChèqueBâtimentEnergie. Un cadastre de la géothermie de faible profondeur a été mis en ligne sur le système d'information du territoire genevois.

Réseaux d'énergie

Le canton a constitué un comité de pilotage interdépartemental pour élaborer un plan directeur des énergies de réseau qui donnera une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables, du rôle des énergies fossiles en tant qu'énergie de secours, d'appoint et de transition, du développement des réseaux thermiques et des conditions-cadres nécessaires.

Le canton a piloté, avec les SIG et la Ville de Genève, le développement d'un réseau de chaleur alimenté essentiellement à partir d'énergie renouvelable dans le quartier de la Jonction.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les procédures pour le développement de l'hydroélectricité sur le Rhône à Conflan, traité sous la politique environnementale F, se sont poursuivies en 2013 au niveau fédéral.

La réalisation d'ici 2020 d'un programme de prospection et d'exploration du sous-sol genevois, également traitée sous la politique environnementale F, a fait l'objet d'une convention entre le canton et les SIG.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2013, le secteur de la planification énergétique a validé les concepts énergétiques territo-

riaux de onze périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

Le secteur assainissement a imparti un délai à 73 grands consommateurs d'énergie du canton pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique. L'OCEN a fixé aux propriétaires de 21'000 bâtiments un délai au 30 avril 2014 pour la remise des données nécessaires au calcul de l'indice de dépense de chaleur.

Le secteur des autorisations a produit 650 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire pilotées par le département de l'urbanisme, et il a délivré des autorisations pour 75 installations (climatisation et chauffage de piscines extérieures à partir d'énergies renouvelables). Le secteur a effectué 23 contrôles sur chantier et vérifié 80 dossiers de justificatifs énergétiques avant ouverture des travaux.

Le secteur des subventions a traité 456 requêtes en subventions destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment (fenêtres, isolation des murs), au développement des énergies renouvelables (panneaux solaires, chaufferies au bois, etc.) ainsi qu'aux audits énergétiques.

	2011	2012	2013
Concepts énergétiques territoriaux validés	56 ¹⁾	14 ²⁾	11
Grands consommateurs soumis à l'obligation d'efficacité	0	100	73
Requêtes en subvention traitées	1099	714	456
Préavis énergétiques produits	644	600	650
Autorisations délivrées pour des installations techniques	106	80	75

¹⁾ le chiffre plus élevé en 2011 découle de l'entrée en vigueur de modifications de la loi sur l'énergie entrées en vigueur en 2010, ce qui a permis de formaliser la validation de concepts élaborés également entre 2008 et 2010.

²⁾ le rapport précédent indiquait 11 et a été corrigé.

Services industriels de Genève

2013 a été marquée par la poursuite de nombreux projets dans des domaines variés tels que: le traitement des déchets, avec la planification de l'usine Cheneviers IV; le thermique, avec le développement des réseaux de chauffage à distance et les réseaux de froid, ainsi que la révision de la tarification de la chaleur de l'entreprise CADIOM; les énergies renouvelables, avec la mise en place d'une collaboration avec l'Etat pour prévoir et mettre

en place le programme de géothermie de grande profondeur; ou encore la fibre optique avec la poursuite du déploiement du réseau et la connexion potentielle de milliers de clients supplémentaires.

Les programmes d'économie d'énergie, dont eco21, se sont poursuivis avec une économie potentielle d'environ 80GWh/an, contribuant à la stabilisation de la consommation électrique du canton.

L'année 2013 a été marquée par la mise en lumière de difficultés dans la gouvernance de l'entreprise sur le dossier de l'éolien jurassien, ce qui a entraîné la démission du directeur général le 12 septembre. Une vaste série d'audits a été lancée par le conseil d'administration dans les secteurs en développement de l'entreprise, dont les résultats sont attendus en 2014. Les modalités de poursuite de la politique éolienne de l'entreprise devront être définies en 2014.

Q Energie

Tableau synthétique de suivi du programme de législation

Objectif 03-01 Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-01.1	Poursuite des actions dans le but d'atteindre un taux de rénovation de 2% par an.	31/12/2012	100%	100%	Identification des bâtiments les moins performants pour contraindre les propriétaires à prendre des mesures.	Mise en place d'une grille de sanctions pour les propriétaires ne respectant pas les obligations.

Objectif 03-03 Développer des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-03.1	Première production de chaleur sur le nouveau forage en vue d'une production normalisée en 2015.	31/12/2013	N/A	N/A	Projet abandonné en 2012 en raison de l'importance du risque d'échec en l'absence d'une meilleure connaissance du sous-sol.	
03-03.2	Suite des études pour de nouveaux projets.	31/12/2013	50%	50%	Le règlement d'application de la loi sur les mines (L 3 05.01) a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013.	Signature de la convention de collaboration entre les SIG et l'Etat de Genève. Achèvement de la phase prospection du programme Géothermie 2020.

Objectif 03-05 Réexaminer l'opportunité de la construction d'une centrale à gaz à Vernier dans le cadre d'une politique énergétique durable.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)

Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant l'année 2013.

Objectif 03-06 Développer les réseaux d'énergie et y connecter des centrales chaleur-force pour remplacer des chaudières individuelles.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-06.03-06	Développer les réseaux d'énergie et y connecter des centrales chaleur-force pour remplacer des chaudières individuelles.	31/12/2013	100%	100%	Adoption par le Conseil d'Etat de la nouvelle tarification.	Réaliser l'extension du réseau de chauffage à distance

Objectif 03-07 Construire une centrale chaleur-force alimentée par la biomasse.

Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avant.	Planifié	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)

Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant l'année 2013.